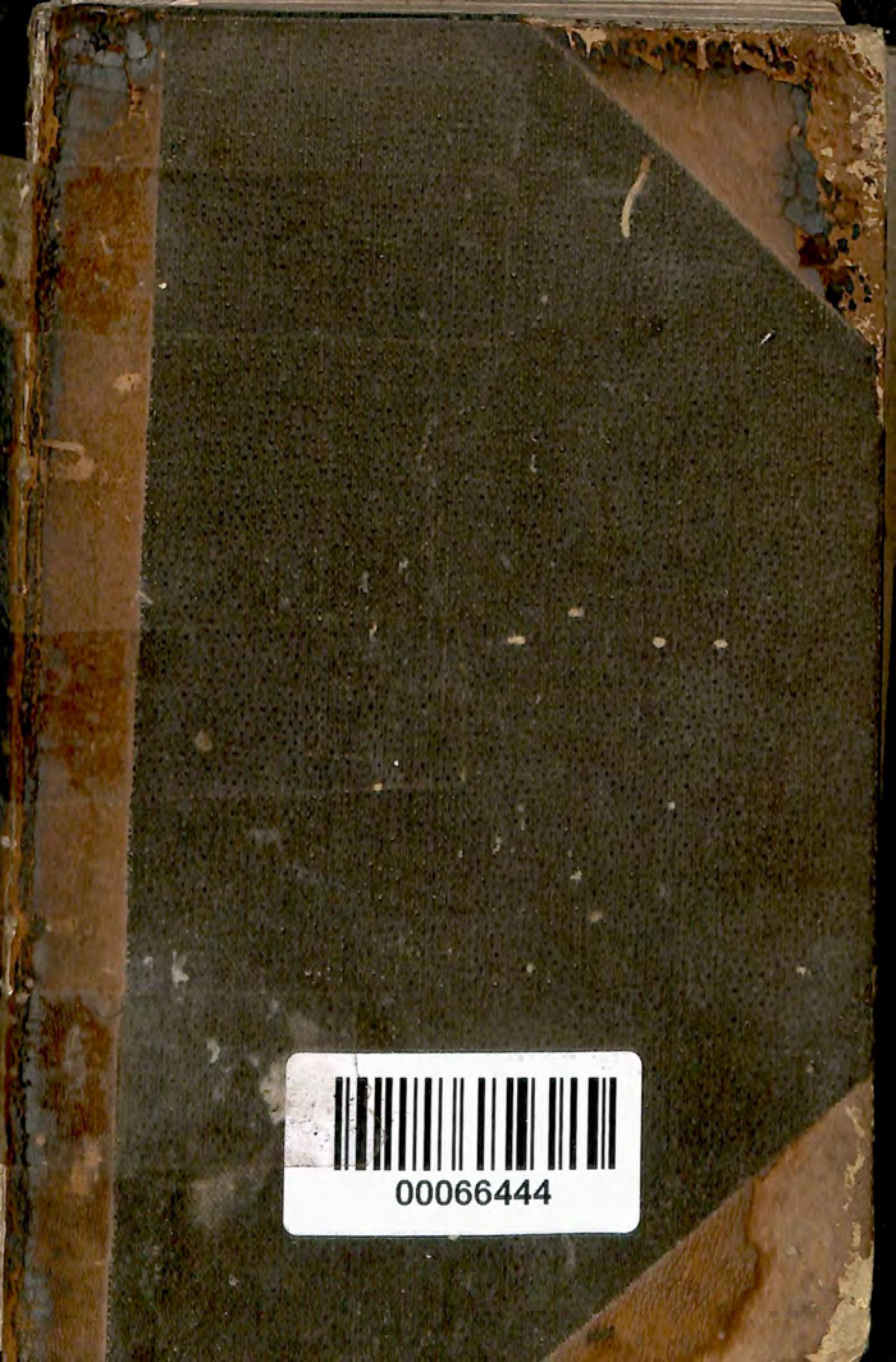
00066444

BOMBAY BRANCH

OF THE

Royal Asiatic Society.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇOISE,

PAR GABRIEL HENRY,

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS D'ERFURT ET D'IÉNA, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.

66444

Ob imperitiam linguarum multi ab insidiatoribus ex improviso tunt oppressi; è diverso scientia multos eximit imminentibus periculis. Itaque prodest magis quàm nocet linguæ communicatio, quòd nunc quoque per singulas religiones, præsertim indigenarum nihil æquè confert ac lingua omnium eadem, tum si quis plures linguas ediscat; mox probatur ab eorum peritis, et pro amico cognoscitur; non leve argumentum societatis afferens loquelam familiarem, mox accedit securitas à periculis.

PHILO, de Confusione Linguarum.

Vol 2-

TOME SECOND.

J e 3

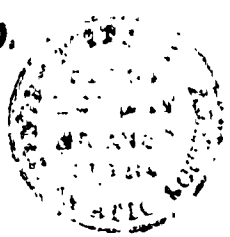

PARIS,

LEBLANC, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ABBAYE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

1812.

Fr 840.9
Hen/His
66444

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇOISE.

SECONDE PARTIE.

Travaux des grammairiens.

Omnia sponte suâ quæ nos eligimus ipsi
Proveniunt, duro assequimur vix jussa labore.
VIDA, Ars poet.

REVENONS à l'époque de l'établissement de l'Académie françoise, pour examiner l'histoire de notre langue sous un autre point de vue, pour considérer en détail comment tout ce qui en constitue la beauté parvint successivement à la perfection; car l'Histoire de la Langue n'est pas simplement l'histoire de son origine et de ses progrès, c'est encore l'histoire des travaux

entrepris pour en perfectionner et coordonner les diverses parties; c'est l'histoire de ses mots, de ses phrases, de ses constructions, de sa prononciation, de son orthographe. Il y a des ouvrages nombreux qui nous font connoître alphabétiquement l'origine des mots et leur étymologie; d'autres rapportent individuellement les phrases, les façons de parler, les proverbes, leur origine et leur emploi. Ces détails ne sont point dans le plan de mon ouvrage; mais je dois rendre compte des travaux qui ont occasionné ces écrits, comme de ceux qui ont concouru à la perfection du langage.

Après avoir considéré ce qu'étoit l'Académie, de quels hommes elle fut d'abord composée, quels encouragemens elle reçut, tant par la munificence du prince que par les applaudissemens du public, et par la gloire qui devenoit le partage de ses individus, nous nous étonnerons moins de l'ardeur avec laquelle ces hommes, continuellement excités par les discours éloquens des orateurs qui préconisoient la langue dans les assemblées, se sont fait une douce occupation de chercher à la rendre encore plus parfaite. Ils ne négligèrent aucun moyen d'en relever l'éclat. Ce fut par leurs soins que la langue eut une véritable *Grammaire*. J'appelle ainsi le recueil des règles qui enseignent l'art

de parler et d'écrire correctement; elles s'appliquent à tout ce qui a rapport à la parole.

Il faut qu'une langue ait subsisté depuis long-temps, qu'elle ait été parlée, écrite, réfléchie, et qu'elle soit déjà formée par un long usage, pour devenir l'objet des travaux des grammairiens, et pour qu'elle puisse être ramenée à certaines règles, afin d'en former le corps d'une Grammaire *. Toutes les règles d'une langue étant le résultat des réflexions faites sur l'usage et l'analogie, d'où la Grammaire tire des préceptes sur la formation des syllabes, la prononciation, la flexion, la liaison, l'orthographe des mots; toute bonne Grammaire doit, dans un système suivi, qui n'admette ni omissions, ni écarts, considérer les mots dans leur signification propre et dans leur étymologie, dans leur formation, leurs espèces, leurs terminaisons, leurs inflexions. Elle doit examiner la construction des idées et des propositions, fixer enfin la manière d'écrire, et l'art de la prononciation qui contient la prosodie.

Écoutons d'*Alembert* dans sa manière de représenter la marche des idées, depuis la première émission des sons qui constituent le corps

* *Eschembourg, Manuel des Sciences*, sect. 1.

de la parole, jusqu'au moment où l'art est parvenu à la réduire en principes *. « La science de la communication des idées, la logique ne se borne pas à mettre de l'ordre dans les idées mêmes; elle doit encore apprendre à exprimer chaque idée de la manière la plus nette qu'il soit possible, et par conséquent à perfectionner les signes qui sont destinés à la rendre; c'est aussi ce que les hommes ont fait peu-à-peu. Les langues nées avec les sociétés n'ont sans doute été d'abord qu'une collection assez bizarre de signes de toute espèce, et les corps naturels qui tombent sous nos sens ont été en conséquence les premiers objets qu'on ait désignés par des noms. Mais, autant qu'il est permis d'en juger, les langues, dans cette première formation, destinées à l'usage le plus pressant, ont nécessairement dû être fort imparfaites, peu abondantes, et assujetties à bien peu de principes certains, et les arts ou les sciences, absolument nécessaires, pouvoient avoir fait beaucoup de progrès, lorsque les règles du style et de la diction étoient encore à naître. La communication de ces idées ne souffroit pourtant guère de ce défaut de règles, et même de la disette des mots,

* *Mélanges de Littérature*, tom. IV; *Élém. de Philosophie.*

ou plutôt elle n'en souffroit qu'autant qu'il le falloit pour obliger chaque homme à augmenter ses connoissances par un travail opiniâtre, sans trop se reposer sur les autres. Une communication trop facile peut tenir quelquefois l'ame engourdie, et nuire aux efforts dont elle seroit capable.... Tous les termes, que des enfans sont si long-temps à apprendre, ont coûté sans doute encore plus de temps à trouver. Enfin, réduisant l'usage des mots en préceptes, on a formé une des branches de la logique. Eclairée par une métaphysique fine et déliée,..... elle donne des règles pour faire des différens signes l'usage le plus avantageux, découvre souvent, par cet esprit philosophique qui remonte à la source, les raisons du choix, bizarre en apparence, qui fait préférer un signe à un autre, et ne laisse enfin à ce caprice national, appelé *usage*, que ce qu'elle ne peut absolument lui ôter ».

On voit, par ces réflexions, que les premiers grammairiens ont été philosophes, ou plutôt qu'il n'y a jamais eu de bonne Grammaire, avant que la philosophie en eût combiné les élémens. De là vient que, chez toutes les nations, les arts et les sciences ont précédé la Grammaire, et que ce n'est que très-tard qu'on trouve des Grammairiens parmi les Grecs. Il est vrai qu'ils ont fait *Prométhée* auteur de leur Grammaire; mais

quelle certitude peut-on avoir des faits de ces temps éloignés? *Platon* traite en quelque façon de cet art, et rapporte l'origine de certains mots; mais ce qu'il en dit n'est aucunement un indice de l'existence de la Grammaire. Il fait dire à *Socrate*, qu'il avoit appris en Égypte que ce *Theut*, qu'ils déifièrent, avoit inventé les lettres et la science des nombres; et ailleurs, il lui attribue l'invention de la Grammaire *. Ce fut *Aristote* qui commença à en traiter méthodiquement, qui divisa les parties du discours, parla des différens genres de mots, et donna des principes de grammaire. Depuis lui, *Apollonius* d'Alexandrie a donné quatre livres de la syntaxe; et voilà les deux premiers grammairiens chez les Grecs, chez ce peuple qui, longtemps avant *Aristote*, et de son temps même, avoit produit tant de chefs-d'œuvre d'éloquence et de poésie. Chez les Romains, ils ont existé plus tôt, en proportion de la culture. La langue latine n'étant pas primitive, il a fallu de bonne heure en chercher les élémens. A-peine Rome eut-elle des poëtes et des orateurs, qu'elle vit se former des grammairiens. *Ennius*, *Varron*, *Cicéron*;

* *Theut in Ægypto primus litteras vocales à consonantibus, et mutas à liquidis distinxit; artemque Grammaticam protulit* (*in Philebo et in Phædro*).

après eux *Aulu-Gelle*, et après *Aulu-Gelle* la foule des écrivains se sont appliqués à des questions grammaticales [a]; et le nom des grammairiens a été en honneur, dès que le déclin de la langue a demandé leurs secours. Ce besoin ne se fit que trop sentir; les causes de la corruption de la langue latine se trouvoient dans Rome même, et dans l'agrandissement de sa puissance. *Cicéron* [b] ne nous laisse pas ignorer que de son temps elle avoit des causes de dépérissement. Déjà le grand nombre des étrangers qui abondoient dans la ville influoit sur le langage, sans qu'on s'en aperçût. Il vouloit qu'on s'en tînt à l'antiquité; que l'on se gardât d'excuser la licence, en prétextant l'analogie des nouvelles expressions avec celles de la langue grecque; et que l'on corrigeât un usage corrompu et vicieux, par une locution pure et exempte de néologisme. Il falloit donc des grammaires pour rendre attentif à ces défauts; il en falloit pour consulter et maintenir en vigueur les exemples de l'antiquité: aussi les derniers grammairiens de Rome furent-ils commentateurs, critiques, étymologues, etc. C'est dans ce sens que ce titre

---

[a] *Vossius Aristarque*, liv. I.

[b] *Cicero in Brutum.*

est donné à tant d'auteurs qui faisoient profession des belles-lettres, « à ceux qui en ont écrit, » qui ont travaillé sur les anciens auteurs pour » les examiner, les corriger, les expliquer et » les mettre au jour; à ceux qui ont embrassé » cette littérature universelle, qui s'étend sur » toute sorte de sciences et d'auteurs, et qui fai- » soit autrefois la plus belle partie de la gram- » maire, avant que les mauvais grammairiens » l'eussent déshonorée, et qu'ils l'eussent obli- » gée à changer son nom en celui de *philologie*, » science qui, ne traitant que des mots de cha- » que science, est un composé de toutes les » autres, dont elle ne traite le fond que rare- » ment et par accident * ».

Cependant, quoique l'on voie d'excellens ouvrages et d'importantes remarques philologiques dans quelques écrits du moyen âge; quoique dans un siècle plus rapproché on se soit empressé d'annoncer, sous le nom de *philosophiques*, des grammaires un peu plus systématiques, on n'en compte de parfaites que vers le milieu du dix-septième siècle. Ce fut une question, long-temps agitée parmi les critiques, que celle de l'origine et des progrès de l'art nommé

* *Jugemens des Savans*, tom. II, part. 2.

Grammaire. *Perrault*, qui n'omettoit rien de ce qui pouvoit faire pencher la balance en faveur des modernes, dans tout ce qui tenoit à la littérature, prétendit que cet art appartenoit proprement au siècle dans lequel il écrivoit; mais il eut un redoutable adversaire dans le chevalier *Temple*, qui soutint qu'à cet égard aucun moderne ne pouvoit aller de pair avec les anciens. *Wolton*, qui s'étoit érigé en médiateur, embrassa une opinion * assez rapprochée de celle que je viens d'énoncer. Il distingue deux sortes de Grammaires : l'une qu'il appelle *mécanique*; l'autre, *philosophique*. La première examine les idiômes et les propriétés de chaque langue en particulier, et donne des règles pour l'enseigner aux autres; la seconde considère la nature du langage et l'analogie grammaticale, et applique ces principes aux langues particulières qu'elle veut examiner. Elle s'attache à trouver les changemens qu'ont éprouvés les langues, leur perfection, leurs défauts, etc.

La Grammaire mécanique des anciennes langues ne peut être perfectionnée par les modernes, et *Wolton* remarque que les langues

* *Reflection upon ancient and modernes Learnings*, avec une défense de ces réflexions, pour répondre aux objections de M. *Temple*. Londres, 3e édit., 1703.

modernes ont été examinées avec plus de soin que les anciennes. A l'égard, dit-il, de la Grammaire philosophique, les anciens ne s'en sont pas beaucoup mis en peine; au-lieu que nous avons, sur ce sujet, des ouvrages des modernes qui sont incomparables. Il cite, pour exemple, le livre de l'évêque *Wilkins* [a] et les réflexions de *Locke* [b] sur ce sujet; réflexions qui ne peuvent être trop méditées, comme un excellent morceau de Grammaire générale sur la nature des mots et sur leur emploi. L'auteur paroît n'avoir point connu la *Grammaire de Port-Royal.* Ainsi l'on ne manquoit pas de grammaire avant l'établissement de l'Académie, si toutefois on peut donner le nom de Grammaire à des compilations informes, telles qu'elles paroissoient alors. Après *Génébrard*, *Ramus*, qui, le premier, à l'exemple d'*Erasme*, tenta de réformer dans Paris et la philosophie et le jargon latin, *Ramus*, dis-je, fit, au rapport de *La Croix Du Maine*, une Grammaire françoise en 1563 [c]. Ce fut lui qui inventa la distinction

[a] *Essay towards a real character and philosophical language.*

[b] *Essai sur l'Entendement humain*, liv. III.

[c] On la trouve citée dans les observations de *Ménage*. Toute cette partie de l'ouvrage est un excellent traité de la nature des mots et de l'abus qu'on en fait. Ajoutons cette réflexion du liv. IV,

si utile de l'*i* et du *j*, de l'*u* voyelle et du *v* consonne, ces deux caractères, alors purement employés comme ornemens, n'ayant point encore eu d'usage grammatical. Nous lui sommes aussi redevables de quelques autres changemens utiles. « Nous avons eu depuis, dit *Sorel*, la » Grammère françèse de *Charles Maupas*, » qui a été faite sur les traces de la première ». *Mégret* fit son *Traité de la Grammère francèse* en 1550. *Robert Étienne* en publia une sous ce titre, en 1565. Vers le même temps, *Théodore de Bèze*, *Henri Étienne*, ont travaillé sur la langue françoise; mais leurs travaux étoient incomplets; et, ce qui paroîtroit étonnant, si l'on n'étoit habitué à tous les travers de l'esprit humain, leurs grammaires, comme beaucoup de celles qui ont paru jusqu'au dix-huitième siècle, leurs observations étoient écrites en latin. Il paroît que c'étoit pour des étrangers, et non pour la nation, qu'ils entreprenoient de si grands travaux. La plus ancienne Grammaire françoise, écrite en langue vulgaire, est celle de *Mégret*.

---

chap. XXI, § 5. « Peut-être que si l'on considéroit distinctement » et avec tout le soin possible cette espèce de science qui roule sur » les idées et les mots, elle produiroit une logique et une critique » différentes de celles qu'on a vues jusqu'à-présent ». Il avoit dit, liv. III: *L'abus des mots est la source de nos erreurs.*

Vingt ans auparavant, *Jean Despautère* avoit écrit celle qu'on regarde comme la plus complète, qui ait été composée en langue latine. On peut, au reste, appliquer à tous les ouvrages de ce temps-là ce que *Louis Vivès* disoit de ses autres contemporains. La plupart de ces faiseurs de Grammaires employoient les divisions, les définitions, les argumens de la dialectique; on y trouvoit toute la philosophie d'*Aristote*, et ces citations nombreuses qui, loin d'aider aux études, en retardent autant les progrès que le font les questions oiseuses dont elles étoient remplies.

Jean Duval, en 1604, *Jean Masset*, en 1640, ont donné des introductions à la langue françoise. Le nom de ces vieux grammairiens est à peine connu dans les anciens catalogues. *Antoine Oudin* en fit une plus ample et meilleure. Comme la langue étoit déjà perfectionnée de son temps, il a donné plusieurs remarques alors fort intéressantes. Celle de *Chifflet*, en 1650, a eu plus de vogue. Cette Grammaire, dit le père *Buffier*, qui a été si utile, et qu'on a imprimée tant de fois, n'est plus faite pour ceux qui désirent savoir l'usage présent de notre langue; elle enseigne un françois fort extraordinaire. C'est ce qu'on pourroit dire de toutes celles qui ont paru jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Il ne laissoit pas de paroître diverses Gram-

maires françoises dans les pays étrangers, la plupart écrites en latin, très-courtes de règles calquées sur celles de la Grammaire latine. Je ne contente de citer celles de l'autre *Oudin (César)*, qui en a donné aussi une espagnole, de *Duhez*, de *Fenne*. Ce dernier, qui a vu plusieurs éditions de son ouvrage, se vante de n'avoir pas mal réussi. Je ne citerai que la phrase suivante de sa préface ; elle peut faire connoître le pédantisme et le caractère peu libéral des savans de ce temps-là. « J'y aurois, dit-il, ajouté » ma méthode, démonstration claire et évi- » dente de tous les endroits qui paroissent les » plus embarrassés et les plus importans, si » j'eusse pu le faire sans mon désavantage, » puisque ce seroit donner des instructions à » des envieux, qui ne parlent jamais mieux » françois que quand ils entreprennent de mé- » dire des honnêtes gens ; je me la suis donc ré- » servée, afin de la montrer de vive voix à ceux » qui me feront l'honneur de se servir de moi, » et pour lesquels je n'aurai rien de réservé ». Une des meilleures Grammaires de ce siècle est sans doute celle du sieur *D. V. d'Alais* (1681, 1 vol. in-12). On y trouve de bonnes choses sur l'orthographe, la prosodie, la prononciation et la syntaxe. « Nous n'avions point encore de Grammaire françoise dans toute sa perfection, dit

l'abbé de *la Roque;* celle du sieur d'*Alais* est la première fort exacte, et peut être aussi utile aux provinciaux qui se piquent de bien parler, qu'aux étrangers qui veulent apprendre notre langue ». Il donne d'abord une idée fort distincte de la Grammaire universelle; ensuite il passe à la Grammaire particulière, et les divise l'une et l'autre en quatre parties principales. Dans la première, qu'il nomme *articulation*, il traite brièvement de la nature des sons articulés qui sont les premiers élémens de la parole, et des lettres dont on se sert pour les représenter. A cette occasion, il examine les causes qui ont pu mettre de la confusion dans notre orthographe, et donne les moyens de la corriger. Il propose, à cet effet, un alphabet méthodique, dans lequel rien n'est ôté à l'étymologie des mots. Dans la seconde partie, il traite de la quantité des syllabes, de l'accent, des diverses inflexions de la voix, et montre le bon et le mauvais usage des accens. Dans la troisième partie, qu'il nomme *analogie*, il explique les diverses parties du discours, dont il fait voir les rapports et la convenance. Enfin, la quatrième partie traite de la syntaxe. Il fait voir quel est l'arrangement et le régime de ces parties, selon la véritable constitution de la langue françoise. Le nouvel alphabet de l'auteur fit tort à l'ouvrage, bon en

soi, mais qui est beaucoup au-dessous de ce qu'on fit depuis*. C'est peut-être la première Grammaire françoise traduite en anglois. L'auteur fut engagé à faire lui-même cette traduction.

Enfin, l'Académie, qui travailloit en commun au Dictionnaire, remit le soin de faire une Grammaire à son habile secrétaire, l'abbé *Régnier des Marais*, qui publia son ouvrage en deux volumes in-12, 1676, et en donna une édition infiniment supérieure en un volume in-4°, 1710. L'Académie, après avoir publié son Dictionnaire, en 1694, eut quelque temps de repos, jusqu'à la révision qu'elle en fit en 1700. Ce temps fut employé à recueillir et à résoudre des doutes sur la langue. Cette société préparoit ainsi des matériaux pour la Grammaire qu'elle méditoit. Mais elle ne tarda pas à reconnoître, qu'un ouvrage de système et de méthode ne pouvoit être conduit que par une personne seule; qu'au-lieu de travailler en corps à une Grammaire, il falloit en donner le soin à un académicien qui, communiquant son travail à la Compagnie, profitât si bien des avis qu'il en recevroit, que, par ce moyen, son ouvrage pût avoir dans le public l'autorité de tout le Corps. On engagea donc

* *Journal des Savans*, mars 1682.

l'abbé *Régnier* à l'entreprendre. Il avoit une parfaite connoissance de notre langue et de quelques autres; il s'étoit fait un nom par la traduction de *Rodriguez*, et son assiduité aux conférences de l'Académie, conférences dont il étoit chargé de rédiger les résultats, l'avoient mis en état d'établir les vrais principes, et de faire un ouvrage digne de l'illustre compagnie qui s'en reposoit sur lui *.

Quelque bonne opinion que l'on conçût d'une Grammaire ordonnée par l'Académie, qu'elle devoit examiner et publier sous son nom, ce qui n'arriva pas, car elle ne l'a jamais formellement adoptée, l'abbé *Régnier* ne laissa pas de trouver des critiques. *Niceron* dit que, le père *Buffier* en ayant repris quelques expressions, le secrétaire de l'Académie y répondit d'une manière virulente, s'étonnant beaucoup qu'un homme, qui n'étoit pas académicien, se mêlât de faire une Grammaire. Il n'en est pas moins vrai que bien des gens estiment plus l'ouvrage de *Buffier* que celui de son antago-

* Pour lever la contradiction qui se trouve dans ces dates prises de bonne source, il suffira de dire que *Régnier* avoit déjà publié sa Grammaire, lorsque l'Académie le chargea de rendre cet ouvrage digne d'elle. La meilleure édition est celle de 1706, revue, 1790, in-4°. Il mourut en 1713.

niste *. Cette grammaire a long-temps passé pour meilleure que les précédentes; quelques articles, tels que la doctrine de l'*e* féminin, y sont parfaitement établis. Les *Essais* de *d'Olivet* ont le mérite de la clarté, ils répandent un grand jour sur bien des questions; mais ce ne sont que des Essais. Cependant, je le répète, il falloit, pour établir des règles sûres, une parfaite connoissance des règles de la Grammaire générale. Avant *Régnier* il n'y en avoit point. C'étoit à la philosophie à la faire éclore. La philosophie seule pouvoit sentir la nécessité et l'importance d'un pareil ouvrage, dont les principes fussent à la portée de tout le monde.

Sans la Grammaire générale, il est impossible de saisir la nature et le génie des langues. Plus on veut travailler sur une langue particulière, plus on doit avoir d'idées justes et claires de ce qui concerne le langage. *Bacon*, qui a si bien vu tout ce qui manquoit encore de son temps, pour qu'on pût se vanter d'avoir parcouru tout le cercle des connoissances humaines, s'expli-

* *Grammaire françoise sur un plan nouveau*, 1703, 1 vol. in-12. » Le père *Buffier*, en la donnant, fit un véritable présent au public. Cet auteur a un talent singulier pour débrouiller ce qu'il y » a de plus épineux dans ces matières, et pour les mettre à la portée de tout le monde ». *Journal des Savans*, 1714.

quoit ainsi sur la nécessité d'établir les principes de la Grammaire sur la base inébranlable de la Grammaire philosophique. « Il faut joindre à la Grammaire, simplement destinée à apprendre une langue avec plus de promptitude dans toute sa pureté et dans toute son élégance, une Grammaire qui soit appuyée sur la philosophie. L'on sait que *Jules César* a écrit des livres de l'analogie, mais il est douteux qu'il ait eu l'idée d'une Grammaire philosophique proprement dite; il est même permis de soupçonner que ce qu'il peut avoir dit n'avoit rien de bien subtil ou de bien élevé, et que ce n'étoient que des préceptes sur la manière de s'exprimer purement, et d'éviter les défauts et l'affectation dont il s'est lui-même garanti. A l'imitation de ses recherches sur l'analogie des mots entre eux, nous désirerions une Grammaire qui s'appliquât à l'analogie des mots avec les choses, autre toutefois que l'*herméneie* de la logique. Les mots sont les vestiges de la raison, ils en sont comme l'ombre. Nous ne croyons cependant pas avec *Platon*, que toute l'étymologie puisse se trouver dans la nature, comme si elle avoit inspiré tous les sons, sans qu'ils puissent dépendre du caprice de l'homme; mais subsistant dans l'essence même des choses. Il y a dans cette idée quelque chose d'attrayant et qui prête beau-

coup à l'imagination. Mais *Platon* pouvoit-il suffisamment pénétrer dans l'antiquité pour découvrir ces origines? Cette antiquité, toute vénérable qu'elle est, ne présente que quelques vérités; dans tout le reste, il n'y a plus rien qui puisse appuyer nos conjectures. Une Grammaire excellente seroit celle que feroit un homme, qui, parfaitement instruit des langues savantes et vulgaires, traiteroit des différentes propriétés des langues, montreroit en quoi elles excellent et en quoi elles sont défectueuses, comment elles pourroient s'enrichir les unes par les autres, et recueilleroit, de chacune en particulier, les traits propres à former une langue parfaite et capable de rendre toutes nos pensées. Il trouveroit, dans le génie et les mœurs des peuples, les fondemens de leurs locutions, et dans ces locutions, des facilités pour mieux connoître leur génie et leurs mœurs. Il examineroit pourquoi certains peuples aiment à composer leurs mots à l'imitation des Grecs, pourquoi cette composition répugne à d'autres langues, comme elle répugnoit à celle des Romains; et en concluroit que les uns, comme les Grecs, sont plus propres aux arts, et d'autres, comme les Romains, sont plus propres aux grandes choses; les uns aimant à orner tout ce qui a rapport au discours, et les grandes choses ne pouvant s'ex-

primer qu'avec la plus énergique simplicité; pourquoi les langues anciennes fourmillent de déclinaisons, de conjugaisons et d'autres semblables flexions des mots, tandis que les modernes y suppléent par des prépositions et des auxiliaires. Ce seroit donc une chose fort désirable qu'on ajoutât une Grammaire philosophique aux Grammaires simples et littérales jusqu'à-présent en usage ». Ainsi parloit *Bacon* vers le milieu du seizième siècle. Dans ce point, comme dans la plupart des grandes vues de ce philosophe, notre siècle est allé au-delà des désirs qu'il avoit formés pour le progrès des lettres; mais il l'avoit prévu. Dès l'aurore de la nouvelle philosophie qui lui a tant d'obligations, il voyoit tous les progrès qu'alloit faire l'esprit humain; il traçoit d'une main ferme la route qu'il falloit suivre; mais, s'il assure qu'il faudra plus d'un siècle pour faire germer tant de nouvelles branches d'instruction, il ne craint point d'ajouter qu'il en faudra plusieurs autres pour les porter à leur perfection *.

A cette connoissance générale on exigeoit

* *Certè objici mihi rectissimè posse existimo quod verba meu sæculum desiderent, sæculum fortè integrum, quod profundum, complura autem sæcula ad perficiendum. De Augmentis Scientiarum*, lib. IX, ad finem.

Bacon, il faut en ajouter une plus particulière de la relation des mots entre eux. Les mots, considérés comme les élémens du langage, ne peignent que des objets isolés; il faut, de plus, les réunir, pour peindre la pensée, pour rendre sensibles les idées qu'on se forme des objets, les qualités qu'on y remarque, les rapports qui les lient entre eux, ceux qu'ils ont avec nous; et de là naît la Grammaire universelle *, source des grammaires particulières. Cette grammaire nous apprend par quels moyens les mots se lient et forment des tableaux, en peignant aux autres ce que notre esprit se représente de tout ce qui est en nous et hors de nous. A mesure que l'on en connoît mieux le mécanisme, on a moins de peine à les entendre et à les composer. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait fait les plus

---

M. KRUG (*Essai d'un système d'Encyclopédie*, ouvrage allemand, imprimé à Léipsic, 1796—97) traite, avec beaucoup de clarté, dans son premier chapitre, de l'essence des sciences philosophiques, et, entre autres, de la Grammaire. Il y distingue la Grammaire générale, qui consiste dans les raisonnemens philosophiques qu'on peut former sur la nature des langues et des différentes parties du langage, de la Grammaire universelle, qui consiste à recueillir les différentes formes, communes à plusieurs langues, et les moyens de les comparer et de les classer, et enfin de la Grammaire particulière, qui traite d'une langue isolée, telles que sont la Grammaire de la langue françoise, celles de la langue hébraïque, de la langue italienne, etc. Voyez à la note A, ce qu'il dit sur la nature de la Grammaire.

grands efforts pour parvenir à la connoissance la plus parfaite de ce mécanisme, et à le présenter de la manière la plus lumineuse. Aussi, depuis long-temps, on a tout fait pour y réussir, et, depuis un siècle, les ouvrages sur ces objets ont paru coup-sur-coup [a]. *François Sanctius* ou *Sanchez de Broxhas*, espagnol, avoit publié, vers l'an 1587, sa *Minerva*, ou *Traité de la Langue latine*, et avoit cherché à établir, sur les règles de la philosophie, les bases de son ouvrage. Ce livre, accueilli dans le temps avec tous les transports dus à des découvertes utiles, quoique encore imparfaites, ne put soutenir le jour d'une critique plus éclairée. *Scioppius* publia, quarante ans plus tard, sa Grammaire philosophique. Ce Grammairien, peut-être le plus érudit, mais certainement le plus présomptueux, le plus insipide des savans de cette époque, crut éblouir par le titre fastueux qu'il donna à ses prétendues découvertes. Il supposoit avoir établi des principes communs à toutes les langues [b], travail réservé aux savans solitaires de *Port-Royal*. C'est à des membres de cette société célèbre que nous sommes redevables de la Gram-

[a] *Monde primitif*. Discours préliminaire.

[b] Le seul mérite de cet ouvrage est d'avoir beaucoup simplifié la Grammaire latine.

maire générale et raisonnée qui parut, pour la première fois, en 1660. Cette Grammaire fut reçue comme l'auroit été le premier ouvrage de génie. Ce fut *Claude Lancelot*, bénédictin, qui la rédigea sous les yeux d'*Arnaud*, après avoir donné les excellentes méthodes grecque, latine, italienne et espagnole.

Traduite en plusieurs langues, et ayant eu des éditions multipliées, elle étoit encore regardée, en 1703, comme un de ces livres, que ne sauroient assez lire ceux qui veulent un peu pénétrer dans la nature et le fondement de toutes les langues; et l'on disoit que ceux qui ignorent les principes de l'auteur, ne peuvent se vanter de savoir ce que c'est que la parole [a]. Quelque multipliées qu'aient été les Grammaires jusqu'à cette époque, c'est incontestablement le plus utile, le plus simple des livres de ce genre, sur-tout depuis que *Duclos*, l'abbé *Fromant*, et tout nouvellement M. *Petitot*, l'ont enrichi de leurs observations (β).

Les remarques de *Duclos* ont toujours joui de beaucoup d'estime, et ont suffi pour le placer au rang des premiers grammairiens [b]. La Grammaire générale, au jugement de *Beauzée*,

---

[a] *Nouv. de la Rép. des Lettres*, octobre 1703.

[b] *Moniteur*, 1806, n° 62.

est une réduction systématique, aussi bien faite qu'il étoit possible, des principes reçus jusqu'alors; mais c'étoit, ajoute le savant académicien, c'étoit, j'ose le dire, un beau germe condamné à une stérilité éternelle *, si les remarques savantes et judicieuses de M. *Duclos* n'en avoient préparé la fécondité; elles étendent les vues du texte, en rectifient les principes, en développent les conséquences; elles font voir que tout n'étoit pas découvert dans ce genre, et marquent assez nettement la route des découvertes. Un peu plus tard (en 1701), on vit paroître l'*Aristarque* de *Vossius* (2 vol. in-fol.), qui, quoique plus relatif à la langue latine, présente des principes qu'on ne peut trop méditer, et qui doivent être entre les mains de tous les grammairiens. Cependant cette route, qui ne pouvoit être convenablement aplanie

* En 1746, avant que *Fromant* et *Duclos* eussent procuré une nouvelle édition, *Meynier*, maître de langues à Erlang, en avoit publié une avec des remarques sur une copie tirée de la bibliothèque de cette Université. « *Bayle*, dit-il, m'avoit fait connoître » cet ouvrage, dont les exemplaires sont devenus si rares, qu'il » risquoit d'être enseveli dans le tombeau de l'oubli ». Quand on examine les Grammaires philosophiques, faites avant celle de *Port-Royal*, on est obligé de convenir que les principes, qui devoient constituer la science de la Grammaire, n'étoient pas encore créés; ce n'étoient que de mauvaises méthodes particulières infiniment au-dessous du commun des Grammaires modernes.

qu'après un long amas de matériaux, que le temps seul pouvoit procurer, fut enfin ouverte vers le milieu du dix-huitième siècle. Il falloit prendre la nature pour guide, et deviner, pour ainsi dire, ses opérations, former un système complet du langage et de l'écriture; recueillir les monumens échappés aux ravages du temps; comparer l'usage de la parole chez tous les peuples. Il falloit des travaux préliminaires, tels que ceux de *Desbrosses*, de *Pluche*, de *Bergier*, de *Condillac*, de *Lebrigand*, de *Fulda*, de *Butner*, de *Sclozer*, de *Herder*, de *Sharp*, de *Nelmer*, de *Burnet*, pour préparer les voies à un ouvrage général, qui contînt, et l'histoire naturelle de la parole, et les vrais principes généraux de la Grammaire. Ces élémens une fois trouvés, il falloit les rassembler; c'est ce qu'avoit tenté *Beauzée*, en 1767; c'est ce que fit avec succès *Court de Gébelin*, dans son *Monde primitif* (*Histoire de la Parole*, ou *Grammaire universelle*). MM. *Domergue*, *Degérando*, *Thurot* (traduction de l'*Hermès* de *Harris*) et *Sylvestre de Sacy* ont heureusement parcouru la même carrière. C'est ainsi que les idées philosophiques de *Port-Royal* répandirent un jour, qui produisit les plus heureux effets. Les méthodes grecques et latines, parties de la même plume, fixèrent pour un temps la

manière d'enseigner les langues. Après *Régnier*, parurent *Buffier*, le pseudonyme *Batouche*, *Grimarest*, *Restaut* enfin, que tous les collèges s'empressèrent d'adopter, et qui devint le modèle de tout ce que les étrangers ont cru pouvoir écrire de systématique sur notre langue.

Il s'en falloit, néanmoins, de beaucoup que la méthode fût parvenue au dernier point de perfection. Un vice essentiel en corrompoit la substance, et ce vice, le grand *Arnaud* ne l'avoit point aperçu. Répétons les idées précédentes, et rappelons les paroles de *Girard*, qui entrevit ce vice, et entreprit une heureuse réforme. « Chaque langue, dit-il, a son génie, » dont il est important, en grammaire, de bien » connoître la nature. Chacune a le sien; ils » peuvent cependant être réduits à trois sortes; » et, par ce moyen, les langues se trouvent di- » visées en trois classes: remarque naturelle, » et que je prétends, continue-t-il, mettre en » œuvre dans la méthode grammaticale. Dans » la première classe, les langues suivent, pour » leur construction, l'ordre naturel de la pro- » duction des idées; par cette raison, il les » nomme *analogues*. Elles ont un article » qu'elles joignent aux dénominations qui ne » sont pas individuelles, et n'admettent point » de cas. Dans la seconde, elles ne suivent

» d'autre guide que le feu de l'imagination; » les cas et la variété des terminaisons qu'elles » admettent, permettent ces écarts; le mot de » *transpositives* leur convient. Les langues de » la troisième classe tiennent des deux autres; » elles ont des articles et des cas, et se permet- » tent toutes sortes de constructions. Ce sont les » *mixtes* * ». C'est d'après les principes de cette division, que l'on peut juger du génie d'une langue. La diversité des constructions en fait la différence essentielle, et s'oppose à l'opinion qui assure que la langue françoise est fille de la langue latine.

Ce n'est pas aux emprunts des mots, aux étymologies, qu'il faut s'arrêter, pour connoître l'origine et la parenté des langues; c'est à leur génie, en suivant pas à pas leurs progrès et leurs changemens. Ce travail est l'objet de la Grammaire *comparative;* on y voit, d'un côté, l'application toujours uniforme, toujours heureuse des principes de la Grammaire générale, parce que ceux-ci sont dans la nature, et que, d'un autre côté, toutes les langues ont le plus grand rapport entre elles; que les mots primitifs y sont presque par-tout les mêmes, quoique as-

* *Des vrais Principes de la langue françoise*, 1747.

sujettis à des inflexions, à des mutations de lettres, dont cette Grammaire peut donner des règles certaines. Elle facilite le travail du grand vocabulaire universel, aide à remonter à la source commune; et ce n'est que par la perfection, que cette Grammaire comparative acquerra quelque jour, que l'on pourra parvenir à la démonstration de cette vérité presque universellement reconnue, savoir, que toutes les langues ont une commune origine. Il est vrai qu'en considérant cette diversité de sons, de caractères et d'inflexions, on a peine à démêler la première source des mots; mais, par une exacte comparaison des langues, on découvre les premiers sons primitifs; on parvient à ranger, sous la même famille, des mots qui sont devenus dissemblables; enfin, l'on se forme des principes certains de leurs dérivations; et, aidé du caractère d'analogie, ou de transposition, qu'on a tant de facilité à y reconnoître, on parvient à les classer, à remonter aux langues-mères, trop souvent dégénérées par le mélange qu'elles ont souffert dans la transmigration. C'est ainsi que, dans la langue françoise, on reconnoîtra son origine septentrionale dans la forme de la construction, et son mélange, dans les racines qui viennent du midi de l'Europe. En suivant l'étymologie seule, la fortune

des nouveaux mots, et la facilité avec laquelle ceux d'une langue passent dans une autre, donneront toujours le change sur ce sujet; au-lieu que le génie indépendant des organes, par conséquent moins susceptible d'altération, se maintient au milieu de l'inconstance des mots, et conserve à la langue le véritable titre de son origine. En faut-il davantage, continue *Girard*, pour nous faire briser les chaînes sous lesquelles la méthode françoise gémit? Jusqu'à-présent, c'est toujours lui qui parle, avec ce ton d'emphase justement reproché à un ouvrage didactique; jusqu'à-présent (1740), on n'a pas même voulu s'imaginer qu'il fût permis de se proposer d'autre modèle que le Rudiment latin des collèges. Evitons l'écueil ordinaire, qui est d'adapter aux langues analogues, ce qui ne convient qu'aux transpositives. C'est de cette erreur que viennent ces reproches éternels faits à notre langue, que l'usage est bizarre, qu'elle pêche continuellement contre les règles de la Grammaire. Si la méthode de la langue latine est bonne, c'est parce qu'elle s'accorde avec les usages de la langue qu'elle traite; et, par la même raison, la méthode françoise ne peut être bonne, qu'autant qu'il y aura rapport avec les règles, et avec ce que le bon usage autorise.

Girard fit cet essai; il réduisit l'article à sa simplicité originelle, admit les régimes directs et indirects, supprima les cas, et conséquemment les déclinaisons; fit une juste dénomination des temps des verbes, et ouvrit la carrière aux grammairiens modernes. Il y auroit de l'ingratitude à passer sous silence les services essentiels, que l'abbé *de Dangeau* rendit à la langue, en nous donnant une idée claire de ses sons originaires; en fixant irrévocablement la nature du son nasal, confondu si souvent avec les consonnes, par nos anciens grammairiens; en examinant la nature des temps du verbe, et en nous en faisant connoître les différentes propriétés. On regrette encore qu'il ne nous ait pas développé ses idées dans toute la suite d'un système grammatical; mais le peu qu'il nous a laissé, lui assure une place distinguée parmi nos grammairiens. Ses successeurs ont cru n'avoir qu'à le copier dans les articles qu'il a rendus publics *.

Restaut, suppôt de l'Université, long-temps précepteur, et sans cesse occupé des principes

* *Discours sur les Voyelles*, 1721, in-8°. *Discours sur les Consonnes. Journal des Savans*, avril 1723. *Considérations sur les diverses manières de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, etc.*, 1721, in-8°.

de la Grammaire latine, ne put, ou n'osa secouer le joug; et, plusieurs années encore, la vieille méthode subsista, parce qu'elle étoit plus familière aux maîtres, tous imbus, dès l'enfance, des principes qui les avoient guidés dans leurs premières études.

Il faut encore faire connoître plusieurs bons grammairiens de ce temps. Le P. *Lamy* de l'Oratoire, dont *l'Art de parler* eut tant d'éditions, « est rempli de choses précieuses; » on y trouve des principes incontestables, et » nombre de vérités qu'on a contestées depuis, » mais qui ont trouvé de nos jours d'ardens » défenseurs * ». Il pénètre déjà dans l'essence des mots, et considère la parole comme un tableau, dont l'explication fournit les développemens les plus intéressans. Il montre la différence des cas, caractérisée par la terminaison, et des particules employées par les langues modernes. Tout y est lumineux, et le seul défaut, peut-être, est d'avoir laissé plus à penser qu'il ne pouvoit dire dans un ouvrage d'un objet si étendu que la rhétorique.

Wailly reprit les erremens de *Girard*. Plein de réflexions toujours appuyées par de grands

* *Monde primitif*, pag. 532.

exemples, il expose toutes ses idées d'une manière lumineuse, et avec une extrême facilité pour ceux qui n'ont jamais vu de latin. Depuis ce grammairien, on eut égard, dans l'enseignement de la langue françoise, au génie particulier de cette langue, et le vœu de *Girard* fut rempli.

Cependant des hommes de mérite s'occupoient sérieusement de la Grammaire. *Dumarsais*, grammairien profond et philosophe, fut créateur dans une matière sur laquelle se sont exercés tant d'écrivains *. Après avoir publié sa *Méthode raisonnée pour apprendre la Langue latine*, il se chargea, trente ans plus tard, des articles de Grammaire pour le *Dictionnaire encyclopédique*, et fit un extrait de ses principes et de sa méthode, en nous donnant le *Traité des Tropes*. Long-temps il s'étoit proposé de publier une Grammaire complette; les morceaux épars en ont été recueillis, et ont paru en 1793, sous le titre de *Principes de Grammaire*, ou *Fragmens sur les causes de la parole* (2 vol. in-12).

Condillac réveilla l'attention par un traité de Grammaire vraîment philosophique, qu'il

* *Mélanges de d'Alembert; Éloge de Dumarsais.*

inséra dans son *Cours d'étude*. Une méthode sévère y assujettit la parole à des règles métaphysiques, qui tiennent de l'évidence des principes géométriques.

Il adopta cette simplicité qui fait le principal mérite des livres élémentaires. Il analyse les élémens les plus simples, et procède avec ordre à leur composition la plus compliquée. On étoit sur la voie de perfectionner cet art; mais, disoit M. *d'Açarq* *, il y a plusieurs Grammaires sur la langue françoise, il n'y a point encore de Grammaire de la langue françoise, c'est-à-dire, de Grammaire analogue au seul génie de cet idiome. Cette pensée lui fit concevoir un plan de Grammaire, où il joint des idées neuves aux idées et aux vues des plus habiles maîtres de la langue.

Douchet et *Beauzée* continuèrent les travaux de *Dumarsais*, dont les articles, dispersés dans l'*Encyclopédie*, sont si lumineux, si instructifs, si profondément pensés. Les morceaux de ces trois grammairiens forment les six volumes destinés à la Grammaire dans l'*Encyclopédie méthodique*. Ils font un code complet. Les loix

* *Grammaire françoise philosophique*, ou *Traité complet sur la physique, la métaphysique et la rhétorique du Langage usuel*, 1760, 1 vol. in-12.

en sont autant de règles, dont il ne sera plus permis de s'écarter.

Le travail de BEAUZÉE, *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des Élémens nécessaires du Langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les Langues* (1767, 2 vol. in-8°), ne pouvoit échapper à l'examen rigoureux, auquel sont assujetties de notre temps les meilleures productions de l'esprit *. En profitant des observations qui avoient précédé les recherches de *Beauzée*, *Court de Gébelin* crut devoir s'attacher de préférence au travail de l'académicien; il pense qu'il tient lieu de toutes les autres Grammaires; il croit ne pouvoir se dispenser de justifier ses sentimens, chaque fois qu'il peut se trouver en contradiction avec ceux de son *maître*, et lui paye souvent un juste tribut d'éloges.

---

* *BAILLET* dit, tom. III des *Jugemens des Savans; Éclaircissemens sur les volumes précédens :*

Je me suis imaginé, et je ne puis encore me défaire de mon opinion, que le grand nombre des censeurs d'un auteur, et que la peine qu'on a prise de l'examiner de près, est une marque de l'estime qu'on en fait, et du besoin qu'on en a pour l'utilité publique; et je me suis fortement confirmé dans ma pensée, après avoir vu que les plus beaux ouvrages de l'antiquité et des siècles postérieurs ont été de tout temps les plus exposés à la censure, et que l'on a même jugé de leur prix, par le grand empressement qu'on a toujours témoigné, pour découvrir et publier leurs défauts.

La question proposée par l'académie de Berlin (1770)*, sur la formation des langues, occasionna de nouvelles recherches, non moins heureusement couronnées du succès. Les hypothèses de *Herder* furent appuyées sur des principes qui, de leur côté, éclaircirent plusieurs points de la Grammaire générale. *Guillaume Herder* fut couronné, sans que les mémoires de ses concurrens eussent eu plus de défaveur. *Copineau* publia son *Essai synthétique sur l'origine et la fondation des Langues;* et cet ouvrage, qui lui-même est une Grammaire, eut l'approbation de *Gébelin*. M. *Dieudonné Thiébaut* concouroit avec *Herder;* c'est encore un des savans auxquels notre langue se reconnoît redevable de nouveaux éclaircissemens.

A ces idées systématiquement recueillies, se sont ralliés jusqu'aujourd'hui les hommes véritablement estimables, qui ont pris à tâche de nous en faciliter l'explication. La *Grammaire générale* de M. *Sylvestre de Sacy*, les *Grammaires françoises* de MM. *Domergue*, *Cami-*

* *Mém. de l'Ac. de Berlin*, 1771. Ces Mémoires mêmes sont une preuve du soin que les étrangers prennent de la pureté de notre langue, qui a des obligations infinies à cette illustre compagnie.

nade, *Lévizac* *; les Principes de M. *Degérando*, ont également réuni tous les suffrages. On a rendu justice à l'art d'écrire de M. *Domairon*; et le nombre infini d'Abrégés, d'Élémens, de Principes, de Résumés, que le besoin des écoles, la démangeaison d'écrire, produisent sans cesse, ne sont que la quintessence de ces excellens ouvrages. Personne n'en conteste l'utilité. Puissent-ils seulement éviter ces systêmes confus de dénominations, qui, trop éloignées des idées reçues, jettent de la confusion dans l'énonciation de vérités communes, qu'on croit ne plus reconnoître, quand elles sont exprimées en d'autres termes. Si, dans ce nombre infini de livres élémentaires, je crois devoir faire une mention honorable de ceux qu'ont publiés à Nancy MM. *Michel* et *Henry*, ces dignes instituteurs d'une jeunesse qui promet le plus heureux avenir, c'est un hommage que

* Je me fais un devoir de distinguer la Grammaire de M. *Caminade*, et celle de M. *Lévizac*. La première, simple, claire, s'étendant sur toutes les matières, et suivie de notes alphabétiques du plus grand intérêt, a infiniment gagné dans la 2e édition, 1803; celle de M. *Lévizac*, faite pour les étrangers (il écrivoit en Angleterre), est extrêmement utile pour la connoissance de notre langue, par le soin que l'auteur a pris d'y insérer tout ce qui pouvoit faire difficulté pour des personnes qui ne sont pas nées en France. Le style de l'auteur inspire déjà un grand intérêt pour la langue même.

je rends à leurs talens, à la ville qui m'a vu naître, à la société qui m'a adopté, et qui se fait un devoir d'encourager les travaux de ces hommes estimables. Peut-être, en voyant ce nombre considérable d'émules distingués dans la même carrière de l'enseignement des langues, pourrions-nous dire, avec plus de raison que *d'Olivet*, qu'il n'y a point de langue vivante qui présente d'aussi grands secours que la nôtre, et dont les principes ayent été recherchés avec tant de pénétration, éclairés avec tant d'exactitude.

Après avoir vu ce qui s'est fait jusqu'à-présent, relativement au système réuni des connoissances grammaticales, il est bon de nous arrêter encore quelques instans sur les divers objets, qu'on peut se proposer dans l'étude détaillée de certaines parties de la Grammaire. Cette étude a ses degrés, que l'on proportionne au besoin qu'on éprouve de principes plus ou moins développés, au goût particulier dont on est affecté. La Grammaire, proprement dite, le style, la philologie, présentent chacun des objets généraux ou particuliers. La Grammaire prépare des voies faciles pour la connoissance et la pratique des langues. Si, faisant abstraction des affections particulières à chaque langue, à chaque idiome, elle considère, en géné-

ral; les propriétés communes du langage, celles des parties du discours, et les formes les plus usitées de la construction, on l'appelle *Grammaire générale*; celle-ci, fondée sur des principes métaphysiques, et appuyée du raisonnement, s'appelle *Grammaire philosophique raisonnée* (B). Nous l'avons considérée comme la clef nécessaire pour s'introduire dans le sanctuaire de la philologie, et pour s'occuper ensuite de chaque langue en particulier. Cette Grammaire philosophique, commune à toutes les langues, est encore une des productions dont se glorifie notre siècle. Quel que fût le nombre des grammairiens des temps antérieurs, les vues générales paroissent ne les avoir pas occupés. *Bacon* fit ouvrir les yeux; les philosophes du dix-septième siècle ont mieux vu. Considérant l'essence de la parole, et la suivant dans ses premiers développemens, ils ont fait une *science* de l'*art* de la Grammaire, et les vues du profond Anglois ont été remplies. J'ai déjà parlé de quelques savans et profonds ouvrages que la France a produits en ce genre. Un des principaux est *le Monde primitif*, de *Court de Gébelin*, livre qui fit époque chez les grammairiens de toutes les nations, et qui depuis 1773, que les premiers volumes ont paru, a servi de guide à nos meilleurs écrivains. On a cru nécessaire

de procurer un extrait concis de cet ouvrage dispendieux, sous le titre de *Précis de la Grammaire universelle* (1776). Avant cet écrivain, *Beauzée* avoit réveillé l'attention sur l'avantage de ces sortes d'études; il les avoit rendues plus faciles.

C'est à-peu-près le temps où les colléges de France ont reçu une amélioration importante, par l'introduction de la *Grammaire générale* et de la *Grammaire françoise*, comme parties de l'instruction publique. *Crévier* *, rapportant les statuts de l'Université de Paris, dressés en 1600, dit que « Alors on ne s'étoit point encore » avisé de penser que la langue françoise méri» tât d'être étudiée, ni que cette étude dût en» trer dans le plan d'éducation. C'étoit, ajoute» t-il, une erreur générale, dont on est bien » revenu; aussi la Grammaire françoise s'est-

* *Histoire de l'Université de Paris*, liv. XII. *Jean-Jacques Rousseau* disoit encore, en 1750 : « Je vois de toutes parts des » établissemens immenses, et l'on élève, à grands frais, la jeu» nesse, pour lui apprendre toutes choses, excepté ses devoirs. » Vos enfans ignorent leur propre langue, mais ils en parleront » d'autres qui ne sont en usage nulle part ». *Discours* qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon. Ne pourroit-on pas rapporter, à cette éducation aussi inconséquente qu'elle étoit commune et pédantesque, le vers d'*Ovide*, que *Rousseau* avoit choisi pour épigraphe ?

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis.

» elle introduite dans quelques-uns de nos col-
» léges (1761), et nos poëtes et orateurs fran-
» çois tiennent compagnie, dans les hautes
» classes, à *Cicéron* et à *Virgile*. C'étoit une
» addition nécessaire, et sans laquelle le plan
» de l'instruction de la jeunesse demeuroit
» imparfait ». Cette exclusion, donnée si long-temps à la langue maternelle, dirigeoit nécessairement le goût de la jeunesse vers l'imitation des Anciens, à l'exclusion des Modernes.

Rollin avoit déjà senti cet abus. « Il est hon-
» teux, dit-il *, que nous ignorions notre pro-
» pre langue; et, si nous voulons parler vrai,
» nous avouerons presque tous que nous ne
» l'avons jamais étudiée ». C'est pour remédier à cet inconvénient, qu'il en prescrit l'enseignement dans l'éducation des enfans mêmes, et qu'il regarde notre Grammaire comme la première des leçons à donner dans les colléges. « Il s'en faut bien, continue-t-il, que nous
» apportions le même soin qu'avoient les Grecs
» et les Romains, pour nous perfectionner dans
» la langue maternelle. Il y a peu de personnes
» qui la sachent par principes. On croit que
» l'usage seul suffit, pour s'y rendre habile;

* *De la Manière d'enseigner*, tom. I, pag. 32 et 82; édition de Halle.

» et il est rare qu'on s'applique à en approfondir le génie, et à en étudier toutes les délicatesses. Souvent on en ignore jusqu'aux règles les plus communes: ce qui paroît quelquefois dans les lettres mêmes des plus habiles gens. Un défaut si ordinaire vient sans doute de l'éducation. Pour le prévenir, il est nécessaire d'employer tous les jours, pendant le cours des classes, un certain temps à l'étude de notre langue ». Ces réflexions d'un homme si expérimenté dans l'art de diriger l'instruction de la jeunesse vers les connoissances utiles, ont été adoptées avec toute l'attention que méritoit l'importance du sujet. Nous voyons à-présent la langue françoise prescrite comme un des objets les plus essentiels des études; et le Gouvernement en fait le premier sujet des examens auxquels les jeunes gens sont soumis.

Chaque langue, usitée chez un peuple où l'on sait écrire, a sa *Grammaire particulière*. Elle consiste proprement dans l'*étymologie*, ou examen détaillé des parties du discours, la *construction* ou syntaxe, la *prononciation*, l'*orthographe*, et l'usage des *particules* les plus familières. La Nation a été féconde en ces sortes de productions, depuis un siècle. J'ai indiqué les meilleures et les plus connues; il suffit de

remarquer encore qu'il y en a de toutes les formes, pour tous les âges, et proportionnées à toutes les capacités. Les plus simples traitent sommairement de l'*étymologie*, de la *syntaxe;* d'autres ajoutent les *particules*, les façons de parler, les figures. Dans ce nombre infini de Grammaires, contentons-nous de jeter un nouveau coup-d'œil sur les principales.

J'ai dit qu'un des défauts de la *Grammaire de Restaut*, étoit d'être trop calquée sur la Grammaire latine. On lui reproche également ses trop fréquentes répétitions, suites nécessaires du retour monotone des demandes et des réponses. On y trouve encore quelques erreurs, des règles fausses, des omissions essentielles. *Wailly*, qui lui a succédé dans les écoles, n'a ni méthode, ni liaison entre les matières, ni enchaînement dans les idées *. *Beauzée*, son ami, son confrère, son émule, est trop diffus, trop obscur, et il s'appesantit trop sur des choses de peu de conséquence. Il ne laisse pas d'être extrêmement utile pour ceux qui possèdent parfaitement les principes. Pendant les temps orageux, où la barbarie sembloit être à l'ordre du jour, et les corps littéraires menacés d'une destruction totale, des savans travaillaient dans

* Préface de la Grammaire de M. *Lévizac*.

leur retraite forcée à opposer des barrières à la corruption du langage, au néologisme qu'introduisoient les ignorans revêtus du pouvoir, qui, dans leurs proclamations et leurs décrets, leurs gazettes et leurs discussions politiques, prêtoient au Souverain le langage ignoble de la classe du peuple dont ils étoient sortis. M. *Urbain Domergue*, quoique trop enveloppé dans des dénominations obscures, MM. *Blondin* et *Caminade*, ont écrit avec succès. M. *Sicard* a trouvé des élémens utiles, en suivant les opérations de la nature dans les mouvemens innés des sourds et muets, qu'il rend à la société, en leur communiquant le don de la parole. Enfin, M. *Levizac* a recueilli, de ces diverses Grammaires, l'*Art de parler et d'écrire correctement la langue françoise*; livre philosophique, méthodique, clair, qui a le mérite d'être vraiment écrit pour les étrangers. Parmi celles qu'on a composées en allemand, depuis le *Langius françois**, livre d'une utilité générale, et qui n'a d'autre défaut que de n'avoir pu connoître les nouveaux principes, les Grammaires les plus complettes sont celle de M. *d'Oberten*, adoptée par les départemens du Rhin, mais qui est pure-

* *Verbesserte Grammaire raisonnée*, par SARGANECK. Halle, 2e édit., 1758.

ment théorique; et celle de M. l'abbé *Mozin*, répandue dans toute l'Allemagne, et qui joint la pratique aux plus parfaits développemens. Des gens éclairés, expulsés de leur patrie par les troubles révolutionnaires, se sont répandus dans toute l'Europe; ils y éprouvèrent une pénurie de bonnes Grammaires, et crurent devoir établir des principes. Chacun écrivit, et toutes ces nouvelles productions sont infiniment supérieures aux anciennes.

A ces principes généraux et particuliers, succèdent, dans l'ordre de l'enseignement, les réflexions sur le style. Elles fixent l'emploi des mots, selon le genre du discours, indiquent les termes à rejeter, les constructions vicieuses, traitent des ornemens oratoires, et confirment les règles par des exemples puisés dans les meilleurs auteurs. M. *Dieudonné Thiébaut* a recueilli ce qu'on peut dire de mieux sur cette matière. Son *Traité du Style*, 1801, 2 vol. in-8°, a été également bien reçu en Allemagne et en France; on y trouve ce qui n'étoit qu'épars dans les ouvrages de nos meilleurs écrivains, dans ceux de nos habiles critiques qui ont donné quelques règles sur la manière d'écrire avec goût. *Bellegarde*, dans ses *Réflexions sur l'élégance et la politesse du Style*, 1706, 1 vol. in-8°, et *Mauvillon*, dans son

Traité général du Style, 1756, n'avoient fait qu'effleurer la matière. M. *Cournand* en avoit resserré les principes, embellis de la magie de la poésie, dans son élégant poëme des *Styles*, 1783. Le traité de M. *Thiébaut* étoit un ouvrage dont le public sentoit le besoin, et apprécioit l'importance. Sans le style, toute Grammaire n'est qu'un échafaudage inutile. On pardonne facilement quelques fautes grammaticales aux meilleurs écrivains. *Racine* même a quelques négligences; et, quand *d'Olivet* crut devoir les relever, pour prévenir contre une imitation dangereuse, ses observations furent applaudies. On sut réduire à leur juste valeur les foibles raisonnemens de l'auteur du *Racine vengé*. Quelques taches ne ternissent pas l'éclat du style enchanteur du poëte du sentiment; et chacun convient, sans trop sentir pourquoi, qu'autre chose est d'écrire selon toutes les règles minutieuses de la Grammaire, et autre chose d'enlever les suffrages par la beauté des expressions. « C'est avoir une fausse idée des gallicismes, dit *d'Olivet*, que de les croire phrases de la simple conversation ». Les gens de lettres, qui veulent tout rapporter à des règles connues, donnent aisément dans ce préjugé; aussi n'avons-nous guère, nous autres gens de cabinet, ces grâces naïves et ces tours

vraîment françois que nous admirons dans certains écrits, dont les auteurs doivent moins aux préceptes qu'à l'usage. Témoins les Lettres inimitables de madame *de Sévigné*. Il est vrai que ces sortes d'auteurs font des fautes dont nous sommes exempts, grâce à l'étude; mais, sans cesser d'être corrects, ne pourrions-nous pas entrer un peu dans le goût de leur diction aisée, vive, naturelle, et dont les gallicismes font toujours un des principaux charmes? On sauroit gré à un savant citoyen de Rome et d'Athènes, de vouloir bien quelquefois n'être que François. Combien d'excellens grammairiens ne sont, lorsqu'ils se mêlent de la composition, que de méchans poëtes et de pitoyables orateurs! Ils font passer, dans leur style, toute la sécheresse de la méditation; et, tout courbés sous le joug de la règle, ils n'ont point cette énergie qui consacre les écarts, et forme les grands génies. Accoutumés à peser les syllabes, ils négligent de savoir ce qu'ont dit les bons auteurs, et épluchent avec anxiété leurs paroles, pour les mesurer au compas régulier qui borne le cercle de leur art; cherchant opiniâtrément à ramener nos meilleurs écrivains à leurs idées rétrécies, ils ne conçoivent pas qu'une langue aussi riche que la nôtre, et employée pour exprimer ce nombre infini d'idées

toujours nouvelles, présente un champ trop vaste pour être contenu dans les règles que l'usage et l'analogie appliquent aux expressions communes. Que ces règles, d'ailleurs si utiles, dirigent les pas du premier âge; qu'elles opposent une barrière insurmontable à la médiocrité; qu'elles prescrivent des termes pour la formation des loix, la sûreté des contrats, et qu'elles arrêtent les écarts d'une imagination déréglée; mais toute personne, nourrie de la lecture des Anciens, opposeroit à cette rigueur pédantesque l'autorité de nos bons écrivains de tous les temps. L'homme de génie suivra des mouvemens plus sûrs que toutes ces règles; l'idée se présentera à lui avec une nouvelle forme de l'exprimer; et, tandis qu'un censeur ignoré s'élève contre la nouveauté de l'expression, elle passe à la postérité, et sera une beauté nouvelle dans une langue que rien ne peut fixer. C'est aux hommes de génie qui nous ont précédés, que nous devons nos richesses; ce sont ceux que nous méconnoissons aujourd'hui, qui feront loi pour les grammairiens à venir. La Grammaire ne fait qu'ouvrir les voies qui conduisent dans le sanctuaire des langues; elle indique simplement la manière commune de parler, et quel est l'usage reçu. Mais c'est par l'étude du style qu'on atteint à la pureté, à la

netteté, à l'élégance, dont on puise les modèles dans la lecture des écrivains devenus classiques. Les grammairiens, par leur étymologie et par leur syntaxe, enseignent à éviter les barbarismes et les solécismes. Or, est-ce là tout ce qu'il faut pour bien parler une langue telle que la nôtre, et qui, devant son origine à tant de divers idiômes dont elle a emprunté les expressions et les tours les plus délicats, présente des variétés infinies, qu'il est impossible de réduire à un système complet de préceptes ? Aussi voyons-nous la plupart des bons maîtres passer rapidement des préceptes les plus généraux à la lecture des bons écrivains, et ne tenir sous la main les Grammaires les mieux travaillées, que comme des témoins propres à consulter au besoin, des guides fidèles qui empêchent de s'écarter de la bonne voie. C'est le style, joint à la beauté de l'expression aussi éloignée du néologisme que du purisme, c'est, dis-je, ce style enchanteur qui anime, qui vivifie, qui développe tout*. Sans l'expression, on peut voir les objets, on ne les sent pas; sans elle, le pathétique est sans force, et le sentiment affadit; la raison perd le droit de persuader, quand elle n'est pas éloquente ; les passions s'éteignent

* *Mélanges littéraires. Lettres sur l'Épopée française.*

ridicules, si le style n'égale la vivacité des mouvemens; les situations mêmes qui semblent porter avec elles leur intérêt, ont besoin du secours de l'expression, pour donner au cœur ces secousses puissantes qui l'ébranlent, qui l'attendrissent, qui le rendent présent aux malheurs dont on l'entretient. C'est par le style qu'*Homère* est divin, et *Virgile* délicieux. C'est par le style que *Racine* sera immortel comme eux; que *Bossuet, Fléchier, Massillon*, survivront aux orateurs les plus véhémens; c'est par lui que le chantre des beautés champêtres immortalisera dans notre langue les beautés sublimes du poëte de Mantoue et de l'*Homère* anglois. *Delille* est devenu classique, parce qu'il a su trouver tout ce que la langue françoise présentoit de charmes à la poésie nationale; et c'est parce que cet art unique et admirable d'être éloquent manquoit à nos écrivains avant Louis XIV, que leurs ouvrages ne se lisent plus; qu'ils n'ont point ce charme qui nous attache à presque toutes les productions du siècle de ce monarque.

La *philologie* embrasse toutes les connoissances grammaticales; elle étend ses observations aux langues de tous les temps et de tous les pays, s'aide de la logique, pour résoudre toutes les difficultés, et de la critique, afin de

pouvoir, aidée de ce flambeau, pénétrer dans le sens des Anciens, et rétablir ce qu'elle y trouve de défectueux. Aussi la philologie a-t-elle commencé avec l'étude des belles-lettres; et tout ce que la France a produit d'esprits éclairés dans les siècles les plus médiocres de notre littérature, se réduit-il presque à ces infatigables scrutateurs de l'antiquité, qui ont le mérite d'avoir préservé les langues anciennes d'une destruction totale. La philologie a sur-tout pris faveur lors du renouvellement des lettres. Les Grecs, en abordant en Italie, en passant en France, ramenèrent le goût de leur langue maternelle; et dès qu'une fois on voulut étudier la théologie dans ses sources, il fallut apprendre les langues anciennes, et discuter le texte des saintes Écritures et des Pères *.

Les plus illustres philologues étoient au collége Royal; et c'est à ces habiles professeurs, aux vastes connoissances qu'ils puisoient dans les Anciens, que nous devons les premiers progrès de la langue françoise, les premiers prin-

* C'est aussi par la philologie qu'ont commencé les bonnes études en Allemagne : on en retrouve l'usage sous l'empereur *Maximilien*. *Érasme*, *Reuchlin*, *Hutten*, *Vessel*, *Pélican*, *Beatus Rhenanus* précédèrent la réformation; presque tous avoient étudié en France.

cipes de notre Grammaire, les premières recherches sur les antiquités de notre langue, les premiers efforts pour en faire disparoître ce qu'elle avoit d'hétérogène, de contraire à son génie. C'est ce qui doit faire considérer la philologie comme une des sources qui ne sont pas à négliger pour l'histoire de notre langue. Par elle seule, il sera possible de perfectionner ces Grammaires comparées dont j'ai démontré l'utilité.

La *critique*, cette partie essentielle de la philologie, et à laquelle nous devons plus particulièrement la conservation, la restitution et l'usage des monumens de l'antiquité; la critique est le complément des études grammaticales; rien ne peut mieux faire connoître son utilité que la considération détaillée de ses travaux. Mais distinguons, d'abord, la *critique grammaticale* de la *haute critique*, de celle qui a l'authenticité du texte pour objet. Juger de la propriété des termes, de leur heureux emploi, de la pureté du langage, de l'élégance du style, et appuyer ce jugement sur l'autorité des écrivains, sur celle de l'usage; ne rien négliger de tout ce qui peut servir à la clarté, à la brièveté, à la force, à la naïveté et aux grâces du style; examiner la méthode, ou l'arrangement des matières et des pensées qui doivent servir à

persuader; tel est l'objet de la critique grammaticale ou littéraire, dont l'emploi semble maintenant réservé aux journalistes, et fut longtemps, comme je le ferai voir, une des principales et des plus essentielles occupations de l'Académie. C'est cette critique qui guide dans la recherche des façons de parler; elle enseigne la méthode d'apprendre une langue, comme elle facilite l'interprétation des mots et des phrases qui ont quelque obscurité. C'est cette critique, qui, vigilante sentinelle du Parnasse, veille avec toute la sévérité du juge le plus impartial, sur les diverses productions du génie, ne craint point de les examiner dans les moindres détails, inspire une crainte salutaire de la rigueur de ses arrêts, et relève avec énergie les écarts auxquels une imagination sans frein se laisse si facilement entraîner. Je sais que cet art, auquel nous devons, d'ailleurs, la conservation du bon goût, dégénère souvent en une satire outrée, propre à décourager les efforts des jeunes auteurs, dont la muse timide recule d'effroi à la vue d'un censeur sans indulgence et sans ménagement; mais quel bien n'a pas fait de tout temps le jugement sévère auquel est exposé l'auteur, qui ose présenter au public ses productions indigestes! *Boileau* fit peut-être plus de bien, en purgeant le mont sacré de cette

foule de productions médiocres, que son nom seul réduisit au silence, qu'il n'éclaira de bons esprits par son *Longin* et par son *Art poétique*. Long-temps on s'est plaint de cette foule de folliculaires dont les pamphlets inondoient le public. « Essaim nombreux de savans » hermaphrodites plus multipliés, en tout pays » littéraire, que ces demi-insectes qui couvrent » les bords fangeux du Nil; à-peine connus » dans la république des lettres, on sait seule- » ment que leur nombre est infini; et, si cent » bouches ne peuvent suffire à dénombrer leurs » cohortes, leur importun babil en réduit mille » autres au silence, dans la crainte de devenir » l'objet de leurs sarcasmes * ».

Mais un critique judicieux qui, comme l'exige *Pope*, consulte la nature, et n'appuie que sur elle la sévérité de ses jugemens, qui sait encourager l'art en censurant les défauts, et cherche à maintenir le bon goût en opposant des bornes à l'imagination, un tel critique,

---

Those half-learn'd witlings, num'rous in our isle,
As half-form'd insects on the banks of Nile;
Unfinish'd things, one knows not what to call,
Their generations so equivocal:
To tell'em would a hundred tongues require,
Or one vain wit's, that might a hundred tire.

POPE, Essay on Criticism.

dis-je, ne peut qu'être infiniment utile aux progrès et à la perfection de l'élocution.

La haute critique étend plus loin son domaine; elle répand la lumière sur les fables des poëtes, et sur leurs énigmes; elle juge du style propre à tel auteur, et du caractère de ses écrits, de ses bonnes qualités, de ses défauts, de ses variations selon les temps; elle montre quel étoit celui de certaines écoles, de certaines sectes, ou qui étoit particulier à certains auteurs. En appliquant ses caractères, elle juge de l'authenticité, de l'interpolation, de la pureté, de la correction d'un texte, et indique la manière de le rétablir. Elle passe à l'examen d'un livre, s'il n'est pas supposé, s'il est réellement du temps qu'on lui attribue, s'il est de tel auteur anonyme, ou pseudonyme; c'est enfin le juge en dernier ressort de la vraie prononciation, de la véritable orthographe des temps reculés; et c'est ainsi que les travaux de la Grammaire aident aux études de l'histoire, pour en assurer les preuves; de l'antiquité, pour en expliquer les monumens; de la bibliographie, pour en assurer les parties. Quelquefois le jurisconsulte en emploie les moyens pour constater la validité d'un titre, et c'est par elle que les premiers vestiges de notre langue reçoivent une nouvelle vie, et deviennent plus certains, et plus pro-

pres à fournir des matières à nos glossateurs, à nos étymologistes.

Cependant la haute critique a, comme toutes les sciences qui prêtent à l'imagination, des abus contre lesquels il est difficile de se prémunir. Le moindre est de noyer le texte dans une foule de citations, d'autorités, d'opinions qui détournent l'attention qu'on voudroit donner au sujet principal. Chaque mot d'un Ancien fournit au faiseur de digressions des moyens de faire preuve de savoir. On finit, disoit l'ingénieux *Chapelle*, par entendre d'autant moins le texte, qu'on entend mieux le commentaire. La langue françoise, si propre à tout traiter avec autant de clarté que de sagacité, a fait disparoître cette longue et pénible méthode adoptée par les savans du Nord. *Boileau* nous a fourni, dans son *Longin*, un modèle qu'on s'est empressé d'imiter. Les critiques s'appliquent maintenant à réunir la brièveté aux recherches les plus profondes; et nos éditions ne rebutent plus par un amas de citations superflues.

La critique ne doit effectivement servir qu'à examiner le texte; pour en découvrir l'authenticité et le véritable sens; tout ce qui va au-delà devient inutile. Cependant, combien de critiques, de commentateurs, ne se sont rendus

célèbres que par une érudition déplacée! Quel courage ne faut-il pas pour lire les longues et savantes notes, dans lesquelles le texte des meilleurs classiques de l'antiquité se trouve éclipsé par l'érudition des modernes! Ne gagneroit-on pas infiniment plus à lire et relire cent fois le texte même? Quel vain étalage de science ne trouve-t-on pas dans ces féconds interprètes du seizième et du dix-septième siècles, qui ne laissent passer aucune phrase, aucun mot de l'original, sans s'égarer dans des discussions sans fin, qui font perdre de vue l'auteur le plus intéressant! Il a fallu que la saine critique s'armât du fouet de la satire, pour bannir à jamais du temple d'Apollon ces intrépides commentateurs, si toutefois ils en ont jamais vu autre chose que le vestibule; et ce n'est que sous ce rapport qu'on peut savoir quelque gré à l'auteur du *Chef-d'OEuvre d'un Inconnu* *. Cet ouvrage fit ranger *Bel-Air-Saint-Hyacinthe* dans la classe des beaux esprits. Satire assez fine contre les commentateurs qui prodiguent

* Le *Chef-d'OEuvre* est l'ouvrage de *Sallengre* et d'un illustre mathématicien, consommé dans tous les genres de littérature, et qui joignit l'esprit à l'érudition, enfin de tous ceux qui travailloient à La Haye au Journal littéraire. *Bel-Air-Saint-Hyacinthe* a fourni la chanson avec beaucoup de remarques. *École de Littérature*, tom. I, 1764.

l'érudition et l'ennui, elle affecte des longueurs qui, par-tout ailleurs, nuiroient au sel de la plaisanterie. C'est un préservatif que de jeunes auteurs ne liront pas sans être pour jamais guéris de la démangeaison de trop écrire. Notre langue paroîtra peut-être à bien des gens trop moderne, pour que nos écrivains ayent besoin de commentateurs. Cependant les œuvres de nos poëtes ont été commentées dès leur origine. Nous trouvons encore plusieurs volumes remplis de longues explications du *Roman de la Rose ;* on a poussé le ridicule jusqu'à vouloir y trouver des sens allégoriques, renfermant les règles de la plus pure morale. *Ménage* a commenté *Malherbe ; Desmaiseaux* a éclairci les endroits obscurs de *Boileau ; Coste* a donné ses notes sur *La Fontaine* et sur les *Essais* de *Montaigne ; Du Bartas* a eu deux commentateurs françois et un latin *, et quantité de traductions en différentes langues.

Casaubon, *Saumaise*, sont estimés pour leur saine critique. Ce fut dans le siècle de *Louis XIV* que commença à se répandre ce jugement sain, qui présente les beautés des Anciens dans tout leur lustre. *La Rue*, *Le Tel-*

* *Simon Goulard* et *Thévenin de Commerci*; le commentateur latin est *Valerius Hartungus*. *Jugem. des Savans.*

lier, Labaume, Mérouville, Hardouin, Chamillard, Jouvency, Huet, Cailly, Danet, M. et M.me *Dacier*, embrassèrent la nouvelle méthode. Les éditions, les traductions qu'ils procurèrent, augmentoient en bonté en diminuant de volume. Avec moins d'érudition, et plus de solidité que leurs prédécesseurs, les nouveaux critiques se rapprochèrent de *Servius*, de *Donat*, qui avoient fait ressortir toutes les beautés de *Térence* et de *Virgile*.

Ce fut dans l'intention d'épurer ce nombre infini de commentaires, où il etoit si difficile de trouver l'or parmi le cliquant, que les célèbres instituteurs de *Louis*, dauphin, formèrent le plan d'une collection d'auteurs latins, avec des commentaires d'une juste étendue. Le duc *de Montausier*, *Bossuet*, réunirent pour les éditions *ad usum* (ainsi se nomma cette collection), tous les gens de mérite connus par leur érudition, sans y faire aucune différence de sexe ou d'état; ils les engagèrent, par leur exemple et par des bienfaits, à épurer les auteurs, au moyen de la collation avec les éditions les plus exactes, à en expliquer brièvement les lieux obscurs, à les enrichir de réflexions et de notes tirées de l'histoire, de la philologie et de la critique; enfin, à y ajouter des *index* suffisans, pour que les François et

les étrangers pussent y puiser avec une égale facilité. Ces travaux, quoique faits en latin, ne laissèrent pas d'être intéressans pour la langue françoise; ils étoient des préliminaires aux traductions plus exactes, plus élégantes que nous avons eues depuis. En lisant les noms des éditeurs, nous voyons une suite de gens illustres (C) dans notre littérature, qui remplissoient nos chaires, nos tribunes et nos académies. A-peine les volumes paroissoient-ils, que les Anglois, les Italiens, les Flamands, s'empressoient d'en procurer la réimpression. Il étoit difficile que l'entreprise ne fût critiquée dans quelqu'une de ses parties; mais quelques défauts qu'on y trouve n'empêchent pas qu'elle n'ait singulièrement contribué à répandre le goût de la plus saine critique, et à nous rendre les beautés des Anciens plus familières.

Jean Leclerc a donné les règles les plus certaines, les plus pures de la critique (1712, 4e édition); M. *Morel* les confirme dans ses *Élémens* (1768, 1 vol. in-8°). Le P. *Honoré de Sainte-Marie* en avoit établi de fort bonnes dans ses *Réflexions* (1720, 3 vol. in-4°); et c'est sur ces données que doit former son plan tout écrivain, qui entreprend un ouvrage périodique. Parmi les journalistes, il en est plusieurs qui, par le sage examen, et la censure sévère

des écrits modernes, deviennent comme les gardiens de la pureté de la langue, et découvrent, dans les ouvrages nouveaux, les erreurs de dates, de textes, et en général, de critiques qui peuvent échapper aux plumes les plus exercées.

C'est avec fruit qu'on aime encore à lire, sous ce rapport, les réflexions grammaticales du *Journal des Savans*, de *l'Ancien Mercure*, de *l'Année Littéraire*, du *Journal Encyclopédique* et des *Nouvelles Bibliothèques Littéraires de Hollande*. Je ne parlerai point ici d'une branche non moins importante de la critique, qui en est comme le complément et le plus heureux résultat, de cet examen délicat et détaillé des diverses qualités du style et de la composition, pour en faire remarquer les beautés, et rechercher comment le discours plaît, et quelles sont les causes internes du sentiment du Beau; nouvelle théorie développée par le P. *André*, et qui, depuis, a occasionné tant d'excellens écrits, et ce système de doctrine, auquel *Baumgarten* a donné le nom d'*Esthétique*; méthode aussi simple qu'intéressante, pour saisir avec facilité tout ce qui, dans les ouvrages de l'esprit, peut exciter notre admiration, perfectionner notre goût, et nous attacher plus intimement à la culture des belles-lettres.

A-peine l'Académie eut-elle terminé le *Dictionnaire*, qu'elle mit plus de suite à l'examen des doutes que des réflexions multipliées faisoient naître sur des expressions peu usitées. On vit éclore les *Remarques et Décisions de l'Académie Françoise, recueillies par l'abbé* TALLEMANT; *Vaugelas* ne rendit pas moins de services aux écrivains de notre nation, par ses *Remarques*, ouvrage moins nécessaire à présent qu'autrefois, parce que, grâce à lui, les doutes qu'il propose ne sont plus des doutes aujourd'hui. Mais leur lecture fait entrer dans l'esprit de la langue, et fortifie dans les bons principes. Ce fameux puriste, qui possédoit à fond la langue françoise, publia ses remarques, comme le fruit d'une étude de quarante ans. Le savant et judicieux ouvrage fut applaudi. Mais comme jamais auteur, quelle que soit sa réputation, n'a eu d'approbation universelle; et que, d'ailleurs, *Vaugelas* proposoit certaines manières de parler, ou nouvelles, ou que l'usage n'avoit point encore assez confirmées, le livre des *Remarques* a essuyé la censure de plusieurs habiles gens. *Dupleix* *, *Mé-*

* « *Dupleix*, historiographe du roi, a fait un livre entier contre » celui de *Vaugelas*, lequel il appelle la *Liberté de la Langue* » *françoise*, où, de vrai, il reprend cet auteur assez pertinem-

nage, le P. *Bouhours*, et d'autres beaux esprits, ne se sont pas fait scrupule de redresser *Vaugelas*, par-tout où ils ont cru qu'il avoit manqué. Cet estimable écrivain étoit étranger *; et *La Mothe le Vayer* ne put souffrir qu'un gentilhomme savoyard lui fît des leçons, et lui donnât des scrupules sur une infinité de dictions et de phrases admirées par les meilleurs écrivains de son temps. Il ne put s'empêcher de faire un volume contre ces *Remarques;* mais malgré ses plaintes, dit *Pélisson*, les *Remarques* ont été généralement reçues et soigneusement observées depuis. Elles méritent, continue-t-il, une estime toute particulière; car, non-seulement la matière en est très-bonne, pour la plus

» ment en certains endroits; mais, en d'autres, il a peu de rai-» son : car, de penser de garder tous les mots anciens de notre » langue, ce n'est pas lui rendre sa liberté, au contraire, c'est la » rendre captive de l'antiquité, en la voulant affranchir de notre » usage moderne ». *Dupleix* est auteur des *Mémoires des Gaules* et d'une *Histoire de France*, 4 vol. in-folio, ouvrage en vieux langage et rempli de platitudes. *Scipion Dupleix*, opposé à *Vaugelas*, est *Pradon*, qui veut donner des leçons à *Racine*.

* Il étoit né à Bourg en Bresse, ville alors appartenant à la maison de Savoie. Ainsi, du temps de *Vaugelas*, il ne falloit pas aller plus loin que la Bresse, pour trouver les bornes de la langue françoise dans sa pureté. Qui récuseroit aujourd'hui le témoignage de l'astronome *Delalande*, aussi de Bourg en Bresse ? Quel seroit le canton, l'arrondissement des quatre-vingt-trois départemens, de l'Alsace même, que l'on croiroit incapable de produire de bons écrivains ?

grande partie, et le style excellent et merveilleux, mais encore il y a dans tout l'ouvrage je ne sais quoi d'honnête homme qui en fait aimer l'auteur. *Dupleix*, écrivain d'ailleurs peu célèbre, ne craignit pas non plus de se mesurer avec lui. L'Académie, qui, par ses statuts, s'étoit réservé l'examen des écrits de ses membres, crut avoir encore plus de droit d'intervenir dans une affaire si particulièrement de sa compétence; c'étoit répondre à son institution, que de mettre la plus grande exactitude à l'examen des *Remarques*; elle réunit tous ses membres pour travailler aux observations qui en résultèrent. Elle crut que les sentimens de quelques particuliers ne suffisoient pas pour dissiper les doutes, et pour fixer l'opinion du public, sur l'usage des mots et des phrases; elle se fit un devoir de décider pour ou contre; et *Thomas Corneille*, faisant les fonctions de secrétaire à la place de *Regnier Desmarais*, fut chargé de rédiger les *Observations* qui parurent en 1700.

Quand *Vaugelas* n'eût eu d'autre mérite que celui de réveiller l'attention sur les vices, qui se glissent si facilement dans le langage d'une grande nation, il auroit, par cela seul, mérité la reconnoissance de la postérité. Mais il étoit de l'Académie, dès l'institution de cette

compagnie. Rompu à toutes les difficultés que présentoit la langue, et en trouvant sans cesse de nouvelles dans la rédaction du *Dictionnaire*, à laquelle il a eu la plus grande part; assidu aux conférences; sachant combien l'art d'écrire est difficile par l'expérience que lui donnoit le travail si soigné de la traduction de *Quinte-Curce*, *Vaugelas* ne craignit pas de s'opposer au torrent des mauvais écrivains. Sa réputation, le soin de ne citer aucun auteur vivant, la simplicité d'un ouvrage consistant en petites phrases détachées, faciles à saisir, et à être scrupuleusement examinées; tout contribuoit au succès de ses *Remarques*, présentées au public dans un temps où tout Paris suivoit l'impulsion donnée par l'Académie: elles furent méditées, applaudies et critiquées avec un zèle égal. Les écrits qui ont attaqué *Vaugelas*, ceux qu'il a occasionnés pour sa défense, sont un vrai trésor pour notre langue. *Ménage*, *Bouhours*, *Andry de Bois-Regard*, *Renaud*, *Chauvin*, *Bellegarde*, *Tallemant*, *Grimarest*, M.lle *de Gournay*, ont travaillé à l'envi pour rétablir la pureté de la diction. Leurs ouvrages seuls formeroient une bibliothèque. Au-reste, comme disoit fort bien *Sorel*, la manière de faire son profit de tous les recueils de mots et de phrases, c'est de ne point trop s'arrêter à ceux qui ont

été faits les premiers; mais de voir principalement les derniers, puisqu'il est à supposer que ce qui est plus nouveau, est plus selon l'usage [a].

Pour concevoir l'étendue des travaux nécessaires à la confection d'une bonne Grammaire, telle que l'Académie se proposoit d'en publier une, il suffit de considérer, qu'outre les principes généraux et particuliers, elle vouloit y insérer tout ce qui peut la rendre complette, et résoudre toutes les difficultés. Outre les remarques et les observations dont j'ai parlé, et dont il lui paroissoit convenable de donner les résultats dans une Grammaire de cette espèce, l'Académie voyoit s'élever journellement de nouvelles questions. Chacune de ses séances donnoit matière à des discussions. L'abbé *de Choisi* avoit fait un recueil de décisions, confirmées dans les conférences [b]. L'examen en oc-

---

[a] *Bibliothèque françoise*, chap. I.

[b] *Opuscules sur la Langue françoise, par divers Académiciens.* Paris, 1754, 1 vol. in-12. Ce livre, utile pour connoître les travaux de l'Académie au commencement du XVIIIe siècle, contient les *Essais de Grammaire* de l'abbé *de Dangeau*, dans lesquels se trouve ses Discours sur les voyelles et sur les consonnes, système adopté, dans la suite, par la plupart des grammairiens; le *Journal de l'Académie françoise* (1696), sur lequel l'abbé *d'Olivet* a donné des éclaircissemens dans son *Histoire de l'Académie*; un extrait des registres de l'Académie, 1679; deux lettres de *Huet* et de *Patru*, sur les participes actifs; enfin un morceau intéressant de l'abbé *d'Olivet*, sur les participes passifs. Il seroit à

casionna la continuation; l'abbé *Tallemant* en gratifia le public. Dès que le grand travail du *Dictionnaire* fut fini, l'Académie, déterminée à examiner les ouvrages françois qui avoient le plus de réputation pour la netteté du discours, commença par les écrits de *Balzac*, et les traductions de *Perrot d'Ablancour*, aussi estimées pour l'élégance que les originaux mêmes, et d'un style aussi châtié que celui de *Balzac*. Celle de *Quinte-Curce* par *Vaugelas* n'a pas laissé de fournir matière à plusieurs doutes qu'on a aussi examinés.

Pour nous rendre sages aux dépens de *Malherbe* même, l'Académie entreprit d'examiner ses fautes; elle s'en occupa dans le temps de son loisir, avec une gravité digne de cet illustre corps. Mais ce loisir ne lui permit pas d'examiner plus d'une pièce de *Malherbe*; elle s'en occupa près de trois mois (en 1638), ce temps même ne suffit pas pour voir toute la pièce, et de vingt et une stances de six vers qu'elle contient, les vacations obligèrent de laisser les quatre dernières *. Les doutes et les observations mis-

souhaiter que depuis on eût recueilli, des œuvres mêlées de divers académiciens, les divers articles qui concernent la langue françoise.

* *Pélisson, Histoire de l'Académie.* C'étoit la *Prière sur le voyage de Henri IV en Limousin*, la meilleure pièce de *Malherbe*, et l'*Ode* sur le voyage de ce prince à Sédan.

soient à chaque écrit qui faisoit quelque bruit. Les observateurs s'éclairoient eux-mêmes en éclairant le public. *Ménage* voulut imiter *Vaugelas*, mais il ne fit que montrer de l'érudition, et rappeler les monumens anciens de notre langue. *Thomas Corneille* donna ses observations, différentes de celles de l'Académie. Moins célèbre dans le tragique que l'auteur du *Cid*, il passa pour le premier qui eût réellement bien écrit, et donné de la force et de la grâce à la langue; et il lui rendit un autre service par son *Dictionnaire des Arts et Métiers*, supplément nécessaire à celui de l'Académie. Le célèbre *Bouhours* embrassa la même carrière. Ses *Remarques*, ses *Doutes*, ses *nouvelles Remarques* (1675), sont d'une pureté qui excite encore notre admiration. *Rollin* conseille aux maîtres la lecture de ces judicieux grammairiens. La foule des imitateurs que firent *Vaugelas* et *Bouhours*, ne présente, ni cette justesse, ni cette élégante simplicité, qui rendent les ouvrages des premiers si utiles. Très-peu de ces derniers ont eu les égards convenables pour la pureté de l'expression, pour l'usage déterminé des mots, pour cette délicatesse qui forme le caractère de notre langue.

C'est par ces observations judicieuses qu'ils sont parvenus à faire connoître l'idée, qu'un

mot, qu'une façon de parler présente à l'esprit, ses véritables sens, et les justes bornes de sa signification; à distinguer les manières de parler, qui sont de l'usage ordinaire de la langue, les propres, les figurées, celles qui sont réservées pour la chaire ou pour le barreau, pour la poésie ou pour le style élevé; celles qui passent dans la conversation, celles mêmes qui ne sont d'usage que parmi le peuple; les expressions connues sous le nom d'*archaïsmes*, dont l'usage est proscrit, mais nécessaire à l'intelligence des Anciens, et des proverbes; les néologismes qu'il faudroit admettre; les idiotismes, enfin, soit de la langue, soit des étrangers, hors des règles communes du langage, et que l'usage a enfin confirmés. Ce qu'un Dictionnaire ne peut ni ne doit expliquer avec assez d'étendue, les recueils d'observations l'ont tenté, l'ont exécuté avec soin. Ils ont préparé les voies à une excellente Rhétorique *. Mais plusieurs de ces expressions, confirmées par l'usage, ne laissoient plus de doute; il fallut élaguer, et ne présenter que les objets qui faisoient encore quelque difficulté. L'auteur, connu sous le nom de *La Touche*, les a recueillis dans la seconde

* L'Académie se proposoit encore de publier une Rhétorique et une Poétique : ce projet n'a pas été exécuté.

partie de l'*Art de parler françois* (Amsterdam, 1720). *Wailly* a rendu un vrai service à ses compatriotes, en les réduisant à celles qui laissoient encore quelques scrupules; de la part de ce puriste, proposer des difficultés, c'étoit leur donner la solution.

La source de ces difficultés étoit inépuisable. *Charpentier*, que l'on ne soupçonnera pas d'avoir craint de trop exalter les prérogatives de la langue françoise, dit, en général, qu'il est plus difficile de bien écrire en françois, que de bien écrire en latin; il auroit pu dire sans crainte, qu'il seroit impossible de bien écrire en françois, s'il falloit, pour y réussir, observer toutes les minutieuses règles de la Grammaire. Mais, comme l'a fort bien remarqué QUINTILIEN, *aliud est latinè, aliud est grammaticè loqui*. On peut parler françois, sans parler en grammairien; et tout le monde est intéressé à ne pas laisser établir les règles tyranniques de quelques auteurs, qui ne sauroient souffrir une construction de mots, dès qu'au moyen de quelque subtil raisonnement, elle pourroit présenter quelque équivoque. Il est néanmoins louable de proposer les règles des grands maîtres. Quand même elles seroient trop difficiles dans la pratique, au-moins servent-elles à faire approcher de la perfection. Ainsi,

l'on doit de la reconnoissance aux auteurs qui ont pris la peine de recueillir et de rédiger en un fort bel ordre, ce que les premiers académiciens ont remarqué concernant la langue françoise. Dès leur temps même il s'en étoit fait des recueils. On vit paroître le *génie de la langue françoise*, en 1685. *Vaugelas* et les autres ne s'étoient prescrit aucun ordre dans leurs remarques; la tâche que s'imposa l'auteur de ce recueil, fut de donner une méthode de s'en servir commodément, en réunissant sous un même article les décisions de ces écrivains. C'étoit un ouvrage très-bon pour son temps, mais qui ne répondoit pas à ce que le public avoit le droit d'en attendre, après les travaux de tant d'académiciens *. C'étoit dans leur compagnie même que devoit se former le monument propre à consacrer tous ces travaux; et ce n'étoit pas assez qu'ils s'attachassent à éplucher les détails.

L'Académie pensa que, tant que ces difficultés ne seroient pas éclaircies, une Grammaire ne pourroit jamais être qu'un ouvrage incomplet. Elle sentit qu'une entreprise de cette nature devoit être systématique, et ne pouvoit

* *Journal des Savans.*

sortir que d'une seule main. L'abbé de *Saint-Pierre* proposa un plan, qui, s'il eût été exécuté, auroit produit des matériaux propres à faire un livre excellent, et qu'on eût consulté comme l'oracle de la nation. C'étoit un journal des séances, qui auroit rapporté les opinions motivées de chacun des membres. De tout ce projet, il n'est resté que ses excellens discours *. Rien ne paroît si propre à résoudre les difficultés, que la sage discussion des matières qui donnent lieu aux doutes; mais rien de plus difficile que de tenir un juste milieu dans le conflit d'un grand nombre d'opinions. Le journal proposé n'eut pas lieu; les particuliers s'en dédommagèrent par des critiques, dont la plupart n'ont peut-être jamais été lues.

Il est cependant un genre de travail qu'on ne peut trop renouveler, parce qu'il oppose la plus forte barrière au mauvais goût qui s'insinue sous différentes formes. C'est le travail des habiles critiques qui deviennent juges impartiaux des nouvelles productions littéraires, dont ils rendent compte dans leurs journaux. Ce seroit un supplément périodique ajouté au *Dictionnaire néologique*; ce seroit une criti-

* Ces discours sont à la tête de l'*Histoire de l'Académie* de D'OLIVET.

que bien sévère des germanismes, des anglicismes, de tant d'expressions si facilement reçues, si imprudemment rapportées du commerce plus fréquent que jamais avec nos voisins. Le nouveau Dictionnaire néologique qui seroit à désirer deviendroit un vrai préservatif; mais qu'on ne s'y méprenne pas: dans une langue formée par le long usage qu'en ont fait les plus célèbres écrivains, il paroît que chaque idée doit avoir son expression; inventer un mot pour représenter l'idée dénommée par un autre mot, c'est un pléonasme, c'est une néologie vicieuse. Donner à des mots déjà reçus une signification détournée, c'est un autre abus, qui n'est pas moindre que celui d'adopter des mots qui, par leur nature, ne peuvent s'unir sans choquer le génie de la langue *. Le Dictionnaire néologique reprend donc avec raison beaucoup d'expressions nouvelles, de phrases alambiquées, de tours précieux et contraires au bon goût. Dans ce sens, la satire est utile; elle attaque le néologisme; mais il y a de prétendus puristes qui, supposant la langue absolument complette, crient à l'innovation,

* Quand développera-t-on, sous un point de vue grammatical, la doctrine de *Locke*? *Essai sur l'Entend. hum.*, liv. III, chap. x et xi.

dès qu'ils voient paroître un nouveau mot, ou un mot pris dans une signification nouvelle, qui craignent même de voir reparoître des mots très-significatifs, très-énergiques, employés par nos ancêtres, oubliés avec le temps, et qui auront été remplacés que par quelques termes obscurs, ou par quelque périphrase. Ils attaquent la *néologie* même, cet art utile qui a ses principes et ses loix reconnues; art sans lequel la langue ne s'enrichiroit plus des dépouilles précieuses de ce que les langues mortes ou vivantes ont de plus énergique, sans lequel d'excellens termes, dont l'usage auroit cessé quelque temps, seroient absolument perdus pour elle. Je ne puis me dispenser d'ajouter ici les réflexions que *Marmontel** fait à ce sujet: « Quelque différente que soit la langue de » *Racine* et de *Fénélon*, de celle de *Baïf* et » de *Du Bartas*, il est encore possible, sinon » de la rendre plus douce et plus mélodieuse, » au moins d'ajouter à son énergie, de la parer » de nouvelles couleurs, d'en multiplier les » nuances; et plus on en fait son étude, mieux » on sent qu'elle n'est pas à ce point de per- » fection où une langue doit se fixer ».

---

* *De l'Autorité de l'Usage sur la Langue.*

Comme vivante, elle est variable, mais elle est dans les deux sens; elle peut acquérir et perdre, et cette alternative, on voit qu'elle dépendit de l'usage uniquement, absolument et sans qu'il fût permis à la raison de lui opposer sa lumière; soyons moins superstitieux; mais pour éviter un excès, ne donnons pas dans un autre; et si l'on a trop accordé à l'autorité de l'usage, modérons cette autorité, sans oublier qu'elle a ses droits, comme elle a ses limites. Reconnoissons avec *Vaugelas*, que l'usage a fait beaucoup de choses avec raison, même beaucoup plus qu'on ne pense. *Cela ne se dit point, cela ne se dit plus :* telle est la formule du jour; mais si cela s'est dit, pourquoi ne le plus dire; mais si cela est bien dit en soi, bien énergique, bien significatif, bien propre à nous débarrasser d'une périphrase, quoiqu'on ne l'ait pas dit encore, pourquoi ne le diroit-on pas? Notre langue est-elle déjà si riche qu'elle n'ait plus rien à acquérir? Comment se fût-elle formée, si, depuis *Joinville* jusqu'à *Fénélon*, personne n'avoit osé dire, pour la première fois, ce qu'on n'avoit pas encore dit? Il y a dans notre langue, de l'aveu même de *Vaugelas*, une infinité de phrases, qui sont les dépouilles des langues savantes, et qui, accommodées à son génie, font une partie de ses richesses. Or, je

le demander à *Vaugelas*, ces façons de parler, et toutes celles qui de la langue écrite passent dans la langue usuelle, ou qui restent comme en réserve dans le trésor de la poésie et de l'éloquence, qui nous les a données? Ne sont-ce pas les gens de lettres? Et n'est-ce pas sur-tout en cela que consiste cette invention de style, qui caractérise et distingue nos plus grands écrivains, et notamment cet *Amyot*, que *Vaugelas* a tant loué *.

Or, si *Amyot* fut louable d'avoir osé les inventer, ces expressions heureuses que nous avons

---

* « Et quelle gloire n'a point encore *Amyot* depuis tant d'années, quoiqu'il y ait un si grand changement dans le langage? » Quelle obligation ne lui a point notre langue, n'y ayant jamais » eu personne qui en connût mieux le génie et le caractère que » lui, ni qui eût usé de mots et de phrases si naturellement françoises, sans aucun mélange des façons de parler des provinces, » qui corrompent tous les jours la pureté du vrai langage françois? Tous ses magasins et tous ses trésors sont dans les ouvrages de ce grand homme, et encore aujourd'hui nous n'avons » guère de façons de parler nobles et magnifiques, qu'il ne nous » ait laissées; et bien que nous ayons *retranché la moitié de ses* » *phrases et de ses mots*, nous ne laissons pas de trouver, dans » l'autre moitié, presque toutes les richesses, dont nous nous » vantons, et dont nous faisons parade : aussi semble-t-il disputer le prix de l'éloquence historique avec son auteur, et faire » douter à ceux qui savent parfaitement la langue grecque et la » langue françoise, s'il a accru ou diminué l'honneur de *Plutarque*, en le traduisant ».

Vaugelas, Préface des Remarques.

laissé vieillir, pourquoi celui qui le rajeuniroit seroit-il répréhensible ? Comment auroient pu s'exprimer, dans leurs éloquens discours, les génies du siècle de *Louis XIV* et du nôtre qui puisèrent dans leurs nouvelles connaissances philosophiques, astronomiques et d'histoire naturelle, tant d'idées sublimes, et pour lesquelles la langue reçue n'avoit point de termes? Ils auroient privé l'éloquence françoise de ses plus beaux ornemens, si, par des périphrases, ils avoient voulu scrupuleusement s'en tenir aux anciennes formes, si la vaine crainte du néologisme les eût empêchés de revêtir d'expressions énergiques ce qu'ils sentoient avec tant de force.

Horace dit avec raison :

Ita verborum vetus interit ætas,
Et juvenum ritu florent modò nata, vigentque *.

Rien ne seroit effectivement plus propre à étouffer tout germe de perfectibilité, que cette vaine crainte d'employer une expression jusqu'alors inusitée; mais c'est aux hommes de génie à secouer le joug : eux seuls ont le droit de juger de la propriété des mots, et d'obtenir,

* *Ars poetica*, v. 61 et 62.

par l'autorité de leurs noms, un honorable *indigénat* aux mots, aux phrases dont ils sont les premiers inventeurs. Il suffit qu'il ne soit point libre à tout écrivain de prendre la même licence; car ce seroit alors le moyen de gâter la langue, à force d'y mettre du sien.

Quelles sont donc les bornes que doit se prescrire l'écrivain? celles qu'indique le bon sens. « Quand je prends la liberté d'user de quelques termes qui ne sont pas en usage, ce n'est ni par une affectation puérile de singularité, ni par la sotte vanité d'un grammairien qui se vantoit d'avoir fait un nouveau mot; mais j'avoue que, lorsque j'ai besoin d'une expression, soit pour mieux faire entendre ma pensée, soit pour abréger mon discours, je crois raisonnable de m'en servir, tant pour ma propre commodité, que pour celle du lecteur, à qui il importe d'entendre mieux, plus précisément, et plus facilement la pensée de l'auteur, et de l'entendre en moins de paroles.

Que le nouveau mot soit facile *, qu'il soit dans l'analogie de la langue, et qu'au besoin il

* Je trouve, dans le *Coup-d'œil sur la Littérature ancienne en Allemagne*, cette phrase de M. *C. Villers*: « M. *Schlegel* profita de l'obligeance parfaite de M. *Langlès* ». Ce néologisme est bien placé.

soit en caractère italique, afin que le lecteur juge s'il est admissible ou non, qui pourra condamner ma tentative? Je fais ce qu'ont fait cent mille auteurs avant moi. J'ajoute une nouvelle richesse à cette immense collection qui depuis *Nicod* jusqu'au Dictionnaire de *Cayet*, ne s'est augmentée, que parce que chacun s'est hazardé. Le public a adopté ce qui lui convenoit, le reste est hors de cours ». C'est ce que pensoient les bons écrivains du temps de *Louis XIV*; c'est ce qu'ils répondoient au reproche de pauvreté qu'affectoient de faire à notre langue les partisans du grec et du latin. Elle est pauvre, disoient-ils, il faut donc l'enrichir; nulle langue qui ne soit en état de former de ses propres racines tous les termes, dès qu'un bon esprit veut nettement exprimer ses pensées. L'artisan invente les outils nécessaires à la perfection de ses ouvrages; pourquoi l'écrivain ne sera-t-il pas inspiré par la nature, pour trouver des expressions qui soient les instrumens de ses pensées? Voilà ce que disoit *Frain du Tremblai* *. Il vouloit seulement, et les mo-

* *Traité des Langues*, chap. XIII. On a reproché à *Molière* sa trop grande liberté à inventer de nouveaux mots et de nouvelles expressions; mais c'étoit l'excès même de cette liberté qu'on pouvoit blâmer; car, au fond, on ne nie pas qu'il ne s'en

dications que je demande, et la loi de ne permettre l'usage de cette licence qu'à de bons écrivains, capables de juger du mérite intrinsèque du terme de nouvelle invention. *Quintilien* avoit déjà prescrit cette précaution, parce que, si chacun faisoit des mots à sa fantaisie, ce seroit le moyen de mettre une si grande confusion dans le langage, que les hommes ne s'entendroient plus.

Roubaud *, qui connoissoit si bien le génie de notre langue, s'assujettit à consulter sévère-

---

servît souvent d'une manière très-heureuse, et qui a été utile à notre langue. Il a fait faire fortune à quelques phrases et à quelques mots qui ont beaucoup d'agrément; mais il n'y a point de meilleure forge de nouveaux mots que la comédie : car, si elle produit quelque nouveauté de langage qui soit bien reçue, une infinité de gens s'en emparent tout-à-la-fois, et la répandent bientôt au long et au large par de fréquentes répétitions. On doit, généralement parlant, demeurer d'accord que *Molière* avoit le droit d'enrichir de nouveaux termes les matières du théâtre, où il avoit acquis une si grande réputation... Mais cette liberté doit être bien plus grande dans les matières de science et de philosophie... *Mille res inciderunt*, dit Sénèque, *cùm fortè de* Platone *loqueremur, quæ nomina desiderarent, aut, cùm habuissent, fastidio nostro perdidissent.* Voilà une double source de la pauvreté des langues, des mots non encore trouvés, des mots qu'on a laissé perdre. *Molière* a pu sentir ces besoins, et conséquemment avoir recours à l'invention. *Bayle*, art. *Poquelin*.

* Préface des *Synonymes françois*. Il faut aussi lire, sur l'usage, l'excellente préface des *Remarques* de *Vaugelas*, qui, quoique trop ennemi du sentiment que j'établis, n'en est pas moins instructif.

ment l'usage, pour en appuyer les décisions; mais il a bien soin d'établir ce que c'est que cet usage, et comment il peut avoir force de loi. L'usage, dit-il, est aussi un oracle que je consulte, mais l'usage *ancien*, constant, général; c'est celui-là qui, en matière de langue, fait loi, comme la coutume immémoriale, sacrée, inviolable en matière civile. Un usage nouveau n'est encore qu'une mode nouvelle, il n'a point d'autorité. L'usage qui varie détruit son propre crédit; c'est l'ignorance ou le caprice qui change; l'usage particulier est celui de quelques individus, ou d'un canton; il n'est point celui de la langue. L'usage établi par une adoption authentique, veut et ordonne, mais il ne défend rien de ce qui est conforme aux règles générales du langage. L'usage, *ordinaire*, s'il n'est pas revêtu des caractères que je viens de marquer, permet, autorise, il n'ordonne ni ne défend; il convient de l'apprécier, il faut le décrier s'il est mauvais, parce qu'il n'y a point de bonne raison pour gâter et corrompre la langue. L'usage des bons écrivains et des gens polis, en matière de langage, forme une présomption très-favorable; cependant les autorités ne valent pas de bonnes raisons. C'est pourquoi, lorsque j'invoque l'usage, je m'applique à le justifier; j'en cherche la cause, la légitimité, et

toujours, ou presque toujours, s'il a les conditions requises, je le trouve d'accord avec les principes philosophiques et les règles essentielles de l'art de parler. Je m'assure, autant que je puis, de son *authenticité*, par le témoignage uniforme des vocabulistes, des grammairiens, et sur-tout de l'Académie françoise; de sa perpétuité par l'accord soutenu de l'ancien langage avec le langage actuel, de la valeur qu'il attribue aux mots par les idées, les expressions, les phrases qu'il a spécialement consacrées comme dans ses proverbes, et dans ses manières de parler proverbiales; de sa justesse, par des raisons d'étymologie, d'analogie, de grammaire. *Roubaud*, dans l'intention de recourir à la source des mots, et d'en bien pénétrer le sens, pour établir la justesse de ses synonymes, avoit besoin de justifier ses opinions par son exactitude à ne citer que ce qui étoit généralement reçu. *Marmontel* pense au perfectionnement de la langue, et cherche le moyen d'en augmenter les ressources. *Roubaud* veut savoir ce qu'elle est, et comment elle est devenue telle; l'usage et l'histoire éclairée par la raison, sont ses guides. *Marmontel* voit d'avance ce qu'elle peut être, et facilite l'invention qui doit ouvrir de nouvelles voies. *Roubaud* consulte l'usage, et s'en tient à ses décisions. *Mar-*

montel prépare l'usage aux générations à venir, et écarte ce qui pourroit empêcher de nouveaux progrès. Ainsi, l'écrivain de génie ne risquera rien de franchir quelquefois les barrières; il y sera encouragé par l'exemple des hommes de génie ses prédécesseurs. C'est lui qui enrichira de quelque façon la postérité, qui, en adoptant ses expressions, constituera l'usage reçu, cet usage, si fugitif, si capricieux, ce souverain, disoit *Balzac*, non-seulement bien impérieux et bien absolu, mais aussi bien changeant et bien bizarre; car, ajoutoit-il, il n'a pas plus de constance pour les paroles, que la mode pour les habillemens *.

Il falloit ainsi montrer quelles étoient les sources les plus pures où l'on pouvoit puiser les premiers élémens de l'élocution, et se perfectionner dans la connoissance de la langue françoise, avant de montrer comment les grammairiens ont su en distinguer les parties, pour les traiter ensemble et séparément. C'est dans ces divers recueils que nous trouverons des règles, qui ne sont point proprement du ressort d'un Dictionnaire ou de la Grammaire, et qui sont néanmoins si nécessaires pour la netteté,

* Dissertation au P. *André*.

l'ornement, la grâce et la politesse du style, et d'autant plus nécessaires, qu'il y a moins de personnes qui les sachent, qu'il n'y en a de celles qui savent écrire sans barbarismes et sans solécismes, dont un style peut être affranchi, et ne laisser pas d'être extrêmement imparfait. Est-il un seul écrivain, quelque peu jaloux de donner de la perfection à ses ouvrages, qui ne reprenne souvent l'un ou l'autre de ces écrits, et n'en médite journellement quelque maxime? Ce n'est effectivement que de cette manière que l'on peut se promettre d'acquérir cette netteté de style, qui doit toujours être le premier mérite de l'écrivain.

Mais combien ne seroit-il pas funeste de se laisser arrêter par une fausse délicatesse! *Les scrupules des puristes ont gâté nos meilleurs écrivains* *. Qu'on approuve tous les changemens qui se font dans une langue, quand ils ont pour but de rendre le tour plus net, parce que la clarté est la principale qualité requise dans le discours; mais qu'on prenne garde qu'en acquérant quelque chose du côté de la clarté, il ne perde pas trop du côté de la force. Il y a cent cinquante ans que la langue a plus

* *Nouv. de la Rép. des Lettres*, mars 1710.

de netteté; on n'y connut plus, ni équivoque, ni ambiguité, ni confusion dans l'arrangement des mots; mais ne perdit-elle pas, d'ailleurs, je ne sais quoi de serré, qui se trouve dans nos anciens auteurs, et que regrettoit déjà *Balzac?* L'abondance des mots et des tours de phrase aide à réunir ces deux qualités. C'est donc un tort qu'on a fait à la langue de lui ôter quantité de vieux mots, qui n'ont vieilli que par le caprice et la fausse délicatesse des uns, par la foiblesse et la lâcheté des autres [a].

La langue françoise n'avoit pas encore atteint toute sa perfection, que l'on se plaignoit déjà vivement de la suppression de tant de mots anciens, dont nous sentons à-présent la perte irréparable. On sut mauvais gré à l'Académie, de les avoir omis dans le Dictionnaire, et *Ménage* s'en raille agréablement [b]; mais il

---

[a] On doit donc savoir gré à M. *Mercier*, de ses tentatives, soit pour nous faire adopter quantité de mots pris dans la langue même, soit pour faire rentrer, dans le commerce littéraire, quantité de mots rejetés sans motifs. M. *Caminade* tente également de nous engager à prendre la même mesure. *Grammaire usuelle*, n° 1091.

[b] Ces nobles mots, *moult, ains, jaçoit,*
Ores, adone, maint, ainsi soit,
A tant, si que, piteux, icelle,
Très plus, trop mieux, blandice, ismelle,
Pieça, tollir, illec, ainçois,
Comme étant de mauvais françois.

n'en allègue que de ceux dont la prononciation dure paroissoit exiger l'exclusion. Mlle *de Gournay*, à qui nous sommes redevables de l'apologie de *Montaigne*, son père adoptif, emploie plusieurs chapitres de son livre *, à traiter de la langue françoise, « cherchant à remettre en » crédit les mots composés à l'imitation des » Grecs, et faire toujours subsister, sans aucune » exception, le langage de *Ronsard* (D) ».

Il faut, en général, pour bien connoître une langue, avoir une collection complette et une explication claire et détaillée de tous les mots, de toutes les façons de parler qui y appartiennent. C'est ce qu'on appelle un parfait *Dictionnaire*. Un tel ouvrage doit faire connoître la nature et la signification des mots, en faire remarquer les fonctions grammaticales, la prononciation et l'orthographe, la dérivation, la signification principale, l'emploi dans les différens styles, et appuyer ces éclaircissemens par les exemples et les façons de parler, l'emploi figuré le plus ordinaire des mêmes mots; enfin, la manière dont l'usage veut qu'ils soient liés avec les autres parties du discours.

---

* Sorel, *de la Connoissance des bons Livres*, à la suite de sa *Bibliothèque françoise*.

Les premiers essais d'un Dictionnaire ne purent avoir lieu que dans la vue de faire connoître une langue à des étrangers. Aussi, dans nos premiers Dictionnaires, les mots sont-ils accompagnés du latin et des façons de parler empruntées à cette langue. « La France » ne peut qu'elle ne célèbre grandement la » mémoire, comme elle se sent avoir été ornée » par l'industrie de *Robert Estienne*, lequel » peut estre dit avoir été le premier qui a » rendu la France illustre par la beauté de » l'imprimerie, et n'eût été la calamité qui lui » survint (1551; par le vol de son manuscrit), » et lui retrancha une partie des commodités » desquelles il se servoit pour cet effet, nous » aurions eu un Dictionnaire françois-latin des » premiers, pour n'avoir jamais rien espargné » à le faire reveoir à plusieurs savans person- » nages qui l'avoient en cest endroict infini- » ment aidé, et nommément à monsieur *Jean* » *Thierri*, homme de grande érudition; et » pour savoir très-bien que tel qu'il avoit pu » sortir de son imprimerie, pour la première » fois, il avoit été soigneusement recueilli, et » avoit apporté une utilité grande à tous dési- » rans entendre la propriété de la langue fran- » çoise ». *Jacques Dupuy* ajoute, dans l'épître dédicatoire du Dictionnaire de *Nicod*, adres-

sée à *Jean Georges*, comte palatin, qui mourut en 1592, « chose laquelle estant de soi recommandable m'a principalement incité à réimprimer ledit livre, duquel il y a quelque tems que j'ai recouvré l'exemplaire laissé par deçà par *Robert Estienne*, avant que partir de France ». Ce Dictionnaire a été imprimé plusieurs fois depuis la mort de cet éditeur. *Nicod*, conseiller du roi et maître des requêtes, avoit recueilli plusieurs observations sous le titre de *Trésor de la Langue françoise tant ancienne que moderne* (1606), et ce Dictionnaire fut publié de nouveau et nommé : *Grand Dictionnaire françois et latin, par P. de Brosses, lieutenant-général de Gez* (1614). Il s'en falloit de beaucoup que ces recueils, et ceux qui furent publiés depuis, eussent les qualités dont j'ai parlé. Il y a encore du même temps, dit *Sorel*, outre les Dictionnaires françois et latins de *Moret* et de *Pajot*, dont on a pu ôter quelques mots très-anciens, pour en substituer des modernes, des livres où il se trouve des phrases entières ; mais il étoit difficile alors d'expliquer plusieurs termes de la langue latine, sans y employer des mots françois qui étoient peu en usage; aussi ajoute-t-il que les personnes judicieuses ne s'en servoient qu'avec précaution.

Ce fut sous les auspices de *Louis XIV*, que l'Académie acheva ce fameux Dictionnaire, dont on ne peut assez louer la beauté et l'utilité. Athènes et Rome ne nous avoient rien laissé de si parfait en ce genre; car les Dictionnaires de leur langue, que nous avons aujourd'hui, n'ont point été composés par les Anciens, dans les bons siècles, dans les siècles à faire autorité, mais par des Modernes, ou bien par des auteurs qui ont véritablement vécu en des temps où l'on parloit encore grec et latin, mais où l'on avoit déjà perdu l'usage de ces langues *.

L'Académie, au contraire, nous a donné une image de la langue françoise en son état de perfection, non point comme elle étoit auparavant, c'est pourquoi elle a rejeté les mots qui étoient entièrement hors d'usage, ni comme elle étoit dans la bouche des artisans, ou dans la bouche de ceux qui enseignoient les sciences: ce qui l'a engagé à omettre les mots d'arts et de sciences, la plupart desquels ne sont pas françois, mais grecs ou arabes. Elle s'est re-

* *Origo lexicorum è vetere Græcâ derivanda est, cùm non priùs de lexicis condendis cogitârunt, quàm lingua græca à pristinâ castitate et atticâ eloquentiâ nonnihil deflexit... Eadem ratio fuit lexicorum veterum Latinorum, quorum curam gesserunt grammatici.... utilitas, quæ ex veteribus lexicorum libris petitur, mediocris est.* WALCH., *Hist. Ling. lat.*, cap. v.

tranchée à la langue commune, telle que les orateurs et les poëtes l'emploient. Par ce moyen, elle embrasse tout ce qui peut servir à la noblesse, à l'élégance du discours; elle définit les mots les plus communs, dont les idées sont fort simples: ce qui est infiniment plus difficile que de définir les mots des sciences et des arts, dont les idées sont fort composées *. Cela laisse à juger quelle prodigieuse entreprise a été celle de l'Académie, quand elle s'est chargée de définir tous les mots communs de la langue françoise; et, quand même elle n'auroit pas réussi en tous, ne lui est-ce pas une grande gloire que d'avoir réussi en plusieurs? « Le Dictionnaire

* Quel étoit le but de l'Académie? De porter la langue, que nous parlons, à sa dernière perfection, et de nous tracer un chemin pour parvenir à la plus haute éloquence. C'est sous cette idée particulière, qu'il faut envisager son travail, et non pas, comme les autres Dictionnaires, sous une idée vague et indéterminée, qui ne présente à l'esprit qu'un recueil alphabétique de mots avec leur explication. Ainsi, pour aller droit à son but, et pour se renfermer dans son objet, elle a dû faire un choix exact des mots et des phrases que le bel usage emploie dans la conversation, dans les discours publics, dans la poésie, dans l'histoire, et généralement dans tous les écrits qui doivent être à la portée de tout le monde; elle n'a dû faire entrer, dans son ouvrage, ni les termes d'arts et de sciences hors du discours ordinaire, ni les vieux mots non primitifs, ni certaines façons de parler nouvelles et affectées que le monde et le caprice veulent introduire, mais qui n'ont pas encore le sceau de l'autorité publique, etc. *D'Olivet, Hist. de l'Acad.*

» de l'Académie n'est pas seulement estimable » par la définition des mots, mais par la quantité de belles façons de parler où chaque » mot est employé, et par l'explication des divers sens que ce mot peut recevoir; de sorte » qu'il n'y a point de François qui ne soit » étonné et ravi de trouver tant de richesses » dans sa langue. Il y a même un agrément » infini répandu par-tout. Quand on cherche » un mot dans les autres Dictionnaires, on » ferme le livre dès qu'on s'en est éclairci. Il » n'en est pas de même du *Dictionnaire de* » *l'Académie*. On n'entame guère un mot, tel » qu'il puisse être, qu'on ne soit tenté de le » lire tout entier, parce qu'on en voit l'histoire, » pour ainsi dire, et qu'on aime à le suivre » dans sa naissance et dans ses progrès ». Ainsi parloit *Charpentier*, du Dictionnaire auquel il avoit contribué, et qui devoit être, pour son temps, une chose tout-à-fait merveilleuse. L'habitude de nous en servir, l'heureuse imitation qui a produit les Dictionnaires de *Richelet*, de *Furetière* et de *Trévoux*, la multiplication des secours de cette espèce, paroissent en diminuer le prix, comme si toute la gloire ne devoit pas en être à l'Académie *.

* Pour connoître tout le mérite du Dictionnaire, il faut le

Le Dictionnaire avoit d'abord été composé par racines ; et cet arrangement offroit au grammairien, à l'étymologiste, à toute personne qui vouloit étudier la langue, ces immenses familles de mots sortis de la même souche, et se réunissant dans un centre commun, où l'on voyoit la généalogie du mot, ses rapports avec ceux d'une même racine, les différences essentielles des diverses branches, les nuances presque imperceptibles qui distinguoient les individus. Chaque article formoit un ensemble qui étaloit toute la variété, que l'esprit humain sait mettre dans les élémens les plus simples : avec un peu d'étude, il étoit facile de rapprocher nos mots de ceux des langues antérieures ou voisines, et de concevoir ces grandes idées qui naissent de la terminaison, et conduisent à la formation de mille mots, par l'analogie la moins compliquée.

---

comparer avec ceux. *Della Crusca* pour l'italien, de *Johnston* pour l'anglois, et d'*Adelung* pour l'allemand. Celui *Della Crusca*, qui jouit, depuis si long-temps, d'une réputation méritée (Venise, 1741, 5 vol. in-4°), doit sa plus grande réputation aux travaux de *Bottari*, auquel l'Académie associa le marquis *Alamani* et *Rosso Martini*. On estime également le *Vocabulo compendiato*, 1729—1738, et l'*Ortografia moderna* avec la préface de *Facciolati*, 1787. On prépare une nouvelle édition d'*Adelung*, dont l'Allemagne pourra se glorifier. M. *Voss* annonce aussi un Dictionnaire ; de sa part, rien ne doit sortir que de parfait.

Ce fut sous cette forme que le Dictionnaire parut en 1694; mais en travaillant à la seconde édition de 1718, l'Académie crut devoir changer son plan en ce point. La nomenclature par racines ou mots primitifs lui parut très-incommode dans l'usage commun et journalier d'un Dictionnaire, où il faut trouver facilement le mot; elle y changea aussi quelque chose par rapport à l'orthographe. Les changemens de la troisième édition, 1740, ne sont guère moins importans. Il y a de même des corrections avantageuses et conformes à l'usage d'alors, dans l'édition de 1762. Au moment, enfin, où l'Académie fut, en quelque façon, dissoute dans les principes de la révolution, les matériaux étoient tout prêts pour une cinquième édition. Quelques membres se réunirent pour publier ce travail, qui parut en 1799; mais la malveillance mit des obstacles à son débit; on accusa les éditeurs de sentimens contre-révolutionnaires, pour n'avoir point banni, ou accompagné d'un *ci-devant* *; les termes si multipliés et si fran-

* M. *Ersch*, professeur de Halle, qui a donné, pendant ces temps orageux, les premiers volumes de sa *France littéraire*, a cru sagement, quoiqu'écrivant à Hambourg, devoir se conformer à cette formule rigoureuse; et rien de plus frappant que cette longue galerie de beaux esprits, qui, ci-devant quelque chose, se trouvent réduits à la qualité de membres de quelque comité.

çois que ces principes révolutionnaires avoient proscrits. La langue s'enrichit chaque jour, et une sixième édition, préparée par l'Institut, sera sans doute bientôt d'une indispensable nécessité.

Aussi l'Institut s'est-il empressé de répondre aux vœux du public, en nommant seize de ses membres choisis dans quatre diverses classes, pour travailler à une nouvelle édition, qui, soit par le mérite connu des rédacteurs, soit par le nouvel essor donné à la langue dans la secousse générale, ne manquera pas d'être infiniment plus parfaite,

Qu'on ne regarde pas ces diverses éditions comme de simples révisions de la première, augmentées de quelques façons de parler. Le travail du Dictionnaire a suivi la nature des progrès de l'esprit humain. Dans l'intention, dit l'abbé *d'Olivet*, de porter la langue à sa dernière perfection, les académiciens croyoient aller au but, en faisant un choix exact des mots et des phrases que le bel usage emploie. Ils n'étoient que les témoins de ce qu'ils voyoient, sans être guidés par cet esprit philosophique qui, distinguant bientôt le bel usage du bon usage, voulut connoître la vraie nature des mots, en fixer invariablement la signification, et rendre à la nation entière, à la politique, à la philoso-

phie, un véritable service, en prévenant l'abus des termes, en traçant irrévocablement la marche à suivre dans les changemens inévitables que le temps doit apporter à notre langue. Le Dictionnaire de 1799 est enrichi du travail des célèbres grammairiens qui avoient produit tant d'excellentes réflexions sur toutes les parties du discours; et, comparer les cinq éditions, c'est étudier l'histoire des mots de notre langue, depuis l'établissement de l'Académie jusqu'à sa destruction.

Mais comme il est impossible que dans des matières aussi variées que celles d'un Dictionnaire, tout ouvrage de ce genre ne trouve moyen de se rendre intéressant, on rencontre, dans le *Dictionnaire de Trévoux*, quantité de choses qui en relèvent le prix. Il parut, en 1704, en 3 volumes in-folio; et comme ses éditeurs avoient *Beauval* et *Furetière* pour prédécesseurs, ils recueillirent ce que ces Dictionnaires avoient cru devoir ajouter à celui de l'Académie, donnèrent quantité de mots qui appartenoient plus aux sciences * qu'à la langue des

* On y trouve, entre autres, les noms et les sentimens de toutes les sectes religieuses, les explications succinctes des termes et des instrumens usités en toutes sortes d'arts. Sous ce rapport, *Furetière* (Avertissement de son *Essai*. Amst., 1683)

beaux esprits, ajoutèrent la nomenclature latine, composèrent des définitions plus étendues, et y firent entrer, pour servir d'exemples, un nombre infini de belles pensées et de phrases éloquentes tirées de nos meilleurs auteurs. Le *Dictionnaire de Trévoux*, tel qu'il est dans les nouvelles éditions, n'a point la commodité de pouvoir être réuni en un seul volume, et par conséquent d'être plus manuel; mais c'est un immense dépôt qu'on ne peut trop consulter *. *Richelet*, qui travailla son Dictionnaire dans le même temps, tient le milieu entre Trévoux et l'Académie. Il donne aussi des mots surannés, des définitions et le mot latin. Il eut l'imprudence d'y ajouter des exemples scandaleux, souvent satiriques et révoltans. *Wailly* en a su tirer le parti avantageux qu'on devoit attendre d'un si habile maître.

Outre cette espèce de Dictionnaires, laquelle est la plus commune et la plus indispensable, il y a des *Vocabulaires comparés*, dont le grammairien commence à reconnoître toute l'utilité. *Gébelin* fournit, dans son *Monde primitif*, un excellent modèle de Dictionnaire de

---

avoit raison de dire qu'il faut regarder son livre comme un supplément à celui de l'Académie.

*. *Journal des Savans*, avril 1704.

ce genre. Après avoir comparé les alphabets de tous les peuples, pour s'assurer de leurs rapports, il cherche, dans chaque langue, les mots primitifs qui s'y sont conservés, il entreprend de faire l'histoire de toutes les langues connues dont il donne la liste; après avoir cherché le mot primitif, il indique, comme dans un Dictionnaire radical, tous ceux qui en descendent; et d'après ce travail, il n'est aucune langue dont il ne puisse donner l'étymologie [a]. C'est au moyen d'un pareil Dictionnaire, qu'il sera possible de compléter la connoissance des anciens monumens, et des origines; de fixer les principes d'une Grammaire générale, et d'éclairer la marche des Grammaires particulières, de perfectionner, enfin, notre propre langue par l'aspect des défauts de nos signes.

Que n'auroit-on pas à attendre de l'ouvrage de M. *Pallas*, de Pétersbourg (E), si tous les savans linguistes de l'Europe continuoient à perfectionner ses recherches [b]! C'est déjà un grand pas de fait que d'avoir découvert le nom-

---

[a] *Journal des Savans*, 1773.

[b] Il n'est pas douteux que, si l'ouvrage périodique de M. *Vater* (Weimar, chez M. Bertuch) est encouragé, la confection d'un Dictionnaire comparé ne devienne chaque jour plus facile. *Archives d'Ethnographie et de Linguistique* (en allemand).

bre de combinaisons propres à marquer tous les sons primitifs. Soixante-huit à soixante-dix suffiroient, selon M. *Volney*, pour remplir le but, et former une véritable lexicographie; et pour la langue françoise seule tous ces signes ne sont pas nécessaires; trente-cinq suffiroient, puisque nous n'y reconnoissons que trente-cinq différentes voix, et peut-être quatre doubles. Cependant nous n'avons que vingt-trois signes, dont six, selon quelques grammairiens, sont représentés par les autres [a]; et la bizarrerie de ces signes est telle, que souvent la combinaison de cinq de sept lettres ne produit qu'un son simple, et cinq même un son simple, représenté par une seule voyelle [b].

En rassemblant tous les mots de la langue et leur explication, fonction de la lexicographie, l'on formeroit un *Dictionnaire* vraiment *universel* de la langue françoise. Les Anciens n'ont pas connu ce genre de travail. *Varron*, qui passoit pour le plus savant des Romains, n'avoit

[a] On a débité mille paradoxes sur l'insuffisance ou la superfluité de ces signes. M. *Caminade* fait voir qu'ils sont réellement suffisans, et qu'il n'y en a point de superflus.

[b] Je m'arrêterai plus bas aux combinaisons des lettres; ici un seul exemple. Dans les voyelles de : Exprès, bonnet, admets, avois, avoit, avoient, *aide*, *paix*, tu *paies*, ils *paient*, balais, *traits*, l'on n'entend que l'e ouvert plus bref ou plus long.

recueilli que très-peu de mots anciens, et leurs rapports avec la langue des Grecs et celle des Osques. Il étoit réservé à notre siècle de produire un ouvrage, qui devînt un Dictionnaire complet de la langue pour tous les temps qu'elle a été parlée. Il offre tous les mots de la langue françoise depuis dix siècles, si toutefois on peut regarder comme françois les mots de ces temps éloignés; et, ce qui est de plus surprenant encore, une seule personne [a] a eu le courage de l'entreprendre, et l'avantage de l'exécuter, sans se laisser rebuter par trente années de travaux. Tel seroit encore notre grand Vocabulaire françois, si l'on avoit moins négligé les termes anciens [b]. C'est aussi une qualité dont approche le *Catholicon* de M. *Schmiedelin*. Plus on peut rassembler de mots comparés de diverses langues, et méthodiquement rassemblés des temps anciens et des modernes, plus on se rapproche

---

[a] M. DE *La Curne de Sainte-Palaye*, *Projet d'un Glossaire universel de la Langue françoise*, 1776, 1 vol. in-12, et ce Projet exécuté.

[b] Le premier des neuf volumes in-4° parut en 1767; c'est proprement une Encyclopédie, qui contient toutes les sciences, autant qu'elles étoient connues en France, et qui expose la langue françoise dans toute son étendue et avec toutes ses subtilités. La nature des langues exigeroit sans cesse de nouveaux supplémens, quand ce ne seroit que relativement aux mots, dont les sciences et les arts nous enrichissent.

de la perfection strictement impossible de la *polyglottie*, tentée d'abord par *Calepin*, par *Gesner*, dans son *Mithridate*, et si avancée de nos jours par les recherches de M. *Pallas* *.

D'autres Dictionnaires considèrent purement les mots selon leur origine et leur dérivation : ce sont les *Dictionnaires étymologiques*. Beaucoup de gens paroissent préférer les Dictionnaires les plus récens comme les meilleurs, parce qu'ils renferment, ou plus de mots, ou ceux qui sont le plus en usage, et dont on doit se servir; mais quand on veut bien savoir une langue, il faut consulter les Anciens. Ils sont moins utiles pour l'usage présent, mais ils servent au-moins à faire entendre les livres qui

* Parmi les monumens de ce genre, quelques-uns se bornent à l'alphabet et à quelques tables polyglottes; tel est l'ouvrage intitulé : *Orientalisches und occidentalisches A B C.* Naumbourg, 1769, 1 vol. in-8°. On y rapporte cent alphabets, pris dans les langues des quatre parties du monde, avec les caractères de l'écriture qui leur sont propres. Le fond est du célèbre *Schulz*, missionnaire protestant à Tranquebar, auteur du recueil de l'*Oraison dominicale en deux cents diverses langues*, où l'on trouve encore d'autres notices sur d'autres langues de Tartarie et des Indes orientales. *Ibid.* D'autres comparent les racines; d'autres la formation des mots et leur construction. L'ouvrage de *Calepin*, ou connu sous son nom, est un Dictionnaire en huit langues. M. *Nemmisch* a fait des essais pareils sur les langues vivantes; ce n'est pas ici le lieu de s'étendre davantage sur cette matière.

furent écrits alors, et qui sont encore dignes de notre curiosité. N'est-on pas obligé d'expliquer maintenant la langue de *Ville-Hardouin* et de *Joinville?* Nous serions ravis de voir des Dictionnaires grecs et latins faits par les Anciens mêmes [a]. C'est à quoi s'appliquent les étymologistes. L'origine des mots françois, et peut-être même celle des noms propres des lieux et des personnes; l'origine de certains proverbes et de certaines façons de parler qui paroissent n'avoir aucun rapport à ce qu'elles signifient, et dont les termes présentent des idées qui n'en ont effectivement aucun ensemble : tel est le fond du Dictionnaire dont l'abbé de *Saint-Pierre* proposoit la confection à l'Académie, croyant ce livre encore à faire, quoiqu'il eût devant les yeux celui de *Ménage*, rempli de remarques curieuses et savantes, mais qui, outre sa brièveté, ne laisse pas d'avoir des défauts essentiels [b].

---

[a] *Fénélon, Discours de Réception.*

[b] L'abbé de *Saint-Pierre* ne parle point des travaux qui ont préparé les recherches de *Ménage*. Nous avions déjà le *Traité de la conformité de la Langue françoise avec le grec*, par *Henri Étienne;* celui de la *Précellence de la Langue françoise sur le toscan;* et, quant aux origines, l'*Harmonie des Langues* par *Étienne Guischard;* ainsi que les *Antiquités françoises* de *Borelle*, qui est un Dictionnaire de vieux mots françois avec leur explication et leur origine.

Gilles Ménage, Angevin, né en 1613, mort en 1693, étoit cependant un des meilleurs grammairiens de son temps; connoissant parfaitement les langues italienne, espagnole, grecque et latine, et fort instruit des travaux de nos anciens grammairiens. Les personnes qui l'ont connu exaltent beaucoup l'étendue de ses connoissances; ses amis lui ont dressé un monument dans le *Menagiana*, livre extrêmement varié, et qui donne les plus grandes preuves de son esprit. *Bayle* l'appelle le *Varron* de la France. Il publia (1630) son *Dictionnaire étymologique*, sous le nom d'*Origines françoises*; ouvrage curieux, et qui suppose de grandes connoissances *, mais dans lequel il s'abandonne souvent, comme tous les étymologues, à de vaines conjectures. Il n'ignoroit pas combien l'entreprise étoit difficile, et ne se dissimuloit pas la tâche importante qu'il avoit à remplir.

---

* J'ai déjà montré plus haut combien est fausse son hypothèse sur la langue latine; c'est cependant ce que suppose aussi le père *Besnier*, qui veut néanmoins qu'on y ajoute quelque connoissance de la langue grecque et des langues voisines. Voyez le *Dictionnaire étymologique*, ou *Origines de la Langue françoise*, de M. *MÉNAGE*, nouvelle édition, avec les origines françoises de M. *Caseneuve*; un discours sur la science des étymologies, par le père *Besnier*, jésuite; et une liste des noms de Saints qui paroissent éloignés de leur origine, 1694, 1 vol. in-fol.

66448

« Pour réussir, dit-il, dans son épître à M. Du-
» *puy*, dans la recherche des origines de notre
» langue, il faudroit avoir une parfaite con-
» noissance de la langue latine, *dont* elle est
» venue, et particulièrement de la basse lati-
» nité, *dont* les livres sont infiniment ennuyeux
» à lire. Il faudroit avoir la même connois-
» sance de la langue grecque, *de qui* la la-
» tine s'est formée; et *de qui* nous avons aussi
» emprunté quelques dictions. Et pour remon-
» ter à la source, il faudroit savoir et l'hébreu
» et le chaldéen, d'où plusieurs mots grecs sont
» descendus. Il faudroit savoir, et la langue
» qui se parle en Basse-Bretagne, et l'allemand
» avec tous ses différens dialectes, à cause d'un
» nombre infini de mots gaulois et allemands
» qui sont demeurés en notre langue. Il fau-
» droit savoir l'italien et l'espagnol, à cause de
» plusieurs mots italiens et espagnols que nous
» avons adoptés; et pour bien savoir l'espa-
» gnol, il faudroit savoir l'arabe, qui en fait
» une partie, et dont nous avons aussi pris
» quelque chose dans nos guerres d'outre-
» mer. Il faudroit, avec cela, savoir tous les
» idiômes de nos provinces, et le langage des
» paysans, parmi lesquels les langues se con-
» servent plus longuement. Il faudroit avoir
» lu tous nos vieux poëtes, tous nos vieux ro-

» dans, tous nos vieux coutumiers, et tous » nos autres vieux écrivains, pour suivre, » comme à la piste, et découvrir les altéra- » tions que nos mots ont souffertes de temps en » temps ».

Ménage avoit trente-sept ans quand il parloit ainsi, et publioit un volume, dont il croit excuser la trop prompte publication, en alléguant les instances du libraire; et sous le rapport d'étymologiste, il n'étoit rien moins que savant. L'allemand, dit *Court de Gébelin*, étoit pour lui, à cet égard, le bout de l'univers, le *non plus ultrà* étymologique. Il n'auroit pas absolument manqué de secours, s'il avoit consulté ses prédécesseurs dans la même carrière. Il les déprime, au contraire, avec une suffisance, qui suppose la certitude d'avoir à ses ordres les plus grands talens. La plupart de leurs étymologies, dit-il, ne sont pas seulement mauvaises, elles sont pitoyables. Après *Platon*, *Varron*, *Caton*, *Isidore de Séville*, *Jules Scaliger*, un des premiers critiques, et le premier philosophe de son siècle, en avoit compilé quatre-vingts livres. Les *Origines flamandes* de *Goropius Becanus*, sont des chimères toutes pures. Les *Origines celtiques* d'*Isaac Pontanus*, ne sont guère plus raisonnables. Les *Origines espagnoles* de *Covarruvias*, les *Origines*

italiennes de *Morosini*, les *Origines françoises* de *Budée*, de *Baïf*, de *Henri Étienne*, de *Nicod*, de *Perionius*, de *Silvius*, de *Picard*, de *Trispault*, de *Guischard*, de *Pasquier*, selon *Ménage*, ne sont pas seulement vraisemblables; et, ajoute-t-il: « On peut dire avec vérité, que » les étymologies, jusqu'ici, ont été l'écueil de » tous ceux qui en ont écrit ». C'est une chose où la conjecture et la probabilité sont souvent les seules lumières dont on puisse faire usage*.

Caseneuve écrivoit son *Dictionnaire étymologique* dans le même temps. *Haut* en a donné une nouvelle édition. Ces monumens, ainsi que tout ce qui tient à cette science, ne sont fondés sur rien de positif, et paroissent être plutôt un objet de curiosité qu'un objet d'utilité réelle pour le commun des savans; mais ces travaux conservent leur grande importance pour le vrai grammairien. Les langues naissent et prennent de l'accroissement par la durée. Semblables à un torrent qui, traversant des terrains sablonneux, entraîne tout avec lui, et confond tellement tout dans ses tourbillons rapides, qu'on

* Pour connoître le genre d'utilité que l'étymologie apporte à la connoissance de la langue, il faut consulter l'édition de *Ménage*, par M. *Formey*, où se trouvent les remarques de *Le Duchat*, 1751, 2 vol. in-fol.

découvrir de quoi sont formés ses débris, ni décomposant le sédiment qu'ils ont formé; ainsi, les langues recueillent çà et là des mots disparates, les amalgament et se les approprient, de manière à en rendre la première origine absolument méconnoissable. Il est difficile que tel qui, le premier, employe une expression, prise au hazard chez un peuple voisin, ou que le besoin a su puiser dans la nature, soit fort attentif à sa vraie signification primitive et adoptée dans la langue dont il l'a tirée. Le mot passe de bouche en bouche, et se modifie dans notre langue, avant qu'aucun critique ait pensé à en faire l'anatomie. C'est donc, la plupart du temps, une illusion de vouloir retrouver l'origine et la forme primitive de tant d'expressions, dont souvent les lettres radicales sont les mêmes dans les langues-mères qui ont le génie le plus opposé *. Comment assurer aussi hardiment que le font les étymologistes, que tel mot vient du latin, du teuton ou du celtique? Peut-être le feroient-ils dériver avec autant de succès de l'hébreu, du persan ou du chinois.

Je veux, d'ailleurs, que, par sa configuration, l'origine du mot soit parfaitement évidente;

* C'est ce que prouve, par quantité d'exemples, le savant *Bullokar* dans ses *Origines gallicæ*.

Ménage, *Godefroy*, *Ducange*, et les autres glossateurs, cessent-ils pour cela de dire, avec emphase, et de faire de longs commentaires pour me montrer, non pas d'où vient le mot, mais combien ils ont d'érudition? C'est ainsi qu'il faut juger de l'étymologie, quand elle n'est fondée que sur des conjectures. Mais en adoptant la division de cet art, faite par les grammairiens, en distinguant l'étymologie *certaine* de l'étymologie *vraisemblable*, et celle-ci de l'étymologie *possible*, on conçoit bien que ce que nous venons de dire ne doit pas s'appliquer à la première espèce.

C'est ce qu'on n'avoit pas assez remarqué, quand *Ménage* entreprit ses origines; et la facilité, avec laquelle le P. *Thomassin* * entreprit de faire venir la plupart de nos mots de la langue hébraïque, réveilla l'attention des bons esprits. Le but de l'oratorien, dans son *Glossaire universel de la langue hébraïque* (1697), étoit de montrer que les mots hébreux sont les racines d'où sont nés les mots de la plupart des langues, et par conséquent, que le texte hébreu de la *Bible* est le centre de toute l'érudition répandue dans tous les livres de quelque langue

---

* *Traité des Langues réduites à l'hébreu*, 1690, 2 vol. in-8°.

mière soit. Mais, dit *Nicéron*, le P. *Thomassin* n'étoit pas assez habile dans les langues orientales; et son système étoit trop peu vraisemblable, pour que cet auteur, tout savant qu'il étoit, pût réussir dans son entreprise; la plupart de ses étymologies sont forcées et peu naturelles. Ceux qui ont fondé leur système sur la langue celtique, paroissent l'avoir fait avec plus de succès.

Voulez-vous connoître les étymologies d'une langue? remontez à son premier âge, comparez-la avec la langue des voisins, ou des anciens peuples qui ont habité le même pays. Ainsi, par exemple, à l'égard de notre langue françoise, il faut consulter le grec, le latin, l'ancien gaulois ou celtique, la langue teutone et ses dialectes, qui sont le germain, l'anglo-saxon, le gothique, etc., et, après tout cela, il sera très-sage de prononcer avec réserve sur nos étymologies *.

Les défauts reprochés à *Thomassin* sont communs à presque toutes les productions de ce genre. On s'y fait un système auquel on veut

* *Mém. de Trévoux*, août 1758. Voyez la dissertation sur les principes d'étymologie par rapport à la langue françoise, par M. FALCONET; *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tom. XX.

tout rapporter, et, dans cette matière, le monde sera encore pour long-temps de n'en point avoir. Recueillir les faits, et attendre que leur nombre et leur uniformité conduisent à des principes généraux et invariables, tel doit être le plan de tout ouvrage fondé sur l'expérience et les faits. C'étoit à l'auteur de l'ouvrage *sur la Critique*, qu'il appartenoit le plus de relever ces défauts; il le fit par une discussion amère des erreurs où les deux savans étoient tombés, mais en établissant des règles sûres * qui, fixant la nature de l'étymologie et les sources propres à la trouver, en rendent l'usage aussi utile qu'il étoit devenu pernicieux.

C'est effectivement par l'étymologie seule qu'on parvient à trouver, sur l'origine des peuples et la filiation des langues, les lumières que l'histoire refuse, et le fil des traditions corrompues de la mythologie; c'est à elle que nous devons ces savantes discussions sur la nature des mots, dont la *Synonymie* de *Roubaud* nous fournit de si parfaits modèles; c'est à elle que nous devons les plus profondes recherches sur l'antiquité; et, sans cet art, l'auteur du *Monde pri-*

* Dissertation étymologique de M. *Leclerc*, à la tête de son édition du *Lexicon philologicum de Martinius Martini*. Amst., 1699, 2 vol. in-fol.

n'auroit pu terminer les plus belles, les plus intéressantes parties de son chef-d'œuvre.

Pour trouver l'étymologie, rien n'est plus nécessaire que d'avoir égard à l'affinité des lettres, à l'usage de chaque langue et de chaque dialecte, dans leurs changemens réciproques; à la source des additions, des retranchemens, des transpositions; de connoître les dépravations si fréquentes dans l'usage du peuple; de joindre enfin la raison de l'analogie pour ne pas se laisser entraîner par l'illusion des nouvelles découvertes. Il faut être en garde contre l'affinité du son, contre le rapprochement des significations, contre les généalogies dont les intermédiaires ne sont pas bien prouvés, contre la confusion des racines et des dérivés; enfin contre la manie de vouloir donner l'étymologie de tous les mots, comme si chaque langue n'avoit pas ses mots particuliers qui n'ont aucun rapport avec une autre langue, comme si de nouveaux besoins n'amenoient jamais de nouvelles racines, dont on chercheroit en vain l'origine.

Quelle critique, quelle finesse, quelle sagacité ne faut-il pas employer pour ne pas s'abandonner à de fausses ressemblances; pour rapprocher les choses en apparence les plus éloignées; pour ramener enfin à son vrai principe ce que l'addition, le retranchement, et une infinité

d'autres altérations semblent avoir dénat[illegible]. Rien n'a peut-être été plus sagement dit sur ce matière, que ce que nous trouvons dans la *Dissertation* de M. *Falconet :* il y partage les mots en *arbitraires* et en *naturels*, ne reconnoissant au nombre des derniers que ceux qui sont formés par onomatopée : tous les autres sont arbitraires, et les effets d'un hazard né de circonstances presque toujours inconnues. De ces mots primitifs une fois établis, se sont formés tous les autres, par l'addition ou par le changement de quelques lettres. De là viennent les dérivés, les différences des cas et des temps qui ont toujours gardé une ressemblance que les grammairiens appellent analogie; toutes ces altérations du mot primitif, qui, prononcé différemment dans un temps où l'écriture peu connue ne pouvoit encore en fixer l'orthographe, ont été exposées à bien des dépravations que le peuple a encore multipliées, et qui sont venues au point de former des jargons dans les provinces les plus éloignées du centre du gouvernement. Ensuite les poëtes, en ajoutant aux mots ou en les diminuant, suivant que la rime ou la mesure l'exigeoient, ont pour ainsi dire formé un idiome particulier dans chaque langue.

L'art étymologique est donc l'art de débrouiller ce qui déguise ces mots; de les dépouiller de

ce qui leur est étranger, et, par ce moyen, de les ramener à la simplicité qu'ils ont tous dans leur origine; d'indiquer les rapports des dérivés à leur primitif, et de ce primitif à un plus ancien dans une autre langue. La découverte de ce rapport demande principalement la connoissance du premier âge de la langue dont on cherche l'origine. Les vestiges de conformité s'effacent de siècle en siècle, par les changemens qui, indépendamment des dépravations produites par l'ignorance, se font à mesure qu'une langue se perfectionne; car on doit se rappeler qu'une langue est d'autant plus parfaite, qu'elle s'éloigne davantage de celle dont elle descend. Mais pour faire ce travail avec succès, il faut avoir quelque connoissance de la première langue avec laquelle celle dont on recherche l'origine doit être comparée *.

Toutes les langues ont deux sortes de mots, les uns primitifs ou simples, les autres dérivés ou composés. Il y a donc deux manières de ranger les mots dans un Dictionnaire, l'une de les mettre tous, de quelque nature qu'ils soient, dans leur ordre alphabétique; l'autre de les disposer par racines, c'est-à-dire de n'observer

* *Journal des Savans*, octobre 1754.

l'ordre alphabétique que pour les mots primitifs, et de placer sous chaque primitif tous les mots qui en dérivent. Or, de ces deux méthodes, la dernière est vraîment la plus savante, la plus propre à instruire un lecteur studieux, parce qu'elle lui fait voir d'un coup-d'œil, à la suite d'un mot simple, tous ceux qui en ont été formés; de même qu'on voit, dans les arbres généalogiques, sous chaque chef de famille, tous ses descendans et toutes les branches qui en sortent [a].

Cette espèce de nomenclature, dont s'étoit d'abord servie l'Académie, se trouve dans le *Dictionnaire radical*. S'il n'est pas jugé nécessaire de lui donner toute l'étendue dont il est susceptible, on se contente d'analyser le mot jusqu'à ce qu'on ait découvert la racine primitive, dont on fait dériver par ordre tous les mots qui peuvent lui devoir leur origine, soit qu'ils soient simples, soit que leur composition ne consiste que dans l'accession de terminaison, ou dans la concrétion conforme au génie de la langue; soit qu'ils se trouvent en composition par les prépositifs, ou par quelque syllabe simple qui en restreignent la signification [b].

---

[a] *D'Olivet, Hist. de l'Acad.*

[b] Prenons le mot suivant pour exemple : Courir, du latin

[redacted]oit [redacted]dit, sur ce plan que l'Académie avoit entrepris son premier travail, et on le trouve tel dans la première édition; mais cette méthode est trop sujette aux renvois pour être mise en œuvre dans un livre d'usage journalier, tel que devint le *Dictionnaire*, et elle suppose des gens instruits : c'est sans doute ce qui fit changer le premier plan, et préférer celui d'un Dictionnaire purement alphabétique. Mais, pour donner à un Dictionnaire radical et vraiment [redacted]ical toute son étendue, il faut exposer chaque racine dans son premier germe, la suivre dans toutes ses ramifications, qui sortent de branches radicales considérées souvent comme des mots primitifs, et suivre ces ramifications jusqu'à leurs dernières extrémités, quelque éloignées qu'elles soient du tronc principal *, cher-

currere, racine *cur* (prononcez cour); ses différentes acceptions et les phrases : Courre, courant (participe), le courant, la courante (danse), coureur, *secourable*, avant-coureur, courrier, cours, course, corsaire (de coursaire), coursier, courtaud, courtage, courtier, accourir, concourir, concurrent, concours, concurremment, concurrence, décours, discourir, encourir, incursion, occurrent, occurrence, parcourir, parcours, pr[redacted] (pour précéder), précurseur, recourir, recours, re[redacted]asse, secourir, secours, entre-secourir, etc., etc. Les mots cour (*curia*) de *curare*, et cour, *curtis*, dans Cour du Palais, proviennent d'autres racines.

* Je ne connois de Dictionnaire françois vraiment radical de

cher les causes de cette diversité [illegible] souvent tant d'analogie avec des mots sortis d'autres racines, mais qui se rapprochent dans le son et dans la signification. Souvent ces racines primitives n'auront elles-mêmes aucune signification déterminée : ce ne sera qu'un son presqu'imperceptible, qu'une consonne *, et du genre de tant d'êtres abstraits qui fournissent des idées, sans avoir de significations propres applicables à quelques objets existans; travail qui exigeroit des siècles de vie, et des [illegible] à l'infini.

Comme il est difficile de rendre mot pour mot chacun des termes d'une langue dans une autre

---

ce genre que celui de *Mathias Cramer*, de l'Académie de Berlin, connu par tant de bonnes Grammaires en toutes sortes de langues. Nuremberg, 1709, 4 vol. in-fol. Il a complété ce que l'Académie avoit commencé; mais il a vu la nécessité des revois qui se trouvent à la suite de chaque lettre de l'alphabet, avoué que ce travail ne pouvoit réussir sans supposer des racines ou sans les tirer d'une autre langue, ou enfin sans les emprunter de ces vieux mots françois que l'usage a proscrits. Il paroît avoir peu connu la langue celtique.

* Cela se remarque sur-tout dans la racine de quelques verbes, qui souvent ne consiste que dans une seule lettre : *Elisa*, *lirai*, *lu*, *devoir*, *devant*, *devrai*, *dû*, et dans tant d'autres racines monosyllabiques, auxquelles est peut-être attaché un ton naturel conçu par les peuples, avant que la langue fût bien formée, tels que *Roubaud* en rapporte un si grand nombre.

que [illegible]bliothèques offr[illegible]NÇOISE. 115
[illegible]gue [illegible] [illegible] [a], il s'ensuit qu'on peut trouver dans l'une un certain nombre de termes simples, présentant à celui qui la parle des idées claires et précises, qui ne pourront être rendues dans une autre langue que par une périphrase ou par des termes presque équivalens. Il en est de même de certaines phrases ou façons de parler qui sont propres à la langue, et nommées gallicismes, des recueils de proverbes et expressions qui constituent les idiotismes [b], recueils qui, à peu près inutiles pour la nation même, deviennent indispensables à l'étranger qui veut s'instruire à fond de notre langue; nouvelle espèce de Dictionnaire d'idiotismes, aussi variée que les besoins des peuples qui nous environnent, et formant une classe nombreuse dans la lexicographie. Quelle étendue ne pourroit-on pas lui donner, si l'on vouloit en composer également sur tant de façons de parler reçues et propres à nos départemens, et qui, sans être proscrites par la langue, forment une différence essentielle dans les idiômes, et comme un signe certain

---

[a] Voyez LOCKE, *Entend. hum.*, liv. III.

[b] Ces Dictionnaires d'idiotismes varient selon les langues, et selon les étrangers qui les apprennent : l'un aura besoin d'un Dictionnaire de gallicismes, un autre de germanismes, d'hispanismes, etc.

pour reconnoître le lieu de na[illegible] François! On les appellera Glossaires, s'ils recueillent les façons de parler d'un certain temps, et surtout des anciens.

Guillaume Dubellay, seigneur de Langey avoit formé le dessein de démêler l'origine de Gaulois et des François, et de former une espèce de concordance des mots anciens avec les modernes. *Du Tillet*, *Pasquier*, *Pithou*, *Nicod*, *Borel*, *Faucher*, *Ducange*, *Mabillon* et quantité d'autres ont contribué à illustrer nos antiquités françoises. J'ai parlé des travaux de *Ménage* et de quelques autres sur l'étymologie; mais, malgré tant de secours, on n'a fait que de progrès fort lents et très-bornés, faute d'un Glossaire françois qui fît entendre la langue de nos anciens auteurs. *Loisel* avoit fait des *Commentaires* sur *Élinand*; *Mellinet* avoit interprété le *Roman de la Rose*, et *Marot* le langage de *Villon*; mais ce n'étoient que des travaux imparfaits. Nous en étions encore aux premiers élémens de la Grammaire, par rapport à la connoissance des monumens anciens de notre langue et de notre littérature, lorsque parut le *Glossaire* de *La Curne Sainte-Palaye*. Les recherches sur l'ancienne chevalerie, dont il a communiqué les résultats à l'Académie des Inscriptions, l'application avec laquelle il avoit recueilli ce

que les bibliothèques offroient de plus intéressant, lui facilitèrent un travail impossible à tout autre. « A la vue, dit-il, de tant de secours » que les savans des siècles passés nous ont pré- » parés, nous qui sommes soutenus, comme ils » étoient de leur temps, de la protection du » roi, et de la bienveillance de ses ministres, » pourrions-nous rester oisifs? Les archives, les » bibliothèques ouvertes de toutes parts, offrent » des trésors inépuisables à qui veut les em- » ployer. De combien de chartres, de chro- » niques, de titres de toute espèce nos labo- » rieux compilateurs n'ont-ils pas enrichi le » public? Le savant ouvrage de *Mabillon*, si » bien continué, si judicieusement augmenté » par de nouveaux écrivains; celui de *Ducange*, » étendu, perfectionné dans la nouvelle édi- » tion, qui attend encore un supplément, nous » facilitent la lecture et l'intelligence de tant de » précieux monumens. Rendons-en grâce à leurs » auteurs; mais, osons-le dire, ces secours se- » ront toujours insuffisans tant que nous n'au- » rons point l'ouvrage par lequel il auroit fallu » commencer »; et c'est par cet ouvrage que *Le Laborne* vouloit rendre les autres infiniment utiles.

Le *Glossaire*, en facilitant l'intelligence du langage de nos anciens écrivains, ne se borne

pas à rapporter les mots qui se trouvent dans leurs œuvres, et qui sont à-présent inusités; il remarque encore les mots qui nous sont familiers, mais qui eurent autrefois une signification différente; il en démêle les sens propres et les autres emplois dans une signification plus étendue, et quelquefois détournée; les sens métaphoriques quelquefois arbitrairement employés par nos poëtes; les proverbes qui doivent leur origine à quelques usages, à quelque action remarquable; la variété de l'orthographe lorsqu'elle présente quelque difficulté sur la véritable origine du mot; et, sous ce point de vue, il renferme les principes étymologiques, et devient du plus grand secours dans l'interprétation des loix, des contrats, des anciens diplômes, et de certains faits historiques *.

Les *Dictionnaires phraséologiques* s'appellent ainsi, lorsqu'ils réunissent ce que les meilleurs écrivains nous ont laissé de belles expressions, et qu'ils nous font connoître quel est l'emploi de ces expressions dans l'usage commun de la conversation. C'est dans ces recueils qu'on trouve rassemblées les formes les plus généralement

* *Journal des Savans*, octobre 1756. On peut regarder, comme supplémens aux *Glossaires*, les diverses éditions de nos anciens fabliaux, etc., qui ont des notes en forme de vocabulaires.

reçu [illegible] donner une liaison agréable et conforme au génie de la nation, aux idées les plus simples.

Les phrases en elles-mêmes ne sont que des fragmens de la pensée; composés de quelques idées réunies, ne donnant point un sens complet, mais considérés comme des parties de propositions qui se rencontrent souvent dans le discours : et, si les mots sont la matière première de la parole, on peut dire que les phrases sont le fruit du travail qui prépare la construction. Quelques-unes résultent de la nature même de la liaison des idées; d'autres sont au choix de l'écrivain, et varient à l'infini : il y en a d'indispensables et de communes à toutes les langues; d'autres sont dans le génie d'une langue particulière, et ne sont ignorées d'aucun de ceux qui la parlent; ils les employent sans rien oser changer à leur forme; mais il y en a encore plus qui sont le fruit du travail de l'écrivain, sur-tout du poëte et de l'orateur. C'est par eux qu'elles passent dans la langue parlée, et ne contribuent pas peu à l'enrichir, à la perfectionner. C'est sur-tout quand l'écrivain a des idées neuves à développer, qu'il employe avec le plus de succès ces nouvelles formes. Si l'expression naturelle ou figurée présente une liaison lumineuse, si la nouvelle phrase exprime heureusement son objet, elle est

adoptée par les nouveaux écrivains, fait partie de la langue. C'est l'heureuse expression d'un seul qui se répète, parce qu'elle a tout ce qu'il faut pour plaire; bientôt on oublie son origine; toute hardie, toute hazardée qu'elle ait paru d'abord, elle ne tarde pas à être naturalisée. Plus il y a d'excellens écrivains qui, par goût ou par le besoin de s'exprimer, inventent des formes qui rachètent, par la justesse et la clarté, ce que la nouveauté de l'expression semble donner de défavorable à une phrase, plus la langue augmente insensiblement ses trésors; et c'est ainsi que, depuis le temps que la nôtre a été maniée par d'habiles mains, elle a gagné sous la plume de chaque auteur, et formé cette immense collection de phrases pleines de goût et de justesse, et répandu le charme du style dans les productions les plus communes.

Une autre source de nouvelles expressions, de nouvelles phrases, vient de la conversation: il est des génies heureux vivant dans le beau monde, et qui, par la beauté de leurs expressions, font le charme de la société; inépuisables dans leurs saillies, attentifs à veiller sur la pureté du langage, et reçus avec empressement dans les cercles les plus polis, ils y donnent bientôt le ton; leur discours est reçu comme un oracle; et, s'il se trouve quelque chose de frap-

pant les saillant, de neuf dans leur entretien, tout est recueilli avec soin, accueilli avec transport, répété avec enthousiasme, passe bientôt dans le langage commun, et devient une phrase reçue. C'est en rassemblant ces richesses éparses que l'on a formé les Dictionnaires phraséologiques.

Il est naturel que les maîtres de langue, surtout dans les pays étrangers, sentent le besoin d'ouvrages de ce genre; et l'on ne manque pas de recueils, où sont jointes les expressions et les phrases correspondantes des langues voisines. Mais nous n'avons point dans notre langue de Phraséologie comparable à l'*Anglo-Germanique* de M. *Haussner*[a]. Les étrangers ont connu mieux que nous le mérite des Phraséologies. L'Italien, regrettant le siècle d'or de sa littérature, n'a pas craint de multiplier vingt fois, et sous diverses combinaisons, le recueil des excellentes expressions de ses poëtes et de ses prosateurs. Dès 1570, *la Fabrica del Mondo*, par *Alunno*, de Ferrare, fut imprimée de nouveau[b]. Ce livre présente, dans une suite méthodique,

[a] Strasbourg, Levrault, 1798, 1 vol. gr. in-8°.

[b] *Baillet* cite ce livre comme le meilleur dans son espèce. *Journal des Savans*, t. II. Mais le faiseur de notes a tort de dire qu'on n'y trouve que *Boccace*; mon édition est telle que je l'annonce.

tous les objets sur lesquels une langue peut être exercée, exprimés par des passages de *Pétrarque*, de *Dante*, de *l'Arioste*, de *Boccace*. L'ordre des matières rend les pensées plus intéressantes; et une bonne table alphabétique facilite les recherches. Telle est aussi en petit la seconde partie attachée à la suite de la *Grammaire latine-espagnole de Cramer**; rien n'est plus avantageux pour l'étude complète d'une langue étrangère.

D'autres savans croyent qu'il est plus naturel de donner à ce genre de collections l'ordre alphabétique, la diversité des matières ne permettant pas toujours un ordre systématique. Ce doit cependant être un des principaux soins des rédacteurs, de savoir apprécier les phrases, et de les y insérer d'une manière plus ou moins rapprochée, selon le mérite qu'elles doivent avoir dans leur emploi. Il y en a de *physiques*, tirées de la vie commune et des choses propres au ménage; leur district fort étendu les rend ordinairement et les plus nombreuses, et les plus parfaitement adaptées au génie de la nation : on les trouve le plus souvent dans les recueils de Dialogues. Les façons de parler tirées des *mœurs*,

* *Matthiæ Crameri Grammatica y Syntaxe de la Lengua castillana*. En Norberga, 1711. Il seroit à désirer que nos faiseurs de Grammaires connussent toutes celles de cet auteur.

sont transportées du monde idéal et moral dans la société, et donnent un grand relief à la conversation. D'autres doivent leur naissance aux usages les plus communs des arts et métiers; on pourroit les appeler *technologiques*, et ce sont les professions les plus générales dans une nation, qui en fournissent la plus grande quantité. Enfin, il y a des phrases qui font allusion aux sciences, à des événemens dont on a beaucoup parlé, aux modes, aux habitudes de la Cour.

Ce que je viens de dire montre l'utilité d'une bonne Phraséologie. Celle des Synonymies, ou Dictionnaires de Synonymes, n'est pas moins étendue; leur objet est de comparer les mots qui paroissent avoir la même signification, de les analyser pour en faire connoître les propriétés *distinctives*, et pour faire ressortir les différences presque imperceptibles qui en déterminent le véritable usage. « Le travail de déterminer le sens précis et les nuances distinctives des mots, souvent confondus à cause de leur synonymie apparente, mérite, et par sa difficulté, et par son utilité, la reconnoissance du public *. La simplicité apparente de ce travail cache beaucoup de capacité et de profondeur ».

* Roubaud, *Synonymes françois*, 1787, 4 vol. in-8°, préface.

La seule explication de la différence et de la similitude des mots est une entreprise presque sans bornes : de combien de langues mortes et vivantes ne demande-t-elle pas la connoissance! Quel goût exquis ne faut-il pas pour sentir les grâces et le pouvoir qu'un mot acquiert dans les différentes manières de l'employer! Et ce goût si rare, de quelle attention, de combien de lectures, de combien de comparaisons n'est-il pas le fruit! Cependant, recueillir les synonymes sans en apprendre l'usage, c'est, dit *Constanzo Rabbi* *, après *Quintilien*, une espèce d'enfantillage, un travail ingrat et de peu d'utilité. La synonymie doit procurer une abondance soumise à un jugement exquis; il faut qu'elle présente les règles nécessaires pour employer avec succès les mots comparés. Recueillir des synonymes, sans annoncer ces distinctions délicates qui donnent au discours une certaine précision qui lui prête une grâce, une énergie propre à en augmenter l'effet, c'est présenter au lecteur un grand amas de bois précieux, de marbres, de

* *Trattato de' Sinonimi.* Venise, 1741, 1 vol. in-4°. C'est une dissertation à la suite de son *Dictionnaire des Synonymes*, ouvrage fait pour faciliter les moyens de substituer un mot à un autre, et pure nomenclature. Mais la dissertation même mérite d'être méditée.

ierres de toute espèce, sans l'instruire de leur estination, ni de l'art de s'en servir. Il faut les ccompagner de raisonnemens philosophiques ui, montrant leur essence, ramènent aux prin-ipes, et en fassent parfaitement distinguer u'âge. A prendre le mot synonyme dans l'usage u'en font les régens pour former le style de amplification et de la poésie, on trouve une uantité de Dictionnaires latins ou françois qui résentent de grandes nomenclatures sous le om de Synonymes : on pourroit dire de ces fai-eurs de Dictionnaires qu'ils montrent l'art de onner pour égal ce qui ne l'est pas, et de con-ondre des idées souvent très-disparates. C'est en ffet le contre-pied de la doctrine que nous pré-endons établir. Il est cependant des cas où ces vres ont leur utilité, lorsque le langage orné es beaux esprits n'exige pas la plus parfaite xactitude dans le choix de l'expression[a]. L'abbé *irard*[b] a le premier ouvert les yeux à la nation ur la richesse que la langue acquiert par la

[a] *Dictionnaire de Synonymes françois* (par *Thimothée de oyer*, 1767, 1 vol. in-8° ; le même, revu et augmenté par *Beauzée*, 1790, 2 vol. in-12). J'y ai souvent eu recours, lorsque armonie du discours demandoit le choix de quelques expressions.

[b] *Synonymes françois*, 1718, 1 vol. in-12 ; revus et augmentés ar *Beauzée*, 1769.

seule explication des synonymes, *Roubaud*, dont je citerai souvent les paroles, surpasse *Girard* dans la critique, et montre beaucoup de pénétration dans la recherche et la décomposition des significations et de leur fondement; il est vrai qu'il a quelquefois attaché trop d'importance à l'étymologie; mais il cherche plus fréquemment l'usage de la langue, le prouve et l'analyse par les principes d'une bonne logique. Son ouvrage parut en 1785. Homme simple dans ses mœurs, et d'un esprit pénétrant, il aimoit à consulter dans la conversation; il m'instruisoit lorsqu'il paroissoit ne vouloir que s'entretenir agréablement avec moi; il recueilloit lorsqu'il sembloit ne s'occuper que de choses communes. Avec quels doux sentimens de reconnoissance ne me rappelé-je pas ces momens dérobés à mes occupations, où, dans cette célèbre capitale, l'amitié, les leçons de ce génie sans prétention, l'accueil que me faisoit *Beauzée*, les questions que me permettoit *Wailly* (car tous trois ils m'ont honoré de leur amitié*), étoient autant de charmes qui m'attachoient de plus en plus à l'étude de la langue! Recevez, mânes illustres, l'hommage de ma gratitude, et si ces essais sont

* De 1782—1785.

honorés de quelques suffrages, regardez-les comme le prix des travaux dont vous m'avez inspiré le goût!

Beauzée amplifia le travail de *Girard*; il sut donner plus de relief à celui de *Livoy*. Plus tard, on a recueilli les synonymes françois épars dans le *Dictionnaire encyclopédique*, articles fournis par *Diderot*, *Jaucourt* et *d'Alembert*, et dont l'excellence décèle le génie de leurs auteurs [a]. Pour apprécier le mérite de ces sortes de collections, il faut entendre *d'Alembert* dans le jugement qu'il porte de la synonymie [b].

Outre les différens sens dont un mot est susceptible, le grammairien philosophe traite aussi des différens mots susceptibles d'un même sens, et qu'on appelle synonymes. On peut donner ce nom, ou à des mots qui ont absolument et rigoureusement le même sens, et qui peuvent, en toute occasion, être substitués indifféremment l'un à l'autre, ou à des mots qui présentent la même idée, avec de légères variétés qui les modifient: de manière qu'il soit permis d'employer un de ces mots à la place de l'autre, dans les occasions où l'on n'aura pas besoin de faire sen-

---

[a] Stuttgart, 1802, 1 vol. in-8°.

[b] *Mélanges de Littérature et de Philosophie.*

tir ces variétés. Ce seroit peut-être un défaut dans une langue, d'avoir des synonymes de la première espèce; mais c'en seroit un beaucoup plus grand, que de manquer des synonymes du second genre.

Une telle langue seroit nécessairement pauvre et sans aucune finesse. En effet, ce qui constitue deux ou plusieurs mots synonymes, c'est d'abord un sens général qui est commun à ces mots; et, ce qui fait ensuite que ces mots ne sont pas toujours synonymes, ce sont des nuances délicates, et quelquefois presqu'imperceptibles, qui modifient ce sens primitif et général. Ainsi, toutes les fois que, par la nature du sujet qu'on traite, on n'a point à exprimer ces nuances, et qu'on n'a besoin que d'un sens général, chacun de ces mots synonymes peut être indifféremment mis en usage; par conséquent, s'il y a une langue dans laquelle on ne puisse jamais employer indifféremment deux mots l'un pour l'autre, il faut en conclure que le sens de ces mots diffère, non par des nuances fines, mais par des différences très-marquées et très-grossières. Les mots de la langue n'exprimeront plus ces nuances, et par conséquent la langue sera pauvre et sans finesse.

Ces éclaircissemens font voir évidemment combien il importe de connoître la synonymie,

et avec quelque soin il faut, dans l'étude de toute langue, s'appliquer à cette partie de l'élocution, dans laquelle, plus qu'en toute autre, consiste le vrai fondement de la logique des mots, ou dialectique. C'est par cette étude qu'on acquiert la vraie connoissance du génie de la langue, si surtout on remonte avec *Roubaud*, jusqu'aux origines, jusqu'aux élémens primitifs des mots, jusqu'à ces sons simples inspirés par la nature, et qui, selon lui, sont, la plupart, des onomatopées. Chaque nation a voulu imiter nos *Girard*, nos *Roubaud*. L'Allemagne possède les synonymes inappréciables de *Stosch*, de *Eberhard* et de la *société de Manheim* *. *Roubaud*, en invitant les étrangers à traiter la synonymie, semble dire qu'avant 1768, il n'y avoit encore aucun ouvrage de ce genre pour les langues étrangères. Mais il est bon de relever cette erreur; et de faire voir que ce genre de littérature n'est pas si nouveau. *Platon*, *Ammonius*, *Peucer*, ont donné des traités des synonymes grecs. Le *Spectateur de Zurich* avoit publié ses

* *Deutsche Synonymen*, oder *sinnverwandte Wœrter*. Francf., 1794, 2 vol. L'Académie de Manheim avoit fait de cette matière l'objet de ses prix. On y trouve une dissertation de M. *Fischer* de Kœnigsberg, qui explique fort bien la nature, l'origine, l'usage, l'utilité et la théorie des synonymes.

synonymes allemands quelque temps avant que *Girard* parût. On trouve un traité bien ancien dans cette langue, sous le titre de *Differenz Büchlein*, par *Adam Walwasser*, 1576. Ceux de *Gotsched* [a] ont précédé l'époque indiquée par *Roubaud*. *Rollin* a effleuré cette matière [b]; et, outre l'ouvrage de *Cardin Dumenil*, cité par *Roubaud*, nous avions le traité de *Marcel Tiburtin*, auteur du quatrième siècle [c], et *Agrestius, de Synonymis Linguæ latinæ*, dont parle *Denys Godefroi*. *Carlo Constanzo Rabbi*, de Bologne, a publié à la suite de son *Sinonimi ed aggiunti italiani*, un traité des synonymes, dans lequel il examine s'il y en a de réels (ce qu'il nie pour la langue italienne), leur espèce, leur signification, leur usage. *Jules-César Scaliger* [d], cet auteur si versé dans toutes les parties de la Grammaire, n'a pas laissé échapper cette matière à sa pénétration. Enfin, les *Essais critiques* de la société allemande de *Griefswald* contiennent, dans ses Mémoires de 1744—1746, divers morceaux, où l'histoire de la synonymie

---

[a] *Beobachtungen ueber den Gebrauch und Misbrauch vieler deutschen Wœrter*. Strasbourg, 1758, 1 vol. in-8° de 45[illegible] pages.

[b] *Traité des Etudes*, tom. I, chap. III, § 2, *de la Propriété des Mots*.

[c] *De Proprietate Verborum*.

[d] *De Causis Linguæ latinæ*, lib. XIII.

est suffisamment détaillée. La société allemande de Leipsic s'en occupoit en même-temps, et l'on en trouve plusieurs articles dans ses mémoires.

S'il est important de connoître la synonymie, pour savoir employer les termes avec justesse, il ne l'est pas moins de connoître les nuances qui font le charme du style, et occupent agréablement l'esprit, en présentant, sans confusion, deux idées parallèles; celle de la chose même, et l'analogie exprimée par les termes figurés, connus sous le nom de *Tropes* *. Ils sont d'un usage ordinaire, non-seulement dans les écrits, mais dans la conversation même; il n'est aucune langue qui n'en admette et ne s'enrichisse de leur emploi. Les langues les plus pauvres en sont les plus fournies, parce qu'à défaut de termes propres, elles ont recours aux analogies qui peuvent exprimer quelque ornement. Chaque style a ses tropes ou figures de mots, comme chaque style a ses façons de parler, qui ne sont elles-mêmes que des figures; et c'est leur heureux emploi, leur sage distribution, qui donne à une langue cette délicatesse à laquelle peu de gens peuvent atteindre. L'abus, au contraire, est ce qui forme le langage ampoulé, si éloigné

* D'ALEMBERT, *Éloge de Dumarsais.*

du naturel, et si commun dans les langues orientales. Le génie de la langue françoise, susceptible de toutes les influences et de toutes le formes de la belle nature, en écarte la bouffissure et la superfluité. Ainsi elle a ses tropes, mais elle les emploie modérément.

Le choix des mots, par lesquels nous exprimons nos pensées, a beaucoup d'influence sur la justesse et la fausseté des jugemens que nous faisons porter aux autres. Aussi est-ce principalement par rapport à l'art de raisonner, et à celui d'analyser nos idées, qu'il faut chercher dans une langue la nature de la forme donnée à ses différens mots. Ces expressions, prises à la lettre, donneroient des idées fausses, et occasionneroient cette confusion de sens, qui rend le langage inintelligible; prises de choses trop peu à la portée des auditeurs, elles arrêteroient trop long-temps la pensée, et s'opposeroient à la rapidité du mouvement oratoire. C'est cet abus de termes qui fait passer si rapidement du sublime au galimathias.

Il faudra donc connoître, et les différentes espèces de mots, et les différentes espèces de figures, et le sens propre des mots, et leur sens figuré; il faudra distinguer ces différens sens, pour éviter les erreurs où l'on s'expose quand on les confond, recourir dans le besoin à un

bon Dictionnaire, qui aide à faire ces distinctions; étudier la subordination des tropes, ou les différentes classes auxquelles on peut les réduire, et les différens noms qu'on leur a donnés. C'est ce que *Dumarsais* a fait avec le plus grand succès; c'est ce qu'on trouve aussi très-fréquemment dans le *Dictionnaire de l'Académie*, où, après avoir donné le sens naturel de chaque expression, on rapporte les sens figurés sous lesquels l'usage constant les a fait adopter.

On voit, par la nature des tropes, combien il faut être délicat dans leur emploi. C'est en partie à ce choix que nous devons la beauté des diverses espèces de style; ils doivent être adaptés au sujet du discours, comme les ornemens à la diversité des costumes. C'est à la manière dont nous les plaçons, que nous devons l'avantage de relever les choses les plus simples; de donner à la pensée ces nuances variées qui caractérisent les diverses passions, qui tempèrent ce que le mot propre auroit de commun, qui ennoblissent ce qu'il auroit de bas et de trivial. Répandus avec un art d'autant plus grand qu'il paroît moins s'écarter de la nature, les tropes font le charme du discours. Le grammairien les examine dans ce qu'ils ont de conforme au génie de la langue; l'orateur s'en saisit comme

du moyen le plus propre à atteindre le grand but de l'éloquence, celui de plaire en persuadant. Les figures de *mots* peuvent être sujettes à des discussions grammaticales, celles de *pensées* ou de *choses* font partie de l'art du rhéteur; mais le rhéteur reçoit du grammairien les tropes, et les place où leur nature les appelle, afin d'en former ces tours gracieux sans lesquels l'art oratoire ne seroit jamais parfait. *Dumarsais* dirige l'un et l'autre en épuisant cette matière.

Les divers travaux dont j'ai rendu compte, n'ont fait que rassembler les matériaux nécessaires à la construction de la phrase. C'est cette *construction* ou *syntaxe* qui les met en œuvre; et, par leur arrangement symétrique, elle élève graduellement le magnifique édifice de la parole, en formant les propositions, les périodes, et en donnant de l'ordre aux idées qui se développent successivement dans le discours. Plus elle aura de simplicité apparente, plus elle aura caché l'art avec lequel elle sait éviter la monotonie d'un arrangement de mots auquel le génie de la langue permet si peu de variation, et plus le discours aura de beauté réelle et propre à produire son effet. Combien de productions éphémères, où l'on ne trouve point de construction, par le peu d'application que

l'écrivain à peine à méditer les règles de la langue! Ceux qui ont du génie pour l'éloquence, et je puis dire de même de tous les talens marquans, ont de la peine à s'astreindre à tous ces petits soins scrupuleux qui contribuent à la perfection. L'élévation de leur esprit ne leur permet pas de s'assujétir à cette timidité circonspecte; et ceux qui manquent de génie sont sujets à tomber dans l'affectation. Il est vrai, néanmoins, que ceux qui parlent bien, sont les seuls qui aient le bon goût; et il est encore plus vrai que ceux qui ont le bon goût, sont les seuls qui aient le jugement, et qui sentent le besoin de s'attacher à ces parties minutieuses qui contribuent à la correction du tout *. Il faut convenir qu'il y a des esprits tellement pleins d'idées, que l'organe de la parole fait pour les communiquer, l'écriture qui les fixe sur le papier,

---

* *Rapin, Réflexions sur l'Éloquence.*

« Quoique la correction soit une qualité si essentielle qu'il est » inutile de la recommander, l'orateur ne doit pas néanmoins s'en » rendre tellement esclave, qu'elle nuise à la vivacité nécessaire » du discours. De légères fautes sont alors une licence heu- » reuse; c'est un défaut d'être incorrect, mais c'est un vice d'être » froid. *Racine*, dans ce fameux vers :

Je t'aimois inconstant, qu'aurois-je fait fidèle!

» a mieux aimé être incorrect que languissant, et manquer à la » grammaire qu'à l'expression ». *Ecole de Littérature*, tom. I.

n'ont pas assez de volubilité pour les rendre avec la rapidité qui les a produites; et que cette contrainte d'employer une continuation successive de signes, pour exprimer l'ensemble des conceptions du génie, met des entraves aux pensées, et leur ôte insensiblement de cette chaleur qui en fait le principal mérite. Coucher rapidement ces idées sur le papier, reprendre ce premier canevas, pour lui donner une forme oratoire, pour l'assujétir aux règles du langage, pour l'embellir des fleurs de l'éloquence, c'est une contrainte à laquelle le génie se soumet difficilement, et qui ne peut toujours avoir lieu dans les ouvrages de longue haleine. Je conviens de cette difficulté; mais quelque travail qu'exige la construction, c'est de son harmonieux arrangement que dépend la beauté du discours. Elle seule répand la grâce et la clarté; sans elle, l'orateur ne présente que des tableaux informes, qui ne peuvent attacher l'auditeur: « L'arrangement des mots, dit *Vaugelas*, est » un des plus grands secrets du style; qui n'a » point cela, ne peut dire qu'il sache écrire. » Il a beau employer de belles phrases et de » beaux mots; étant mal placés, ils ne sauroient » avoir ni beauté, ni agrément, outre qu'ils » embarrassent l'expression, et lui ôtent la clarté » qui est le principal ». Il ne faut donc point

se laisser rebuter par les difficultés de la syntaxe. N'est-ce pas déjà beaucoup que le génie de la langue la réduise à si peu de préceptes, en comparaison de celle des autres langues*? Tant que nos grammairiens se sont modelés sur la forme d'enseignement de la langue latine, ils ont cru devoir, à leur exemple, traiter en particulier toutes les parties du discours, pour en observer les propriétés et les changemens dans la section étymologique; puis, reprenant chacune de ces parties, ils en ont formé un corps de système, pour assigner à chaque espèce de mots sa place, et les diverses exceptions dont les règles générales étoient susceptibles. Ce n'est que dans ces derniers temps que l'on a senti l'inutilité de ce double emploi. La syntaxe ne s'est plus attachée qu'aux points les plus difficiles. Le choix des mots propres ou figurés, leur connexion, et celle des parties de la phrase par l'économie de leur gradation; la proportion

* On trouve dans la dixième partie du *Cours de Belles-Lettres de Batteux*, de nouvelles vues sur la construction oratoire, matière très-déliée, très-fine, et dont la discussion, pleine de subtilité, complette très-avantageusement les principes de la littérature, en nous découvrant, non-seulement ce qu'on peut appeler le secret du talent, mais encore la raison des marches particulières des langues, et ce qu'elles gagnent, ou ce qu'elles perdent en suivant des systèmes différens. *Journal des Savans*, févr. 1771.

des membres de la période, le genre oratoire, sont autant d'objets sur lesquels l'orateur ne peut glisser, sans faire perdre au discours sa plus grande perfection. *Batteux* suffiroit pour en faire sentir toute l'importance, pour diriger l'application des règles que nous ont laissées nos meilleurs grammairiens. Peut-être les difficultés que présente la construction, seroient-elles nulles ; peut-être seroient-elles peu considérables, si l'on étudioit la langue avant de vouloir être écrivain, si un long exercice rendoit maître de l'expression.

C'est sans doute ce qu'ont senti ces excellens écrivains, je ne dis pas seulement de notre nation, où la langue maternelle est en honneur, qui ont commencé leur carrière littéraire par consacrer leurs premières veilles à la traduction*. Ainsi, dès l'aurore de la langue françoise, nos auteurs classiques, et ceux qui se sont efforcés de les imiter, ont tous cru devoir se préparer à la profession d'auteur, par la voie pénible, mais presque assurée de la traduction.

* Le peu de connoissance que j'ai des langues étrangères et de la littérature de l'Europe, m'a mis à portée de voir la vérité de cette assertion. Aussi, dans mes cours, ne manqué-je pas d'engager les jeunes gens à y consacrer un temps considérable.

L'histoire de ces tentatives fait partie de celle de la langue françoise, puisque c'est peut-être à la traduction que la langue doit ses plus grands progrès *. Quoi! dit *Boileau*, l'Académie ne voudra-t-elle jamais employer ses forces? Je voudrois que la France pût avoir ses auteurs classiques, aussi-bien que l'Italie. Pour cela, il nous faudroit un certain nombre de livres qui fussent declarés exempts de fautes, quant au style. Quel est le tribunal qui aura le droit de prononcer là-dessus, si ce n'est l'Académie? Je voudrois qu'elle prît d'abord le peu que nous avons de bonnes traductions; qu'elle invitât ceux qui ont ce tâlent, à en faire de nouvelles; et que, si l'on ne trouvoit pas à-propos de corriger tout ce qu'elle y remarque d'équivoque, de hazardé, de négligé, elle fût au-moins exacte à le marquer au bas des pages, dans une espèce de commentaire qui ne fût que grammatical. Mais pourquoi veux-je que cela se fasse sur des traductions? Parce que des traductions avouées par l'Académie, en même-temps qu'elles seroient lues comme des modèles pour bien penser, rendroient le goût de la bonne anti-

* Voyez le traité de la traduction comme moyen d'apprendre une langue, et comme moyen de se former le goût, par dom *Gerdil*, 1789, 1 vol. in-12.

quité familier à ceux qui ne sont pas en état de lire les originaux ». Ce que *Boileau* conseilloit, il l'a exécuté lui-même dans la traduction de *Longin*, et l'on ne manque plus de bons traducteurs.

Il n'est pas douteux que ce ne soit à la traduction, autant qu'à l'imitation des Anciens, que nous sommes redevables de ce goût exquis, de cette abondance et de ce heureux arrangement des mots l'un et l'autre inconnus à nos premiers écrivains; la langue françoise, comme celle de tous les autres peuples qui commencent seulement à se civiliser, avoit une dureté d'expression, une pauvreté de termes, qui eussent rendu infructueux les talens du génie le plus élevé; et ce ne fut que par les traductions, par les efforts que l'on fit pour transporter dans la copie les beautés des originaux; par l'heureuse tentative de trouver dans le fond de la langue même, ou dans celles qui lui étoient analogues, des expressions claires et précises, que nos premiers écrivains parvinrent à nous enrichir de cette foule de mots, ou parfaitement ignorés, ou trop circonscrits dans la signification. Aussi remarquons-nous que les François se sont appliqués à la traduction, dès les premiers momens où la langue romance eut un caractère.

J'ai déjà cité plusieurs traductions, monumens du douzième ou treizième siècle, et l'on n'est pas peu surpris de la quantité de rares et précieux manuscrits qui datent de cette époque[a]. Telle on suppose la *Chronique* de l'archevêque *Turpin*, traduite par *Mikius de Harnes*, sous *Philippe-Auguste*; la traduction du poëme de *Marbodus*, *sur les pierres précieuses*, du temps de *Louis-le-Jeune* (1125); le livre du *Gouvernement*, composé par *Gilles de Rome*, traduit par *Henri de Gauchi*, et dédié à *Philippe-le-Bel*, avant qu'il fût roi; la *Chronique* de *Guillaume de Nangis*, traduite par lui-même, en 1290; le *Trésor* de *Brunetti*, dont je parlerai plus bas; les traductions de *Jehan de Mehun*, et plus tard celles d'*Oresme*, de *Jean de Vinti-gle*; celles du *Jeu d'Echecs* de *Jean de Cossoles*, par *Jean de Vigran*, en 1230, de *Tite-Live*, par *Pierre Berchoire*, par l'ordre du roi *Jean*, 1350, etc.

Mais voyons ce que dit l'illustre évêque d'Avranches, *Huet*, qu'on accuse à tort de n'avoir pas bien connu nos anciens traducteurs. « Je me contenterai, dit-il[b], de *choisir* les plus [illegible] de nos interprètes, parmi cette multi-

---

[a] *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, tom. VII.

[b] HUET, *de claris Interpr.*, ad finem.

tude de noms qui brillent dans nos fastes littéraires, sans, toutefois, remonter à l'époque où notre langue reçut sa première culture. Ces commencemens, encore imparfaits et grossiers, nous feroient rougir; peut-être même seroit-nous portés à nous indigner de la honteuse barbarie de nos pères, dans les temps où personne n'avoit encore franchi les écueils qui se trouvent sur la route du Parnasse, où l'on ne s'appliquoit pas encore à l'art de parler. C'est gratifier, en quelque façon, nos pères, que de garder le silence sur les monumens qui ont précédé le règne de *Philippe-le-Bel*. Si, pour lors, l'art de traduire n'étoit point encore parfait, il annonçoit au-moins de brillans succès pour l'avenir. Nos bibliothèques conservent encore de précieux manuscrits de ces temps; l'imprimerie a rendu quelques-ouvrages plus communs. La meilleure traduction de cette époque, est celle de l'*Ecriture Sainte*, par *Guyart des Moulins*, et imprimée par ordre de *Charles VIII*; ce qui fit croire à quelques-uns que c'étoit ce prince qui l'avoit faite. Mais on lit au seizième chapitre de la *Genèse*, qu'elle fut faite l'année de la destruction de Ptolémaïde et de Tripoli, après la défaite des Chrétiens: ce qui répond à l'an 1289, où le soudan de Babylone remporta cette victoire, sous le règne de *Philippe-le-Bel*. Après

Guyart, vint *Jean Clopinel de Mehun*, homme savant pour le temps où il vivoit, et qui a porté l'art de la traduction, aussi loin qu'on pouvoit l'attendre d'un écrivain françois, légèrement instruit de la langue latine, et dénué de toutes les connoissances littéraires communes à-présent aux hommes de son état.

Sous le règne de *Charles V*, *Nicolas Oresme*, doyen de Lisieux, devint célèbre par ses excellentes traductions. Il fit une nouvelle version de la *Bible*, par ordre du roi, au désir duquel il satisfit, en traduisant les ouvrages de plusieurs Anciens; mais il ne le faisoit que sur des traductions latines; et, trop peu instruit pour en corriger les erreurs, il gâtoit souvent les ouvrages, en y ajoutant de nouvelles fautes. Si cependant on considère la triste situation des lettres, au temps où il a vécu, l'on sera surpris de voir quelles lumières il répandit au milieu des ténèbres, et avec quelle sagesse il conduisoit sa plume. Ce n'est donc pas sans raison que je ne parle qu'avec éloge de ce savant personnage.

Sous le règne de *Louis XII*, père du peuple, *Claude de Seyssel*, évêque de Marseille, puis archevêque de Turin, publia ses traductions de *Thucydide*, de *Xénophon* et d'*Appien*.

Celle-ci fut la seconde qui se fit sur le latin de *Laurent-Valle*, et *Seyssel* ajouta ses brèves à celles de ce savant : ce qui fait que l'ouvrage n'est aucunement estimé des érudits[a]. *Claude Fauchet*, historien de nos anciens poëtes, s'est fait un nom par sa traduction de *Tacite* : l'on remarque seulement, qu'au-lieu de cette concision, qui fait le mérite de l'auteur latin, il a employé un style plein et nombreux, qui faisoit croire que la langue françoise n'étoit pas susceptible de tant de brièveté. L'heureux essai de *d'Alembert* sur l'historien romain a montré combien la langue a gagné de précision depuis le temps de *Fauchet*[b]. Mais le plus célèbre traducteur, des temps qui ont précédé la belle littérature, est sans doute *Jacques Amyot*, évêque d'Auxerre. Ce savant précepteur des fils de nos rois (1540), littérateur profond et génie subtil, possédoit parfaitement l'art d'écrire, et fut le

---

[a] On a encore les originaux françois de deux ouvrages de *Fauchet* : *Histoire de Louis XII*, 1 vol. in-4° ; et *la grande Monarchie de France*, 1 vol. in-4°, traduite en latin par *Sleidan*, *Respublica Galliæ et de Regum officiis*, 1 vol. in-fol., avec *Comines* et *Froissard*. Francf., 1578.

[b] Il s'agit seulement de la précision : des critiques impartiaux prétendent que *d'Alembert* n'avoit pas assez entendu le latin. On estime la traduction de *Perrot d'Ablancourt*.

premier qui fit connoître toutes les richesses de notre langue : la beauté de son style dans la traduction de *Plutarque*, la fidélité et le scrupule avec lesquels il a rendu le texte, le mettent à couvert du reproche d'avoir commis quelques erreurs. *Méziriac* lui en trouve plus de deux mille. « Quand même, dit *Pélisson*, cela seroit vrai, je ne sais si cet exemple doit plus rebuter qu'encourager ceux qui s'adonnent à traduire : car si, d'un côté, c'est une chose déplorable qu'*Amyot*, après tout le temps et la peine que chacun sait qu'il employa à cet ouvrage, n'ait pu s'empêcher de faillir en mille endroits ; c'est, de l'autre, une grande consolation, que, malgré ses deux mille fautes, par un plus grand nombre de lieux où il a heureusement rencontré, il n'ait pas laissé de s'acquérir une réputation immortelle. Il règne dans *Amyot* une naïveté, un heureux emploi des mots, qu'une fausse délicatesse a fait rejeter depuis, une élégante simplicité, qui fait encore préférer sa lecture à celle des traductions les plus modernes. « Penser corriger *Amyot*, en » lui ostant quelques vieux mots, et en substituant d'autres à la place, c'est lui oster toute » sa force et toute sa naïveté. Néanmoins, il est » arrivé que des libraires de Paris firent, il y a » quelques années, une impression de cette tra-

» duction * ancienne en grand volume, et
» qu'on en osta de vieux mots d'un costé et
» d'autre..... D'autres personnes se figurent
» qu'il faudroit avoir plus de vénération pour
» les bons et anciens livres, et que c'est un
» sacrilége d'avoir touché à celui-ci de cette
» sorte (F) ».

Blaise de Vigenère fit des traductions aussi fidèles que maussades (1570), dit le *Dictionnaire portatif*. « Cet auteur, disoit déjà *Sorel*, a eu plus de crédit de son temps qu'il n'en a présentement. Son langage semble à plusieurs fort grossiers ». Le bibliothécaire cite ensuite plusieurs autres traducteurs, mais qui sont tout-à-fait oubliés; aussi, dit-il, on se peut taire de plusieurs traducteurs, auxquels on pense seulement quand on voit leurs livres.

Mathieu Couvert prêta des grâces à *Sénèque*; mais les deux plus illustres traducteurs furent, après *Amyot*, *Guillaume Duvair* et *François Malherbe*. *Duvair*, garde-des-sceaux, puis évêque de Lisieux, eut, de son temps, la même réputation qu'eut *d'Aguesseau* sous le règne de *Louis XIV*. Ses traductions sont beaucoup moins infectées de mauvais goût que celles

* SOREL, *Bibliothèque françoise*, 1667.

son siècle (1618). Quelques-unes de ses harangues sont des modèles d'éloquence. *Malherbe*, père de notre poëte, tenta de transférer dans notre langue les beautés de celles des Grecs et des Romains; il égala, il surpassa quelquefois ses modèles [a].

Tel étoit l'état de notre langue, par rapport à la traduction, quand *Huet* fut reçu à l'Académie. L'établissement de cette compagnie, l'émulation de ses membres, la censure éclairée qu'elle exerça sur leurs ouvrages, ne pouvoient que porter au plus haut degré de perfection cette branche intéressante de ses travaux. Chaque jour vit paroître quelques nouvelles traductions qui éclipsèrent les anciennes. *D'Ablancourt*, dont on estime encore, pour la diction, les *Belles Infidèles*, livra autant de modèles de la pureté du langage; *Baudouin* [b], *Charpentier*, *Dacier*, et si je puis ainsi dire, chacun des académiciens [c], les Solitaires de Port-Royal,

---

[a] *Bibliothèque françoise* de SOREL, chap. XI.

[b] Il a traduit *Lucien*, *Salluste*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion*, *Les Incas*, le *Tasse*, *Bacon*, l'*Arcadie*, *Suger*, *Ésope*, etc.

[c] *D'Olivet* compte pour ces premiers temps : *Balesdens*, *Colletet*, *Colomby*, *Corneille*, *Faret*, *Giry*, *Gomberville*, *Mézerai*, *Méziriac*, *Du Moyer*, *Tallemant*, *Vaugelas*, parmi les bons traducteurs.

tant de savans Jésuites*, tant d'illustres membres de l'Académie des Inscriptions, de celle des Sciences, s'empressèrent d'enrichir notre nation des dépouilles de toutes les autres; et, peu contens de nous communiquer les trésors des Anciens, ils nous ont fait connoître les productions des plus beaux génies de l'Espagne, de l'Italie, de l'Angleterre, et, depuis quelque temps, ce qui a paru de plus exquis en Allemagne, dans tout le Nord, en Russie, dans les Indes mêmes. Les sciences les plus abstraites ont fourni leurs termes, aussi abondans, peut-être, que ceux du bel usage; et c'est ainsi, qu'outre les richesses de son propre fonds, la langue françoise s'est formé un immense dépôt, qui rend sa littérature la plus abondante de l'Europe, et qui a dispensé de l'étude des langues ceux qui ne sont pas obligés de consulter les originaux (G).

J'avoue, cependant, que, malgré ces ressources, en apparence inépuisables, nos traductions dispensent rarement les gens de goût et les savans de profession, du devoir de se procurer une connoissance suffisante des l[illegible]

* L'émulation entre les Jésuites qu'on accusoit de ne pas savoir écrire en françois, et les religieux de Port-Royal, occasionna d'excellentes traductions.

ques étrangères. Combien n'ai-je pas trouvé, même pour cette histoire, de différence entre les traductions et les textes que j'ai pu conférer*; et n'arrivera-t-il pas, qu'en collationnant ce que je n'ai fait que *retraduire*, on y trouvera des infidélités que je me serai permises par inattention ? J'ai rapporté les reproches faits à *Jacques Amyot*, les modestes et judicieuses réflexions de *Pélisson*, l'épithète même donnée aux traductions si travaillées de *d'Ablancour*, qui ne craignit point d'employer les plus belles années de sa vie à embellir son *Lucien*. *Vaugelas* laissa trois manuscrits différens de son *Quinte-Curce*. *Toureil*, dont les premiers essais sur *Démosthènes* furent universellement applaudis, redoubla de soins pour donner à la seconde, à la troisième édition, un style plus correct, et mourut en travaillant à la quatrième. On connoît le travail de *Patru*, qui fit deux traductions fort dissemblables et cepen-

* La privation, où je me trouvois, des sources mêmes, pour vérifier mes anciennes notes sur les originaux françois, dans un temps (1806—1809) où les malheurs de la guerre empêchoient tout commerce littéraire, m'a souvent obligé de recourir aux traductions allemandes ou latines que j'ai pu me procurer. Jéna et Weimar m'ont offert bien des secours inattendus ; mais souvent il m'a fallu traduire les traductions mêmes ; souvent je n'ai eu pour guides que les originaux en langue moderne, dont il existe, en France, d'excellentes traductions.

dant fort fidèles d'une oraison de *Cicéron* : tu cela montre combien il est difficile de réussir dans ce genre, et de rendre, je ne dis pas le sens, mais l'harmonie, mais la précision des Anciens. Que seroit-ce, s'il étoit vrai, comme le prétendent les meilleurs critiques de l'Allemagne*, que la versification seule, et cette versification qui supplée au mètre, en employant la forme du vers et le nombre des syllabes, peut justement être appelée une véritable traduction des poëtes ?

D'Alembert désespéra qu'on pût y réussir dans la langue françoise ; peut-être auroit-il jugé plus favorablement d'une langue si flexible, si, au-lieu d'un *Brébeuf* et d'un *Thomas Corneille*, il eût vu les chefs-d'œuvre plus récens de *Saint-Ange*, de *Delille*, de *Daru*, donner cette nouvelle forme à notre littérature ; et n'a-t-il pas prouvé lui-même que la langue françoise est susceptible de toutes sortes de formes, et se prête à toutes les inflexions nécessaires pour rendre les beautés d'un original, en essayant sur *Tacite*, l'un des classiques les plus

* Il paroît maintenant, en Allemagne, quantité de poëmes qui ont reçu cette forme. La prosodie, propre à la langue, y contribue sans doute beaucoup. M. le comte *de Stolberg* et M. *Voss*, traducteur d'*Homère*, ont donné le ton à ces productions.

difficiles à l'application des règles sages mais sévères qu'il a recueillies dans ses observations sur la traduction ?

Mais quelque parfaites que soient nos traductions versifiées des anciens poëtes, il ne faut pas s'attendre à y voir la poésie d'*Anacréon*, de *Sapho*, de *Théocrite*, d'*Horace*; mais à-peu-près leurs pensées, le sens de leurs paroles, au plus le nombre de leurs chants, destituée des charmes et de l'âme de l'expression. « Rendre » même poésie pour poésie, si le talent du tra» ducteur est égal à celui de l'original, ce n'est » pas traduire. Remplacer l'harmonie par l'har» monie, les figures par les figures, les grâces » poétiques par d'autres grâces poétiques, l'au» dacieuse énergie des expressions par d'autres » hardiesses analogues au caractère de sa lan» gue, ce n'est pas traduire, c'est imiter ».

C'est le but où tendent les nouveaux traducteurs animés du génie poétique. On ne peut mieux montrer la supériorité des traducteurs modernes sur les anciens, quant au style, qu'en rapprochant les morceaux des uns et des autres.

Ségrais traduit ainsi la description des habitans de l'Élysée. *Énéide*, liv. VI, v. 660, etc.:

Le front ceint de bandeaux, en ce lieu de délices,
Sont les prêtres exempts des souillures des vices;

Ceux qui pour leur pays sont morts aux champs de Mars;
Ceux que rendit fameux l'invention des arts;
Les poëtes divins, dont la céleste flamme
A montré qu'Apollon illuminoit leur ame;
Tous ces nobles esprits, dont les faits généreux
Affranchirent leurs noms de l'oubli ténébreux.
A ces esprits épars la Sibylle s'adresse,
A Musée entre tous; car, dans la foule épaisse
Par son port éminent il domine sur eux:
Dites, heureux esprits, et toi chantre fameux,
Quels lieux sont habités par le célèbre Anchise?

Voyons la traduction de M. *Delille*:

Là règnent les vertus; là sont ces cœurs sublimes,
Héros de la patrie, ou ses nobles victimes;
Les prêtres qui n'ont point profané les autels;
Ceux dont les chants divins instruisoient les mortels;
Ceux dont l'humanité n'a point pleuré la gloire;
Ceux qui par des bienfaits vivent dans la mémoire;
Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs,
Ont défriché la vie et cultivé les mœurs.
De festons d'un blanc pur leurs têtes se couronnent.
Avec eux est Musée; en cercle ils l'environnent.
Il les domine tous; d'un front majestueux
La Sibylle l'aborde: O chantre vertueux,
Qui charmas les humains, la terre et l'Élysée!
De grâce, apprenez-moi, vénérable Musée,
Où d'Anchise est fixé le paisible séjour?

Comparons encore un morceau des traductions des *Métamorphoses d'Ovide*. *Thomas*

Corneille, l'un des meilleurs poëtes du siècle de *Louis XIV*, décrit ainsi la création de l'homme:

Mais il manquoit encore à ce tout admirable
Un dernier animal, plus saint, plus vénérable;
Dont l'esprit éclairé, sublime, résolu,
Pût prendre sur le reste un pouvoir absolu.
L'homme fut donc créé; soit qu'en son origine
Dieu l'ait daigné former de semence divine,
Soit qu'en son sein la terre eut d'abord renfermé
Quelque germe du ciel avec elle formé,
Le sage Prométhée entreprit cet ouvrage.
Des Dieux qui règlent tout il lui donna l'image;
Et n'eut besoin, pour faire un chef-d'œuvre si beau,
Que d'un peu de limon détrempé dans de l'eau.
Cette image des Dieux, sur l'homme ainsi gravée,
Sembloit lui destiner une gloire achevée,
Et méritoit assez que quelques dons nouveaux
Le fissent distinguer des autres animaux.
Aussi tous vers la terre ont la tête baissée;
L'homme seul vers le ciel la tient toujours haussée:
Et, par ce privilége, il voit à chaque instant
La brillante clarté du séjour qui l'attend.
La terre, auparavant et sans forme et grossière,
De l'homme qui naquit fut ainsi la matière;
Et par un ordre exprès, pour elle à respecter,
Prit l'être de celui qui devoit l'habiter.

Voici comme M. *de Saint-Ange* traduit le même morceau:

Mais la nature encor sembloit attendre un maître,
Doué de la raison, un roi digne de l'être:

Enfin : l'homme naquit soit qu'un être divin
L'ait animé d'un souffle émané de son sein,
Soit que la terre encor de jeunesse parée,
Des rayons de l'Ether à peine séparée,
Eut imprégné de vie un limon plus parfait ;
Et qu'alors un Titan, savant fils de Japhet,
A l'image des Dieux modérateurs du monde,
Eut pétri sous ses doigts cette argile féconde.
Sous le joug de l'instinct les animaux penchés,
Tous baissent leurs regards à la terre attachés :
L'homme lui seul, debout, la tête redressée,
Élève jusqu'au ciel sa vue et sa pensée :
Le limon ennobli, changeant ses vils destins,
Reçut ainsi les traits du premier des humains.

La comparaison de ces morceaux fait assez voir que, pour rendre notre langue propre à tous les styles, il ne faut que savoir la manier; cependant, il faut en convenir, des traductions en vers dans une langue timide et peu poétique, de l'aveu de nos meilleurs poëtes, et dont toute l'harmonie se compose de quelques inversions et de rimes, ne peuvent être que des imitations, ou, comme l'a dit *Sorel*, que des tapisseries vues à l'envers. La poésie des anciens, de quelque nature qu'elle fût, étoit faite pour le chant.

Pindare, *Homère*, *Anacréon* chantoient leurs odes et la valeur des héros; la poésie française se lit et se déclame. On sait combien peu l'on réussit à faire des vers passables qui se

prêtent à l'harmonie de la musique; l'on ne peut cependant nier que la versification ne rende plus élégamment que la prose les beaux morceaux de l'ancienne poésie*. Quelle chaleur, quel feu divin n'ont pas les magnifiques odes de *Rousseau*, celles de *Pompignan*, dans lesquelles seules on peut reconnoître parfaitement toute la majesté, toute la beauté de la poésie hébraïque, qui nous paroît si froide dans la vulgate et dans nos traductions en prose!

Les critiques étrangers reprochent à nos traducteurs de ne pas s'attacher suffisamment à la lettre. Il est vrai qu'assez généralement, ces étrangers cherchent plutôt les défauts que les beautés de nos ouvrages; il est rare, par exemple, qu'un journal allemand rende des productions littéraires de la France un compte propre à flatter l'amour-propre de nos auteurs. Souvent même la critique tombe sur des matières de goût, pour lequel les maximes sont si différentes dans l'une ou l'autre langue; mais les traducteurs, ainsi que les commentateurs françois, n'ont pas été

* Je retrouve à-peu-près les mêmes réflexions dans *Marmontel*, *Cours de Littérature*, vol. I, chap. III. *Marmontel* est aussi du sentiment que les ouvrages des poëtes doivent être traduits en vers; mais, tout en louant M. *Delille*, il fait voir, par des exemples tirés de notre *Théocrite*, combien cette tâche présente de difficultés. *D'Alembert* semble penser le contraire.

plus ménagés par les critiques de Hollande et d'Angleterre. Si ces critiques considèrent les traductions comme le moyen de rendre les auteurs intelligibles à ceux qui ne peuvent les entendre sans interprètes, ils ont raison d'exiger qu'un traducteur se donne la peine d'exprimer, le plus littéralement possible, ce qui est dans l'original, et c'est, disent-ils, ce que la plupart des François n'ont pas fait : suivant plutôt leurs pensées que celles de l'auteur; se contentant quelquefois, au-lieu de traduire l'original, de rendre d'une manière fort libre les versions latines des auteurs grecs. L'on se rappelle que, lors de la question de la supériorité des anciens sur les modernes, au sujet du *Parallèle* de *Perrault*, on reprocha à cet académicien de n'avoir cité les Grecs que sur des traductions, ou sur des textes qu'il avoit mis en notre langue d'après des traductions latines.

On peut, au reste, distinguer deux sortes de traductions, les classiques, faites pour faciliter l'étude de la langue originale; celle de la *Bible*, qui ne peut jamais être trop fidèle, des loix, des traités qu'il faut prendre à la lettre. D'autres traductions ne sont faites que pour apprendre à ceux qui n'entendent pas l'original, les choses qui y sont contenues. On peut, disent les critiques, se donner plus de liberté dans celles-ci,

et s'exprimer comme auroit pu faire l'auteur qu'on traduit, s'il avoit écrit en notre langue, et c'est ce qui peut excuser les traducteurs qui n'ont point précisément travaillé pour les colléges : leur but n'étoit point de faciliter l'intelligence du grec ou d'autres langues, mais, au contraire, de procurer une connoissance agréable de ce qu'ont écrit les étrangers dans une langue inconnue, si le lecteur est supposé n'avoir point dessein de s'appliquer à l'étude de cette langue. C'est dans ces derniers, sur-tout, qu'il faut chercher les beautés des originaux, si difficiles à rendre dans les traductions littérales. Pour bien traduire, il ne suffit pas d'exprimer la pensée, il faut exprimer la passion, et chaque langue a ses goûts comme elle a ses formes ; ce qui est une beauté dans l'original, rendu mot à mot, seroit souvent froid, languissant, ridicule même dans la copie.

L'histoire de la langue seroit inépuisable, s'il falloit rapporter les diverses discussions auxquelles la langue a donné lieu. Dans un temps où l'enseignement étoit plutôt abandonné que confié aux pédans qui, sur les bancs de l'école, s'étoient livrés à toutes les chicanes des disputes scolastiques, la méthode réduisoit tout en problêmes. Les salles d'instructions étoient des arènes où l'on venoit se battre à outrance, tou-

jours prêt à disputer pour et contre sur les propositions les plus évidentes. La physique même et les théorêmes de la géométrie n'en étoient point exceptés. La gloire, et conséquemment tout le but des méditations, consistoient à réduire l'adversaire au silence, en le pressant par toutes les subtilités de la dialectique. Les maîtres, obligés de ployer leur esprit sous le joug des décisions de docteurs *irréfragables*, *subtils*, *illuminés*, dont les opinions dominoient dans les écoles, se dédommageoient amplement de cette contrainte, en prétendant eux-mêmes à l'infaillibilité. Les assertions les plus hazardées étoient soutenues avec l'opiniâtreté qu'engendre l'esprit de parti; une école s'élevoit contre une autre école, et la pétulance des disciples embrassant avec chaleur les intérêts de la gloire de leurs maîtres, les partis en venoient aux mains, la force décidoit de la bonté des argumens, et il ne fut pas rare de voir le sang répandu pour des questions de mots. Les docteurs les plus graves procédoient, sur une question d'orthographe ou de prononciation, dans les formes rigoureuses réservées aux matières importantes. Nous avons vu des questions ridicules de grammaire portées jusqu'à l'auguste sanctuaire du premier Parlement de France, et occuper les séances des plus respectables magistrats du royaume. La

Sorbonne et le Collége royal sollicitèrent, avec tout le manège de l'intrigue et de la cabale, le jugement solennel de ce tribunal sur la prononciation *quanquam* ou *kankam*, *quisquis* ou *kiskis*, et la privation des bénéfices parut une peine trop légère pour rappeler les réfractaires à la soumission *.

Mais ce n'est pas ici le lieu de former un cinquième volume de querelles littéraires, encore moins importantes, plus ridicules, et souvent plus gravement ridicules que quelques-unes de celles dont l'abbé *Irail* nous a conservé le souvenir; il suffit de dire qu'il n'y a guère de parties importantes de la Grammaire qui n'ait été discutée avec plus ou moins d'animosité en différens temps.

Perizonius, dans son *Quinte-Curce* rétabli, et défendu contre *Leclerc* (1703), demande pourquoi, dès son temps, on reprochoit aux philologues d'être moins d'accord entre eux que ne l'étoient les autres savans. Il croit en avoir trouvé deux raisons également applicables à toutes ces disputes grammaticales; c'est que l'objet de leurs études a beaucoup plus d'étendue, et que leurs assertions sont beaucoup plus problématiques. Les arts qui prêtent le plus aux

* MÉNAGE, *Observ. sur la Langue françoise.*

conjectures, fournissent nécessairement plus d'occasions de dispute, que les sciences qui dépendent de principes fixes et invariables. La Grammaire n'a de principes certains, pour l'emploi, la formation, la prononciation des mots, que l'usage présent; et chacun se croit en droit de déterminer cet usage. Si l'on veut s'appuyer sur le témoignage des auteurs et sur le langage de la Cour, chacun se croit soi-même meilleur écrivain que tous les autres, personne ne croit parler le langage du peuple. S'il est question d'analogie, chacun cherche à la trouver dans la langue étrangère pour laquelle il a une certaine prédilection. Il n'y a point de Normand, point de Languedocien, qui ne dispute en faveur de son idiôme et de sa prononciation. Ces querelles de mots, ou, ce qui revient au même, qui n'ont pour objet que des choses futiles et vaines, ont été reprochées aux philologues de tous les temps. « Quelques-uns ont les manières si grossières et » si malhonnêtes, que l'on s'imagine quelque- » fois que l'étude des humanités éteint civilité » et politesse dans ceux qui s'appliquent à ces » études, et les change en crocheteurs et en » laquais, par rapport à la conduite qu'ils font » paroître lorsqu'ils ont le moindre démêlé *

* LECLERC, *Bibliothèque choisie.*

» C'est la même éducation de la plupart des » pédans, qui n'ont jamais secoué la poussière » des colléges, et ignorent les principes de l'hon- » nêteté la plus commune, ou dédaignent de » suivre l'usage de tous ceux qui ont quelque » politesse * ».

On se plaignoit déjà autrefois de l'humeur bilieuse des grammairiens, comme on le voit par diverses épigrammes de l'*Anthologie grecque*, et de *Martial*. On les tourne en ridicule avec d'autant plus de raison, que l'objet de leurs querelles étoit plus futile. C'est ainsi qu'en examinant l'essence de l'article, on s'est demandé s'il étoit unique, s'il avoit quatre formes de déclinaison; et plus tard, s'il étoit un pur adjectif, ou s'il méritoit de faire classe à part dans les parties de l'oraison. La nature de l'adjectif fut longtemps inconnue; *Port-Royal* même ne l'a pas bien définie, et pendant des siècles il fut confondu avec le substantif. On voulut bien accorder des propriétés au participe; mais qu'il fallut de temps avant d'avoir prouvé qu'il faisoit une des parties essentielles secondaires du discours, et qu'il n'étoit ni tout-à-fait adjectif, comme le prétendoient les uns, ni simple partie du verbe, comme le regardoit le plus grand nombre! En

* LECLERC, *Bibliothèque choisie*.

discutant les propriétés du verbe, les uns voulaient reconnoître que le seul mot essentiel servant de liaison aux idées, le verbe *être*; d'autres donnèrent ce nom à tous les mots transitifs, ou non-transitifs modifiés par les formes des temps ou des personnes. On épuisa les subtilités de la Grammaire et de la métaphysique, avant de fixer le nombre des temps, et *Beauzée* plus libéral, parce qu'en approfondissant il avoit connu plus de rapports, en a fait apercevoir plus de vingt de formes et de propriétés bien différentes. On discuta le nombre des modes, celui des personnes : chaque temps présenta de nouvelles difficultés. Avant *Port-Royal* on ignoroit la nature du gérondif, et malgré les explications si nettes de *Beauzée* et de *Gébelin*, on n'est pas encore convenu de son essence. Quelles difficultés ne se sont pas élevées sur la nomenclature ou terminologie, presque aussi variée qu'il existe de grammairiens qui aient quelque nom *! Il n'y eut pas jusqu'aux parties les plus simples du discours, jusqu'aux mots immuables de leur nature, qui n'aient donné lieu à la diversité des opinions : tantôt ils étoient entassés dans une classe nombreuse et difficile à

* Quelle différence, par exemple, entre la terminologie de *Restaut* et celle de M. *Domergue!*

[illegible]er, sous le nom de particules; tantôt ils étoient rangés en trois classes séparées, auxquelles on ajoutoit, sans détermination précise, ce que l'on appela les interjections, et les particules explétives. Une autre source de dissensions, dans la république des lettres, naquit de l'examen souvent trop minutieux, par lequel nos journalistes modernes trouvèrent des défauts dans les ouvrages les plus parfaits. Dès que l'art d'écrire put faire obtenir quelque réputation, l'envie chercha des imperfections dans les ouvrages auxquels elle ne pouvoit refuser la palme du génie.

Balzac n'eut pas plus tôt publié ses *Lettres*, et cherché à donner à notre langue cette délicatesse qu'elle n'avoit pas encore connue, qu'il devint l'objet de la critique des âmes basses qui ne se sentoient pas la force de l'imiter. On lui fit un crime de bannir des expressions surannées, ou peu conformes au génie de la langue; on trouva mauvais qu'il rendît avec élégance les pensées les plus brillantes des anciens; on auroit voulu qu'il restât en arrière, et qu'il ne donnât pas à la langue ce caractère de politesse et d'élévation dont on lui est redevable, parce que la gloire qui lui en revenoit obscurcissoit celle de ses rivaux. *Costar* lui opposa les *Lettres de Voiture*; et *Girac* eut peine à convaincre ses contemporains que la pureté du style de *Balzac*

étoit un des plus grands bienfaits que la nation eût à attendre du secours des lettres. *Vaugelas* donna occasion à de nouvelles discussions, qui ne restèrent pas toujours dans les termes d'une juste modération. *Bouhours* ne se borna pas à repousser les traits lancés contre lui dans les *Entretiens de Cléanthe*, ses *Doutes*, ses *Nouvelles Réflexions*, attisèrent le feu de la discorde qui avoit éclaté entre les Jésuites et Port-Royal.

Il mit, dans l'examen de quelques fautes grammaticales échappées aux auteurs du *Nouveau Testament de Mons*, la même ardeur qu'avoient les théologiens les plus acharnés pour y trouver quelques propositions dignes de la censure. J'ai dit que *Racine* lui-même n'échappa pas à l'envie et à la critique: ce n'est point ici le lieu de rappeler combien l'intrigue et la cabale s'agitèrent pour décréditer *Racine*, en opposant à *Phèdre* la pitoyable pièce de *Pradon*. Ce dernier poëte seroit oublié s'il n'avoit servi d'instrument à l'envie. La pièce de *Racine* est toujours lue avec attendrissement, et représentée avec succès. Mais il est question de l'examen de *Racine*, fait par rapport à la langue, et sorti de la plume du célèbre *d'Olivet*. * *Desfontaines*

* *Remarques de Grammaire*, 1738. L'auteur des *Quelques*

d'ailleurs critique impitoyable, lui opposa le *Racine vengé*, qui contient d'excellentes réflexions sur notre langue. *D'Olivet* secondoit les vues de l'Académie, en passant l'éponge sur les meilleures productions sorties du sein de cette illustre compagnie, et il le fait avec tant de circonspection, que j'ose proposer son ouvrage comme un parfait modèle de cette critique judicieuse et polie qui devroit être bien plus commune : s'il reprend quelques vers imparfaits, il a bien soin d'ajouter : « De pareilles » hardiesses ne tirent point à conséquence pour » des écrivains du commun, et j'ajoute qu'un » critique, s'il condamne absolument ce qu'un » grand maître a écrit avec mûre réflexion, se » sent plus de courage que je n'en ai. Qu'est-ce » qu'une centaine d'expressions peu exactes » dans une quantité d'environ quinze mille vers, » et par quelle continuité d'élégance, par com- » bien de traits heureux, ces fautes sont-elles, » pour ainsi dire, dérobées à la vue du lecteur! » Je répète donc hardiment ce que j'ai dit dans » le commencement de mes remarques, qu'il y » a peut-être moins de défauts à reprendre dans

---

Littéraires rend compte des diverses disputes dont je viens de parler; on en trouvera les détails tom. I. Voyez aussi les *Anecdotes de Raynal*.

» *Racine* que dans nos ouvrages de prose les » plus estimés ».

D'un autre côté, les succès de *Racine* excitèrent la jalousie du grand *Corneille;* mais, si ce père de notre théâtre montroit par là quelque foiblesse, il avoit assez de titres pour lui servir d'excuse. Pour les autres ennemis de *Racine*, c'étoient l'intrigue et le mauvais goût qui se liguoient contre lui en voulant faire triompher *Pradon*.

La cabale d'un parti favorisé par des hommes puissans à la Cour, fit subir à *Corneille* un jugement dont l'Académie adoucit la rigueur, en relevant les fautes plus graves de son adversaire. Il étoit impossible qu'un homme de la réputation de *Corneille* fût à couvert de ces honteuses intrigues qui déshonorent les gens de lettres. Objet de la jalousie d'un homme si grand en toute autre chose, si grand même aux yeux des génies supérieurs dont il hâta les progrès, du cardinal de *Richelieu*, *Corneille* se vit rigoureusement jugé par ses pairs. *Tristan*, *Scudéry*, *Rotrou* et *Du Ryer* s'élevèrent par-dessus les autres tragiques, et en même-temps, dit un auteur contemporain, vint M. *Corneille*, dont la réputation a toujours été en augmentant. Ses premières pièces plurent à beaucoup de personnes; et lorsqu'il fit jouer le *Cid*, on y trouva des choses si to-

chantes, que cette pièce eut également l'approbation de la Cour et du peuple. On s'imaginera aisément combien ce succès donna de jalousie à tous ceux qui travailloient pour le théâtre; ils cherchoient de tous côtés à critiquer ce nouvel ouvrage, et en moins de rien on vit divers libelles pour le censurer; mais cela ne servit qu'à l'élever davantage. M. de *Scudéry*, qui avoit beaucoup d'esprit, fit des *Observations* qu'il adressa à MM. de l'Académie françoise, s'en remettant à leur jugement. L'Académie s'y refusa d'abord.... Mais le cardinal voulut.... Ce fut un honneur pour M. *Corneille* qu'une illustre compagnie s'assemblât tant de fois pour examiner son ouvrage, et que les opinions fussent portées à un grand cardinal, qui prit la peine de voir tout avec soin*. Il choisit ce qui lui plut davantage, et

* L'examen de la pièce dura cinq mois (1637); on examina d'abord l'ouvrage en gros, puis quatre académiciens examinèrent les vers en particulier. Le Cardinal, peu satisfait des observations, y fit des apostilles, voulant que la pièce fût déclarée absolument irrégulière : nouveau travail; tout fut de rechef lu et examiné, en diverses assemblées ordinaires et extraordinaires, comme *s'il eût été question de la ruine ou du salut de l'État.* Le Cardinal fit arrêter l'impression, comme si l'on y avoit mis trop de fleurs; enfin il marqua comme il vouloit qu'on écrivît cette censure : peu satisfait d'une nouvelle rédaction, il en chargea M. *Chapelain*; et, durant tout cela, ce ministre, qui avoit toutes les affaires du Royaume sur les bras, ne relâcha rien de ses soins pour cet ouvrage. *Jugement des Savans*, art. *Corneille.*

on imprima les sentimens de l'Académie sur le *Cid*.... On y vit les endroits où l'on prétendoit que *Corneille* avoit manqué contre les loix de la poésie et contre celles du théâtre; mais on répondoit qu'il n'avoit pas manqué les moyens de plaire et d'être approuvé, et que c'étoit là le vrai secret de l'art. Le Cardinal, dit *Pélisson*, voyoit avec déplaisir que les pièces auxquelles il avoit pris quelque part étoient entièrement effacées par le *Cid*, et il auroit été fort aise qu'on critiquât cet ouvrage, et ravi, au contraire, que *Scudéry* y opposât l'*Amour tyrannique*.... Mais il y a des *Mémoires* de ce temps-là qui trouvent une cause plus sûre de l'aversion que le Cardinal conservoit pour le *Cid*, et de l'inclination qu'il marquoit pour l'*Amour tyrannique*; c'est que, dans le premier, il y avoit quelques paroles qui choquoient les grands ministres, et dans l'autre il y en avoit qui exaltoient le pouvoir absolu des rois, même sur leurs proches. Ces contestations finirent par les louanges qui furent données à l'un et à l'autre auteurs par toutes les personnes raisonnables*. La gloire de *Corneille* devint plus solide par une censure qui ne put découvrir quelques taches, sans avouer des beautés d'un

* SOREL, *Bibliothèque françoise*.

ordre supérieur. Elle fut néanmoins attaquée par *Boileau*, cet Aristarque dont presque tous les jugemens furent confirmés par la postérité; mais, dit l'apologiste de *Corneille*[a], l'idée que le satirique s'étoit faite du prince de notre théâtre, de celui qui sut donner à notre langue cette majestueuse gravité dont on ne la croyoit pas susceptible, et faire parler notre langue aux héros de l'antiquité d'une manière digne de leurs grandes actions, l'idée que *Boileau* avoit de *Corneille* étoit si fausse, si différente de celle qu'en ont, et ceux qui l'ont connu, et ceux qui lisent ses ouvrages sans prévention, qu'il n'est pas à craindre qu'elle diminue le nombre des admirateurs du *Sophocle* françois. *La Bruyère* même se trompa dans ses jugemens sur *Corneille* et sur *Racine*; il fut glorieusement réfuté dans un de ces écrits du temps où l'on peut apprendre à donner à chacun d'eux le juste tribut d'éloges qui leur sont dus[b]. On sait que *Voltaire* a com-

---

[a] *Défense du grand Corneille*, par TOURNEMINE.

[b] *Dissertation* sur les caractères de *Corneille* et de *Racine*, 1705. On trouve, dans tout ce récit et en beaucoup d'autres endroits de cette histoire, les justes éloges que de vrais littérateurs donnent au style et au goût délicat de nos poëtes profanes : la plupart de ces littérateurs sont prêtres et religieux; cependant ni eux ni l'auteur ne prétendent approuver ce que les pièces ont de dangereux pour les mœurs, et en jugent aussi sévèrement qu'a fait *Baillet*.

menté *Corneille*; mais il est bon de se le rappeler, et d'étudier dans ce critique les excellentes réflexions grammaticales dont ses remarques sont accompagnées.

L'Académie elle-même ne se vit pas à l'abri des censures. Je ne parle point des petites pièces fugitives, qui furent dirigées contre elle dès les premiers momens de son établissement. L'abbé *de Saint-Germain* attaqua cette société, parce qu'il la regardoit comme l'ouvrage favori de *Richelieu*. *Saint-Évremond* fit la comédie de *l'Académie*; d'autres plaisantèrent dans une brochure intitulée : *Rôle des Présentations faites aux grands jours de l'éloquence françoise*. *Ménage* fit l'ingénieuse *Requête des Dictionnaires*; mais, dit *Pélisson*, l'Académie témoigna son jugement, en ce que, se mettant au-dessus de la calomnie, elle ne daigna pas s'émouvoir de tous les écrits qu'on fit contre elle, et défendit, dès le commencement, à tous ceux du corps, de répondre à aucune sorte d'attaque, sans en avoir obtenu une permission, et sans une délibération publique. Cependant elle se vit obligée de combattre, on peut dire pour ses foyers, en attaquant le prétendu plagiat de *Furetière*. Cet homme, reçu dans son corps, avoit du génie, et tout ce qu'il faut dans un homme de lettres pour être bon académicien.

Il y avoit long-temps que l'Académie travailloit au *Dictionnaire*, lorsqu'il obtint, en 1684, un privilége pour un *Dictionnaire universel*, dont les matières renferment, il est vrai, les mots qui sont la base de celui de l'Académie ; mais elles s'étendent à tout ce qui est du ressort de l'esprit humain : ce qui lui fit donner à son travail le nom d'*Encyclopédie*. L'académie s'opposa au privilége; mais, toujours modérée, elle garda le silence aux yeux du public. Deux lettres de *Doujat* et de l'abbé *Tallemant* ne furent imprimées que long-temps après, et sans l'aveu des auteurs. L'Académie, ne pouvant ramener *Furetière*, l'exclut de ses séances. Souvent ce droit d'exclusion la rendit redoutable; plus souvent l'espoir du Fauteuil arrêta la plume d'écrivains de mérite, qui se seroient cru en droit de découvrir quelques imperfections dans cet illustre corps.

Plus les questions s'approfondissent, plus elles font naître d'incidens, de discussions, de petites guerres qui avivent les journaux, et épurent la langue par le choc des opinions. Et tel est le sort des langues, de donner lieu à une foule de problêmes qui semblent insolubles. On diroit que leur génie se plaît à nous échapper ; résoud-on une difficulté, il s'en élève aussitôt une multitude d'autres aussi obscures.

On la trouve semée d'épines cette langue si belle dans son ensemble, si variée dans ses parties, si digne d'être purgée de ses moindres taches; elle occupe quiconque se croit appelé à l'art d'écrire; mais nous vivons dans un temps où la tolérance domine même dans l'empire des lettres; et nous ne voyons plus en France cette animosité, cette amertume, compagnes inséparables du pédantisme. Il approche cet heureux moment où tous les gens de lettres réunis pour un même but, la perfection de l'art et du savoir, repousseront loin d'eux l'inculpation de partialité qui, si long-temps, a retardé le progrès des lumières. Je sais que, malgré la tendance générale vers l'unanimité, il existe encore un parti de folliculaires dont le Gouvernement a peine à réprimer les mouvemens rétrogrades. Toujours enchaînés par d'anciens préjugés, toujours prêts à crier pour trouver quelque moyen de se faire connoître et salarier, ces frelons modernes excitent la pitié des uns, le mépris des autres, et n'influent que sur ce peuple de demi-lettrés, ces cotteries méprisables, disposées à payer quiconque tente d'intercepter une lumière qui ne fait que les éblouir. Le Gouvernement les souffre, parce qu'il doit tolérer quelques abus de la liberté de la presse; les corrigera-t-il efficacement, *en assignant*

pensions sur les journaux aux célèbres écrivains qui y auront été attaqués, poursuivis avec acharnement * ? Au reste, de quelque mauvais esprit que soient animés ces folliculaires, ils ne laissent pas de réparer, en quelque façon, leurs torts, en montrant du zèle pour la langue, et en n'épargnant que très-rarement leurs amis mêmes sur ce chapitre.

Quant aux querelles de Grammaire, il faut convenir que la source en est à-peu-près épuisée. *Beauzée* disoit, avec beaucoup de vérité, que la plupart des difficultés grammaticales venoient de ce qu'on ne remontoit pas à l'essence des mots, pour en déterminer la classe et l'usage. *Locke* fait de cette maxime une application générale à toutes les sciences. Les nombreux travaux entrepris dès le temps de *Beauzée*, et depuis, non-seulement en France, mais en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Russie, ont répandu une clarté qui met en évidence les choses qui, pour nos pères, étoient cou-

* L'auteur proteste qu'il n'a personnellement à se plaindre d'aucun journaliste ; il auroit, au contraire, à se louer des critiques qu'il a trouvées, de ses ouvrages, dans quelques feuilles périodiques de France et d'Allemagne ; mais il fut un temps, où, travaillant lui-même aux journaux, il eut à refuser plus d'une fois de se prêter à certains manèges, indignes d'un homme de lettres.

vertes d'obscurités; et, d'un autre côté les esprits, dirigés vers les grands objets de la nature et de la métaphysique, s'indignant de questions oiseuses, peu faites pour servir d'aliment à une curiosité plus active, n'étudient leur langue que pour parler correctement, et l'employer à parer des charmes de la diction, et à rendre intéressans les grands objets dignes de fixer toute l'attention du genre humain.

La langue offre pourtant quelques difficultés inextricables, et dont le pour et le contre sont appuyés sur des principes qui en rendent la solution singulièrement difficile. Telle est la question de la déclinaison du participe déjà agitée du temps de *Malherbe* *, éclaircie par *Vau-*

* Il ne sera pas hors de propos de rappeler les préceptes de *Marot*, qui ne se trouvent plus dans les Grammaires modernes. Consulté sur la nature du participe il fit cette réponse :

Enfans, oyez une leçon :
Nostre langue a cette façon,
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le suivant.
Les vieux exemples je suivray,
Pour le mieux; car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnée,
Qui dit: M'amour vous ai donnée.*
Voilà la force que possède
Le féminin quand il précède;
Or, prouverai par bons témoins
Que tous pluriels n'en ont pas moins.

* Amour, selon l'usage des poëtes, est pris ici au féminin.

Malas, et qui sembloit décidée par les observations de l'académie. *Dumarsais* ne l'a pas crue indigne d'une dissertation particulière. Cependant *Douchet* pensa pouvoir encore déclarer les participes indéclinables, dans plusieurs cas où quantité de grands écrivains et des académiciens mêmes ont cherché à se conformer aux principes et à la règle générale, en les déclinant. A l'exemple de *Dumarsais*, *Douchet* oppose l'analogie de la prononciation à la solidité des principes, et croit avoir suffisamment répondu aux objections puissantes de ses prédécesseurs. *Wailly*, académicien, prend la défense de son corps, et nous donne des règles simples et lumineuses, dans lesquelles il expose l'usage le plus constant. Trouverons-nous, enfin, la question décidée sans retour, depuis que M. *Caminade* a su la réduire à ses premiers

---

Il faut dire en termes parfaits,
Dieu en ce monde nous a faits;
Faut dire en paroles parfaites,
Dieu en ce monde les a faites;
Il nous a faits pareillement,
Et nous a faits tout rondement.
L'italien, dont la faconde
Passe le vulgaire du monde,
Son langage a ainsi bâti,
En disant : *Dio noi a fatti.*
Par quoi, quand me suis avisé,
Ou mes juges ont mal visé,
Ou en cela (eux) n'est grand science,
Ou ils ont dure conscience.

élémens, et l'assujettir à deux règles invariables, dont il fait une application propre à résoudre tous les cas.

J'ai déjà parlé d'un autre sujet de discussion parmi les grammairiens. On y voit combien il est facile de former des systêmes, lorsqu'on veut saisir les moindres nuances pour trouver de nouvelles dénominations; les grammairiens les plus sages ont senti l'inconvénient de changer la *nomenclature*, et de s'écarter des grandes divisions communes à tous les peuples, et n'ont ajouté, aux dénominations reçues des Latins, que celles exigées pour les temps des verbes qui sont particuliers à quelques langues modernes. Mais la fixation des modes et des temps du verbe n'est pas une de ces choses où l'on ait pu facilement s'accorder. *Girard* compte six modes; le P. *Lamy*, cinq; *Arnaud* en distingue trois; *Buffier* n'en voit que deux; et tandis que le commun des grammairiens en reconnoît quatre, quelques-uns n'en admettent qu'un seul, qui est l'indicatif. *Dumarsais* paroît pencher vers ce dernier sentiment; mais les grammairiens les plus récens continuent à en admettre quatre, auxquels M. *Caminade* joint encore le suppositif. On n'a pas moins varié sur le nombre des temps du subjonctif, et sur leur caractère. « *J'aimerois*, selon *Régnier*, est le futur simple

» du conjonctif; selon *Buffier*, c'est le futur in-
» certain de l'indicatif; selon *Vallange*, c'est
» le futur conditionnel; selon *Girard*, le pré-
» sent du suppositif. *Vallange* enseigne que
» *j'aimasse* est un futur relatif; *Regnier* et
» *Buffier* prétendent que c'est un prétérit; *Gi-*
» *rard*, que c'est un présent [a] ». Cette discorde d'opinions et d'idées est encore plus embarrassante pour la nomenclature qui change, pour ainsi dire, à chaque nouvelle Grammaire. Il seroit bientôt temps de fixer les termes d'une manière irrévocable. « En conservant la plupart
» des dénominations reçues, dit M. *Caminade*,
» on a ces deux principales raisons: la pre-
» mière, c'est que des mots techniques se gra-
» vent bien mieux dans la mémoire que des
» périphrases; la seconde, c'est que les an-
» ciennes dénominations doivent être respec-
» tées, en ce qu'on ne peut trop faciliter aux
» jeunes gens la lecture des bonnes Gram-
» maires, dont les auteurs ne subsistent plus [b] ».

---

[a] *D'Açarq*, *Gramm. phil.*, 2 part. 1761.

[b] *Grammaire usuelle.* Pour connoître la variété des dénominations nouvellement inventées, il suffit de citer celles de la *Grammaire françoise* simplifiée élémentaire de M. *Domergue*, 4e édit., 1791. On y trouve : le participe du présent, nommé *attribut particulier*; le verbe être, *attribut commun*; tout autre verbe, *attribut combiné*; la conjonction, *attribut d'union*; l'adverbe, *sur-*

Du temps des *Médicis*, la langue italienne, qui sortoit à-peine de sa plus heureuse période, où ses écrivains passoient pour les meilleurs de l'Europe, prenoit tellement faveur en France, que *Henri Étienne* crut devoir entreprendre la défense de sa langue maternelle, et fit son traité de la *Précellence du Langage françois*; mais, comme remarque l'abbé *Goujet*, on peut lui objecter de s'être borné à mettre le françois au-dessus de l'italien, pouvant aussi en faire la comparaison avec les autres langues de l'Europe. Son but étoit louable, il cherchoit à éclairer la nation sur l'imprudence des courtisans, qui, par le désir immodéré de plaire aux Florentins, paroissoient ne trouver rien de passable que ce qui étoit écrit en italien. Il ne put, cependant, éviter le reproche qu'on lui fit, d'avoir manqué de bonne foi. *Sorel* l'accuse d'avoir allégué, forgé même les expressions les plus décréditées de la langue italienne *, pour les opposer à ce

---

attribut; l'indicatif, *affirmatif*; l'impératif, *optatif*; le subjonctif, *complétif*; l'infinitif, *indéfini*; le futur passé, *futur relatif*, *complément prochain*, *complément éloigné*; de manière que tout grammairien possible, qui liroit le livre sans avoir étudié la note préliminaire, n'entendroit pas la moindre phrase de tout l'ouvrage.

* C'est ainsi qu'on généralise trop le reproche fait aux Italiens sur leurs *concetti*. « Ils sont infiniment plus rares chez les bons » auteurs italiens, que la plupart de nos critiques françois, à

la France avoit produit de meilleur; et ce n'est pas sans raison, ajoute *Sorel*, que les François ont conservé plusieurs mots très-significatifs recueillis dans les guerres d'Italie, et qui manquoient à notre langue. Quelque fondées que parussent les craintes de *Henri Étienne*, les succès des étrangers ne pouvoient être qu'héphémères en France. Les *Médicis* ayant cessé de dominer, la langue françoise reprit ses droits; et, par leur constance à la cultiver, nos écrivains surent décider définitivement en notre faveur la question de la *précellence*. Je ne m'arrêterai pas à des querelles beaucoup moins intéressantes; mais il est certaines questions qui, par leur importance, méritent que j'en fasse encore une mention particulière. Telle est, surtout, celle qui concerne l'emploi de la langue dans les monumens publics; question agitée avec chaleur par les partisans du latin contre ceux que le patriotisme faisoit pencher en faveur du françois; elle exerça la plume des plus beaux esprits du siècle de *Louis XIV*, et ne paroît pas encore suffisamment résolue.

« *Louis*, prenant un soin particulier des » beaux-arts, fit élever, à Paris et à Versailles,

» commencer par *Boileau*, n'ont voulu nous le persuader sans » les avoir lus ». *Nouv. litt. de Clément*, 10 avril 1748.

» ces monumens superbes qui surpasseront en » magnificence tout ce qu'on nous a jamais dit » de l'antiquité. *Louvois* appela autour de lui » les plus célèbres académiciens, afin que, la » raison et le savoir étant joints à l'adresse et à » l'industrie des architectes, des peintres et des » sculpteurs, ces grands monumens fussent » dignes, et du prince qui les ordonnoit, et du » siècle dans lequel on les construisit [a] ».

Après avoir, avec raison, décidé en faveur de la nation, pour le costume et pour les ornemens, moins favorables, ce me semble, à la liberté du dessin, que le costume des Grecs et des Romains, il fut question du style des inscriptions, et de la langue qui leur serviroit de base. L'abbé *de Bourzéis* prit le parti du latin. *Charpentier*, non moins profond, non moins savant, exposa ses motifs en faveur de la langue françoise [b]; elle fut préférée. L'arc de triomphe

---

[a] Discours de l'abbé *Tallemant*.

[b] *Charpentier* fit à ce sujet sa *Défense de la Langue françoise*, et donna plus tard, pour répondre au P. *Lucas*, son *Traité de l'Excellence de la Langue françoise*, 1683, 2 v. in-12. *Commire* et *Santeuil*, célèbres par leurs poésies latines, furent avec le P. *Lucas*, les plus forts apologistes de la langue de Rome. L'Université, les Collèges crurent tout perdu, si le latin étoit privé de cette ancienne possession. Rien de mieux travaillé que le livre de *Charpentier*, rien de plus propre à montrer l'excellence de la langue, et combien elle avoit d'aptitude à traiter toutes

constate le succès qu'elle avoit obtenu; *Perrault* justifia ce choix, et par la beauté de ses vers, et par la solidité des livres qu'il fit à ce sujet.

Cependant le P. *Lucas* fit un discours dans lequel les prestiges de l'éloquence semblèrent rendre indubitable le triomphe du latin; et l'Académie entendit avec transport le discours dans lequel l'abbé *Tallemant* prit la peine de réfuter le jésuite. L'abbé *de Marolles* lui servit de second. Ces deux écrivains n'avoient point les talens du P. *Lucas;* mais la raison l'emporta sur le talent : c'étoit pour la nation qu'ils entroient dans la lice. Victoire incomplette, néanmoins : le génie de la langue ne pouvant, par la gêne de sa construction et la multiplicité de ses articles et de ses pronoms monosyllabiques, égaler la brièveté du latin. Ce qu'a dit *Boileau* sera vrai dans tous les temps. *Charpentier* avoit fait des inscriptions emphatiques pour la galerie de Versailles; *Boileau* * montra que ces sortes de

sortes de sujets : aussi emporta-t-il les suffrages des trois-quarts des académiciens. Que n'eût-il pas dit un siècle plus tard ?

* *Discours sur les Inscriptions*, 1703. *Frain du Tremblai* publia son *Traité des Langues*, où il crut trancher la question, en démontrant que toutes les langues et tous les jargons, qui se parlent en Europe, ont la même beauté. Ce paradoxe a aussi été soutenu dans l'*examen des préjugés vulgaires*. Le fait est que les inscriptions doivent être pour le peuple, et inspirer sa reconnois-

productions devoient être simples; et avec *Racine*, il réussit à en substituer de cette qualité; mais, dit-il, il est vrai que la langue latine a, dans sa simplicité, une noblesse, une énergie, qu'il est difficile d'atteindre en notre langue.

La question n'étoit pas nouvelle. Dès 1630, *La Chambre*, célèbre académicien, avoit déjà parlé en faveur de notre langue, et trouvé étrange qu'on l'eût exclue des monumens publics. *Bélot*, avocat au conseil, répliqua que la langue latine méritoit seule quelque attention; que la trop grande faveur accordée à la langue françoise, menaçoit la religion et l'état des plus grands dangers. C'est à la grande vogue qu'elle avoit reçue par les écrivains du seizième siècle, qu'il attribuoit les progrès des hérésies et les fureurs de nos guerres civiles. Il se couvrit de ridicule; mais rapportons ses paroles *. Les anciens Romains se trouvèrent mal d'avoir employé à tout la langue vulgaire; ce sont là les effets que les secrets des savans, mal-à-propos découverts aux peuples, ont produits chez

---

sance pour ses bienfaiteurs. Le Parisien, en lisant l'inscription de la porte Saint-Bernard, *Abundantia parta*, si sur-tout c'est dans un temps de disette ou de mécontentement, ne manque pas de lire : *l'abondance est partie, nous n'avons point de pain.*

* *Apologie de la Langue latine contre la préface de M. de La Chambre*, 1637.

des Romains, et dont l'exemple seroit aussi pernicieux à notre monarchie, qu'il a été dommageable à cet empire. Je laisse à part les belles considérations qui pourroient être tirées de chaque science, et qui pourroient faire voir plus clairement de quelle importance il est de les tenir cachées, ou du-moins de ne les déclarer qu'à des personnes qui en fussent capables.... J'examinerai combien la connoissance qu'on a donnée de la philosophie au peuple, a fait de brouillons et de sophistes; combien celle de la théologie, d'hérétiques et d'athées; la morale, de fausses vertus et d'hypocrites; et combien la médecine que l'on professe en notre langue, a fait d'empiriques et d'homicides, etc. Telles étoient les réponses sophistiques qu'on opposoit aux argumens invincibles des esprits éclairés du temps de *Louis XIII.* Mais ce n'étoient que de vieilles redites. Dès la renaissance des lettres, les mêmes craintes avoient produit les mêmes plaintes. Voici ce que dit *Louis Le Roi*, dans la vie de *Guillaume Budée :* « Comme dans cette grande tempête d'opinions et ces troubles effroyables, l'étude de la langue grecque étoit fortement combattue, comme la source et la semence des nouvelles doctrines; les flambeaux de la haine étoient lancés par des misérables, qui espéroient, en renversant l'ordre des an-

ciennes études, parvenir à détruire l'empire des lettres, et à opprimer les bons écrivains. Aucun homme ne pouvoit briller par les talens, sans être suspecté d'attachement aux nouveautés; aucun ne se croyoit en sûreté parmi ces hordes d'ignorans. *Budée* seul sut se préserver et de l'erreur et du soupçon, et il conserva l'estime universelle. Rien, dans sa vie, ni dans ses écrits, ne donna prise à l'envie. Il devint, en conséquence, le protecteur efficace des lettres. C'est lui seul, qui, prenant sous sa tutelle tout ce qui avoit rapport à la pureté, à l'élégance du langage, sut défendre ses droits devant les princes et devant les parlemens, et la mit à couvert, par l'asile qu'il lui offroit dans sa maison, jusqu'à ce que l'envie eût cessé la persécution. Elle étoit là comme dans un fort inexpugnable; lui seul sut la sauver de l'anéantissement qui la menaçoit [5]. C'est ainsi que de tout temps les esprits éclairés éprouvent un penchant irrésistible pour la lumière; et ne craignent pas de s'exposer à tout, pour dissiper les ténèbres qui voudroient la ternir. Pourquoi la malheureuse expérience nous démontre-t-elle que la classe des ignorans est encore plus acharnée à la faire disparoître? Cependant la question des inscriptions fut une de celles qui furent traitées le plus pacifiquement.

Il s'en éleva bientôt une autre, qui fut suivie d'un orage où les passions s'émurent, et produisirent des lumières et des chefs-d'œuvre réciproques. *Perrault* lut à l'Académie françoise, un discours en vers, fait en l'honneur de *Louis XIV*. Il avoit cru rendre justice à son siècle, en faisant voir les talens éminens de nos écrivains. Il les préconisoit aux dépens des Anciens, et montroit la supériorité des Modernes.

Fameuse antiquité,

disoit-il avec cet enthousiasme que devoit produire sur un ami des arts et des lettres, tel qu'étoit *Perrault*, l'aspect de tant de prodiges qui se passoient sous ses yeux :

Fameuse antiquité. . . . . .
J'admire tes héros sans fléchir les genoux,
Ils sont grands, il est vrai, mais hommes comme nous;
Et j'ose comparer, sans craindre d'être injuste,
Le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste. . . .
Platon, qui fut divin au temps de nos ayeux,
Platon nous paroîtroit quelquefois ennuyeux.
Chacun sait le décri du fameux Aristote,
En physique moins sûr qu'en histoire Hérodote. . . .
La docte antiquité, dans toute sa durée,
A l'égal de nos jours ne fut point éclairée;
Que nos grands orateurs soient assez fortunés,
Pour défendre comme eux des têtes couronnées.

Plus qu'eux* peut-être alors diserts et véhémens,
Ils donneroient l'essor aux plus grands mouvemens.
. . . . . .
Vaste et puissant génie ! inimitable Homère ! . . . . .
Cependant si le ciel, favorable à la France,
Au siècle de Louis eût remis ta naissance,
On t'auroit vu former tes vaillans demi-dieux,
Moins brutaux, moins cruels, et moins capricieux.

Dans cette nombreuse assemblée se trouvoient les célèbres poëtes, les traducteurs, les commentateurs, qui, soit par l'enthousiasme pour les beaux traits des Anciens, qu'ils avoient imités, soit par leur attachement à des écrits, à l'explication desquels ils avoient consacré leur vie, ne purent voir outrager si ouvertement les grands hommes de l'antiquité, qu'ils avoient préconisés; renverser, en deux lignes, l'idole qu'ils avoient encensée. Une foule d'écrits, de dissertations, d'épigrammes, suivit de près cette déclaration de guerre; le public fut inondé de réflexions; mais il fallut relire, examiner, critiquer les Anciens, pour les absoudre ou les condamner. Les Modernes furent lus avec plus de soin; la critique éplucha leurs défauts, l'admiration fit ressortir leurs beautés. L'Académie

* *Cicéron* et *Démosthène*. L'assertion de *Perrault* s'est vérifiée dans les tribunes de la révolution.

fut partagée sur ce sujet. *Boileau*, *Racine*, *Lafontaine*, *Huet*, ces hommes faits pour justifier *Perrault* par leurs admirables talens, furent les plus ardens à prendre la défense des Anciens; la modestie ne leur permettoit pas de croire qu'ils les eussent surpassés. *Perrault* fit ses *Parallèles*, et mit la vérité dans tout son jour. Les passions s'éteignirent, la réconciliation fut sincère, et les Anciens conservèrent encore quelque peu de cette haute estime fondée sur le jugement de tant de siècles. Il falloit du temps et de la réflexion, pour qu'enfin on sût rendre à chacun une justice aussi honorable pour l'antiquité que glorieuse pour les Modernes. Il falloit que tous ces athlètes qui, par un généreux désintéressement, combattoient contre leur propre gloire, passassent à la postérité, pour qu'on reconnût tout leur mérite. Ces chefs-d'œuvre qui les ont illustrés n'étoient pas encore assez connus; le temps seul devoit leur assurer la palme.

Quelle facilité n'avons-nous pas pour décider la question, depuis que ceux mêmes qui sembloient vouloir tout céder aux Anciens sont devenus nos auteurs classiques! Écoutons M. *Rigoley de Juvigny*, et pardonnons-lui l'espèce d'enthousiasme répandu dans ses expressions:

« Si, dit-il*, *Corneille*, par la fécondité de son génie sublime, a su égaler les Anciens; si nous retrouvons *Euripide* et *Sophocle* dans *Racine*; *Aristophane*, *Plaute* et *Térence* dans *Molière*; *Pindare* dans l'illustre et malheureux *Rousseau*, qui sera toujours, malgré l'envie, le premier poëte de la France; *Horace* et *Juvénal* dans *Boileau*; *Ésope* et *Phèdre* dans *Lafontaine*; *Lucien* dans *Fontenelle*; si nous croyons encore entendre les *Démosthène*, les *Isocrate* et les *Cicéron*, dans tant d'orateurs qui les ont fait revivre; en un mot, si le siècle de *Louis XIV* a produit lui seul ce que des siècles entiers n'ont pu produire que lentement sous les heureux climats de la Grèce et de l'Italie, en doit-on

* Discours préliminaire à l'édition de *La Croix Du Maine*. C'est aussi la pensée de *Tourcil* dans son Discours sur la réception de l'Évêque de Strasbourg à la place de M. *Perrault*. « cet homme, que nous avons vu passer toute sa vie à l'étude des Anciens, et travailler, jusqu'au dernier jour, à nous transmettre les beautés de *Démosthène*, fait un juste et éloquent parallèle du mérite des Anciens et de celui des Modernes. Il montre, d'après *Quintilien*, que la plupart des Anciens ont des défauts qui ôtent à leurs ouvrages le caractère de perfection que leur attribuent quelques Modernes; et, d'un autre côté, qu'ils ont servi de modèles, et qu'ils doivent toujours en servir par la quantité d'excellentes choses qu'ils nous ont laissées. *Journal des Savans*, janvier 1704. — Le P. *Hardouin*, connu par ses paradoxes et ses principes si favorables au pyrrhonisme, crut aussi devoir se mê-

conclure que les Modernes l'emportent sur les Anciens ? Ces Modernes si célèbres, si dignes de l'être, seroient peut-être demeurés dans l'oubli... Il faut nécessairement au génie une impulsion qui provoque son feu, lui donne de l'action et l'enflamme. Ceux que nous appelons *Anciens* ont été précédés par des peuples qui les ont instruits. L'expérience, d'âge en âge, perfectionne les connoissances; et ceux chez qui elles ont jeté les plus profondes racines ont été les plus favorisés de la nature ».

Tel est le jugement qui auroit dû terminer la célèbre question, renouvelée, pour la seconde fois, au sujet du Discours préliminaire de l'*Iliade** de M. *de Lamothe*. Peut-être avoit-il trop exalté la facilité, qu'il trouvoit à la langue françoise, de s'exprimer aussi abondamment, aussi copieusement que la langue grecque dans la poésie aussi-bien que dans le discours oratoire.

Madame *Dacier* crut devoir prendre la défense d'*Homère* et des célèbres Anciens, à la

---

de la querelle. Il fit l'*Apologie d'Homère*, 1716, et n'en parut que plus hazardeux dans ses conjectures. Mais il ne parut rien de plus sage que l'examen pacifique de la *Querelle de Mme Dacier et de M. Lamothe*, par FOURMONT, 1716, 2 vol. in-12.

* L'*Iliade*, poëme, avec un discours sur *Homère*, 1714.

traduction, à l'interprétation desquels elle devoit toute sa gloire [a]. La passion dirigea une plume, que cette femme, plus savante que polie, souilla par les injures les plus grossières. *Lamothe* se défendit avec toute la modération qu'un homme galant doit observer, lorsqu'il a des femmes pour antagonistes. Il eut la raison de son côté; ses réflexions furent accueillies. Comme on s'étoit déjà habitué à ne plus trouver si extraordinaires les sentimens de *Perrault*, *Terrasson* fit sentir le foible des argumens accumulés en faveur des Anciens [b]. L'abbé *Boivin* ne dissimula pas leurs défauts, dans son *Apologie d'Homère* [c]. Mais dans ce qu'il disoit à l'avantage du poëte, il fut soutenu d'une manière victorieuse par l'auteur judicieux de deux dissertations sur les ouvrages de M. *Lamothe* [d]. Rien ne servit plus à diminuer la haute réputation du poëte grec, que la dissertation ironique de *Crouzas*, sur *Homère* et sur *Chapelain* [e].

Une autre question non moins importante, et par l'intérêt qu'elle inspire, et par la célé-

---

a *Des Causes de la corruption du Goût*, 1714.
b *Réflexions sur la Critique*, 1717.
c *Apologie d'Homère & le Bouclier d'Achille*, 1715.
d Paris, 1713.
e La Haye, 1714.

bité des savans qui l'agitèrent, fut celle qu'occasionnèrent les réflexions que le président *Bouhier* inséra dans sa traduction de *Pétrone* (1737), où, examinant s'il est plus utile de traduire les poëtes en prose qu'en vers, il assure que « les meilleures traductions en prose » et les mieux travaillées n'approchent pas de » l'agrément de celles qui sont en vers, quand » même celles-ci ne seroient pas de la dernière » beauté »; et que, si les amateurs passionnés des vers ne sont pas le plus grand nombre des lecteurs, ce sont des connoisseurs, et des plus délicats, qui sentent la difficulté de faire de bons vers en traduisant, savent apprécier le mérite du poëte traducteur, et dont le suffrage l'emporte nécessairement par la difficulté vaincue, laquelle fait un des plus grands mérites de l'écrivain. Si, dit-il, on ne peut plus espérer de *Brébeuf* et de *Ségrais*, on se flatte au-moins, de voir traduire des morceaux d'une médiocre étendue, tels que le poëme de *Pétrone*, et mille beaux morceaux tirés de l'antiquité et des chefs-d'œuvre renaissans des nations voisines.

Lamothe et l'auteur du *Pour et Contre* saisirent l'occasion d'établir les paradoxes, dont le premier, sur-tout, a donné un exemple si constant. Ils prétendirent que la poésie peut et devroit même se passer de vers; et, s'ils avouoient

que la versification peut avoir quelques charmes, ils cherchoient à prouver que les François devroient se passer de la rime. C'est par cette seconde assertion, qu'ils crurent avoir pleinement réfuté ce que le président avoit dit de la rime en faveur de la versification *. L'abbé *d'Olivet*, après avoir plutôt illustré que critiqué *Racine*, et encore tout enthousiasmé des beautés qu'il avoit découvertes dans le poëte qui, peut-être, avoit le mieux adapté la versification au caractère de notre langue françoise, termina ses remarques par une lettre au président, où il relève l'éclat que donne au discours l'harmonie de la versification, le goût général et né avec les lettres pour le mètre et les expressions poétiques; et il montre que cette rime appelée par *Lamothe*, « une contrainte » poétique et souvent pernicieuse aux véritable-

* M. *de Lamothe*, homme de beaucoup d'esprit, mais d peu d'imagination, et sans goût pour la poésie, prétendoi que la prose étoit bonne à tout; et, pour le prouver, il fait une ode et une tragédie en prose, qu'il est impossible d lire. Sa tragédie d'*Inès de Castro*, qui a tant plu au théâtre est écrite en vers, tels qu'il les savoit faire. Il disoit un jour M. *de Voltaire*, à-propos de l'*Œdipe* de ce dernier, chef-d'œuvre de versification : C'est le plus beau sujet du monde, il fau que je le mette en prose. Faites cela, lui répondit M. *de Voltaire*, et je mettrai votre Inès en vers. *Nouvelles littéraires d Clément*, 1751.

» beautés de la poésie », ne fut pernicieuse, ni à *Malherbe*, ni à *Racine*; et que, pour quiconque est né poëte, la rime est une esclave dont il sait se faire obéir. C'est à cette lettre de *d'Olivet*, qui tente de répondre *Soubaran de Scopon**, en cherchant à soutenir le paradoxe déjà combattu par *Voltaire*, dans les préfaces de *Brutus* et d'*OEdipe*; qu'il sera toujours permis de faire des tragédies en prose. L'on conviendra sans doute que tout ouvrage de longue haleine, écrit en vers françois, ne peut éviter la fatigue et l'ennui d'une lecture continue. *Fénélon* l'a déclaré dans son discours à l'Académie. *Marmontel* en est d'accord; mais ne reprendra-t-on pas avec plaisir cette lecture, après une pause analogue à celle des entr'actes; ne renouvellera-t-on pas souvent la lecture des morceaux les plus intéressans, et le plaisir qu'on y trouvera n'en imprimera-t-il pas bientôt les plus beaux traits dans la mémoire, beaucoup plus facilement que n'auroit fait la prose? Je passe sous silence les suites de cette dispute, dont le public fut le juge. Habitué, comme l'avoit dit *Voltaire*, à l'harmonie de la rime, il ne put jamais se faire une idée de la distinction

* *Observ. crit. à l'occasion des Remarques*, 1738, 1 vol. in-12.

que *Lamothe* vouloit établir entre la *prose poétique* et la *prose prosaïque*. *Lamothe* avoit composé deux *OEdipes*, l'un en vers, l'autre en prose. Quoiqu'il fût grand poëte [a], on sait qu'il étoit encore plus grand prosateur, et qu'il épuisa, dans le second *OEdipe*, tout le talent qu'il avoit en ce genre. « A-peine, cependant, » cette tragédie a-t-elle pu soutenir une pre- » mière lecture, tandis que son *OEdipe* en » vers, quoique fort éloigné de la perfection, » a été lu et représenté une infinité de fois. Tel » a été le sort de la première expérience que » l'on a faite du nouveau système pour la tra- » gédie » [b].

Pour couper court à la difficulté, et en juger par l'expérience, ne suffiroit-il pas de recueillir des morceaux choisis des mêmes traductions en prose et en vers des poëtes grecs, latins, anglois, italiens, allemands, dont l'harmonieuse cadence a charmé l'oreille de tous les peuples. J'ai déjà

---

[a] Du vivant de *Lamothe*, ses adversaires cherchoient à diminuer le mérite de sa poésie; mais l'on trouve, dans ses œuvres, des morceaux marqués au coin du vrai talent, au-moins pour la partie mécanique de la versification. Je ne citerai que son Ode sur l'Académie :

« Dieu des vers, pourrai-je suffire, etc. »

Les quinze strophes de dix vers se lisent avec plaisir.

[b] Voyez le *Pétrone de Bouhier*.

fait remarquer combien le style poétique des psaumes avoit gagné sous la lyre immortelle de *Rousseau*, sous les accords sublimes de *Lefranc de Pompignan* [a].

Les mots sont les signes de la pensée, le discours est l'effet de leur arrangement; il peut atteindre à la perfection jusqu'à un certain point, sans autre véhicule que celui du langage. Mais il faut un moyen de se communiquer aux absens; il faut des signes pour fixer irrévocablement ce que la parole fugitive ne laisse qu'imparfaitement dans la mémoire. La civilisation ne fit pas beaucoup de progrès, sans avoir jeté au-moins les premiers fondemens de

Cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux;
Et, par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Il s'écoula bien du temps avant que cet art fût réduit aux caractères simples de l'alphabet [b].

---

[a] J'ens quelque jour l'idée de faire cet essai, de choisir des morceaux du *Virgile* de *Delille*, de l'*Ovide* de *Saint-Ange*, de l'*Horace* de *Daru*, de *La Chabeaussière* et de *Lebrun*; des *Argonautes* de *Cournand*, de l'*Ossian* de *Chénier*, de l'*Anacréon* d'*Anson*, du *Pope* de *Villetard*, de l'*Hermann* de *Klopstock*, par *Chénier*, du *Tasse*, par *Clément*, etc., etc. Quel brillant recueil! Et qui doute du succès de la comparaison?

[b] L'ouvrage le plus récent *sur l'invention de l'Écriture en*

Tout ce que nous savons des anciens Gaulois, c'est qu'ils écrivoient peu; et dom *Calmet* suppose qu'ils empruntèrent les caractères des Grecs, tandis que d'autres veulent, comme nous l'avons observé, que l'art d'écrire ait passé des Gaules en Orient, en Égypte et en Grèce. Mais sans doute les Gaulois auront, peu de temps après l'établissement des Romains, adopté les caractères d'écriture de leurs vainqueurs, modifiés, ou plutôt corrompus depuis par un mélange de traits gothiques, et de ces figures grotesques dont nous trouvons les traces dans les anciens diplômes. Des recherches paléographiques seroient aussi inutiles que déplacées dans le peu qu'il m'est nécessaire de dire sur notre langue. Ainsi, sans m'arrêter à la forme des caractères, je passe à la composition des mots par les lettres, ou à l'*orthographe* françoise.

Elle a été sujette à tant de changemens, qu'on pourroit former diverses époques de son histoire, comme je l'ai fait pour celle de la langue

---

caractères alphabétiques, est celui de M. *Hug*, professeur à Fribourg en Brisgau, 1801, 1 vol. in-4°. Il montre, d'après *Platon* (*in Phœdone*), que l'invention en est due aux Égyptiens; on trouvera l'extrait de sa dissertation à la fin du volume; elle étoit assez importante pour mériter d'être traduite d'allemand en françois.

même[1]. Elle fut simple comme la langue dans ses commencemens; alors on employoit les mots étrangers tels qu'on les trouvoit écrits dans la langue originale, ou on les peignoit selon la fausse prononciation dont on les défiguroit. Une langue sans harmonie ne connoissoit ni les contractions dans lesquelles, en changeant les sons que présentoient les caractères, on a depuis observé une manière d'écrire propre à rappeler l'étymologie des mots; ni les lettres finales propres à montrer à l'œil des distinctions de temps, de personnes, de genres, que l'oreille ne peut remarquer. Alors l'oreille, accoutumée à des sons durs, ne répugnoit point encore au rapprochement des voyelles, qui forme l'hiatus. La prosodie naturelle n'étoit point aidée par les caractères accentués. Ce ne fut qu'insensiblement et dans une longue suite de temps, que la nécessité de la prononciation fit naître celle de parer à ces inconvéniens, fixa notre orthographe, à peu de choses près, telle qu'elle est aujourd'hui, et lui donna cette forme invariable dans le fond,

---

[1] L'abbé *Régnier* a donné, dans sa *Grammaire*, l'histoire des tentatives faites jusqu'à son temps, pour simplifier notre orthographe. Il commence par *Sylvius* (*Jacques Dubois*, 1531), rapporte ce que *Mégret*, *Pelletier*, *Ramus*, *Rambaud*, *Leselache* et *Lartigaut* avoient publié. Mais nous n'avons pas la Grammaire de l'abbé *Régnier*.

mais sur quelques points de laquelle on n'est pas tout-à-fait d'accord. Il faudroit présenter à l'œil une suite de tableaux dont les variations graduelles seroient presque imperceptibles, et qui n'auroient chacun qu'une teinte un peu moins chargée, pour faire voir de quelle manière les principes de l'orthographe ont changé peu-à-peu d'élémens ; opération d'un travail fastidieux qui ne peut non plus faire l'objet du tableau raccourci auquel je me suis borné. « Il » semble, dit un anonyme, qu'une complette » harmonie devroit unir d'un lien indissoluble » la langue parlée et la langue écrite ; elles pa- » roissent cependant avoir juré entre elles un » éternel divorce * ». On trouve tantôt identité

---

* *Système de Prononciation figurée applicable à toutes les langues*, par M. *l'abbé*, 1783, 1 vol. in-8°. L'auteur croit obvier à ce défaut par des tables détaillées de signes ; mais il a la modestie d'avouer qu'ils sont plus faciles à consulter qu'à pratiquer. Un certain religieux Augustin, voyant l'inconvénient de cette uniformité de signes pour indiquer différens sons, avoit proposé vingt-neuf caractères, dont treize voyelles et seize consonnes, pour représenter, sans équivoque et sans double emploi, les divers sons que présente la langue françoise (*Nouvelle Manière d'écrire comme on parle*, 1713, 1 vol. in-12). Il seroit, du reste, aussi ennuyeux qu'inutile de rapporter les divers projets d'orthographe et de leçons de lectures publiés, critiqués par les journaux, et oubliés depuis long-temps : tels sont les *Nouveaux Systèmes* du sieur *de Villanges*, 1719 et 1720 ; plans, dit-il, aussi ingénûment que d'autres prennent de soins à cacher leur

de signes pour représenter des sons différens; tantôt diversité de signes pour représenter les mêmes sons; tantôt combinaison et multiplicité de signes pour rendre un son simple et élémentaire; dans les voyelles, variation perpétuelle de signes, qui fait qu'elles prennent tour-à-tour le ton les unes des autres; dans les consonnes, variations presque aussi fréquentes, d'où il résulte que les diverses articulations empruntent souvent les unes des autres les caractères qui les représentent; tantôt des lettres écrites dans le corps des mots, et qu'il faut retrancher de la prononciation; quelquefois des lettres qui ne sont écrites qu'une seule fois, et que la prononciation doit redoubler; des lettres qu'il faut tantôt adoucir, tantôt aspirer; des lettres qui s'élident; d'autres que la prononciation doit détacher du mot qu'elles terminent, pour les transporter au mot qui suit. Sur presque tous ces objets, l'orthographe commune ne présente aucun secours, aucun signe propre à fixer les incertitudes: elle manque des signes les plus nécessaires à la représentation d'un grand nombre de sons. Cinq sources de la corruption présente

---

insouciance, plans composés au galop, où il n'a pas fait grande dépense d'imagination. Le *Journal des Savans*, avril 1723, contient d'excellentes réflexions de l'abbé de *Saint-Pierre*.

sont habilement développées par l'abbé de *Saint-Pierre* * : la négligence à suivre dans l'écriture les changemens survenus dans la prononciation; celle à inventer autant de figures qu'il y a de sons et d'articulations (quinze voyelles, selon lui, et vingt consonnes, devroient avoir chacune leur caractère); celle à donner quelques marques distinctives aux voyelles composées de lettres employées à d'autres fonctions qu'à celles qui leur sont ordinaires; celle à désigner dans chaque mot les lettres qui ne se prononcent pas; celle enfin à marquer les voyelles longues. Mais les moyens, qu'indique le bon abbé de *Saint-Pierre* pour remédier à ces défauts, présentoient trop de difficultés. Il est évident que l'orthographe de nos anciens étoit bien plus conforme à la prononciation que la nôtre; mais elle accordoit trop aux étymologies, et nous ne prononçons plus les mots comme ils les prononçoient. Les exemples suivans montreront combien notre orthographe a varié suivant les temps, et quels ont été les efforts de nos grammairiens pour les rapprocher de la langue parlée.

Aussitôt que la langue eut pris quelque con-

* *Projet pour perfectionner l'orthographe des Langues de l'Europe*, 1730, 1 vol. in-8°.

sistance, les grammairiens firent divers plans pour conserver aux mots empruntés des langues étrangères, des caractères distinctifs propres à marquer leur origine, et en même-temps à fixer pour les yeux leur nouvelle prononciation, conforme à la vivacité françoise, qui en abrégeoit les syllabes. Tant que la langue n'eut point de principes certains d'orthographe, chacun écrivoit et composoit les vers sans suivre d'autre règle que le son dont l'oreille étoit affectée. L'imprimerie fixa promptement la manière d'écrire, et mit conséquemment plus d'uniformité. C'est à *Balzac*, à *Vaugelas*, à *d'Ablancour*, que nous sommes redevables des plus heureux succès, leurs vœux ayant été couronnés par l'usage. Avant eux, on avoit beaucoup écrit, beaucoup disputé sur l'orthographe. *Ramus*, *Guillaume Budée*, *Mégret*, avoient eu leurs partisans. Voyons les causes de ces variations:

« Nos anciens Gaulois, dit *Pasquier**, emprun-
» tant des Romains leurs paroles, et les natura-
» lisant entre eux, selon la commodité de leur
» langue, les rédigeoient vraisemblablement
» par écrit comme ils les prononçoient. Toute-

* *Recherches de la France*, liv. VII.

» fois, comme toute chose s'amende, voyant le » monde, par un jugement délicat, tels mots » proférés avec toutes leurs lettres, *dure*, » *mout*, *oultre*, être un peu trop durs au son » des aureilles, on réforma, au long aller, cette » grossière façon de parler en une plus douce, » et au-lieu d'*escrire*, *escholle*, *corps*, avec pro- » nonciation de chaque lettre, on s'accoutuma » à dire *écrire*, *cors*, *âpre*, *mout*, *outre*. Ainsi » se changea cette âpreté qui résultoit du con- » cours et heurt des consonnantes. Toutefois, » parce que l'écriture n'offençoit point les au- » reilles, elle demoura toujours en son entier, » prenant la prononciation autre ply; c'est de » là, à mon jugement, que voyant l'écriture ne » se rapprocher à la prononciation du temps de » *Henri II*, quelques notables esprits furent » mis en mouvement. Il y avoit une pépinière » de braves poëtes : chacun prit diversement » cette querelle en mains; les aucuns étant pour » le parti qu'il falloit du tout accorder l'écri- » ture avec le parler, s'y rendant mesmes ex- » tresmes; les autres voulurent apporter quelque » médiocrité (milieu) : enfin, encores est-on » retourné à notre vieille coutume, hors quel- » ques consonnantes que l'on a ostées, comme » trop éloignées de la prononciation. *Jacques*

» *Pelletier*, du Mans *, qui vivoit sous *Henri* » *second*, fut celui qui remua le premier des nô- » tres l'orthographe ancienne de nostre langue, » soutenant qu'il falloit écrire comme on pro- » nonçoit, et en fit deux beaux livres en forme » de dialogues, où l'un des entr'éparleurs (in- » terlocuteurs) étoit *Bèze*; et après lui *Louis* » *Mégret* entreprit cette querelle fortement, » mesmes contre *Guillaume des Autels*, qui » s'étoit par livres exprès moqué de cette nou- » veauté. Querelle qui fut depuis reprise par

* *Te verò*, Jacobe Pelletari, *non vulgare Cenomanum decus, quo potiùs nomine commendem... cui faustissimum exordium præbuerunt elegantes illi de orthographiâ dialogi ad veterum imitationem tibi gallicè conscripti, quibus* præter usum receptam *apud Gallos scribendi rationem et formulam* perindè scribendum ac loquendum *asseveras. Scribebas autem eâ linguâ profectò mundissimè, neque solùm dialogos, epistolas et poemata, quæ orationis nitorem facilè recipiunt, verùm etiam asperas et spinosas mathematicarum artium præceptiones* (*Elog. Samniarth.*, lib. III). Il mourut en 1582, principal du collège du Mans, âgé de soixante-cinq ans. Il ne faut pourtant point prendre à la lettre les assertions de *Pasquier* et de *Sainte-Marthe*. *Florimond*, surnommé *Montfleury*, fit un *Traité d'Orthographe*, imprimé sous *François Ier*, en 1533 : *Briève Doctrine pour duement ecrire selon la propriété du Langage françois*, 1 vol. in-8°. Il y a aussi une traduction en vers assez estimée de l'*Art poétique d'Horace*, 1584 et 1585, 1 vol. in-12; et, dans le *Recueil de diverses Traductions en vers françois d'Horace*, par diverses personnes, 1555, on trouve aussi le *Traité du Ris*, accompagné d'un Dialogue sur la Cacographie française et d'Annotations sur l'Orthographie de *Joubert*, par *Christophe de Beauchastel*. *Girard* s'en est beaucoup rapproché.

» ce grand professeur du roi, *Pierre de la Ramée*, dit *Ramus* *, et quelque temps après par *Jean-Antoine Baïf*, tous lesquels ont qu'ils conspirassent à même point d'orthographe, et qu'ils tirassent pour proposition infaillible qu'il falloit escrire comme on prononçoit; si est-ce que chacun d'eux usa de diverses orthographes, montrans qu'en leur reigle générale il n'y avoit rien si certain que l'incertain; et de fait leurs orthographes

---

* *Pierre Ramus* avoit l'esprit vif, entreprenant et audacieux. Il commença sa carrière par un emploi subordonné au collége de Navarre, et se fit bientôt une grande réputation dans l'Université. Il avoit une mémoire prodigieuse, une application infatigable; le désir de faire des progrès rapides dans toutes les espèces de connoissances lui fit embrasser un genre de vie qui auroit effrayé les plus saints anachorètes. Ce dialecticien picard avoit, au plus haut degré, l'inflexibilité qui caractérise les gens de sa province. Jamais il ne se vit fatigué; les difficultés les plus insurmontables étoient un aiguillon qui lui faisoit vaincre tous les obstacles. Les contestations étoient son véritable élément; il n'y avoit point de sophisme, point de distinction scolastique, qui lui fussent inconnus. A tous les dons de l'esprit, il joignit une santé robuste. Jamais son sang ne s'altéra dans les disputes les plus animées. Il prodiguoit et recevoit les injures de sang-froid; son ambition étoit d'occuper de lui le public, et il n'y réussit que trop. Dès la première thèse, qu'il soutint en 1543, pour être reçu maître ès-arts, il combattit la doctrine d'*Aristote* : c'en fut assez pour être *accusé d'hérésie et de déisme*. Il souleva toute l'Université contre lui. Le Parlement voulut lui faire son procès; et, souvent obligé de mener une vie errante et fugitive, il fut sacrifié à l'envie de ses ennemis, dans le massacre de la Saint-Barthélemy, 1572.

» étoient si bizarres, ou, pour mieux dire, si » bigarrées, qu'il étoit plus mal aisé de lire » leurs œuvres que le grec ».

Quant à l'orthographe, dit *Joach. Dubellay*, j'ai plus suyvi le commun et antique usage de la raison, d'autant que cette nouvelle (mais légitime, à mon jugement) façon d'escrire si mal receue en beaucoup de lieux que la nouveauté d'icelle eust pu rendre l'œuvre non guères de soy recommandable, mal plaisant, voire contemptible, aux lecteurs.

Et ailleurs :

« C'est la raison pourquoy j'ay si peu curieusement regardé à l'orthographe, la voyant aujourd'huy aussi diverse qu'il y a de sortes d'escrivains. J'approuve et je loue grandement les raisons de ceux qui ont voulu la réformer; mais voyant que telle nouveauté desplaist autant aux doctes comme aux indoctes, j'aime beaucoup mieux louer leur intention que de la suyvre ».

Les grammairiens dont parle *Pasquier* étoient-ils bien en état de donner une orthographe qui correspondît à la prononciation? Pour remédier aux abus, il auroit fallu un homme qui, entendant bien sa langue, et vivant sans cesse dans la bonne compagnie, la prononçât lui-même avec tant de pureté, qu'on n'eût à lui reprocher aucun défaut, soit naturel, soit d'igno-

rance, soit inhérent au lieu de sa naissance ou à son éducation. *Pelletier* étoit Manceau, *Pierre Ramus* étoit Picard, *Mégret* étoit Gascon; leur orthographe portoit l'empreinte de l'accent de leur province, et ce qu'il y avoit de plaisant, c'est qu'entêtés de leurs principes, ils se faisoient mutuellement les reproches les mieux fondés.

Nous avons encore une esquisse des principes d'orthographe de *Baïf;* il avoit inventé un nouvel alphabet composé de dix voyelles, dix-neuf consonnes, onze diphthongues, et trois triphthongues. Voici une pièce de sa façon; c'est la traduction du pseaume (seôme) CXXXII, *ecce quàm bonum* :

Voési ô kombien dezirable plezir
Cest de voér an pés é akor fratérnél
S'antrehantér tous çarité se portans
Lé frére Konjoins.

Tou tél êt l'ongant prézieus répandu
Sur le sacré çéf é la barbe d'Aaron
Parfumant son poél, é le pli réfranjé
Dé vêtemans siens.

Ruiselér l'en void les umeurs tout ainsi
Dé moiens kotaus de Sion é d'Ermon;
Kar le Dieu régnans a jamais départit
Son salut eureus.

Non content de défigurer ainsi l'orthographe, *Baïf* corrompoit horriblement toute la langue.

On voit ici que ses vers étoient mesurés à la manière des anciens; ses degrés de comparaisons étoient tirés du latin, *prudent*, *prudentieur*, *prudentime* *.

Joachim Dubellay, qui vivoit dans le même temps, 1549, avoit déjà, dans son *Traité de l'Illustration de la Langue françoise*, « renvoyé aux jeux floraux de Toulouse, et au » Puy de Rouen, toutes les vieilles pièces de » composition forcée, telles que chants-royaux, » ballades, rondeaux, étreines, épitaphes, blasons, satyres, dont les règles obligeoient à des » rimes gênantes, et corrompoient le goût de

---

* *Étrénes de Poézie fransoeze an vers mezurés au Roë, etc. par* JEAN-ANTOÉNE DE BAIF, *segretere de la çambre du Roë.* Paris, Denys Duval, 1574, 1 vol. in-4°.

La fureur qu'avoit *Baïf* de produire ses nouveaux superlatifs, lui attira ce sonnet de *Dubellay*.

Bravime esprit sur tous excellentime,
Qui méprisant ces vanimes abois,
As entonné d'une haultime voix
De savantieurs la troupe bruyantime.

De tes doux vers le style coulantime,
Tant estimé par les doctieurs françois,
Justimement ordonne que tu sois
Pour ton savoir à tous reverendime.

Nul mieux que toi, gentillime poëte,
Heur que chacun grandimement souhaite,
Façonne un vers doucimement naïf:

Et nul de toy hardieurement en France
Va déchassant l'indoctime ignorance,
Docte doctieur et doctime Baïf.

» notre langue, ne servant sinon à porter témoignage de notre ignorance». C'étoit à cette nécessité de trouver les rimes monstrueuses de ces sortes de chants, à l'intempérie des poëtes, qui tantôt sacrifioient le bon sens, tantôt estropioient les syllabes, les amplifioient ou y inséroient des lettres propres à former des rimes unisones, que *Dubellay* attribuoit, de son temps, la corruption de l'orthographe, et il ne croyoit pouvoir y remédier qu'en bannissant ces divers genres de poésie.

Il n'évitoit pas lui-même ce défaut, comme on peut voir dans ces rimes tirées d'un de ses poëmes les plus estimés, les *Antiquités de Rome*.

Nouveau venu qui cherches Rome en Rome,
Et rien de Rome en Rome n'apperçois,
Ces vieux palais, ces vieux arcs que tu vois,
Et ces vieux murs.... c'est ce que *Rome* on nomme.

Toi qui de Rome émerveillé contemples
L'antique orgueil qui menassoit les cieux,
Ces vieux palais, ces monts audacieux,
Ces murs, ces arcs, ces thermes et ces temples.

Juge en voyant ces ruines si amples
Ce qu'a rongé le temps audacieux,
Puis qu'aux ouvriers les plus industrieux
Ces vieux fragmens encor servent d'exemples.

Regarde après comme de jour en jour
Rome, fouillant son antique séjour,
Se rebâtit de tant d'œuvres divines.

Tu jugeras que le dæmon romain
S'efforce encor d'une fatale main
Ressusciter ces poudreuses *ruines*.

Tout le poëme a presque la même tournure, et fait voir que *Dubellay* fut regardé, avec raison, comme un des premiers rimeurs réguliers parmi les poëtes françois.

Une autre source de la corruption de l'orthographe, c'étoit, selon l'auteur, la vaine affectation de faire consister la rime dans la ressemblance de l'orthographe, plutôt qu'en celle des sons, de ne vouloir que des rimes riches, quoique les moins parfaites ayent été de tout temps déclarées suffisantes; enfin, de n'employer aucune rime qui ne présentât deux syllabes unisonnes. « Je n'ignore point, dit-il, que quelques-» uns ont fait une division de rimes, l'une en » *son*, l'autre en *écriture*, à cause de ces diph-» thongues *ai*, *ei*, *oi*, faisant conscience de ri-» mer *maître* et *prêtre*, *fontaine* et *Athène*, » *connoître* et *naître*; mais je ne veux pas que [illegible]re poésie regarde si superstitieusement à [illegible]etites choses, et lui doit suffire que les [illegible] syllabes soient unisonnes, ce qui arrive-[illegible]en la plus grande part, tant en voix qu'en [illegible]criture, si l'orthographe françoise n'eût » point été dépravée par les praticiens ». On

voit qu'alors l'indulgence des maîtres de la poésie n'avoit point encore été assez loin pour établir la différence des rimes riches et des rimes suffisantes, parce que les sons se trouvent suffisamment les mêmes pour qu'elles puissent être indifféremment employées avec les riches dans la composition *.

Ainsi l'abus des vieux mots vicieux par une fausse orthographe cessa peu-à-peu. La juste réputation des trois académiciens que j'ai nommés enleva tous les suffrages; la lumière sortit du chaos; l'art de lire devint facile, par la perfection de l'art d'écrire correctement. Le siècle de *Balzac*, de *Vaugelas*, d'*Ablancourt*, vit naître une foule d'écrivains qui s'appliquèrent à embellir la langue, à l'élever à ce haut point de politesse et de flexibilité qui la rend si propre au développement des sciences et à la beauté des ouvrages d'esprit. Ce fut l'objet spécial des travaux de l'Académie qui, par sa fondation, n'étoit

* *École de Littérature*, tom. I, pag. 358. *Laurent*, médecin de Montpellier, voulut aussi de son temps établir la maxime, qu'il faut écrire comme l'on prononce, et publia sa nouvelle méthode dans son *Traité du Ris*, 1579, auquel il joint un dialogue « sur la *Cacographie* (Orthographe vicieuse) française et Annotations sur l'Orthographie de *Joubert*, par *Beauchastel* ». On y trouve déjà presque tout ce que *Girard* a voulu établir depuis.

pas moins en droit de fixer l'orthographe d'usage, dans chacun des mots, que de décider du [illegible] des expressions dans les diverses sortes de [illegible]

Mais dans le dessein de conserver l'étymologie, et peut-être (ce que je crois n'avoir pas été assez observé par nos plus modernes grammairiens) afin de fixer davantage la prosodie, l'on conserva, dans les premiers essais, quantité de lettres dont le joug ne pesoit plus sur la prononciation; les femmes, les hommes peu instruits lisoient mal, écrivoient encore plus incorrectement; il fallut convenir de règles uniformes, et l'on supprima tous ces caractères inutiles, surtout l'*s*, si multipliée devant les consonnes. Ces réformes constituèrent la différence entre l'orthographe des temps antérieurs, nommée l'ancienne, et celle du temps de *Louis XIV*, nommée la moyenne, à laquelle succéda la nouvelle.

Il devoit effectivement arriver que l'on s'efforçât de simplifier encore davantage une orthographe que l'on reconnoissoit ne pas être [illegible] faite. De célèbres grammairiens, tels que [illegible] *Bufier* au commencement du dernier [illegible] *Voltaire* et *Duclos* vers le milieu du [illegible] siècle, crurent avoir de justes sujets de [illegible] encore plus l'orthographe de la prononciation. *Voltaire*, modéré dans tout ce qui

concerne la langue, et qui plus que personne observoit le précepte de *Boileau :*

Sur-tout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès, vous soit toujours sacrée.

ne se permit que ces légers changemens auxquels l'usage s'est opposé long-temps, que les plus modérés grammairiens ont encore peine à admettre, mais qui prévaut de plus en plus.

*Girard**, après avoir adopté l'*ai* au-lieu de l'*oi*, voix simple, en revint bientôt à l'ancien usage; *Bufier, Duclos* supprimèrent les lettres doubles, et n'eurent point d'imitateurs. Ces suppressions offensoient l'œil, habitué à la lecture de tant d'excellens écrits imprimés dans le cours de deux siècles; elles s'éloignoient aussi trop de l'étymologie; elles rendoient trop difficile la connoissance de la dérivation des mots dans leurs différentes acceptions.

Cette orthographe nouvelle, ou plutôt ces différentes tentatives d'en prescrire une nouvelle, n'eurent point de succès. Si l'on trouve

* *L'Ortlographe françoise sans équivoques et d cipes naturels*, ou *l'Art d'écrire notre langue selon l'usage*, 1716, 1 vol. in-12. L'abbé *de Saint-Pie* principes, en prescrivant la conformité la plus exacte thographe et la prononciation. L'essai qu'il en a donné dans son *Traité de la Taille* a suffi pour faire rejeter ses maximes.

quelques écrivains qui s'y conforment, leur petit nombre est bien loin d'établir l'usage et de [illegible] à conséquence. Observons, avant de passer [illegible]re, quelques-unes des variations arrivées graduellement dans les différens temps : un tableau, formé de passages tirés d'écrivains de différentes époques, nous en instruira suffisamment; j'y conserverai la diversité d'accentuation qu'ils nous présentent :

« Les Chroniques nouvelles de *Jean Cavion* » philosophe, jusques au reigne du roy *Henry* » *deuxiesme* 1553 * traduictes par *Jehan Le-* » *blond* : — Nos hystoriens n'ont point exprimé » les gestes de ceulx qu'ilz ont couchez en leurs » hystoires entièrement, et n'ont peu certaine- » ment pour ce que les monarques et gros » princes aucunes fois ont vescu en requoy et » oisiveté, si qu'ilz ont esté alienez et etrangez » des affaires qui communement se font à l'ad- » ministration d'une respublique et davantaige, » nos dits hystoriens aussi se sont montrez assez » paresseux et negligens pour ce qu'ilz ne se [illegible] enquis à ceulx qui auoient la certaine

[illegible]eau [illegible]

[illegible] nique a eu beaucoup de cours dans le XVe siècle : [illegible]tinuée par *Philippe Melanchton*, 2 vol., et nouv. édit. continuée par *Peucer*, son gendre, 1594, 3 vol., et le nouvel éditeur latin l'a continuée jusqu'à son temps.

» cognoissance des choses pour cognoistre les
» causes et occasions au vray d'un chascun a
» faire qui est le propre d'un chascun h
» rien * ».

« *Hesiode* fut apres *Homere* cent ans comme
» le tesmoigne *Porphyre*. Cestuy fut curé du
» mont Helicon ou estoit un renomé et grand
» teplé. Pour la plus grande partie ses escripts
» sont comme preschemens et sermons de bonnes
» mœurs. Ce sont sentences brieves comprenans
» l'efficace de tout genre de vertu ».

« Les apophthegmes, ce est a dire promtz,
» subtilz et sententieux dicts de plusieurs roys
» chefz d'armées, philosophes grecz et latins,
» translatez de latin en francoys par l'*Esleu*
» *Macant* secretaire et vallet de chambre du roy
» à Paris en la rue Neufve Nostre Dame à l'en-
» seigne Saint Jehan Baptiste; par Jehanne de
» Marnef vefve de Denys Janot. 1545 ».

Essays de *Michel Montaigne*, 1588, liv. I chap. XIX :

« Ce n'est pas de merveille s'il est (le
» gaire) souvent prins au piége. On fai
» à nos gents seulement de nommer
» la pluspart s'en seignent (font le s

* Liv. III, IV, *Monarchie.*

croix) comme du nom du diable. Et parce qu'il s'en faict mention aux testaments, ne [illegible] attendez pas qu'ils y mettent la main, [illegible] le médecin ne leur ayt donné l'extresme sentence ».

A la tête de cette édition in-4°, l'on trouve un avis aux imprimeurs, écrit par Montaigne lui-même, sur la manière dont il veut que l'orthographe soit soignée. On voit qu'il s'attachoit à éviter tout ce qui n'étoit plus d'usage; ce qui prouve que l'orthographe citée ci-dessus est celle de son temps.

« Le grand Dictionnaire françois latin, recueilli des observations de plusieurs hommes » doctes: entre autres de M. *Nicod* maistre des » requestes de l'hostel reveu et augmenté par » M. *P. de Brosses.* 1614. La France ne peut » qu'elle ne célebre grandement la mémoire, » comme elle se sent avoir esté ornée pour son » industrie de défunct *Robert Estienne*, qui a » faict que la Fran[illegible], pour le regard de l'imprimerie, ne cede aucune autre nation ».

[illegible] orthographe d'un livre imprimé à Co[illegible] beaucoup plus approchante de la nôtre [illegible] beaucoup d'autres d'un temps postérieur.

[illegible] *OEuvres de Théophile*, divisées en trois [illegible], 1630:

« N'est-ce pas, o cher *Phoedon*, une hon-

» teuse et misérable maladie qui se trouvant d'
» raisons bonnes et fermes et bien capable
» d'appuyer notre créance, un homme vi
» a s'en deffier par la dépravation et le dé
» de son esprit, que ses discours ainsi contra
» dictoires ont empieté et luy ont persuadé qu
» tout est tantost urai et tantost faux, et qu'es-
» tant devenu ennemy de toutes les raisons, il
» fasse comme le malade qui impute l'amertume
» de son goust aux viandes, et cestuy-cy sa foi-
» blesse et son défaut aux raisons pour les hayr
» apres toute sa vie, et se priuer de la uerité et
» de la cognoissance des choses ».

Théophile, qui passoit pour avoir peu de jugement, étoit, quant au style, regardé comme un des meilleurs écrivains de son temps : on voit combien peu il y auroit à réformer à son orthographe ; mais il est intéressant de comparer la diction de ce morceau, avec celle de *Dacier*, qui n'écrivoit que cinquante ans au plus après *Théophile*, 1683 :

« N'est-ce donc pas un malheur très déplo-
» rable, mon cher *Phédon*, qu'y ayant de
» sons qui sont vrayes, certaines
» pables d'être comprises, il se trouve po
» des gens qui après les avoir laissé échapp
» doutant, pour avoir entendu de ces d
» frivoles, où tout paroist tantost vrai et tantost

faux, et au lieu de s'accuser eux-mêmes de ces doutes, ou d'en excuser leur manque d'art, ils en rejettent enfin la faute sur les raisons mesmes parce qu'ils ont l'esprit aigri, » ils passent leur vie à haïr et à calomnier toutes » les raisons, et à se priver par là de la vérité et » de la science ».

Théophile passe pour le premier qui ait entremêlé avec succès la prose et les vers; cependant *Pierre Michaut*, dit *Taillevent*, vers 1466, l'avoit fait dans son *Doctrinal*. Le *Débat d'Amour*, par *Marguerite de Navarre*, 1522, est aussi une prose mêlée de vers.

Immédiatement après le passage cité, *Théophile* continue :

Son sens gasté se persuade
Qu'il ne faut plus rien affermer (affirmer)
Comme l'appetit d'un malade
Qui ne trouve rien que d'amer.

Cher Phoedon, croyons je te prie
Que souvent l'ame des humains
A bien besoin d'estre guérie
Taschons à nous rendre sains.

Les défauts sont dans nos pensées
Il se trouve peu de mortels
Dont les ames soient bien sensées
Mais taschons à devenir tels.

Je cite avec plaisir ces strophes du poëte, pour justifier les éloges que lui ont donnés ses contemporains, qui l'ont estimé comme l'un des premiers qui ait heureusement réformé la la[illegible]

Bufier, Grammaire françoise sur un plan nouveau, 1707 :

« D'autres écrivains demeurant encore ata-
» chez à l'ancienne ortografe, il s'est fait une
» espèce de schisme.... Les étrangers peuvent
» s'attacher à cèle-ci à moins qu'ils ne prènent
» quelque Dictionnaire ou l'une et l'autre orto-
» grafe soit marquée afin d'en conoître la difé-
» rence ».

Quelques auteurs de nom, et même de l'Académie, en suivent une qui ne peut être censée l'orthographe françoise..... Ils écrivent : *èle done, aisémant, évidement, jeus, heureus, conètre ;* pour : *elle donne, aisément, évidemment, yeux, heureux, connoître.*

Girard, les vrais Principes de la Langue françoise, 1740 :

« Dans les langues transpositives, l'ar-
» ment de la frase semble presque
» On y fait précéder ce dont on est
» frapé.... La reduplication de la lettre
» peut guère être connue que par le détail de la
» pratique.... La voyèle fait son service ou

» seule ou conjointement avec une de ses com-
» pagnes, ou en combinaison avec *m* ou *n* ».

Girard crut devoir rendre compte de ses principes, et publia, en 1716, l'*Orthographe françoise sans équivoques*, ou *l'Art d'écrire notre langue selon les loïs de la raison et de l'usage, d'une manière aisée pour les dames, commode pour les étrangers, instructive pour les provinciaux, et nécessaire pour exprimer et distinguer toutes les dispositions de la prononciation.* Le grand but de l'abbé *Girard*, et qui lui a fait illusion, ainsi qu'à tant d'autres personnes qui, dans le même temps, proposoient des projets de réforme, c'est de présenter une orthographe « simple, aisée, conforme à la » prononciation, débarassée d'équivoques, et » qui par des règles certaines et fixes abrège le » travail aux enfans, facilite, etc. ». Personne n'a poussé plus loin la réforme; et, à suivre les changemens qu'il vouloit introduire, notre langue nous devien[illegible]droit méconnoissable à nous-mêmes; il écrit *parant*, ce qui fait équivoque [illegible] le participe du verbe *parer*; *tans, examdendemant, jans*, au-lieu de gens, je [illegible]ns équivoque, les *dans*, dents. Au reste, son [illegible]re est écrit avec la même emphase que sa *Grammaire*. Voici un échantillon de son style : « L'*o*, si on ose le pousser, se mettra à la tête de

» tous les prétérits imparfaits des verbes, ai[illegible]
» querá, détruira, renversera toutes les raison[illegible]
» et punira la téméraire audace de l'auteur,
» condamnera tous ses écrits, et tous ceux qui
» voudroient l'imiter, à n'être jamais lus ». Quel galimathias !

Duclos, Remarques sur la Grammaire générale, 1754 : « Il faut d'abord distinguer la » silabe réèle et fisique, de la silabe d'usage, et » la vraie diftongue de la fausse; la silabe peut » être formée ou d'une voyèle seule ou d'une » voyèle composée qui la modifie ».

Ce ne seroit jamais fait de rapporter les motifs que chacun de ces grammairiens allègue en faveur de son système. Quelque spécieux qu'ils puissent être, ils ont contre eux l'usage, et le public qui se prête si difficilement aux changemens les plus avantageux, lorsqu'ils ne sont pas amenés de longue main. Éviter les excès, prendre un juste milieu, c'est sans doute le parti le plus sûr dans l'usage d'une langue moderne, qui, quoique invariable dans ses principes fondamentaux, change insensiblement ce qu'[illegible] d'accidentel, et c'est cet heureux mi[illegible] tenu constamment les écrivains les pl[illegible]

J'allois oublier, dit le nouvel h[illegible] de l'Académie, un autre reproche qu'on fait aussi à ce corps, c'est d'avoir retenu l'ancienne ma-

ière d'écrire, qui marque l'*analogie* et l'*étymologie* des mots, au-lieu de se conformer à la nouvelle, qui supprime ou remplace par des accens la plupart des lettres inutiles pour la prononciation; ce que j'ai donc à dire là-dessus, c'est qu'à l'égard de l'orthographe, comme en tout ce qui concerne la langue, l'Académie ne prétendit rien innover ni affecter. Sa loi, dès son établissement, fut de « s'en tenir à l'ortho» graphe reçue, pour ne pas troubler la lecture » commune, et n'empêcher pas que les livres » déjà imprimés ne fussent lus avec facilité ». Dès-lors il fut résolu qu'on travailleroit pourtant à lui ôter « toutes les superfluités qui pourroient » être retranchées sans conséquence »; et c'est aussi ce qu'elle a voulu faire insensiblement; mais le public est allé plus vite. Quoi qu'il en soit, elle dit très-bien que : « Comme il ne faut » point se presser de rejeter l'ancienne ortho» graphe, on ne doit pas non plus faire de trop » grands efforts pour la retenir ». Ce qui signifie que, toujours asservie à l'usage, elle a respecté l'ancien tant qu'il a été celui de nos écrivains les plus célèbres; mais qu'elle est disposée néanmoins à subir la loi du nouveau, lorsqu'il aura entièrement pris le dessus.

Cette observation de l'abbé *d'Olivet* fit son effet sur tous les bons esprits; elles furent ap-

puyées par *Desfontaines*, l'ennemi le plus redoutable du néographisme. Les plus sages virent l'inconvénient de l'orthographe d'usage, sans oser lui en substituer une nouvelle : contens d'adopter les changemens imperceptibles opérés peu-à-peu, ils attendirent tout du temps. L'on peut, en effet, appliquer à l'orthographe ce que *Gébelin* dit de la langue même : autant il pouvoit être indifférent d'adopter, dès les premiers instans, telle ou telle manière de peindre ses idées, autant il est indispensable de se conformer, dans la suite, à la manière que l'on a adoptée, parce qu'on ne peut changer impunément; il seroit même absurde d'entreprendre de changer, dans l'art de la parole, devenu universel, ce qu'on ne pourroit réformer que par des peines et des travaux immenses, dont l'utilité seroit peu sensible, bien loin de dédommager des soins qu'on se seroit donnés *. Aussi avons-nous vu l'Académie n'adopter que lentement les réformes crues les plus salutaires, et procéder avec une sage réserve, dans les diverses éditions de son *Dictionnaire*.

Les partisans de l'orthographe commune prétendent, avec raison, qu'il importe autant

* *Court de Gébelin.*

la police de l'État qu'à la pureté de la langue, à empêcher ces innovations, s'appuyant sur la nécessité de conserver l'étymologie, et ces lettres caractéristiques, marques glorieuses de nos origines grecques et romaines; sur la difficulté de distinguer le singulier du pluriel; sur la grande diversité des dialectes, dont chaque provincial voudroit introduire la prononciation, s'il étoit une fois permis d'écrire comme on parle; sur l'inutilité dont seroient nos bibliothèques, dès qu'à force de nouveaux changemens, il deviendroit impossible de déchiffrer nos anciens auteurs; enfin, sur l'impossibilité absolue de combiner tellement les caractères, qu'on pût former des syllabes parfaitement propres à exprimer toute la variété de la prononciation.

Wailly propose quelques réformes qu'il croit fondées; il en donne les raisons, et montre combien peu les principes sont sûrs, quand ils ne sont tirés que de l'usage et de l'étymologie; combien ceux-mêmes qui savent le mieux leur langue sont embarrassés dans ce conflit perpétuel de règles et d'exceptions, toutes vraies qu'elles puissent être, puisqu'elles s'appuient sur l'un de ces deux fondemens; puisque ce sont des loix, mais qu'il est moralement impossible d'observer. Il fournit un modèle des réfor-

mes qu'il propose [a]; mais, extrêmement réservé lorsqu'il s'agit de s'exposer à la critique, ou d'être utile par ses travaux, il se garde d'employer cette orthographe dans ses écrits. Si *Duclos* s'est permis des innovations, au-moins a-t-il la précaution de ne les hazarder que dans ses propres remarques, et donne-t-il tel qu'il est le texte de l'excellente *Grammaire de Port-Royal* [b]. C'est cette voie moyenne que suit M. *de Lévizac*, lorsque les feuilles publiques, les journaux, sortis des meilleures presses de la France, s'en écartent; les motifs qu'il en donne, justifient sa modération [c]. « L'Académie, dit-il, » en parlant de la voix *è*, écrite par *oi* (et cette » remarque peut s'appliquer à d'autres inno- » vations), l'Académie s'est toujours opposée

---

[a] On peut juger de cette orthographe par le fragment suivant : « L'exemple des bons écrivains est plus contagieus que celui des autres; et l'on ne sauroit trop se précautioner contre certaines locutions, qui, toutes méchantes qu'elles sont, pâssent pour bônes, parce qu'èles se trouvent dans d'excellens livres ». Il écrit *bièn*, *arêté*, *frase*, *examèn*, j'*expôse*, *aranger*, il *faloit*, *paroit*, *fesoit*, etc.

[b] J'avoue que, dans ma jeunesse, malgré l'usage que j'avois fait de la Grammaire de *Wailly*, qui propose une orthographe si approchante de celle de *Duclos*, j'eus peine à suivre la lecture des *Considérations sur les Mœurs*, et que je vois, avec plaisir, ce livre réimprimé avec l'orthographe commune dans les éditions suivantes.

[c] *L'Art de parler et d'écrire correctement*, 2e édit., tom. I.

» du changement d'*oi* en *ai*; ainsi, en l'adoptant, et sur-tout en se permettant de l'enseigner, c'est donner son opinion particulière » pour règle, et l'opposer à celle de l'Académie, » seul juge compétent dans cette matière [a] ». Je les développerai ces motifs; car, malgré le torrent qui paroît maintenant constituer l'usage [b], je me réunis, avec toute l'affection qu'on a pour les anciennes habitudes, au nombre assez considérable des écrivains modernes qui s'opposent à ces nouveautés. Et, pour répondre aux diffi-

---

[a] J'adopte, sans doute, le sentiment de M. *Lévizac*, et il me sert de règle dans la pratique; mais j'écris au fond de l'Allemagne; mon livre s'imprime à Paris; qui sait si les correcteurs ne lui feront point subir la réforme? L'Académie a toujours eu la modestie de refuser la qualité de juge dans les matières douteuses: elle se contentoit d'exposer ses *sentimens* (sur le *Cid*); elle fait des *Observations* (sur *Vaugelas*); elle s'annonce comme le *Témoin de l'Usage* (*Dictionnaire*); mais cette prérogative qu'elle se refuse, le public la lui accorde: il seroit difficile de choisir un meilleur juge. Ce qu'il accordoit de confiance à l'Académie, ne l'accordera-t-il pas, avec plus de raison, à la section de l'Institut, qui, en héritant de ses fonctions, est encore plus assuré dans le choix de ses membres, le mérite littéraire étant si précisément distingué de celui du rang et de la fortune, qui n'avoient que trop d'influence dans l'élection des Quarante? Combien d'Académiciens dont on ne connoît que les discours de remercîment! encore doutoit-on si ce n'étoit point l'ouvrage de quelque officieux secrétaire.

[b] Je considère nos monnoies, monumens de l'état actuel de la Nation, nos loix, nos proclamations, et je trouve Empereur des Français, loix françaises, et l'*ai* substitué par-tout à l'*oi*.

cultés qu'ils ne craignent pas de braver, j'emprunterai les paroles de *Dumarsais*, citées par M. *Lévizac* : « Nos pères prononçoient tous les » mots écrits en françois par *oi*, en diphthongue, faisant sentir l'*o* et l'*i*, ainsi que les Grecs, les Italiens, les Espagnols : ce qui fait bien voir avec combien peu de raison quelques personnes (du temps de *Dumarsais*, à-présent c'est le plus grand nombre) s'obstinent à vouloir introduire la combinaison *ai* à la place de la combinaison *oi*, dans les mots *françois*, *connoître*, etc.; comme si *ai* étoit plus propre que *oi* à représenter le son de l'*è*. Si vous avez à réformer *oi*, dans les mots où il se prononce *è*, mettez l'*é* ouvert; autrement c'est réformer un abus par un plus grand, et c'est pécher contre l'analogie. Si l'on écrit *françois*, *j'avois*, par *oi*, c'est que nos pères prononçoient ces mots en diphthongue; et personne n'ignore que ce changement de prononciation (si avantageux à l'oreille) est dû aux Italiens qui s'introduisirent dans la cour de *Marie de Médicis*, parce que n'ayant pas ce son dans leur langue, ils avoient de la peine à le prononcer; mais on n'a jamais prononcé *françois*, en faisant entendre *a* et *i*, *français*.

Ce que dit *Bufier*, à cette occasion, est bien propre à confirmer le sentiment de *Dumarsais*. « Nous pouvons remarquer l'origine de la bi-

barbarie qu'on reproche à notre orthographe, où un grand nombre de mots se prononcent tout autrement qu'ils ne sont écrits. Pourquoi écrit-on *aimer*, puisqu'on prononce *émer*? C'est qu'on prononçoit légèrement la diphthongue *ai*, comme elle se prononce parmi les Italiens et parmi nos Gascons, qui prononcent encore présentement l'*a* et l'*i*, dans *je ferai*, comme s'il y avoit *je feraï*. La nonchalance fit prononcer imparfaitement l'*i*, on en fit dans la suite un *é* fermé, *feraé*, et insensiblement *feré*.... C'est encore ce qui est arrivé à l'égard des *oï*; car après les avoir prononcés en diphthongues, on en vint à les prononcer avec le son d'*o* et d'*é*, tels qu'ils étoient encore prononcés il n'y a pas cent ans. Je me souviens, continue-t-il (1707), de les avoir entendu, dans ma jeunesse, prononcer de la sorte aux vieillards; quelques-uns le font encore. Ainsi, on a prononcé *je ferois*, puis, enfin, *je ferès* ».

Cependant l'orthographe est à-peu-près demeurée la même; car, comme elle subsiste par les livres et par les ouvrages des gens de lettres,... ils se sont fait un devoir, les uns après les autres, d'écrire comme leurs prédécesseurs qui avoient de la réputation, et qui leur fournissoient un modèle fixe et sensible. Si l'on vouloit une réforme, il falloit, continue *Dumarsais*,

la tirer de *procès*, *succès*, *dès*, *très*, plutôt que de se régler sur *palais*, *palatium*, et sur un petit nombre de mots pareils, par étymologie; et parce que c'étoit la prononciation qui se conserve encore, non-seulement dans les autres langues vulgaires, mais même dans quelques-unes de nos provinces. Ainsi, trouvons-nous l'orthographe de l'*è* ouvert employée par quelques anciens écrivains. *Mégret* intitule son livre *Trèté de la Langue francèse*. Cependant l'assertion de *Dumarsais* ne doit pas être prise pour une règle générale de l'ancienne prononciations de l'*ai*, comme *aï*, témoins les vers suivans de *Rutbeuf*, mort en 1263:

Li Roix a mis en un repaire
Mes je ne ses pas pour quoi faire
Trois cents aveugles rote à rote
Parmi Paris en va trois paires
Tote jour ne firent de braire
As trois cens qui ne voit gote

Li un sache il l'autre bote
Se se donnent mainte secosse
Qu'il n'i a nulle qui lor eclaire
Si feux y prend ce n'est pas dote
S'aura li Roix plus a refere.

où l'on voit *eclaire* rimer avec *refere*, et les autres rimes annoncer la prononciation *ère*, et les

mets, *mes*, *ses*, au-lieu de *mais*, *sais*, *se* prononcer en *é* fermé.

Eustache-le-Peintre, qui étoit du même temps, écrit:

Dame ou tout biens creſt et naiſt et eclaire
A qui biauté nulle autre ne ſe prend
Dont ſans mentir ne pourroit on retraire
Fors grant valeur et bon enſeignement
Qu'il n'y fault rien, fors mercy ſeulement
Bien ſont vos fais à vos doux ris contraire
Cueur ſans mercy et ſemblant debonnaire
Hé Dieu pourquoi enſemble les conſent.

La meſure des vers et la désagréable désinence qu'ils auroient, si *ai* étoit prononcé en diphthongue, marquent bien que ces deux voyelles font un son simple.

L'épitaphe de *Flodoard*, nommé évêque de Noyon, et mort en 966, confirme ma remarque; elle est supposée du treizième siècle.

Si ti veulx de Reim (Rheims) ſavoir li eveque
Lis le temporaire de Flodoard le saige
Il es mor du tam d'Odalry eveque
Et fut d'Epernai né par parantaige
Vequit caſte cler bon moine * meilleur abbé
Et d'Agapit ly romain fut aubé (sacré)

* Au sujet du mot *moine*, voici un passage du *Roman de la*

Par son hystoire maintes nouvelles sauras
Et en ille toutes antiquite auras.

Thibaut de Mailly écrivoit dans le XIIe siècle :

A ce que voir au siècle ai pense longues veue
Pour ce vous veuil *retrère* le mien entendement.
Si est bien que je die ou je pense souvent
Por ce que ne *sai* lettre le dirai plus briement.

Comme, néanmoins, en matière de Grammaire, c'est sur-tout l'usage, mais l'usage bien constaté qu'il faut consulter, quels que soient ses caprices, adoptons toujours l'orthographe la plus commune; et quand des autorités égales laissent la liberté, l'unique devoir du maître est d'engager ses élèves à suivre constamment la même route, et à ne pas se permettre de variations dans celle pour laquelle ils se seront dé-

---

Rose qui feroit douter si la prononciation d'*oi* est plus juste que celle d'*ai* :

Tel a la robe religieuse
Doncque il est religieux
Cet argument est vicieux
Et ne vaut une vieille gaine.
Car l'habit ne fait pas le moine.

où l'on voit que *moine* et *gaine* se prononcent de même, à-moins qu'on ne prétende que la rime ne tombe que sur la moitié de la diphthongue.

terminés *. Rien de plus fatigant, en effet, pour le lecteur, que de voir les mêmes sons, les mêmes terminaisons, confusément désignés par différens caractères. Qu'on lise avec attention ces recueils de nombreux homonymes, dont la prosodie seule et le sujet du discours font distinguer le sens dans la prononciation, et l'on verra combien leur orthographe en facilite l'intelligence à la lecture. C'est donc avec raison qu'on applaudit aux lexicographes, qui, à l'exemple de MM. *Boiste* et *Bastien*, ne craignent pas de consacrer leurs veilles à la nomenclature d'un Vocabulaire, où les mots sont rapportés selon la diversité des orthographes usitées par des écrivains de réputation. Leur Dictionnaire est, comme ils l'annoncent, un livre

* Au-lieu de se donner bien de la peine inutile à dresser une méthode de spéculation pour apprendre l'orthographe, il ne faut qu'indiquer, pour y réussir, une pratique aisée et immanquable : c'est de faire copier tous les jours, à celui qu'on instruit, quelques pages d'un livre, dont l'orthographe soit correcte; de lui ratufer chacune des lettres où il auroit manqué, et de les lui faire ensuite écrire au net, telles qu'elles doivent l'être. Pour peu que l'écolier ait d'intelligence, il apprendra mieux ainsi l'orthographe en deux mois, qu'il ne feroit en deux ans par tout autre moyen. Il seroit à souhaiter que cette pratique fût introduite dans toutes les écoles. *Mém. de Trévoux*, septembre 1726. — J'ai l'expérience de cette méthode, par laquelle les étrangers apprennent plus d'orthographe que nos jeunes François.

classique, qui renferme l'extrait et la comparaison entre eux des meilleurs Dictionnaires; qui lève les difficultés sans nombre, produites par la confusion des différens systêmes d'orthographes, prenant pour base le *Dictionnaire de l'Académie*, et y conférant les autres, en marquant d'une note particulière tout mot où l'orthographe présente quelque différence. Il devient un flambeau perpétuel, au moyen duquel l'écrivain peut éclairer ses doutes, et qui devroit être constamment sur la casse de tout compositeur. Rien, jusqu'alors, n'avoit paru de mieux travaillé dans cette matière que le *Traité de l'Orthographe françoise, en forme de Dictionnaire, enrichi de notes critiques par M. Le Roi, de Poitiers* (1739). C'est, dit le célèbre *Goujet**, l'ouvrage le plus sensé, le plus exact et le plus judicieux que l'on ait encore donné sur ce sujet. On croiroit, en le lisant, que c'est le fruit des longues méditations, non d'un grammairien de profession, mais d'un grammairien de goût, aussi familiarisé avec nos académiciens, que versé dans la lecture de nos meilleurs écrivains; son nom ira de pair avec ceux de nos grammairiens les plus estimés.

* *Bibliothèque françoise*, tom. I.

Pluquet, il auroit ajouté que *Beauzée*, *Wailly*, n'ont point cru se faire une petite réputation, en insérant dans les nouvelles éditions les changemens que le temps devoit nécessairement y rendre indispensables.

Quoique nous fassions cependant, les étrangers se plaindront toujours de la prétendue irrégularité de notre orthographe; mais n'aurions-nous pas le même reproche à leur faire? Est-il une seule langue, je ne dis pas seulement ancienne *, mais moderne, où l'on trouve une parfaite correspondance entre l'écriture et la prononciation? L'orthographe qui paroît la plus simple, je veux dire l'espagnole, est-elle assez parfaite pour fixer la prononciation; et connoissant même la valeur que cette nation donne à ses caractères équivoques, *B*, *V*; *G*, *J*, *X*, pouvons-nous espérer d'être entendus d'eux à la simple lecture, si nous n'avons formé notre oreille sous un bon maître? Point de

* En confrontant les plus anciens manuscrits de *Varron*, de *Cicéron*, de *Quintilien*, de *Festus*, on trouvera une orthographe sensiblement diverse; et quoique, dès l'origine de l'imprimerie, le latin fût la langue des savans, combien ne voit-on pas de différences entre les éditions de différens temps et de différens lieux? En 1704, *Cellarius* fit un *Traité de l'Orthographe latine*; ses leçons furent applaudies, et suivies de ses contemporains; elles sont perdues pour la postérité.

langue vivante, et sur-tout cultivée, dont l'orthographe soit si sûre, qu'elle ne laisse ni diversité, ni doute. N'accuserons-nous pas les Anglois, les Polonois, les Allemands, de prononcer bien des mots autrement qu'ils ne les écrivent? Il ne seroit pas difficile de prouver qu'écrire comme on prononce, est une chose impossible; et si le temps change la prononciation, comme il arrive à toute langue, chacune ne parvenant à la perfection, que pour tendre au déclin, faudra-t-il augmenter le mal, en changeant tous les jours d'orthographe, comme on change chaque jour de modulation dans l'organe de la parole? Il faudroit, d'ailleurs, pour fixer l'orthographe, convenir du principe sur lequel elle s'établiroit, et concilier ceux qui donnent trop à l'étymologie, avec ceux qui donnent trop à la prononciation. Les sentimens opposés sont appuyés sur des fondemens si puissans, qu'il sera difficile de les accorder entièrement. Je répète ce que j'ai dit ci-dessus, la plupart des réformateurs n'avoient pas suffisamment fait attention au principe de l'Académie, ni réfléchi combien l'ancienne orthographe prêtoit à la prononciation. C'est ce qui se comprend mieux par l'étude trop négligée de notre prosodie, qui, dans l'emploi de ces caractères prétendus parasites, détermine la quan-

tité, la valeur réelle des syllabes. C'est aussi ce que produisent les *accens*, dont il me reste à considérer l'institution.

Ces signes si simples, et en même-temps si énergiques, qu'ils nous paroissent indispensables aujourd'hui, ces signes qui, cependant, ont été inusités, inconnus même pendant un si long temps, se réduisent à un petit nombre de traits supplémentaires, qui tiennent la place des lettres que nous n'avons pas, pour marquer certaines inflexions. La langue parlée n'a jamais pu se passer de ces inflexions; les signes s'en introduisirent fort tard dans la langue écrite. C'est en vain qu'on les chercheroit dans la langue hébraïque, avant les *Massorèthes*. La langue syriaque n'en a point, et l'on n'en trouve des vestiges, ni dans le Levant, ni parmi les sclavons, les Moscovites, les Bulgares, les anciens Danois, les Allemands, les Belges, les autres nations du Nord. Les Arabes en disputent l'invention aux Hébreux qui l'avoient avant le temps de *Justinien*, et ces signes furent perfectionnés dans le douzième siècle, par *Juda-Ben-David*, rabbin de Fez. Cependant il n'est pas douteux que les Grecs n'en aient fait usage avant le règne de *Ptolomée Philopator*, sous lequel les grammairiens d'Égypte s'en servoient

pour faciliter la lecture des vers grecs [a]. *Hennin*, qui a traité cette matière à fond [b], n'a point non plus trouvé d'accens dans les manuscrits qui passent onze siècles, ni dans les *Pandectes* de Florence, écrites du temps de *Justinien*. On ne peut qu'admirer la sagacité avec laquelle il recherche les fondemens des accens, jusque dans la nature et la philosophie, et montre combien peu la corruption de la prononciation moderne du grec et du latin est corrigée par l'usage des accens.

Jusqu'au règne de *François Ier*, on ne trouve aucun *e* accentué dans les manuscrits, ni dans

---

[a] *Leclerc*, *Ars crit.*, p. III, § 1, cap. 2, cite la Poétique d'*Aristote*, qui attribue à *Hippias de Thase* l'invention des [illegible] pour fixer la prosodie grecque : ce qui feroit remonter [illegible] avant les temps d'*Alexandre*. Les éditeurs de *Pitture* [illegible] d'*Ercolano*, tom. II, 1760, en discutant ce qui concer[illegible] muse *Érato*, dont ils expliquent la figure trouvée, avec [illegible] *lon* et sept autres Muses, dans les ruines d'Herculanum, ra[illegible] tent une [illegible]tence grecque d'une écriture courante fort se[illegible] à la nôtre, et chargée d'esprits et d'accens; ce qui démo[illegible] dès l'an 79 où cette ville a péri, ces accens étoient en [illegible] les Grecs; et apparemment cette inscription avoit déjà quelque ancienneté. Le cardinal *Noris*, Diss. 4 *de Sepulc. Pisanis*, trouve quelques accens chez les anciens Latins.

[b] *Henrici Christiani Hennini Hellenismos Orthoidos*. Ultraj. ad Rhen., 1684, 1 vol. in-8°. Il suit de ces variations, que, si l'usage des Anciens est d'un temps plus éloigné, il n'a été constant, ni chez le même peuple, ni dans la même langue.

les livres françois, quoique déjà les valeurs diverses de l'*e* fussent si distinguées, que pour certains mots terminés en *é*, l'on écrivoit *ai*, très-souvent *er*, *ez*, et l'*s* finale dans les monosyllabes. On trouve un *Traité de la Prononciation* publié par *Étienne Dolet*, en 1540. Dès ce temps, l'accent aigu se trouve employé, mais rarement, par divers auteurs; on le voit sur-tout en usage pour noter les participes passifs, plus rarement pour marquer l'*e* final masculin des substantifs, et plus rarement encore dans le corps des mots. Ce ne fut qu'en 1600—1615, que l'accent aigu devint plus commun.

L'accent grave est d'un usage général, depuis 30; c'est-à-dire, à l'époque où l'abbé *de Saint-Pierre* écrivoit sur l'orthographe un livre intéressant, alors contrarié et mal apprécié. Il observe que chacune de ces innovations utiles fit anciennement crier les gens à routine; mais la convenance et le besoin l'emportèrent. Le P. *Buffier*, dont l'ouvrage parut en 1707—1711, et qui mourut en 1737, a fait un traité particulier des diverses espèces de l'*e*, admises dans la langue françoise. Il y traite fort au long de l'*e* ouvert; il recommande l'accent grave, et dit que beaucoup d'écrivains ne l'employent pas *.

* Les *Mémoires de Trévoux* (août 1719, conseils aux impri-

L'habitude de l'employer dispense cependant de l'étude des règles fort étendues que ce Jésuite nous a laissées sur la prononciation de cet é. Il est évident, en effet, que, sans le secours de l'accent, les personnes qui ne sont pas nées en France, et même ceux des Français qui vivent éloignés des lieux où le bon usage est en vigueur, ne pourront jamais prononcer convenablement nos différens *e*, qui, selon leur accentuation, forment le caractère distinctif de tant de syllabes et de tant de mots.

C'est l'emploi des accens qui donne à l'écriture sa dernière perfection. Une oreille délicate avec une plume exercée peut seule y réussir. Il est cependant peu de personnes qui ne conservent des doutes sur quelques mots, et souvent sur les plus usités. Il n'en est aucun qui ne sente fréquemment la nécessité de recourir à un bon Vocabulaire. Quelque bonnes et *quelque* nombreuses que soient les règles des grammairiens, il est impossible que, dans la foule de mots, dont la prosodie ne peut toujours déterminer le son, il n'en échappe beau-

meurs) recommandent l'emploi des accens aigus; mais, dit le rédacteur, il en faut faire fondre les caractères, car il en manque beaucoup dans les imprimeries; il recommande aussi l'accent grave sur l'e ouvert.

coup aux règles les plus justes, aux exceptions les plus multipliées. C'est donc une chose indispensable, sur-tout pour les étrangers et les personnes de provinces, d'avoir quelque Dictionnaire manuel, où l'*e* soit parfaitement accentué. Tel est le *Vocabulaire françois* [a].

Il ne faut pas douter [b] que la raison ne fasse enfin taire quelque jour les préjugés érudits ou absurdes qui nous font écrire d'une façon, et prononcer d'une autre; mais il faut avouer aussi que la seule autorité d'un homme, quelque bien fondé qu'il puisse être dans les innovations qu'il hazarde, ne suffit pas pour renverser en un moment ce que des autorités et des années sans nombre ont cimenté, et ce qui ne peut être détruit que par un nombre au-moins égal d'autorités imposantes, et peut-être de siècles accumulés. Dans ces réflexions, *d'Alembert*, cet écrivain philosophe, est d'accord avec l'Académie, qui, rendant raison des succès si lents d'une orthographe plus parfaite, dit: « Les hommes faits ont de la répugnance à changer quelque chose dans l'orthographe qu'ils se sont formée dès leur première jeunesse, soit sur les leçons d'un maître plus âgé qu'eux,

[a] Paris, *Régnaut*, 1772.

[b] *Eloge de Cousin*, par D'ALEMBERT.

[c] Préface du *Dictionnaire*.

soit par la lecture des livres imprimés depuis plusieurs années. D'ailleurs, il leur en coûteroit une attention pénible, pour se conformer toujours aux règles qu'ils n'auroient adoptées que dans un âge très-avancé; ils prennent donc le parti de conserver celle à laquelle ils sont accoutumés; et ils la gardent, quoique la génération qui vient après eux en suive déjà une différente. Ce n'est qu'après qu'ils ne sont plus, que les changemens dont nous parlons, et qu'ils avoient refusé d'adopter, se trouvent généralement reçus ». Il n'est donc personne qui, à ce changement continuel et imperceptible qu'éprouve l'accentuation, puisse se flatter de toujours accentuer selon l'usage qui varie également; personne qui n'éprouve des doutes, qui, pour se fixer, n'ait recours à un Dictionnaire. C'est à celui de l'Académie, aux Vaches bulaires qui en sont tirés, tel que celui de la *Wailly*, que s'en rapportent les écrivains plus modérés. Ils considèrent ce corps illustrable comme le témoin le plus irrécusable de l'usage, ce qui est du ressort de la Grammaire. Ils soumettent leurs réflexions à ses décisions. Quelles difficultés n'aurions-nous pas à surmonter, avant de savoir écrire correctement, si la longue habitude, ou plutôt la lecture réfléchie ne nous avoit rendu cet usage familier! Combien de

lettres s'écrivent et ne se prononcent pas! Combien d'autres sont employées pour signifier différens sons! Combien de sons qui se désignent par des signes différens *! Combien de mots, enfin, conservent une orthographe bizarre, pour rappeler leur étymologie, leur origine de la langue grecque ou de la langue latine!

Aussi les grammairiens distinguent-ils l'orthographe de principes de l'orthographe d'usage: la première étant fondée sur les principes de la langue, on peut en donner des règles générales, ces règles se trouvent dans la manière de composer et de décomposer les parties du discours; c'est par l'étude de la Grammaire que l'on parvient à s'y conformer: Celle d'usage n'a point d'autres raisons que l'étymologie, l'analogie, la convenance générale d'employer tel ou tel caractère. Souvent elle s'apprend par la bonne prononciation. Dans le doute, on consulte.

Voilà cette variabilité inévitable de notre orthographe qui rend les principes de *lecture* si difficiles pour les étrangers, qui fait que, même parmi nos François, on trouve tant de gens instruits qui lisent mal. Car la lecture est un art,

* Dictionnaire des *Homonymes*, par PHILIPPON DE LA MAGDELAINE.

et cet art, les anciens l'avoient réduit à des règles. « Un critique, dit *Marmontel*, un grammairien, un philosophe (ces trois mots sont ici à-peu-près synonymes) étoit un homme particulièrement occupé de l'étude des langues et des poëtes.... Il devoit apprendre à ses disciples à réciter des vers, sans jamais blesser la quantité ni le nombre. Il eût été honteux à un homme bien élevé de prononcer d'une manière inusitée un vers grec ou latin; c'eût été une preuve d'une mauvaise éducation; et comme cette étude est infiniment plus aisée pour nous, rien n'est plus propre à nous faire sentir combien il est indécent que des personnes bien nées estropient des vers dans leur pròpre langue, et ignorent la mesure et la cadence, et que ceux qui, par état, doivent les réciter en public, mutilent aussi vilainement et si grossièrement ce qu'ils répètent tous les jours* ».

Les enfans trouveroient, à la lecture, des obstacles encore beaucoup plus insurmontables, si c'étoit par les principes de raison qu'il fallut les diriger dans les premiers élémens. Mais or-

* *Marmontel*, *Cours*, tom. I. On peut voir dans les *Réflexions critiques sur la Peinture et sur la Poésie* de l'abbé Dubos combien les Anciens s'appliquoient à former la déclamation, pour laquelle ils avoient des tons notés, tom. III, sect. 9.

dinairement la routine fait tout, et l'on voit que pour peu qu'ils ayent de dispositions, deux ou trois mois d'assiduité les rendent capables de lire facilement, même avec la plus mauvaise méthode. L'on n'a cependant négligé aucun moyen de rendre l'art plus facile : formes de syllabaires, tables méthodiques, figures gravées, jeux de toute espèce; l'esprit humain semble s'être épuisé pour épargner à la tendre enfance ce que les premiers pas vers le savoir peuvent présenter de rebutant. A mille autres méthodes, *Py-Poulain* voulut substituer la sienne; il fit remarquer que, pour l'épelation, la terminaison muette des lettres *be, ce, que, de,* avoit infiniment plus d'avantages que la terminaison masculine *bé, cé, ké, dé; èfe; èle.* C'est aussi lui qui remarque que le *he* aspiré n'a d'autre effet que d'empêcher l'élision de la voyelle qui la précède. Des grammairiens d'un vrai mérite ont bien voulu entrer dans les détails les plus minutieux pour perfectionner la méthode. Il est très-vrai, dit madame de *Genlis*, qu'il en existe une avec laquelle un enfant docile et appliqué apprend à lire très-couramment en quinze leçons, et, pour l'enfant le plus borné, quatre mois sont plus que suffisans, tandis qu'avec la méthode la plus ordinaire il faut dix-huit mois ou deux ans. L'ancienne méthode consiste, comme on sait, à faire

connoître aux enfans toutes les lettres de l'alphabet, et à leur apprendre ensuite la formation des syllabes; c'est-à-dire toutes les combinaisons de ces lettres deux à deux, trois à trois, etc.; et comme le nombre de ces combinaisons est très-considérable, puisqu'il y a vingt-deux lettres à combiner, et que d'ailleurs il n'y a le plus souvent aucun rapport entre le son composé des lettres qui forment chaque syllabe, et les sons particuliers de chacune de ces lettres, cette méthode est nécessairement aussi longue que pénible et ennuyeuse pour les enfans. Celle de monsieur *Berthaud*, au contraire, est très-courte, parce qu'elle borne à quatre-vingt-huit le nombre des combinaisons nécessaires des lettres, nombre si considérable dans la méthode ordinaire. On a découvert, en effet, que tous les mots de la langue françoise ne sont composés que de quatre-vingt-huit consonnances (sans qu'il soit besoin de connoître en détail les lettres qui les composent, on sait lire); et comme il a appliqué une figure à chacune de ces consonnances, l'enfant les retient avec facilité, et ordinairement il ne lui faut pas plus de deux mois pour apprendre à lire couramment *. M. *Lunet de Boisver-*

* Cette méthode a été adoptée, en Allemagne, par quantité de maîtres; et rien de plus commun que d'y trouver des

main, et, depuis, M. *Maudru*, ont cherché à donner à ces méthodes une clarté et une facilité qui ne laissent rien à désirer.

La ponctuation est une des parties essentielles de l'orthographe. L'invention, ou plutôt l'usage [illegible] est également dû aux modernes. Autrefois, la distinction des repos plus ou moins longs faisoit une partie importante des règles de la rhétorique; les grammairiens en expliquoient de vive voix les préceptes. Pouvoit-on faire impression dans un discours public, dans la déclamation des vers, sans observer ces espaces, ces intervalles naturels qui animent le discours soutenu, le suspendent à-propos, et donnent à l'orateur le temps de respirer à la fin de la période.

[illegible] de marquer les repos paroît à quelques personnes futile et de peu d'importance; sans lui cependant, disoit *Fabius*, il n'y a pas de

---

[illegible] gravés sous toutes formes, et même pour le menu peuple, en mauvais papier et en figures du plus mauvais goût; on peut cependant excepter celles qui sortent du comptoir d'industrie de M. *Bertuch* à Weimar. On s'attend que les nouveaux principes seront généralement établis en France par les soins de l'université. M. *Beauzée* les a développés, *Grammaire usuelle*, [illegible] alphabétique H. Je ne dirai rien des bureaux [illegible] et des méthodes allemandes et suisses, telles que celles de M. *Pestalozzi*.

véritable éloquence. Le discours le mieux fait n'est plus qu'un amas confus de paroles sans harmonie, et il faut s'étonner que les anciens n'ayent pas également senti la nécessité de marquer ces repos par les *virgules*, les *colons* et les *points*, sans lesquels nos livres les mieux écrits nous paroîtroient illisibles. Cependant il y a des savans qui ont prétendu que cette partie de l'orthographe étoit absolument inconnue aux écrivains de l'antiquité.

En examinant les anciens monumens, les pierres, les marbres, les tables d'airain qui nous ont conservé les loix, les inscriptions des sépulcres, des autels et des temples; on ne trouve aucun de ces signes, si communs de nos jours. S'il s'en trouve quelques-uns de ponctués, les points, placés après chaque mot, ne sont [illegible] orthographiques, et ne font que marquer l'union des syllabes en un seul terme grammatical. Cette continuité de phrases, qui n'offrent à l'œil aucune séparation, fatigue la vue, rend la lecture très-difficile, et le sens souvent très-obscur. Il en est de même des anciens livres. C'est ainsi que ces célèbres *Pandectes étrusques*, dont on rapporte le manuscrit au temps de *Justinien*, offrent à l'œil une suite de mots difficiles à rapporter à un sens déterminé. *Juste-Lipse*, qui [illegible] de profondes recherches sur l'origine de la

ponctuation, n'en trouve point de monumens plus anciens que dans *Cassiodore;* qui renvoie lui-même à *Donat* pour les règles qui la concernent, et semble attribuer à *Saint-Jérôme* l'invention de cet art utile. Avant ce temps, con- [illegible] *Juste Lipse* *, on suppléoit au défaut de ponctuation par la séparation des versets : chaque sens étoit coté de son chiffre successif, et c'étoit par le nombre des versets que l'on jugeoit de la grosseur du volume, et par le chiffre que se faisoit la citation d'un passage. On connoît cette méthode par l'usage qu'en fait l'église dans les lamentations de *Jérémie*. *Saint-Jérôme* n'a fait que marquer, par des points, ce que les Anciens avoient déjà distingué, soit en recommençant à la ligne, soit en laissant quelque espace à [illegible] chaque sens. Comment pouvoit-il se faire effectivement, dit *Leclerc*, que tant d'habiles gens de l'antiquité ne reconnussent pas l'inconvénient de cette continuation de caractères, et

* *Ep. Cent.* III; *Miscell.*, ép. XXXIX. Voyez LECLERC, *Ars crit.*, p. [illegible], sect. 1, c. x, où il montre que, quoique *Cicéron* parle d'une espèce de ponctuation, et qu'il la recommande, elle fut néanmoins fort rarement employée jusqu'à *Saint-Jérôme*. Il fait voir, par d'importans exemples, combien le défaut de ponctuation est [illegible] d'erreurs dans la lecture et l'interprétation [illegible] *Leclerc* trouve les interponctions dans *Cicéron*, *Sénèque* et *Suétone*.

n'eussent eu aucun moyen de préserver les lecteurs du continuel péril de tomber dans l'erreur, ou une voie assurée de se tirer d'une foule d'équivoques?

La langue françoise exige, par sa nature, une ponctuation très-exacte; aussi les meilleurs grammairiens ont-ils fait, de cet art, un article particulier de leur doctrine; et nos imprimeurs sont d'une exactitude à laquelle on ne peut donner trop d'éloges et trop d'encouragement. Personne, dit *Leclerc*, ne méconnoît les avantages que la distinction exacte des mots, des périodes, des repos, procure aux ouvrages imprimés depuis deux siècles. Les parenthèses, les points admiratifs, les accents, l'emploi régulier des majuscules, sont autant de signes qui aident également à fixer le sens, et sans lesquels il y auroit tant d'obscurité dans les loix. Pour relever ces avantages, il suffiroit de montrer, avec le même écrivain, combien il est facile de trouver, dans une ponctuation vicieuse, des sens équivoques, et même d'attribuer à l'Écriture sainte des dogmes qu'on n'auroit pas eu l'idée de forger, si la ponctuation avoit été exacte; et comment cette ponctuation exacte auroit décidé sans scandale des points controversés, soit par les *Ariens*, soit par des sectaires de différens temps. On se souviendra encore long-temps dans l'école,

si toutefois l'école subsiste long-temps, des disputes occasionnées au sujet d'une bulle, à laquelle une virgule plus ou moins mal placée donnoit de si différens sens. L'attention, qu'a toujours eue l'Église romaine de maintenir les anciens usages, fait qu'encore aujourd'hui la secrétairerie pontificale continue à expédier sans ponctuation. Comme cet usage étoit établi partout ailleurs, dès le dixième siècle, il s'est trouvé en vigueur dans notre langue dès ses commencemens, et les progrès de l'une ont suivi les progrès de l'autre, de manière qu'à l'invention de l'imprimerie, la ponctuation étoit parfaite.

La *forme des caractères* dans lesquels une langue est écrite, est encore une question à résoudre comme partie de son orthographe. C'est la *paléographie* qui examine, et détaille toutes les parties de l'écriture; elle remonte jusqu'aux plus anciens temps pour former son histoire, et devient un secours indispensable à l'art diplomatique pour le déchiffrement des titres; à la critique, pour juger de l'authenticité et de la fidélité d'un manuscrit. C'est par elle que le linguiste peut juger si les anciens monumens, que nous croyons avoir des premiers progrès de la langue romane et de la langue françoise, sont du temps où le texte a été composé, et si n'étant point copies, mais véritables originaux, ils nous pré-

sentent fidèlement les expressions et la forme d'orthographe usitées dans ces temps éloignés. J'ai cité ces monumens; peut-être une critique éclairée trouvera-t-elle que ce ne sont que des copies faites en un temps postérieur, et où, comme j'en ai fait la remarque générale, les écrivains auront inséré les changemens conformes à l'usage de leur siècle.

On n'a pas craint de faire remonter l'usage de l'écriture bien au-delà du déluge. Les uns ont prétendu que la figure des constellations avoit servi de modèle à l'écriture des patriarches; et *Joséphe* assure que les enfans de *Seth*, prévoyant le déluge, furent soigneux de graver sur des pierres ce qu'ils avoient appris d'*Adam*. C'est sur cette autorité que se fonde la généalogie de l'art d'écrire, depuis l'origine du monde jusqu'aux temps éclairés de l'antiquité. Les conjectures les plus plausibles sur l'espèce des caractères qu'employèrent les Gaulois, font voir l'origine de leur première écriture *connue*, dans leur commerce avec les Phocéens de Marseille, et avec les premières colonies romaines. J'ai parlé de ce qu'on avoit conjecturé sur une plus ancienne écriture des Gaulois, communiquée à plusieurs peuples, et enfin aux Grecs. Les lettres romaines ne furent perfectionnées qu'au temps d'*Auguste*. *César* écrivoit en grec, pour que ses

lettres ne pussent être lues des Gaulois, si elles venoient à être interceptées. Il faut donc qu'alors l'écriture latine eût été plus connue dans les Gaules que l'écriture grecque. Les peuples du nord, dans leurs irruptions, avoient apporté leurs caractères, d'où s'est formé ce gothique qui a prévalu jusqu'à la perfection de l'imprimerie. Cependant les manuscrits offrent différentes formes de caractères, et plusieurs assez éloignées du gothique, dans différens siècles; et les mêmes caractères se trouvent dans les manuscrits et les monumens de l'Espagne. Ceux de la première race sont mêlés de traits pris de l'écriture romaine, et de lettres barbares [a]. *Scipion Maffei* croit, de son côté, que l'ancienne écriture gothique, lombarde, saxonne, n'avoit été que l'écriture courante des Romains, et il montre leur usage avant l'arrivée des peuples barbares auxquels on les attribue [b].

Les beaux caractères commencèrent à revivre sous l'empire de *Charlemagne* et de *Louis-le-Débonnaire*; ils étoient tous en lettres majuscules; depuis le Xe jusqu'au XIVe siècle, la barbarie régna dans l'écriture comme dans tous les

---

[a] *Nouveau Traité diplomatique*, 1750, in-fol., et MABILLON, *Re diplomaticâ*.

[b] *Verona illustrata*, lib. XI, col. 372 et suiv., 1732.

arts. On trouve déjà de beaux manuscrits, et plusieurs ornés de belles miniatures, sous le règne de Charles V. L'imprimérie se fit d'abord en lettres toutes conformes à celles des manuscrits, et les caractères prirent une forme plus gothique, lorsqu'on vint à se rapprocher des formes employées en Allemagne, et qui étoient en usage pour les *Pseautiers* et autres livres d'église. On se servit ensuite de lettres rondes qui ne tenoient rien du gothique[a]. Il est superflu de décrire ici comment l'art se perfectionna, et quels furent les illustres imprimeurs qui, depuis les *Étiennes*, perfectionnèrent les caractères, jusqu'aux formes simples et élégantes que leur donnèrent les *Didots*[b]. L'écriture fit également des progrès; la nécessité de vérifier les titres fit établir la communauté des maîtres-écrivains-jurés, si ancienne en France, et dont *Nicolas Flamnel* fut certainement le plus riche, et l'un des plus illustres[c]. Ils formèrent d'habiles

[a] Les caractères actuels furent inconnus très-long-temps en France.

[b] M. *Camus* a fait d'excellentes observations sur les caractères de nos manuscrits. L'*Histoire de l'Imprimerie* de *Maiboust*, celle *des Imprimeurs de Paris*, par *Lottin*, 1789; *Histoire de la fortune des Lettres romaines*, par *Desmoulines*. Paris, 1648.

[c] On connoît les talens de MM. *d'Autreppe*, *Bedigis*, et autres écrivains-jurés; on connoît les savantes dissertations de ces deux habiles maîtres. Voyez aussi la Dissertation du président *Bouhier* sur les caractères grecs et latins, la *Paléographie* de *Mont-Faucon*,

disciples, et par leurs soins, et par les excellens modèles que la gravure multiplia, l'écriture françoise conserva son mérite, et elle rivalise avec l'écriture angloise et l'écriture italienne.

La sténographie, la tachygraphie, ou l'art d'écrire aussi vîte que la parole, ont également fait de grands progrès. C'est la sûreté de cet art qui a donné un caractère d'authenticité aux feuilles publiques, où étoient rapportés mot pour mot les débats de nos assemblées nationales. Il étoit réservé à notre dernier siècle de perfectionner l'art des signaux par l'invention du télégraphe, et l'art de déchiffrer, qui ne se borne plus à de simples conjectures.

Plus l'orthographe, plus l'accentuation se sont perfectionnées, plus l'on a trouvé de facilité à établir une bonne prononciation. On ne voit que trop de personnes étrangères, de François mêmes qui prononcent fort mal notre langue. L'habitude contractée dès l'enfance fait trouver, dans certains pays, de l'agrément dans une prononciation vicieuse et affectée. On fait peu de réflexions sur ce défaut, qu'on n'aperçoit pas soi-même; on ne prend pas la peine de s'en corriger.

---

l'Histoire abrégée de l'Écriture, par *Jean-Baptiste Dubois*, 1772. M. le professeur *Griesbach* d'Jéna à fait imprimer un *Nouv. Testament* (Léipsic, chez Gæschen, 1804), où il a employé les plus beaux caractères grecs anciens.

Il faut donc avoir recours aux règles, et ces règles se tirent de l'usage de ceux qui sont en réputation de bien parler. Il y a tel département où la prononciation commune est exempte de reproche, où l'on peut dire qu'elle s'est conservée dans toute sa pureté; les environs de la Loire, Blois, Orléans, sont encore en possession d'être le moins corrompus par le mélange d'accens provinciaux. On corrige à la Cour, avec les savans, le défaut qu'on pouvoit avoir apporté des provinces.

La *prononciation* apprend à articuler naturellement toutes les lettres, et à donner leur véritable son aux voyelles, et alors elle est distincte; à ne prononcer que celles que l'usage admet dans l'écriture, et alors elle est régulière. La prononciation fixée par l'écriture a deux parties nécessaires : l'une consiste à donner aux caractères représentatifs des voix, le son adopté par ceux qui sont censés le mieux posséder leur langue; l'autre enseigne l'inflexion convenable pour donner plus ou moins d'espace de temps à l'articulation des syllabes, ce qu'on appelle la *prosodie*. La prononciation proprement dite consiste dans cette modification que la voix reçoit des parties de la bouche, soit pour lui former le passage, soit pour la modifier par les mouvemens dont elle agite ce passage au moment où elle passe. Ainsi la voix, ou l'air sonore, est la ma-

tière de la parole; les parties de la bouche en sont les organes. L'air comprimé dans le poumon, et trouvant un passage plus ou moins étroit par la simple ouverture de la bouche, forme le son, aussi varié qu'il peut y avoir de variétés dans le plus ou moins d'ouverture de la bouche, et s'il est modifié par les organes, le son qu'il produit doit s'appeler articulation. Le mouvement des organes, sans le jeu de l'air, ne produit aucun son. Ainsi la *consonne*, produite par ce mouvement, n'est qu'une modification variée de la *voyelle*. Ces modifications, pour lesquelles la nature fournit aux hommes une aptitude aussi variée que les climats qu'ils habitent, que les habitudes qu'ils se sont formées, produisent dans chaque nation, dans chaque période de temps où cette nation existe, une admirable variété de sons et d'articulations. Il s'ensuit que la prononciation n'a pas toujours été la même en France, même depuis que la langue a pris un caractère uniforme, et qu'elle ne peut être la même dans tous les départemens. En suivant ses progrès, si difficiles et si inutiles à rendre dans leurs détails, on voit qu'elle étoit d'abord fort rude et fort désagréable à l'oreille. Tous les sons se prononçoient originairement selon l'analogie de la langue d'où les mots avoient été tirés. Rien de plus dur encore que la prononciation des vers

de nos anciens poëtes, qui pourtant devoient avoir choisi les modulations les plus agréables; car c'est par ces fragmens de poésie que nous pouvons juger de la prononciation de ces temps éloignés. L'emploi de la rime [illegible] conservé dans les syllabes finales, et sur-tout dans celles des poëmes où la versification s'étudioit à donner des pénultièmes unisonnes, quantité de rapprochemens, au moyen desquels nous pouvons déterminer la prononciation alors en usage; et, en comparant la dissonance que nous y remarquons en les prononçant selon l'usage moderne, nous jugeons facilement que, puisque ces vers paroissoient si parfaits à nos ancêtres, ils devoient leur donner un ton tout-à-fait différent de ceux que représentent aujourd'hui ces caractères, ou bien il falloit que l'habitude leur fît trouver quelque beauté dans ce choc de consonnes, dans cette rencontre de voyelles que nous évitons avec tant de soin. Tout ce que nous savons de leurs mœurs annonce un caractère mâle et un peu rude, qui influoit nécessairement sur la qualité de la voix. Plus les peuples s'amollissent, plus le climat éprouve de changemens heureux, plus la voix devient douce, ennemie des consonnes redoublées, du choc des voyelles, des aspirations fortes, et de tous ces défauts reprochés aux habitans des contrées les plus âpres

du nord de l'Europe. Si, dit *Scioppius**, *Cicéron* reparoissoit aujourd'hui, je ne dis pas en Allemagne, en France, en Espagne, mais dans l'Italie même, à-peine comprendroit-il un mot de ces discours merveilleux de *Muret*, de *Bembe*, qu'on nous donne pour la plus belle latinité; et quel est l'Allemand, le François, l'Italien qui entendroit mieux ce grand orateur que s'il parloit arabe? Ne pourrions-nous pas en dire de même par rapport au vieux langage de nos pères? Comprendrions-nous aujourd'hui un *Pierre l'Hermite*, un *Saint-Bernard*, dont l'éloquence, exercée dans notre ancienne langue, étoit capable de produire des effets si puissans sur l'esprit des peuples? Comme nous, sans doute, les anciens François écrivoient certaines lettres qu'ils ne prononçoient pas; ils ajoutoient des sons pour lesquels ils n'employoient pas de caractères, ou prononçoient ces caractères d'une manière dont ils ne nous ont point laissé de monumens, ayant peut-être un accent dont nous ne pouvons nous imaginer la valeur, ou trouvant un agrément inconnu dans des sons qui choquent nos oreilles délicates, tandis qu'ils auroient jugé fort insipides ceux qui font au-

* *Gramm. phil.*, pag. 236.

jourd'hui nos délices; peut-être auroient-ils regardé comme un balbutiement enfantin les tons efféminés que nous cherchons à adoucir de plus en plus [a].

Duclos, qui connoissoit sans doute ce qui pouvoit contribuer le plus à donner toute l'énergie à une langue dont il sut si bien faire ressortir les beautés, prétend [b] que nos anciens peignoient leurs sons. « Si, dit-il, un mot eût » alors été composé d'autres sons qu'il ne l'étoit, » ils auroient employé d'autres caractères ». Il semble même regretter le ton mâle de nos anciens. « Je me permettrai une réflexion sur le » penchant que nous avons à rendre notre langue molle, efféminée et monotone. Nous avons » raison d'éviter la rudesse dans la prononciation; mais je crois que nous tombons trop » dans le défaut opposé. Nous prononcions autrefois beaucoup plus de diphthongues qu'aujourd'hui; elles se prononcoient dans les temps » des verbes tels que *j'avois*, *j'aurois*, dans » plusieurs noms, *françois*, *polonois*, cepen-

[a] L'équipage du capitaine *Baudin*, ayant essayé les effets de la musique sur les sauvages de Van-Diemen, a remarqué qu'ils ne trouvoient de charmes que dans les chants mâles et vigoureux, occasionnés par la révolution, dans ces airs qui inspirent la cruauté.

[b] *Gramm. gén.*, chap. v, remarques.

» dant ces diphthongues mettoient de la force et » de la variété dans la prononciation, et la sauvoient d'une espèce de monotonie qui vient » en partie de notre multitude d'*e* muets ».

C'est vers le milieu du seizième siècle que la prononciation paroît s'être fixée; et ce n'est pas sans raison que l'on attribue aux Italiens, qui fréquentoient la cour de *Catherine de Médicis*, le surcroît de douceur que notre langue a acquis depuis cette époque. *Pierre Ramus* et les autres savans de son temps ont établi les premiers principes qui doivent nous servir de règles. Avant eux, cependant, la langue étoit devenue beaucoup moins rauque, par l'habitude de faire la contraction des syllabes trop dures à l'oreille dans les mots familiers et dont l'emploi revenoit souvent *. A force de prononcer ces mots, les syllabes se sont pour ainsi dire refondues, et ont pris insensiblement une autre forme. Telle est même la source des anomalies de nos verbes irréguliers, du changement si fréquent de l'*l* en *aux*, en *ou*, en *oux*, en *d*. Que l'on prenne la

* C'est cette contraction de mots qui fait souvent la différence de prononciation d'une province à l'autre: il y en a dont l'usage est généralement adopté. Il est reçu, presque par-tout, d'en adopter dans la conversation familière, qui n'ont pas lieu dans le discours oratoire: *Mossieu*, *vot' père*, *not' ami*, *c'tomme*, etc.

peine de conjuguer régulièrement le verbe VOULOIR, *vouloirai*, *vouloyant*, je *vouloas*, *vouls*, *voulds*, *voulus*, que je *voulde*, que je *voule*, *veule*, que je *veuille*, et l'on verra combien la langue a gagné de douceur dans ces transmutations de lettres, dans ces contractions. Comme les substantifs dérivés du latin se sont d'abord formés de la terminaison de l'ablatif, on trouvera, en suivant ces dérivations, une raison bien frappante des prétendues irrégularités que l'on remarque entre des mots sortis de la même source. De COMPUTUM on aura fait *computi*, *compute*, *comput* (ecclésiastique), *compte*; de COMES, COMITIS, COMITE, *comté*, *comte*, *comité*, *comitat*,

Quand *Ramus* et ses collègues cherchèrent à adoucir la prononciation, ou plutôt à rendre légal l'usage qui s'étoit introduit de leur temps, ils trouvèrent de l'opposition de la part des vieux maîtres attachés à la routine. La Sorbonne fit un crime au Collége royal de sa manière de prononcer. J'ai dit comment il fallut avoir recours aux tribunaux pour accorder ces graves et sages maîtres. Ces querelles, qui ne paroissoient concerner que la langue latine, étoient réellement occasionnées par la nouvelle prononciation qui s'introduisoit dans la langue françoise; puisqu'il étoit question, non de savoir comment avoient prononcé les Romains, mais si l'on main-

tiendroit la coutume introduite dans les écoles ris, ou si l'on céderoit au torrent de l'usage. *Ménage* rapporte qu'alors (vers l'an 1550 selon *Frégius*) arriva le changement de l'ancien usage. Les Sorbonnistes traitoient d'hérésie grammaticale la prononciation nouvellement introduite; ils ne pouvoient, dans leur vieillesse, se résoudre à abandonner celle à laquelle ils s'étoient accoutumés dès l'enfance. Ils allèrent jusqu'à accuser de témérité le Parlement qui voulut s'en mêler, et *Ramus* prétendit que ce n'étoit pas à des juges institués pour décider du sens de la loi civile *, à terminer une question grammaticale. Il rapportoit, à ce sujet, les priléges des grammairiens de l'Université, auxquels il attribuoit, pour les questions de ce genre, la même juridiction que l'église avoit sur les choses spirituelles, et les juges royaux sur l'état civil; et sans doute il montroit avec combien peu de succès un empereur de la vieille Rome, un roi des Francs, un empereur d'Allemagne, avoient tenté d'interposer leur autorité pour augmenter le nombre des lettres, pour créer un nouveau mot. Question qui nous pa-

* *Judicii insolentiam præfati quod jureconsulti, de legibus regiis disputare soliti, ad grammaticorum leges dijudicandas sese dimisissent.*

roîtroit sans doute aussi ridicule qu'oiseuse dans nos mœurs actuelles; mais telle étoit alors la sainte vénération pour tout ce qui avoit l'air de doctrine, que ce procès fut un des plus solennels dont le Parlement d'alors se fût occupé. Loin de se choquer de l'audacieuse prétention de *Ramus*, et de lui contester ses droits, le grave tribunal confirma le Collége royal dans la possession de prononcer, en dernier ressort, sur les difficultés grammaticales [a]. C'étoit, en quelque façon, diminuer et enfreindre les priviléges de l'Université, qui, jusqu'alors, avoit fait tant d'efforts, et en fit tant d'autres inutiles, depuis l'affaire de *Baïf*, pour se maintenir dans le droit exclusif de prononcer sur l'enseignement, sur tout ce qui avoit rapport aux arts et aux sciences [b].

---

[a] L'autorité qui préside aux écoles publiques, dit *Duclos*, pourroit concourir à la réforme, en fixant une méthode d'institution; en cette matière, les vrais législateurs sont les gens de lettres : l'autorité ne doit et ne peut que concourir. Un Empereur n'a pas eu l'autorité d'établir un caractère nouveau; des écrivains, tels que *Cicéron*, *Virgile*, *Horace*, *Tacite*, auroient été plus puissans qu'un Empereur. *Duclos* auroit vu ses vœux accomplis dans l'organisation actuelle de nos études.

[b] *Goujet* rapporte combien l'Université fut jalouse des droits qu'acquéroit le Collége royal; dès que les Académies furent établies, l'Université dut toujours perdre de plus en plus de son crédit.

Quelque perfection que notre langue ait acquise, la prononciation n'est pas encore tellement déterminée, que l'on puisse se flatter d'y trouver une parfaite uniformité. Il y a toujours certains mots où les plus habiles éprouvent des doutes, sur lesquels ils seroient obligés de demander conseil; et, si une simple femme du peuple, chez les Romains, a pu s'apercevoir de la *Patavinité* de *Tite-Live*, de cet homme qui, par ses emplois, son long séjour à Rome, et ses habitudes dans la maison d'*Auguste*, devoit avoir perdu tout accent provincial, combien n'est-il pas plus facile à nos François de juger, par l'accent, de quelle ville, de quel département est tel homme, d'ailleurs si beau parleur, si estimable écrivain?

L'accent national ou provincial, sorte de prononciation particulière, est bien différent de cette mauvaise prononciation grammaticale dont nous venons de parler. L'un et l'autre ont également une influence marquée sur l'émission des sons. La bonne prononciation consiste à bien exprimer chaque syllabe, sans omettre une seule lettre euphonique; à hausser et baisser la voix à propos; à donner à chaque son l'étendue ou la brièveté dont il est susceptible. L'accent provincial ne se soumet à aucune règle; c'est une inflexion de la voix qui dépend de l'organe, et

qui est propre à chaque province, au climat, à la nature de la langue ou de l'idiôme du [illegible]nage. Différent selon la position géographique des départemens, il tient à la température, au commerce avec les étrangers, à l'usage familier des dialectes encore usités dans ces régions. Souvent c'est un caractère particulier qui fera reconnoître les individus d'une famille, les disciples long-temps tenus sous la règle d'un même maître, suite naturelle de la faculté d'imitation innée dans l'homme, et qui opère souvent une similitude de conformation dans les organes; leur plus ou moins de souplesse est indépendante de la Grammaire, et ne se laisse pas facilement changer par la connoissance la plus parfaite des règles de la prononciation. L'on peut donc avoir une bonne prononciation et un mauvais accent, un bon accent et une mauvaise prononciation. Le mauvais accent ne peut jamais entièrement se perdre. La prononciation se corrige, se perfectionne par l'étude, par l'application, par la conversation; elle trouve un grand secours dans les règles de la prosodie.

La prononciation des langues est fixée par les *sons* permanens, qui constituent leur essence. Plus ces sons ont de mollesse par l'abondance des voyelles, plus la langue est délicate; plus, au contraire, les sons ont de dureté par le rap-

prochement multiplié des consonnes fortes, plus [illegible] langue devient dure et difficile à prononcer. [illegible] heureux mélange des unes et des autres donne à la langue un caractère de douceur et d'énergie, qui la rend propre à toutes sortes d'inflexions, à toutes sortes de styles : et tel est l'avantage de la langue françoise, qui, comme je l'ai remarqué, tient le milieu entre la trop grande âpreté de celles du Nord, et la trop grande mollesse de celles du Midi. Elle compte trente-neuf sons parfaits *, dont vingt-trois seulement sont formés par des consonnes.

---

* Comme les grammairiens diffèrent beaucoup dans la distribution de ces sons, j'ai cru devoir en présenter le tableau, que je pense être le plus exact :

1. A, à, â, ea, ah.
2. Am, an, aon, em, en, ent, can.
3. B.
4. Ch, sch.
5. D.
6. É, ae, oe, ai, ée, ies, ées, mes, er, ez, és, ées.
7. È, ai, ei, oi, ès, aient, est, eoit, eoient.
8. E[illegible]u, eu, eut, heu.
9. É, aî, aîts, oient, ois, ais, ets, êts.
10. Em, ain, aim, en, ein, eim, in, im.
11. F, ph.
12. [illegible], phl.
[illegible], ga, go, gu, gue, gui.
Gn, gna dur.
H aspiré.
16. I, [illegible]y, ui, ist, it, ils, il.

La trop grande quantité de consonnes fortes ou de consonnes accouplées, comme *st*, *sp*, *cl*, *cr*, etc., donne un nouveau caractère de dureté à la langue; celles où les consonnes foibles * dominent, et sont parsemées entre des voyelles simples, sont nécessairement molles. L'heureux mélange des deux espèces de consonnes, des voyelles simples et des diphthongues

---

17. J, g doux, gi, gea, geo, geu.
18. L.
19. M.
20. N.
21. O, ô, au, aux, eau.
22. Om, on, aon, eon.
23. Ou.
24. Oin, ouin.
25. Oi, oy, oe, oè, ois, oit, oie, oient, oa.
26. P.
27. Q, qu', k, c, ch, cc.
28. R, rh,
29. S, ss, ç, t, z.
30. Sp.
31. St.
32. T, th.
33. U, û, eu, uu.
34. Ui, wa, we.
35. Um, un, eun.
36. V.
37. X, ct, cc, cs, gs, ss.
38. Z.
39. Ll mouillé, ill, il, lh, ille, aille, ail, eille, auquel on peut ajouter le *gn* et l'*y* mouillés.

* Le tableau comparatif de ces sons annonce un mécanisme

contribue à l'harmonie de la prose, à la douceur, à la fluidité de la poésie, ce qui flatte agréablement l'oreille, sans qu'on ait besoin de recourir à la mesure fixe des longues et des brèves, qui caractérise la poésie des Grecs, des Latins, et de quelques peuples modernes du Nord.

Court de Gébelin distingue les voyelles des consonnes, en ce que les voyelles donnent les sons et les consonnes les tons, et il met entre elles la différence qu'il y a entre les instrumens à vent et les instrumens à corde. Comme les instrumens à vent, la voyelle donne un son permanent, qui peut être prolongé à volonté sans nouveau mouvement dans les organes; tandis que la consonne, comme l'instrument à corde,

---

admirable dans les organes, et montre la fécondité d'une langue si variée dans un si petit nombre de sons.

CONSONNES

FOIBLES.		FORTES.	
B.	bal.	P.	pal.
D.	dard.	T.	tard.
G.	glace.	C.	classe.
J.	japon.	Ch.	chapon.
V.	vain.	F.	faim.
Z.	zèle.	S. C.	selle, celle.
Y.	mayeur.	Ll	taillefr.

Ces deux dernières mouillées.

n'a qu'un ton passager, qu'on peut réitérer successivement, mais toujours par un nouveau mouvement de l'organe qui fait les fonctions de la touche des instrumens à corde. Il fait une autre distinction plus métaphysique, que ce n'est pas ici le lieu d'examiner, prétendant que les voyelles marquent les sensations, et que les consonnes sont employées à marquer les idées. Quant au nombre des voix, il les réduit à vingt-sept voyelles, sept consonnes fortes, et les sept consonnes foibles qui leur sont parallèles *. C'est dans l'ouvrage même qu'il faut examiner toute l'extension qu'il donne à ce systême, et les conséquences qu'il en tire. Quoi qu'il en soit, comme un son isolé ne constitue pas l'harmonie, mais que cette harmonie provient de l'heureux assemblage de tons de diverses valeurs, et la dissonance du mauvais effet produit par le rapprochement

* Dès 1704, un savant de Genève avoit annoncé le projet d'une nouvelle Grammaire, où il réduisoit les lettres à ces élémens simples. *Nouv. Rép. des Lettres*, janv. 1705. Voyez aussi la note (H) à la fin du volume. *Bouillette*, dans son *Traité des Sons de la Langue françoise et des Caractères qui les représentent*, 1780—1788, 1 vol. in-12, compte treize voyelles et dix-huit consonnes, et donne des règles très-simples, pour en faciliter l'emploi, et simplifier la lecture. Il appelle la syllabe une seule impulsion ou émission de la voix, qui fait entendre un ou plusieurs sons, soit simples, soit articulés; cette définition claire et précise fait toucher au doigt la voyelle simple, la diphthongue et la consonne.

désagréable de tons trop divers dans leurs valeurs respectives, les sons simples n'ont point de valeur prosodique, ils n'en sont susceptibles que dans leur rapprochement. Chaque son isolé a une mesure de temps déterminée ; rapproché d'un autre, il devient bref ou long, haut ou rabaissé, selon la nature de ses accompagnemens, et l'usage que chaque langue y attache. Fixer cet usage, c'est l'emploi de la *prosodie*.

Les étrangers nous accusent de n'en avoir aucune ; le célèbre *Rollin*, dont les ouvrages trop négligés chez nous ont eu tant de cours en Allemagne, n'avoit pas craint d'adopter cette erreur ; au-moins est-ce ainsi qu'on avoit interprété ses expressions *. Ce préjugé ne peut être adopté que par ceux qui considèrent la prosodie comme absolument déterminée par la versification métrique. Il n'en est pas ainsi de cette cadence harmonieuse du discours, de ce nombre ou rhithme si prononcé dans nos pièces

* « La quantité qui contribue tant au nombre et à la cadence du discours, n'a pas pu se faire admettre dans notre langue » ; mais il s'explique de manière à ne pas laisser de doute. « J'entends la manière dont elle est employée dans les langues grecque et latine, sur-tout par rapport aux pieds des vers ». *Man. d'enseigner*, liv. I, [illegible] 1, art. 2. Les Allemands, qui reconnoissent le mètre des [illegible]iens, ont saisi la première phrase comme un aveu de notre monotonie. Les professeurs, peu au fait de notre langue, croyent sur parole, et continuent à propager l'erreur.

oratoires, et sans lequel une langue n'auroit ni l'agrément, ni la cadence, dont les écrits prosaïques des Anciens et des Modernes nous présentent tant de modèles si parfaits, et qui font le charme des écrits de *Fénélon*, donnent tant d'élévation à *Bossuet*, tant de douceur à *Massillon*. Il est de fait que les François n'ont pas réussi à faire de bons vers, selon le mètre des Anciens; cependant nos prédécesseurs ont tenté cette entreprise : il faut donc qu'ils ayent eu des principes certains, pour déterminer, même sous ce rapport, la nature de nos syllabes. Aussi faut-il regarder la quantité françoise comme une partie de notre Grammaire, à laquelle les étrangers et les François mêmes ne peuvent s'appliquer avec trop de soin. Quelque peu sensible qu'elle soit aux oreilles du vulgaire, c'est elle qui décide de notre prononciation, et qui la règle; en sorte que, pour prononcer exactement, elle est absolument nécessaire. Sans qu'elle soit aussi marquée que chez les peuples où elle forme une partie de la poésie, il n'est peut-être aucune langue où la quantité soit aussi sensible que dans la langue françoise : c'est une perpétuelle alternative de longues et de brèves, qui deviennent nécessairement plus longues ou plus brèves selon leur rapprochement avec d'autres syllabes. Cette quantité, dans plusieurs mots, est le seul

caractère de différence des significations, et elle modifie tellement les sons, que le génie de la langue ne souffre point que deux syllabes, de mesures absolument égales, se suivent dans le même mot. Quelle différence pour le ton et pour la signification entre *tache* et *tâche*, *jeune* et *jeûne*, entre *honnête homme* et homme *honnête*, *votre* livre et le *vôtre*; et n'est-ce pas dans l'harmonie des sons que consiste le charme du discours oratoire et du langage poétique?

Que si l'on objecte encore l'axiôme reçu, que, pour bien parler françois, il ne faut point avoir d'accent, il faudra bien se garder d'attribuer cette règle au défaut de prosodie, mais en conclure que nous n'avons pas cette élévation et cet abaissement successifs de la voix, qui font de la parole une espèce de chant; ce qui est un défaut réel de prononciation propre à certains départemens. L'accent tonique marque évidemment dans le dernier mot de la phrase. Quelle langue au monde pourroit s'en passer, et quel fléau pour l'oreille qu'une constante et invariable monotonie*! Peut-il y avoir de discours sans un certain ton oratoire, et chacune des affections de l'ame n'a-t-elle pas un accent qui lui est propre? [illegible] interroge, on répond; l'on raconte, on té-

* D'Olivet, *Prosodie françoise*.

moigne sa satisfaction, ses peines; tout est marqué à son accent particulier que la voix trouve tout naturellement, mais dont on ne peut donner de règles certaines. La voix s'élève, elle s'abaisse, elle est plus forte ou plus foible, elle a quelque chose de plus dur ou de plus doux, de plus amical ou de plus tranchant; ce sont des modifications qui toutes proviennent des affections, et qui ne sont nullement attachées à la nature des syllabes : tout cela cependant suppose une prosodie; elle existe donc nécessairement dans toute langue, dans tout son propre à marquer les affections de l'ame, à plus forte raison dans un système d'expressions aussi recherchées, aussi délicates, aussi adaptées au sujet, qu'est le système de la langue françoise. Les étrangers, ceux sur-tout qui vivent dans les contrées de l'Europe, où la langue paroît une continuité de chant, où rien ne se lit sans de continuels haussemens et abaissemens de la voix, concluent de la manière simple et naturelle de nos lectures, que nous n'avons point de prosodie, que notre langue est monotone; mais, lorsqu'on entend la déclamation peu naturelle des Italiens, n'est-on pas plutôt porté à s'écrier avec *Dupaty* *, qui assistoit à une

* *Lettres sur l'Italie.* Malgré le préjugé qui accorde à la langue italienne une plus grande douceur et plus d'harmonie qu'à la

ture, faite par un académicien de Florence : « Ces débris de la langue chantée dans la lan-» gue parlée font un effet malheureux. Les » Italiens et les partisans de leur langage igno-» rent sans doute que c'est à l'ame seule, sui-» vant les sentimens qu'elle veut exprimer, à » moduler la parole, à la noter ». Toutes ces inflexions artificielles repoussent celles de la nature, empêchent sur-tout de les reconnoître; elles ne leur laissent aucune place; la parole ne

langue françoise, plusieurs de nos linguistes ont pensé autrement. « On prétend communément, dit le *Journal des Savans* (novembre 1757), que la langue italienne est plus douce que la nôtre, et l'une des raisons qu'on en donne est que la rencontre des consonnes y est plus rare; mais disons avec l'auteur des *Remarques diverses sur la Prononciation*, que cette raison ne tourne pas à l'avantage de la langue italienne, autant qu'on pourroit le penser, et, quoiqu'il ne soit pas si ordinaire d'y trouver une suite de plusieurs consonnes, il ne faut pas absolument conclure que les articulations composées, qui nuisent en effet à la douceur d'une langue, soient moins fréquentes dans l'italien que dans le françois. On voit dans nos livres, sur-tout dans les anciens, une infinité de consonnes qui ne se prononcent pas, et qui, par conséquent, ne servent point à former des articulations composées. Les Italiens, au contraire, prononcent toutes leurs consonnes, et d'ailleurs ils expriment plusieurs consonnes simples par des articulations doubles (*Cicerone*, *tchitcherone*). Il faut encore remarquer que l'*n* ne sert souvent parmi nous qu'à rendre nasale la voyelle dont elle est précédée, au-lieu que les Italiens, qui n'ont point de son nasal, articulent toujours cette consonne. L'auteur ajoute que, comme le fréquent retour des articulations composées rend la prononciation moins coulante, on ne doit point approuver la déclamation qui affecte de prononcer les consonnes finales.

naît alors que sur les lèvres; elle ne part que de là. Voilà l'accent naturel, l'accent oratoire, employé par-tout, et sans lequel il n'y auroit pas plus d'éloquence que de poésie.

Mais le discours préparé, la poésie, qui toujours suppose une certaine solennité, par laquelle elle se distingue du ton de la conversation, la poésie outre le mètre, dont font usage les autres nations, exige encore une proportion de syllabes plus ou moins longues; et cet accent prosodique n'est pas dans les affections, il est dans la nature même des syllabes, quoiqu'il ne s'y montre jamais par des caractères.

Ce n'est pas qu'il soit impossible de marquer les longues et les brèves. « Il n'y a guère, dit *d'Olivet*, que les langues encore récentes, celles qui n'ont cours que parmi un peuple grossier, dont on puisse dire que chez elle les principes de la prosodie soient arbitraires; ils doivent être fixes dans celles qui ont une certaine ancienneté, et qui sont dans la bouche d'un peuple poli ». C'est sous le règne de *François Ier* que nous trouvons les premiers vestiges de notre prosodie, ou plutôt de nos vers mesurés. L'on peut même dire que nos anciens poëtes étoient parfaitement décidés sur la quantité de nos syllabes; et les monumens qui nous en restent, font supposer qu'ils tenoient leurs règles d'une

ancienne tradition, qui nous est inconnue. On trouve un distique, composé par *Jodelle* en 1553. Ces sortes de vers n'avoient pas un nombre déterminé de syllabes, ni des pieds continus de deux syllabes, comme les nôtres, mais ils répondoient au mètre des Grecs et des Latins dans leurs diverses espèces de strophes et dans leurs distiques. Voici celui de *Jodelle* :

Phœbŭs Ă | moûr Cȳ | prīs veût | saûvēr | noûrrĭr ĕt | fōrmēr |
Tōn vērs | cœûr ēt | chēf | d'ōmbrĕ dĕ | flāmmĕ dĕ | fleûrs.

« Ces vers rapportés, dit *Pasquier*, sont vraî-
» ment un petit chef-d'œuvre » (*Guéret* ne pense pas de même de *Jodelle* dans sa *Guerre des Auteurs* *). On voit combien alors la construction étoit éloignée de la nôtre dans la poésie, si celle du distique a mérité de si grands éloges. « Ces deux vers, ajoute-t-il, couroient
» par les bouches de plusieurs personnages
» d'honneur. *Nicolas Denisot* fit des endéca-

* Il lui fait dire par ironie : Nous étions maîtres du goût de la Cour; on ne se formalisoit point de voir, dans nos vers, des épithètes obscures et fabuleuses, des cacophonies, ni des hiatus; et ce que nous appelons *licence* entre nous, passoit pour beauté dans le public. Nous faisions de la langue ce qu'il nous plaisoit; nous l'assujettissions à tous nos besoins; et, quand la nécessité nous obligeoit de la violer dans ses termes, personne n'y trouvoit à redire; on croyoit, au contraire, que nous avions droit d'en user ainsi.

» syllabes vers le même temps. *Mousset* les avoit » précédés ». *Pasquier*, à la prière de *Ramus*, tenta d'imiter ces écrivains ; il fit vingt-huit vers mesurés à la façon des Grecs et des Latins. » *Ramus*, devisant avec moi sur ces vers du » distique, me somma d'en faire un autre essai » de plus longue haleine. Pour lui complaire, » je fis, en l'an 1556, cette élégie en vers hexa- » mètres et pentamètres :

Riens ne me plaît, si non de te chanter, servir et orner.
Riens ne te plaît, mon bien, riens ne te plait que ma mort.
Plus je requiers, et plus je me tiens sur d'être refusé,
Et ce refus pourtant point ne me semble refus.
O trompeurs attraits, desir ardent, prompte volonté,
Espoir non espoir, ains misérable pipeur,
Discours mensongers, trahistreux œil, aspre cruauté,
Qui me ruine le corps, qui me ruine le cœur,
Pourquoi tant de faveurs t'ont les cieux mis à l'abandon ?
Ou pourquoi dans moi si violente fureur ?
Si vaine est ma fureur, si vain est tout ce que des cieux
Tu tiens, s'en toi gist cette cruelle rigueur,
Dieux! patrons de l'amour, banissez d'elle la beauté,
Ou bien l'accouplez d'une amiable pitié.
Ou si dans le miel vous mêlez un venimeux fiel,
Veuillez, Dieux, que l'amour rentre dedans le chaos.
Commandez que le froid, l'eau, l'été, l'humide, l'ardeur
Brief que ce tout partout rentre à l'abisme de tous,
Pour finir ma douleur, pour finir cette cruauté,
Qui me ruine le corps, qui me ruine le cœur.

Non hélas! que ce rond soit tout un sans se rechanger
Mais que ma sourde se change ou de face ou de façons,
Mais que ma sourde se change, et plus douce écoute les voix,
Voix que je sème criant, voix que je sème riant:
Et que le froid au feu desormais puisse triompher,
Et que le froid au feu perde sa lente vigueur.
Ainsi s'assoupira mon torment, et la cruauté
Qui me ruine le corps, qui me ruine le cœur.

» Cette manière de vers, continue-t-il, reprit » cours; mais, après en avoir fait part à *Ramus*, je me contentai de les mettre entre les » autres joyaux de mon étude, et les monstrer » de fois à autres à mes amis.

» Neuf ou dix ans après *Mousset**, *Baïf* fit » vœu de ne faire de là en avant que des vers » mesurez; mais il fut si mauvais parrein, qu'il » ne fut suivi d'aucun; au contraire, descou- » ragea un chascun de s'y employer ». Bientôt on voulut ajouter la rime au mètre. *Pasquier* en rapporte encore des échantillons. Le premier, qui en montra l'exemple, fut *Claude*

* Ce *Mousset* composa en vers l'*Iliade d'Homère* et l'*Odyssée* vers 1530. *Agrippa d'Aubigné* en cite les premiers vers :

Chante Déesse la Cour furieuse et l'ire d'Achille
Pernicieux qui fut, etc.

D'Aubigné fit aussi des psaumes, cantiques et prières, en vers mesurés.

Prince, des Muses joviale race,
Viens de ton beau mont subit et de grace,
Monstre-moi les jeux de la lyre tienne
Dans Mytilène.

L'on n'a pas tardé à s'apercevoir du défaut de ces vers. *Pasquier* cite encore les suivans de *Ronsard*, et assure qu'il les trouve infiniment plus parfaits :

Ni l'aage ni sang ne sont plus en vigueur ;
Les ardens pensers ne m'échauffent le cœur ;
Plus mon chef grison ne se veut enfermer
Sous le joug d'aimer.

Il est assez singulier que *Pasquier* puisse trouver ces vers mesurés aussi fluides que les Latins. Comment cet homme, d'ailleurs très-sage et très-savant, a-t-il été assez visionnaire dans cette occasion, pour se persuader que ces misérables lignes de prose étoient aussi harmonieuses que les vers de *Virgile* et d'*Ovide* * ?

* *Le Galimathias*, 1741. *Pasquier* devoit ajouter à l'article de *Baïf*, que c'étoit pour inspirer le goût des vers mesurés que ce poëte fonda son Académie. *Lettres-Patentes*, 1570. *Agrippa d'Aubigné* assure que *Claudin* le jeune, ayant mis un pseaume saphique en lumière, dix ou douze musiciens ont assuré que « les mouvemens de ces vers étoient bien plus puissans que des rimes simples ; c'est que tels vers de peu de grâces à les lire et à les prononcer en ont beaucoup à être chantés ». *Bayle*, *Dictionnaire*.

Voici encore une autre pièce de *Pasquier* lui-même. Il préfère les endécasyllabes, dont il donne le modèle suivant, en vingt-deux vers :

Tout soudain que je vis, Bellone, vos yeux,
Ains vos rays imitans cet astre radieux,
Votre port grave et doux, ce gracieux ris,
Tout soudain je me vis, Bellone, surpris,
Tout soudain je quittai ma franche raison,
Et peu caut je la mis à votre prison.
Mais soudain, etc.

Cependant les règles que ces poëtes suivoient, nous sont inconnues; et, si l'on considère combien la difficulté des transpositions, les règles de notre construction, la multitude des articles et des monosyllabes mettent d'entraves au mélange symétrique des dactyles et des spondées, des autres espèces de pieds mesurés *; si l'on.

* On peut appliquer à notre langue les réflexions que *Leclerc* fit sur la langue hébraïque. Il donna, en 1690, des *Essais de critique où l'on tâche de prouver en quoi consiste la poésie des Hébreux*, et remarque *Bibliothèque choisie*, 1710, sur le traité de *Pingio Garofalo*, que la langue hébraïque suit l'ordre naturel dans la construction, en plaçant le nominatif le premier, ensuite le verbe, enfin le cas, et connoît très-peu l'inversion, d'où il conclut que l'on ne peut facilement faire des vers mesurés en hébreu, ce qu'il fait voir de même par l'ordre invariable de la construction des adjectifs et des substantifs entre eux, par la terminaison réglée des pluriels, etc. L'on voit combien, à plus forte raison, il est à présumer que, quand même l'exacte propriété des syllabes françoises,

considère les changemens opérés dans la langue et dans l'orthographe, où les anciens poëtes avoient la liberté de doubler selon leur bon plaisir, soit la voyelle pour alonger la syllabe, soit la consonne pour la rendre plus brève, on jugera facilement, et que ces vers étoient mauvais, et que nous ne perdons rien à ne pouvoir les imiter *; mais au-moins en conclura-t-on

---

quant aux brèves et aux longues, seroit connue, il seroit très-difficile de former des vers mesurés, qui fussent également avoués par l'oreille et par le bon goût. C'est aussi le jugement qu'en portoit *Bacon*, cet homme d'un discernement exquis, auquel il étoit donné de classer les idées, et de connoître à fond l'essence de nos conceptions. « *Illud deprehendendum quod quidem antiquitatis* » *nimiùm studiosi linguas modernas ad mensuras antiquas tradu-* » *cere conati sunt, quas linguarum ipsarum fabrica respuit, nec* » *minùs aures exhorrent. In hujusmodi rebus sensûs judicium artis* » *præceptis præponendum* ». Les solitaires de Port-Royal sont du même sentiment dans leur *Abrégé de Poésie françoise*, qui est à la fin de la méthode latine.

* Ce genre de poésie eut cependant ses partisans. *Sainte-Marthe* n'en parle qu'avec enthousiasme dans l'*Éloge de Rapin*. *Nicolas Rapin* entreprit aussi ces sortes de vers; il y réussit mieux que *Baïf*. *Jugement des Savans*. (Lib. V) *Arguti præserùm epigrammatis urbano sale amœnissima quæque ingenia delectabat Neque verò id latinè solum, sed gallicè pari facilitate præstabat, si tamen ut omissi interdùm vulgaribus rhythmis et homœteleutis* (vers rimés) *versus quoque soleret suos ad Græcorum et Latinorum numeros componere, certisque pedum legibus et servatâ cujusque mensurâ temperare; novo quidem ausu et insolenti, sed non utique temerario. Licet enim hoc scribendi genus, tum à vulgo, tum à doctis viris explodi ferè soleat ac rejici, non tamen eorum conatus, qui patriæ linguæ dignitatem illustrare, quâcumque ra-*

qu'ils connoissoient la valeur des syllabes, qu'ils avoient des principes fixes sur la quantité, et que nous perdons de n'avoir point hérité d'eux quelques traités détaillés sur cette matière.

Cependant une tradition certaine nous a conservé les principes généraux et la nomenclature de la plupart des syllabes finales. Le *Traité de la Prosodie françoise*, par l'abbé *d'Olivet*, fut un de ces travaux par lesquels les membres de l'Académie françoise, conformément à son institution, cherchèrent à répandre des lumières sur les différentes parties de la Grammaire. *D'Olivet* a bien vu que le peu de règles, laissées par *Théodore de Bèze*, ne renfermoient pas tout à beaucoup près, et qu'elles étoient sujettes à tant d'exceptions qu'elles serviroient moins à éclairer qu'à embarrasser la mémoire. Prenant donc une autre route, il a parcouru nos différentes terminaisons, et nous a laissé le tableau de la quantité de nos pénultièmes. M. *Domergue* a entrepris de rectifier l'ouvrage imparfait, ou plutôt il nous a donné un traité lumineux *, où,

---

tione possunt, enituntur, continuò damnandos esse duxerim. Et dans l'*Éloge de Baïf*. (Lib. I) *Rem profectò pulcherrimam et omni applausu dignissimam, si ex se, non ex inveteratâ hominum opinione penderetur.*

* *La Prononciation françoise déterminée par des signes invariables*, 1786, 1 vol. in-8°.

rapportant à dix-sept règles tout ce que l'on peut dire sur cette matière, il paroissoit ne nous laisser rien à désirer. Il y renferme, dans un ordre systématique, tout ce que le génie de la langue françoise peut présenter de certain; mais ces dix-sept règles pouvoient facilement se réduire à douze; et M. *Kuhne*, grammairien d'Allemagne, a essayé d'en faire un corps de doctrine, propre à faciliter à ses compatriotes la prononciation de notre langue. Son livre contient des discussions fort intéressantes, et réunit la pratique à la théorie *.

Les arts se prêtent un secours mutuel : aucun ne s'enrichit de quelque découverte, sans aplanir la voie propre à avancer les progrès de ceux qui y ont quelque rapport; et la théorie des sons ne pouvoit être appliquée à la musique, sans fournir quelques lumières sur les relations mutuelles des voix qui forment la parole. C'est à la lueur de ce flambeau que M. *Morel* de l'Institut vient de répandre un nouveau jour sur le système organique de la prononciation. Son *Essai*, plein d'excellentes réflexions sur *les voix de la langue françoise*, aplanit les difficultés qui

* *Practische Anweisung der franzœsischen Sprache.* Hambourg, 1800, 1 vol. in-8°. Une traduction d'une partie du livre seroit utile à bien des François.

arrêtoient dans l'étude des premiers principes de la formation des sons (H). Il les trouve analogues à ceux de la musique, développe savamment les idées que *Gébelin* n'avoit fait qu'indiquer, et s'appuie de l'opinion des meilleurs écrivains.

Ainsi la carrière de la science de la prosodie françoise, à-peine ouverte avant l'abbé *d'Olivet*, se trouve heureusement remplie. Les principes, jusqu'alors épars dans nos plus savans auteurs, sont réunis avec soin; et l'étude de ces livres élémentaires, ou de ce qu'une bonne Grammaire en aura extrait d'essentiel, deviendra une théorie certaine, un préservatif infaillible contre la mauvaise prononciation.

Sans cette théorie, comment distinguer dans les voix leur degré d'élévation ou d'abaissement, et si elles sont plus ou moins prolongées? Dès qu'on sait par expérience qu'outre les homonymes de prononciation, mais non d'orthographe, il en est quantité d'autres qui, s'écrivant de même, n'ont différens sens que par la diversité des accens qui les accompagnent, l'on conçoit facilement la nécessité de connoître la prosodie, et de s'y exercer : nécessité bien plus urgente pour celui qui se consacre à la chaire, à la tribune, à la poésie, à la déclamation théâtrale; sans elle, il ne pourroit ni toucher, ni plaire.

L'oreille doit diriger dans la composition, pour la rendre harmonieuse. Le discours oratoire, ainsi que la poésie, sont des espèces de tableaux, qui ne peuvent faire effet que par la parfaite harmonie des couleurs. La beauté du coloris charme dans la peinture; elle attache au sujet qui, quoique d'ailleurs bien ordonné, n'attireroit pas sans elle l'attention générale. Le rapport des mots, dans une proportion prosodique, donne au discours une élégance, sans laquelle les expressions les plus fleuries n'ont point d'attraits. L'art de bien dire est inséparable de l'art de bien prononcer; sans celui-ci, l'autre ne peut plaire; on n'écoute pas un discours mal prononcé, et l'on ne sait pourquoi.

Aussi l'art de la *déclamation*, qui est le complément de l'art de parler, a-t-il été cultivé chez tous les peuples qui ont pris quelque soin de leur langue. Il faisoit une partie de la gymnastique chez les Grecs. Rome en eut des écoles *, dès qu'une fois la tribune fit connoître aux citoyens les charmes et le pouvoir de l'éloquence. En France, on prit des leçons pour s'énoncer avec grâce, non-seulement sur le théâtre, mais au barreau, dans la chaire, dans les Académies.

* *Dubos, Réflexions sur la Poésie et la Peinture*, tom. III.

Nos poëtes tragiques, *Racine*, *Voltaire*, formoient les acteurs au ton de voix qu'exigeoient les rôles les plus importans de leurs chefs-d'œuvre[a]. L'art fut traité d'une manière didactique; *Dinouart* eut la bonne volonté d'en soumettre les règles aux loix de la versification; *Sansarie* en développa les principes; il étoit réservé à *Dorat*[b] d'orner ce sujet de tous les charmes de la poésie. La France, l'Allemagne, l'Angleterre ont pour ce genre leurs virtuoses qui promènent de ville en ville leurs talens, et gâtent quelquefois le goût qu'ils ont pris la mission de répandre. Rien de plus commun en Italie que ces déclamateurs de profession, assurés de ne point paroître sans rassembler un nombreux auditoire.

Si tel est l'effet d'une bonne prononciation dans l'action publique, elle n'en produit pas un moins utile dans la conversation. Ici elle n'exige plus ce ton compassé, si nécessaire dans une action solennelle. Trop d'affectation tiendroit du pédantisme, et donneroit à l'entretien cette gêne, cette gravité si déplacée, si opposée

[a] La Champmêlé fut formée par *Racine*, Le Kain par *Voltaire*; Talma n'a pas eu de maître.

[b] *La Déclamation théâtrale*, poëme, 1766; *le Pouvoir de l'Harmonie*, 1744; *Œuvres de Gresset*, Discours sur l'Harmonie.

à l'enjouement, à la liberté des mœurs françoises; mais une négligence marquée seroit encore plus impardonnable. Le bon goût qui ne s'assujettit pas aux règles évite les deux extrémités. Il est rare que des gens bien élevés blessent l'oreille par une prononciation vicieuse, plus rare encore de leur trouver cette afféterie, ce précieux dont le froid glaçant est ennemi de tout enjouement. Chez les gens bien élevés on parle bien, même sans avoir connu les règles; un tact sûr, un sentiment exquis leur fait alonger ou raccourcir à-propos la syllabe. La fréquentation de la bonne compagnie initie à ces mystères; mais l'étranger doit s'astreindre aux règles, et compenser, par l'étude, ce que n'ont pu lui procurer de bons maîtres et l'usage habituel de la bonne société.

Il n'est pas douteux que la conversation n'ait été un des plus heureux moyens, par lesquels la langue françoise a fait des progrès si rapides du temps de *Louis XIV*. Alors elle faisoit le charme des cercles; et, au-lieu de ces entretiens frivoles, ou au-moins indifférens, qui règnent dans nos assemblées, l'on dissertoit sérieusement sur quelque sujet intéressant : l'esprit, la politesse du style, l'art de s'exprimer avec élégance, d'orner de réflexions solides, de traits d'histoire,

d'applications tirées des sciences naturelles, le discours soutenu que n'interrompoient point brusquement de fâcheux interlocuteurs, faisoient le charme de ces assemblées dont l'hôtel de Longueville nous rappelle l'intéressant souvenir : tel étoit le ton de la Cour et de la ville dans ces cercles brillans, où, depuis *Voiture*, les beaux esprits se faisoient admirer. La *Conversation du maréchal d'Hocquincourt*[a], celles de *Bellegarde*[b], quelque travaillées qu'elles paroissent, ne sont que des copies presque au naturel de ces agréables passe-temps, dont nos ancêtres faisoient leurs délices, et que nous accusons d'être trop sérieux et trop guindés.

Ajoutons aux travaux de nos prédécesseurs ceux qui distinguent nos grammairiens modernes. Une émulation générale porte à des recherches plus approfondies, plus suivies, parce qu'elles ont des matériaux plus nombreux et réunis dans de célèbres collections; plus utiles, parce qu'elles tendent à un but déterminé, et qu'elles se dirigent vers un centre commun. La classe de littérature et des beaux-arts ne néglige

---

[a] *OEuvres de Saint-Évremont.*

[b] *Conversations de Bellegarde*, 1 vol. in-12.

aucun moyen d'encourager les travaux ; elle montre ce qui reste encore à faire, accueille avec zèle les nouvelles découvertes, et, proposant, pour objet des palmes à recueillir, les questions qui présentent encore quelques difficultés, elle concentre des études dont le défaut principal étoit l'isolement, et récompense, par l'admission dans son sein, les efforts des savans qui contribuent à la gloire de la nation par le perfectionnement de notre langue.

L'usage de la langue parlée conduisant nécessairement à celui de la langue écrite, il n'étoit guère possible de séparer l'une de l'autre, en considérant notre langue telle qu'elle fut dans ses progrès chez un peuple policé qui, outre ses assemblées publiques où l'orateur et le poëte sont écoutés avec transport, a aussi, dans l'intérieur des maisons privées, de nombreux lecteurs qui passent les momens les plus doux de leur vie à la lecture des brillantes productions de l'esprit, confiées à l'écriture et à l'impression. C'est relativement à cette langue écrite que j'ai traité des signes, soit orthographiques, soit prosodiques.

L'histoire de cet art enchanteur, qui sut embellir les pensées et diriger le choix des expressions dans le travail du cabinet, appartient à celle de l'art d'écrire, à cette partie de la rhéto-

rique qui considère la prose, non plus sous la férule des grammairiens à qui elle doit la première préparation des matériaux, mais sous la plume de l'écrivain qui en revêt ses pensées, et les dépouille, pour ainsi dire, de tout ce qu'elles ont de corporel, pour leur donner l'ame, et leur communiquer cette force de persuasion qui entraîne et décide des passions et du sort des humains. Ce seroit sous ce rapport qu'en suivant les progrès de l'éloquence, je considérerois la manière dont elle a mis la prose en usage, depuis le moment où, informe encore, elle trouvoit à-peine à exprimer les idées les plus simples, jusqu'au jour où, assise à côté de la raison, elle développa ses grands moyens pour subjuguer les cœurs, amortir ou exciter les passions, réveiller les sentimens louables, détruire les préjugés, couvrir de son égide les saintes maximes d'une doctrine révélée, rendre au trône sa splendeur, et dispenser aux peuples, et des constitutions conformes à leurs mœurs, et des lois, sources de tout bon gouvernement et de toute prospérité. Je considérerois la manière dont les maîtres habiles dans l'art de la parole emploient les expressions simples et naturelles dans le style épistolaire; la majestueuse précision qui dirige la plume de l'historien; le style nerveux

et serré dans les ouvrages polémiques; celui d'une raison éclairée de l'autorité, dans les actions du barreau; les élans du zèle et de l'enthousiasme dans la tribune sacrée; le style des grâces et des ornemens pompeux dans les harangues de nos fêtes publiques et dans nos Académies. J'examinerois le langage de la poésie, et j'en suivrois le génie depuis son enfance, lorsqu'il n'employoit encore que les pipeaux rustiques, et qu'il charmoit par la naïveté de l'expression; je le suivrois, dis-je, dans tous ses genres, dans tous ses développemens, jusqu'à ces chants sublimes qui transportent l'ame vers les régions éthérées; mais ces détails historiques sur notre éloquence et notre poésie s'écartent de l'histoire de la langue. Il suffit de m'arrêter encore un instant sur une partie que je n'ai fait qu'effleurer, sur le mécanisme des vers, sur la rime et la versification.

Le mot rime vient de *rythmus*, ordre, consonnance, ton agréable, et, dans le figuré, cadence régulière qui flatte agréablement l'oreille et l'esprit, et annonce une composition faite, selon certaines règles, pour donner plus de solennité au discours. Dans ce sens, il n'est point de langue, point de poésie qui n'ait son rythme particulier; il dénote les diverses espèces de com-

positions : c'est dans ce sens qu'il est employé, quand il s'agit de la poésie dont les vers sont mesurés.

La rime françoise est la consonnance de deux mots terminés par une syllabe du même son, soit seulement prosodique, soit orthographique. La rime ne se trouve qu'à la fin des vers ; elle ne causeroit qu'un effet désagréable à la césure.

Dès les temps les plus anciens, il y a eu des vers rimés. Ils ont été plus communs chez les peuples dont la langue se prêtoit difficilement aux combinaisons des brèves et des longues, pour former les divers pieds mesurés. Nous trouvons, dans les Anciens, des exemples de cette consonnance employée même comme ornement dans la prose. Elle est regardée comme une beauté dans *Cicéron* : ce seroit un défaut essentiel qu'elle se trouvât trop répétée dans notre prose. « Quelques auteurs, dit *Duret**, ont écrit que les

* *Histoire des Langues de l'Univers*, par CLAUDE DURET, président à Moulins, 1613, 1 vol. in-4°. Cet auteur promettoit de faire l'histoire de l'origine et des progrès de la langue françoise, et la renvoyoit au dernier chapitre de son livre, afin de la traiter avec plus de détail que toutes les autres dont il a parlé : mais il paroît qu'il est mort avant d'avoir terminé cet ouvrage ; au-moins je n'en trouve rien dans l'édition que j'ai sous les yeux.

» vers ou *carmes* furent premièrement inven-
» tés par aucuns personnages vivans au déclin
» de l'Empire grec, lorsque le mélange des étran-
» gers vint à corrompre la langue ». Les Latins n'ont de même employé la rime dans leurs vers qu'au déclin de leur langue. On trouve de grands morceaux dans *Saint-Augustin*; mais les ouvrages, d'ailleurs pleins de sentiment et d'éloquence, ne sont pas toujours des modèles en fait d'élégance; elle est employée dans les anciennes hymnes de l'Eglise; le vénérable *Bède*, qui vivoit encore en 733, en parle comme d'une composition fort usitée de son temps; et ces premiers essais n'ont été que trop imités par les poëtes insipides du moyen âge. On connoît les vers léonins, mis en vogue dans le cours du XIe siècle par un chanoine de Saint-Benoît de Paris; la facilité du genre a multiplié les imitateurs; ils sont devenus le mode favori, adopté par les moines pour la composition des hymnes du Bréviaire.

Les Gaulois ont eu leurs poëtes; outre les Bardes, que nous pouvons regarder comme des officiers publics chargés par état de travailler à la poésie, il n'est pas douteux que, dans une nation d'un caractère aussi vif, d'un esprit aussi pétillant, la poésie n'ait fait les amusemens de la

société; mais rien ne nous est resté de ces temps reculés; on présume que leurs vers étoient rimés *. Les Goths ont rimé de tous les temps; ils étoient plus instruits que les Francs; il est naturel qu'ils ayent communiqué ce goût aux peuples qui ont adopté une partie de leurs mœurs, de leurs loix, de leurs connoissances.

J'ai dit que les premiers ouvrages connus dans notre langue étoient ornés des charmes de la poésie; les plus anciens de ces poëmes étoient rimés; c'étoit, je ne dis pas le mérite, mais la marque distinctive de ces pièces: quelques fictions, peu d'idées, une mythologie monstrueuse, une profanation alors peu remarquée des choses les plus saintes, ne nous font point regretter leur perte; peut-être l'histoire désireroit-elle qu'on en eût conservé plus de morceaux.

Les trouvères ont donné plus de cours à la rime; les vaudevilles et autres chansons à la mode en répandirent l'usage parmi le peuple. J'ai remarqué le peu d'ordre qui régnoit dans

* C'est le sentiment de *Jean Le Maire* de Belges, de *Nostradamus* et de *Fauchet*. Les centuriateurs de Magdebourg allèguent la Chronique d'*Holsace*, et assurent que les Germains écrivoient pareillement leurs guerres et leurs histoires en rimes. *Olaüs Magnus* en dit autant des Scandinaves.

la plupart des ouvrages rimés, composés avant le XVIe siècle : c'étoit souvent une suite de mêmes sons, soit masculins, soit féminins; d'autres étoient mêlés sans choix. J'ai rapporté des pièces où j'ai montré qu'on faisoit violence à la langue et à la prononciation pour trouver des rimes exactes, et le cas que faisoient nos ancêtres des rimes riches, si dangereuses pour les poëtes médiocres; enfin, la bizarrerie du goût de ces temps encore grossiers fit inventer diverses règles, d'où sont venus les vers croisés, les rimes à la césure, et à la fin du vers; et les différentes pièces de poésie dont la seule énumération ne peut être que fastidieuse. C'est à *Thibaut*, comte de Champagne, auquel les lettres ont d'ailleurs tant d'obligations, qu'on doit, dit-on, le premier mélange régulier des rimes masculines et féminines; et c'est du temps de *François Ier* que la régularité de la rime devint un devoir dont aucun poëte n'osa plus s'écarter.

L'art de la versification fut également assujetti à des règles vers le même temps. C'est cet art qui enseigne la forme des diverses pièces de vers, et le genre des sujets auxquels ils peuvent être adaptés; l'emploi de la césure, le soin d'éviter le concours des voyelles formant hiatus, celui de ne point se permettre d'enjambement :

il enseigne le juste mélange de différentes rimes *, la mesure des stances et leurs diverses espèces; quels sont les transpositions, les inversions, les retranchemens odieux à la prose, et que la poésie revêt d'une certaine beauté; le choix des termes selon la diversité des sujets : elle fait connoître la cadence nécessaire à l'harmonie, la nature des images qui relèvent les idées les plus communes; et propose, dans un long détail, les plus parfaits modèles du genre épique, du genre didactique, des épîtres, des élégies, de l'idylle, de l'ode, du sonnet, du rondeau, de la ballade, de l'épigramme. A-peine connoît-on encore de nom le chant-royal, le triolet, le lai, le virelai, la villanette, etc.

Je ne sais si l'art de la versification fut réduit de bonne-heure en corps de préceptes, ou s'il ne s'enseigna long-temps que par tradition. L'on ne trouve point de livre qui en ait recueilli les règles, avant qu'elles ayent été ajoutées au corps de la Grammaire. Il n'y a point de doute que

* L'habitude nous fait croire que ce mélange doit toujours être fondé sur l'emploi alternatif des rimes masculines et féminines; cependant, avant *Ronsard*, cette règle n'étoit point de rigueur. *Malherbe* n'a que des rimes masculines dans ses stances. *Objet divin*, liv. III. Le mélange est nécessaire au chant.

les plus accrédités des poëtes n'ayent eu leurs disciples, et qu'ils n'ayent été les oracles de leurs temps, pour décider de tout ce qui appartenoit à leur art. *Ronsard* eut une espèce d'école; *Dubellay* le reconnoît formellement pour son maître : *Clément Marot* parle en maître dans les vers que nous avons cités :

Enfans, oyez une leçon.

Ménage rapporte à ce sujet, dans ses *Observations sur la Langue*, que *Pierre Ramus* et *Etienne Pasquier* se regardoient comme les disciples de ce poëte. *Malherbe* enseignoit; il forma *Racan*, celui de ses disciples qu'il estimoit le plus *. L'académie de *Baïf* étoit autant une école de versification qu'une école de musique; long-temps nos colléges occupèrent la jeunesse à lui faire faire de mauvais vers latins, sans songer à donner quelque idée de la versification françoise. *Molière*, *Racine*, et tant d'autres se formèrent en dépit des maîtres; et quiconque a le génie de la poésie fera de grands progrès,

* MÉNAGE, *Observations sur Malherbe*, parle souvent des élèves de *Ronsard*, et de ceux de *Malherbe*. *Racan* étoit si pénétré de respect pour son maître qu'il n'osoit le contredire, et ne manifesta qu'après la mort de ce grand homme, les sentimens qui auroient pu lui déplaire.

sans avoir lu d'autres règles que celles si servilement copiées dans toutes les Grammaires.

Aurons-nous parcouru l'*Histoire de la Langue françoise*, aurons-nous vu avec quelle sollicitude les différentes parties de la Grammaire ont été discutées, étudiées, approfondies, sans nous sentir pénétrés du désir d'être initiés plus intimément dans la connoissance de sa littérature, sans vouloir vérifier si dans chaque genre de science, dans chaque partie des belles-lettres, dans chaque art, elle offre des modèles suffisans d'imitation; si, par son secours, l'étude des autres langues pourroit être censée absolument indispensable? Tel est l'objet des recherches qui me resteroient à faire pour compléter l'*Histoire de la Langue françoise*, si ce travail n'avoit point été fait par des littérateurs, qu'il est facile de consulter, et dont je ne pourrois donner qu'un extrait imparfait et insuffisant dans une matière qui exigeroit les plus grands développemens.

Depuis le rétablissement des lettres, plusieurs savans avoient travaillé à faire connoître les progrès de la littérature par les bibliothèques, les journaux, les bibliographies; mais il falloit faire des recherches dans des volumes immen-

ses, souvent rares ou dispersés dans toute la république des lettres, pour se procurer des notices suffisantes de notre littérature : chacun, suivant l'impulsion de son génie, formoit des recueils alphabétiques, chronologiques, bibliographiques, biographiques, et rapportoit, avec plus ou moins d'étendue, sous ces différentes rubriques, les noms, la patrie, les œuvres, les éditions des écrivains; tantôt, suivant les différentes époques, ils confondoient dans une nombreuse nomenclature les ouvrages les plus disparates; et tantôt décrivant, selon leur caprice, la vie de quelques hommes illustres, ils énuméroient, dans un ordre chronologique, les divers ouvrages sortis de la même plume : d'autres rapportoient, à chaque branche de la littérature, les noms de ceux qui, faisant époque, avoient également réussi à fixer la langue, et à lui donner un nouveau lustre par tous les agrémens d'une diction épurée; très-peu avoient tâché de compenser la sécheresse inséparable d'un amas de noms et de dates, par l'utilité qui fait le principal mérite de ces sortes de recherches, par le choix judicieux des auteurs, et par des notions propres à faciliter les moyens de les consulter. Les trésors en tous genres que l'on avoit accumulés n'avoient point fait l'objet d'un recueil

particulier, il étoit question de les présenter sous un seul point de vue : c'est ce qu'a fait l'abbé *Goujet* dans un ouvrage * qui n'exige plus que des supplémens, dont les travaux toujours renaissans de nos écrivains augmenteront sans cesse le besoin. Il parcourt les diverses branches de la littérature, ajoutant à ses propres *Réflexions* les jugemens qu'ont portés les journaux et les critiques les plus accrédités. « C'est, » dit-il, une bibliothèque françoise, parce que » je ne parle que des ouvrages écrits en françois, que j'en rapporte les titres, que je marque le temps et le lieu de l'impression, et que » je les range tous selon l'ordre des matières. » Je donne en même-temps, ajoute-t-il, une » histoire de notre littérature françoise, parce » qu'en suivant, autant que je l'ai pu, l'ordre » chronologique des ouvrages en chaque genre, » écrits en notre langue, je montre les progrès » que l'on a faits dans les arts et dans les scien-

* *Bibliothèque françoise*, ou *Histoire de la Littérature françoise*, dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des livres publiés en françois depuis l'origine de l'imprimerie, pour la connoissance des belles-lettres et de l'histoire, par M. l'abbé *Goujet*, chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, 1740 et suiv., 18 vol. in-12. *Baillet* a aussi beaucoup fait dans ses *Jugemens des Savans*, mais il s'étend à toutes les langues et à toutes les nations.

» ces, m'arrête sur chaque ouvrage lorsqu'il » mérite quelque considération, examinant ce » qu'il a de bon et d'utile, indiquant les défauts » au-moins principaux que les meilleurs cri- » tiques y ont repris ». Rapporter les paroles de *Goujet*, c'est montrer ce qu'il faudroit faire pour continuer l'ouvrage depuis sa mort jusqu'à-présent.

Une langue assez riche pour se prêter au développement de toutes les idées, assez flexible pour embrasser toutes les formes nécessaires à l'agrément du discours, et cultivée depuis trois siècles par une nation capable des profondes études requises pour l'enseignement des sciences, et susceptible de cette sensibilité qui produit les ouvrages de goût, et tous ceux qui peuvent être rangés dans la classe des belles-lettres; une telle langue ne pouvoit manquer, dès son origine, de s'emparer du domaine universel des connoissances humaines, et d'offrir des écrits dans tous les genres : c'est aussi ce qui est arrivé à la langue françoise. J'ai montré qu'elle commençoit à se perfectionner à l'époque du renouvellement des études; bientôt elle offrit de bonnes traductions des ouvrages de l'antiquité, et elle ne tarda pas, à la faveur de termes inventés par les traducteurs, et des belles tournures

qu'ils surent lui rendre propres, à devenir susceptible d'être employée dans toutes sortes de compositions *. Les sociétés littéraires, fondées vers le milieu du XVIIe siècle, l'embellirent et l'enrichirent de tous les termes que les sciences et les arts n'avoient cru trouver que dans le grec et le latin.

Ainsi la langue françoise s'est exercée depuis long-temps dans toutes les matières qui peuvent servir à l'instruction, et elle a agréablement l'esprit. Il n'y a point de partie de la littérature qui n'offre sa bibliothèque particulière et complette. Recueillir dans un système scientifique les titres des ouvrages qui peuvent faire connoître les progrès de la science, et montrer les sources où il est possible de puiser, c'est procurer à ceux qui se livrent à cette étude une facilité qui ne laisse pas d'avoir son mérite : ainsi, pour completter ce que j'ai dit des travaux des

* Notre langue, disoit *Sorel*, *Biblioth. franç.*, 1667, s'est rendue si propre à exprimer toutes sortes de pensées, qu'il n'y a point de sujets où elle n'ait été employée heureusement... Nous osons dire qu'on peut se rendre fort habile sans savoir autre langue que la françoise. On a traduit les meilleurs ouvrages grecs et latins; et quantité de nos auteurs ont composé des ouvrages de leur invention, étant aussi capables de faire des originaux que des copies.

grammairiens, il faut encore montrer que de toutes les parties de la Grammaire il n'en est aucune qui n'ait été suffisamment approfondie; mais, en présentant la liste des ouvrages faits en faveur de la langue française, j'ai dû m'astreindre à un ordre propre à embrasser toutes les matières, à les coordonner, et à en faire tirer les plus utiles résultats: il a fallu classer et subdiviser, sans cependant trop ramifier, ni être trop scrupuleux sur les détails. Un système, soit encyclopédique, soit d'une branche particulière de connoissances, montre les subdivisions même possibles; mais le plan n'en est remplir qu'autant que chaque branche présente des matériaux; je ne devois m'attacher qu'à ce qui est fait, sans montrer, comme fit *Bacon*, ce qui resteroit à faire; et je n'ai rempli mes cadres que de ce qui, dans les deux derniers siècles, a été écrit pour l'avancement de notre langue et pour l'examen de ses différentes parties. « Que » si je suis contraint de nommer des livres qui » sont de peu de valeur, c'est pour fournir à » de certains sujets, sur lesquels il ne s'en trouve » point d'autres, et dont ils servent d'exem- » ples * ».

* SOREL, *Bibliothèque françoise.*

J'ai déjà examiné les rapports qui existent entre la philologie et l'histoire de la Grammaire. Elle comprend, suivant l'acception du mot, ce qui a rapport aux langues, soit anciennes, soit modernes. Or, comme la parole est l'instrument des pensées, et qu'elle est modifiée par l'esprit, pour exprimer dans les inflexions les plus variées, et par des combinaisons infinies, tout ce qui est dans l'entendement, la philologie s'étend, non-seulement à la partie grammaticale des langues, mais encore à leur mécanisme. L'on considère donc la parole dès son principe; on remonte aux opérations de l'esprit dans sa première formation; et l'influence qu'elle a sur toutes les opérations de l'entendement, a fait qu'au-lieu de s'en tenir strictement à son usage, proprement dit, on a particulièrement, dans les derniers temps, traité, sous l'article de *Grammaire*, de la plupart des opérations de l'esprit. C'est par des recherches métaphysiques qu'on a pu établir des principes certains pour l'instruction des sourds et muets, de sorte qu'il est impossible de donner à la classe de la philologie toute l'étendue dont elle est susceptible, sans y rapporter quantité d'ouvrages, qui, par leur nature, semblent être du ressort de la philosophie, ou de l'art oratoire, ou de la logique, de

l'æsthétique et de l'archéologie. La philologie est plus bornée, quand elle ne s'attache qu'à l'étude des langues modernes; elle ne remonte pas si haut pour recourir aux anciens monumens; elle ne considère l'histoire littéraire que dans ses dernières époques; elle n'a de recherche à faire, ni sur l'authenticité des livres, ni sur leur interprétation, ni sur les critiques de toute espèce.

SYSTÊME BIBLIOGRAPHIQUE DE LA LANGUE FRANÇOISE *.

LIVRES GÉNÉRAUX.

ÉLÉMENS primitifs des Langues, par N. Sylvestre. 1764, 1 *vol. in*-12.

Monde primitif analysé, comparé avec le monde moderne considéré dans l'Histoire naturelle de la Parole, ou Grammaire universelle et comparative; par Court de Gébelin. 1774, 1 *vol. in*-4°.

Histoire de la Parole, ou Précis de la Grammaire universelle, tirée du Monde primitif de Court de Gébelin. 1776, 1 *vol. in*-8°.

Traité de la formation mécanique des Langues, et Principes physiques d'Étymologie; par Desbrosses. 1801, 2 *vol. in*-12 *et* 2 *vol. in*-8°.

Observations fondamentales sur les Langues anciennes et modernes, ou la Langue primitive retrouvée; par Le Brigant. 1770, 1 *vol. in*-8°. — 1787, 1 *vol. in*-4°.

* Les livres sans lieu d'impression ont été publiés à Paris.

Essai synthétiq[illegible] sur l'Origine [illegible] Fo[illegible] tion des Langues, p[illegible] r Cc pineau. 1774, [illegible] *in*-8°.

Réflexions sur les Fo[illegible]emens de l'Art de parler, par l'Abbé Fromant[illegible]56. - *vol. in*-12.

Principes de Grammaire, ou Fragmens sur l[illegible] causes de la Parole; par Dumarsais. 1793, [illegible] *in*-12.

Langue universelle philosophique, par L[illegible]nitz. *Amsterdam*, 1720, 2 *vol. in*-12.

Considérations sur la première Formation [illegible] Langues, par Adam Smitt, trad. de l'angl. par Boulard. 1796, 1 *vol. in*-8°.

Hermès, ou Recherches philosophiques sur la Grammaire universelle; par Jacques Harris *An VI*, 1 *vol. in*-8°. — Trad. par Thurot. 1796, 1 *vol. in*-8°.

L'Harmonie étymologique des Langues, où l'on montre qu'elles sortent toutes de l'hébraïque; par Guichard. 1 *vol in*-8°.

ANTIQUITÉS GAULOISES ET FRANÇOISES.

Origines gauloises, par La-Tour-d'Auvergne. 1801, 3e *édit.*, 1 *vol. in*-8°.

Les cinq Livres de la Celtopédie, par Jean Picard. 1556, 1 *vol. in*-8°.

Trésor des Recherches et Antiquités de la langue françoise, par Pierre Borelle.

De la conformité de la Langue françoise avec le grec, par Henri Estienne. 1560, 1 *vol. in*-8°.

De la Precellence de la Langue françoise; par Henri Estienne, 1585, 1 *vol. in*-12.

Recherches de la France au Livre VII, par Etienne Pasquier. 1606, 1 *vol. in-fol.*

Discours sur l'Origine et les Progrès de la Langue françoise, et sur ses caractères; par J.-B.-M. Cerusez. 1800, 1 *vol. in*-8°.

Dissertation sur l'Origine et les Progrès de la Langue françoise, par Lacombe (François); et Dictionnaire du vieux langage françois. 1765—1767, 2 *vol. in*-8°.

Mémoires sur la Langue celtique, avec un Dictionnaire de cette langue; par Bullet. 1754 *et suiv.*, 3 *vol. in-fol.*

Élémens de la Langue des Celtes, par Le Brigant. *Strasbourg*, 1779, 1 *vol. in*-8°.

Recherches sur les Origines celtiques, par Pierre-J.-J. Bacon-Tacon. *An VI*, 2 *vol. in*-12.

Essai sur les Antiquités du Nord, et sur les anciennes Langues septentrionales, par Charles Pougens. *An VI*, 1 *vol. in*-8°.

Glossaire de la Langue romane, rédigé d'a-

près les manuscrits [redacted] la Bibliothèque [redacted] 1808, 2 *vol. in*-8°.

Dictionnaire franç[redacted]is celtique, ou [redacted] breton; par Grég. de Rostr[redacted]on. *Rennes*, 17[redacted] 1 *vol. in*-4°.

La Grammaire françoise-celtique, [redacted]ar lui-même. *Rennes*, 1738, 1 *vol. in*-8°.

Étymologie et Glossaire celtique, par Oud[redacted] 1752.

Glossaire de Ducange.

Dictionnaire étymologique des Mots franç[redacted] dérivés du grec.

Projet d'un Glossaire françois, par La C[redacted]ne-Sainte-Palaye. 1756, 1 *vol. in*-12.

Dictionnaire roman, wallon, celtique et [redacted] desque, par Bouillon. 1777, 1 *vol. in*-4°.

Dictionnaire étymologique de la Langue françoise, par Ménage; augmenté des Remarques de M. Le Duchat; par M. Formey. 1751, 2 *vol. in-fol.*

Glossaire de la Langue romane. 1807, 2 *vol. in*-8°.

APOLOGIES.

Nous avons vu que c'étoit pour défendre la langue françoise contre les tentatives de quel-

q[illegible]es a[illegible] de la langue i[illegible]lienne, que *Henri* [illegible]*ne* [illegible]ublia son ouv[illegible]ge cité ci-dessus, *de* [illegible]*Précellence de la L*[illegible]*gue françoise.*

[illegible]endant que l'[illegible] agitoit la question de la [illegible]gue pr[illegible]exte des inscriptions, on vit [illegible]oît[illegible]vers écrits :

D[illegible]fense de la Langue françoise pour l'Arc de [illegible]omphe, par Charpentier. 1676, 1 *vol. in*-12.

De l'Excellence de la Langue françoise, par le [illegible]me. 1683, 2 *vol. in*-12.

[illegible]ours de M. l'abbé Tallemant, pour ré[illegible]ndre au P. Lucas. *Mém. de l'Ac. des Insc.*, 1676.

[illegible]es Avantages de la Langue françoise, par Le Laboureur. 1650.

Defense et Illustration de la Langue françoise, par Joachim Dubellay. (Œuvres), 1597, 1 *vol. in*-12.

Apologie de la Langue, par Bellot.

HISTOIRE.

Discours sur les Progrès de la Langue et de la Littérature françoise, par Aubert. 1 *vol. in*-8°.

Discours cité ci-dessus, de Gérusez.

Histoire de l'Académie françoise, par Pélisson, jusqu'en 1652.

Continuation, par d'Olivet, depuis 1652 jusqu'en 1700.

Bibliothèque franç[illegible] de Sorel. 166[illegible].

GRAMMAIRE GÉN[illegible]

Essai d'Idéologie, servant d'introductio[illegible] Grammaire générale; par L.-J.-C. Daube. 1 [illegible] *in*-8°.

Grammaire philosophique, ou de la Mét[illegible] physique, de la Logique et de la Gram[illegible] réunies; par Dieudonné Thiébaut. 1802. 2 [illegible] *in*-8°.

Grammaire générale et raisonnée de [illegible] Royal, 1660, 1 *vol. in*-8°. — Édit. de Fromant, avec d'excellentes notes. 1736, 1 *vol. in*-[illegible]. — De Duclos, avec des Remarques. 1755. — Avec Supplémens, par Petitot. 1803, 1 *vol. in*-8°.

Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des Élémens nécessaires du Langage; par Beauzée. 1767, 2 *vol. in*-8°.

Grammaire générale analytique, distribuée en différens mémoires; par Domergue. 1798 *et suiv.*, 1 *vol. in*-8°.

Des Signes et de l'Art de Penser, considérés dans leur rapport mutuel; par Degérando. 1800, 4 *vol. in*-8°.

Principes généraux de toutes les Langues, appliqués à la Langue françoise; par Condillac, *Nouv. édit.*, 1798, 1 *vol. in*-18.

Grammaire générale adoptée par l'Institut; par A. Croz. 1803. 1 *vol. in*-12.

Élémens de Grammaire générale, appliqués à la Langue françoise, par R.-A. Sicard. *An VII*, 1 *vol. in*-8°.

Principes de Grammaire générale, par Sylvestre de Sacy. 1802, 1 *vol. in*-12.

Tableau analytique de la Grammaire générale, par J. Verdier. 1 *vol. in*-12.

Grammaire françoise philosophique, par Marq. 1761, 3 *vol. in*-12.

Traité des Langues, où l'on remarque leurs perfections et leurs défauts; par Du Tremblay. 1683, 1 *vol. in*-8°.

Métaphysique de la Langue françoise, ou Élémens de la Langue françoise; par Faulcau. 1781.

MÉTHODE.

De la Manière d'apprendre les Langues, par Radonvilliers. 1768, 1 *vol. in*-12.

Avantages de l'étude de la Grammaire françoise, et moyens de la perfectionner; par Boinvilliers. 1792, 1 *vol. in*-8°.

La Mécanique des Langues, et l'Art de les enseigner; par Pluche. 1 *vol. in-8° et 1 vol.* 1751.

Nouveau Système de Lecture, applicable à toutes les Langues; par Mandru. 1799, 1 *in-8°.*

Introduction à l'Étude des Langues, par Balletti de Saint-Paul. 1796, 1 *vol. in-8°.*

Manuel à l'usage des Écoles, des Maîtres et des Gouverneurs qui enseignent le françois; par Wuillaume. 1796, 1 *vol. in-8°.*

Quadrille des Enfans, ou Système nouveau de Lecture; par Berthaud. *Édit. d'Alexandre* 1784, 1 *vol. in-12.*

GRAMMAIRE FRANÇOISE.

Trété de la Grammère francèze, par Megret. 1550.

Grammaire françoise de Ramus. 1589.

Traité de la Grammaire françoise, par Robert Étienne. 1569.

Grammaire françoise, par Jean Duval. 1604.

Introduction à la Grammaire françoise, par Jean Masset. 1640.

Grammaire françoise de Chifflet. 1650.

Grammaire françoise de Régnier Desmarais.

1710, 2 *vol. in*-4°; 1676, 2 *vol. in*-12. (Fausse-ment dite de l'Académie.)

La Langue françoise expliquée dans un ordre nouveau, par M.-V. Malherbe. 1725, 1 *vol. in*-12.

Grammaire françoise sur un plan nouveau, par Buffier. 1706—1737, 1 *vol. in*-12.

Grammaire françoise, dite de Latouche. 1710, 2 *vol. in*-12.

Grammaire françoise, par Grimarest. 1723.

Les vrais Principes de la Langue françoise, par l'abbé Girard. 1747, 1 *vol. in*-12.

Principes généraux et raisonnés de la Langue françoise, par Pierre Restaut. 1764, 1 *vol. in*-12.

Grammaire françoise, par Valart. 1744, 1 *vol. in*-12.

Principes généraux et particuliers de la Grammaire françoise, par De Wailly. 1754—1799, 1 *vol. in*-12.

L'Art de bien parler et de bien écrire en françois, par Beauvais. 2e *édit.*, 1784, 1 *vol. in*-8°.

Grammaire françoise républicaine, rédigée d'après le décret de la Convention nationale, par Bulard. 1795, 1 *vol. in*-8°.

Nouvelle Grammaire raisonnée, par de La Harpe. *Édit. de Panckouke*, 1795, 1 *vol. in*-8°.

Principes de la Langue françoise, par Barbier. *Douai*, 1786, 1 *vol. in*-12.

Premiers Élémens de la Langue françoise, ou Grammaire usuelle complette, par Marc-Alexandre Caminade. 1803, 2 *vol. in*-8°. — Élémens, 1803, 1 *vol. in*-8°.

L'Art de parler et d'écrire correctement la Langue françoise, ou Grammaire raisonnée à l'usage des étrangers; par de Lévizac. *Londres et Paris*, 1801, 2 *vol. in*-8°.

Grammaire françoise simplifiée élémentaire, par Urbain Domergue. 4e *édit.*, 1791, 1 *vol. in*-12.

Grammaire et Orthographe en huit leçons, par Prévost de Saint-Lucien. 9e *édit.*, 1798.

L'on pourroit ajouter à cet article et aux suivans quantité d'autres ouvrages et abrégés de ce genre, tels que ceux de Blondin, Bertera, Domairon, Michel, Moutillard, Royou, Saladin, Henry, Jouin de Sanseuil, Mauvillon, Pruhoy, Demandre, Wandelaincourt, Dumas, Galimard, et autres qui sont plus ou moins utiles, et cette infinité de méthodes que chaque maître publie journellement pour diverses écoles.

PARTIES DE LA GRAMMAIRE.

Prononciation, Prosodie, Versification.

Traité des Sons de la Langue françoise, et des caractères qui les représentent; par Bouillette. *édit.*, 1788, 2 *vol. in*-12.

Tableau prosodique, par J.-B. Maudru. 1800, *vol. in*-8°.

L'Art de prononcer parfaitement la Langue françoise, par le sieur J. H. D. K. 2e *édit.*, 1696, *vol. in*-12.

La Prononciation françoise déterminée par des signes invariables; par Urbain Domergue, 1796, 1 *vol. in*-8°.

Les vrais Principes de la Lecture, de l'Orthographe et de la Prononciation, par Luneau de Boisjermain. 1783, 4 *vol. in*-8°.

Les vrais Principes de la Prononciation françoise, par Viard. 1762, 1 *vol. in*-12.— *Édit. de Luneau de Boisjermain*, 1783, 1 *vol. in*-8°.

Recueil de Règles et d'Exemples sur la Prosodie françoise, la Versification et le Style figuré; par Desessarts. *An VI*, 1 *vol. in*-12.

Discours sur la Prononciation, par Dieudonné Thiébaut. *Berlin*, 1765, 1 *vol. in*-8°.

Essai sur les Voix de la Langue françoise,

ou Recherches sur l'Accent prosodique des Voyelles; par M. Morel de l'Institut, 15 g[illegible] *nal an x.*

Traité de la Prosodie françoise, par d'Olivet. 1 *vol. in*-12.

Dictionnaire des Rimes de Richelet, [illegible] Wailly. *An VII*, 1 *vol. in*-8°.

Discours sur la manière de lire les vers, [illegible] François de Neufchâteau. 4e *édition*, 1 *v*[illegible] *in*-12.

Cas, Articles, Genres.

Il y a des Cas dans toutes les Langues, par J. B. Bertrand. 1797, 1 *vol. in*-8°.

Discours sur l'Article, par de Levizac. 1797, 1 *vol. in*-8°.

De l'Article et des Prétérits, par Crévelt. *Gottingue*, 1802, 1 *vol. in*-12.

La Connoissance des Genres françois, par Pierre Richelet. 1695, 1 *vol. in*-12.

Noms.

Dictionnaire des Mots homonymes, par Hurtaud. 1775, 1 *vol. in*-12.

Dictionnaire des Mots homonymes françois, par Philippon de la Magdelaine. 1799, 1 *vol. in*-8°.

Vocabulaire de nouveaux Privatifs françois, imités des Langues italienne, latine, allemande, avec les autorités ; par Charles Pougens. 1799, 1 *vol. in*-8°.

Petit Dictionnaire raisonné des Mots français qui ont une consonnance. *Strasbourg, Eck. VIII*, 1 *vol. in*-18.

Verbes et Participes.

Essai de Grammaire françoise, ou Dissertation sur les Prétérits composés ; par Duclos. 1754, 1 *vol. in*-8°.

Système nouveau de Conjugaisons, par L.-Ch. Piat. 1800, 1 *vol. in*-8°.

Analyse des Verbes irréguliers, par A. Muller. *Léipsic*, 1772, 1 *vol. in*-12.

Tableau des Conjugaisons françoises, par Ph.-Fr. Breitinger. *Erfort*, 1801, 1 *vol. in*-8°.

AUTRES PARTIES DU DISCOURS.

Concordance des Particules, par D'Autrême. 1776, 1 *vol. in*-8°.

Traité des Inversions dans la Logique, et principes de Grammaire ; par Dumarsais. 1790, *nouv. édit.*, 2 *vol. in*-12.

De l'Article, du Prétérit imparfait et du

Prétérit défini et indéfini; par P. Crevelt. *Göttingue*, 1802.

ORTHOGRAPHE.

Traité de l'Orthographe françoise en forme de Dictionnaire, avec des Notes critiques et des Remarques; par Faulçon. 1739, 1 *vol. in*-8°.

Principes généraux d'Orthographe, par Racon et Douchet. 1767, 1 *vol. in*-8°.

Principes généraux de l'Orthographe, savoir le latin; par Durand de Lausanne. 2 *vol. in*-12.

Nouvelle Méthode simple et facile d'Orthographe, en vingt leçons; par P.-G. Galimard fils. 1787, 1 *vol. in*-12.

Méthode pour apprendre la Langue et l'Orthographe françoise; 1re partie, l'orthographe; par Jacquier. 1740, 1 *vol. in*-8°.

Règles fixes sur les Sons françois, suivies de Règles sur l'Orthographe; par J.-C. Renault. *Hanovre*, 1805, 1 *vol. in*-12.

Les vrais Principes de l'Orthographe, par Viard. 1762, 1 *vol. in*-12.

Traité de l'Orthographe en forme de Dictionnaire, par Poitiers et Rondet, édition de Restaut, 1755; — de Cazin, 1770, 1 *vol. in*-8°; revu par C.-F. Royer. 1801, 2 *vol. in*-8°.

raité sur la Ponctuation et les Accens, par ne Dolet. 1540.

Vocabulaire orthographique par ordre de Sons, ou Peinture, etc.; par Fontaine. 1795, 1 *vol. in*-8°.

Principes généraux et raisonnés de l'Orthographe françoise, avec des Remarques sur la Prononciation; par Douchet. 1762. 1 *vol. in*-8°.

Méthode pratique de Lecture, ouvrage compris dans la liste des Livres élémentaires; par François de Neufchâteau. *An VIII*, 1 *vol. in*-8°.

SYNTAXE.

Élémens de la Syntaxe françoise, extraits des plus célèbres Grammairiens et des meilleurs Grammaires; par Mulnier. *Berlin*, 1797, 1 *vol. in*-8°.

Essai sur les Convenances grammaticales, par Rousset de Breville. *Lyon*, 1785, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire grammatical de la Langue françoise, contenant toutes les règles; par Feraud. 1791, 2 *vol. in*-8°.

Dictionnaire de Conjugaison, de Construction et de Participes, par J.-T. Dutac. *Gotha*, 1805, 1 *vol. in*-8°.

De la Construction oratoire, par Batteux; 3e volume des Principes de Littérature. 1764.

De la Construction grammaticale, par Dumarsais, dans ses Principes de Grammaire.

STYLE.

Essai sur le Style, par Dieudonné Thiébaut. 1774, 1 *vol. in*-8°. — Traité du Style, par le même. 1801-1803, 2 *vol. in*-8°.

Réflexions sur le Style, par Jean-Colomb Duclos. *Gottingue*, 1754, 1 *vol. in*-12.

Réflexions sur l'Élégance et la Politesse du Style, par Bellegarde. 1706, 1 *vol. in*-12. — *La Haye*, 1702, 1 *vol. in*-12.

Traité général du Style, par Mauvillon. *Amsterdam et Léipsic*, 1756, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire de l'Élocution françoise, par Demandre, revu par Fontenay. 1802, 2 *vol. in*-8°.

Traité de l'Art d'écrire, par Condillac. Cours d'Études.

FIGURES.

Traité des Tropes, par Dumarsais. 1730, 1 *vol. in*-8°. — *An III*, 2 *vol. in*-18. — Supplément à la Grammaire de Beauzée, sur les Gallicismes, les Ellipses, le Supin, etc.; par Valart, 1789, 1 *vol. in*-12.

SYNONYMES.

Synonymes françois, par Girard. 2 *vol. in*-12.

Synonymes françois, tirés de l'Encyclopédie. *Stutgard*, 1802, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire des Synonymes françois de Livoy, augmenté par Beauzée. 1788, 1 *vol. in*-8°.

Nouveaux Synonymes françois, par Roubaut. 1785, 4 *vol. in*-8°.

Dictionnaire universel de Synonymes (douze cents article). 1801, 3 *vol. in*-12.

Synonymes françois de Girard et Beauzée. *Brunswick*, 1799, 2 *vol. in*-8°.

Recueil de Synonymes françois, par Woltersdorf. *Leipsic*, 1793, 1 *vol. in*-8°.

Girard cite aussi son Traité de la Justesse, que je crois refondu dans ses Synonymes.

PROVERBES ET IDIOTISMES.

Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial; par P.-J. Roux. 1731-1786, 1 *vol. in*-8°.

Histoire des Proverbes. 1803, 1 *vol. in*-12.

Matinées senonoises, ou Proverbes françois, suivis de leur origine et de leur emploi. *Sens*, 1788, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire des Proverbes, Idiotismes et Expressions figurées de la Langue françoise; par Bellin. *Penig*, 1805, 1 *vol. in*-8°.

Esprit de la Langue françoise, ou Recueil d'Idiotismes. *Leipsic*, 1796, 1 *vol. in*-8°.

Curiosités françoises, Supplément au Dictionnaire, Recueil de façons de parler proverbiales; par A. Oudin. 1655, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire des Proverbes françois et Façons de parler, par P. J. L. N. 1749.

Cours de Gallicismes, par Beauclair. *Francfort*, 1794, 2 *vol. in*-8°.

Dictionnaire étymologique, ou Origines de la Langue françoise, par Ménage. 1750, 2 *vol. in-fol.*

Discours des Agrémens, de la Justesse, etc., de la Conversation et de l'Esprit; par de Méré. *Lyon*, 1690, 1 *vol. in*-8°.

NÉOLOGIE ET NÉOLOGISME.

Dictionnaire néologique, par Jacques Bel; revu par Desfontaines. 1748, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire national et anecdotique, pour servir d'explication aux nouveaux Mots. 1790, 1 *vol. in*-8°.

Néologie, ou Vocabulaire des Mots nouveaux

et à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles; par L.-S. Mercier. 1801, 2 *vol. in*-8°.

REMARQUES.

Remarques sur la Langue françoise, par Vaugelas. 1650, 1 *vol. in*-12.

Observations sur les Remarques, par Thomas Corneille. 3 *vol. in*-12.

Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas, par L. Allemand. 1690, 1 *vol. in*-12.

Remarques de Vaugelas et Observations de Patru. 1738, 1 *vol. in*-12.

Nouvelles Remarques sur la Langue françoise, par Berrain. 1675, 1 *vol. in*-12.

Observations de l'Académie sur Vaugelas. 1705, 2 *vol. in*-12.

Remarques et Doutes sur la Langue françoise, par Bouhours. 1674, — *nouv. édit.* 1702, 1 *vol. in*-12.

Nouvelles Remarques du P. Bouhours. 1693, 1 *vol. in*-12.

Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur leur langue; par L.-A. Allemand. 1688, 1 *vol. in*-12.

Observations de M. Ménage sur la Langue françoise. 1672, 1 *vol. in*-12.

Lettre touchant les Remarques de M. Vaugelas, par Lamothe-le-Vayer.

Discussion sur la suite des Remarques du P. Bouhours, par Thoinard. 1693.

Réflexions sur l'usage présent de la Langue françoise, par André de Bois-Regard. 1684.

Observations de Ménage sur Malherbe. 1698, 1 *vol. in*-12.

Observations sur Malherbe, par Chevreau.

Réflexions sur la Langue françoise, par d'Olivet. 1 *vol. in*-12.

Nouvelles Remarques sur la Langue française, par Bordelon. 1695, 1 *vol. in*-12.

Remarques et Décisions de l'Académie, par Tallemant. 1698.

Remarques sur Racine, par d'Olivet.

Racine vengé, par Desfontaines. Dans les éditions du poëte.

Remarques sur Racine, Boileau, Corneille, Voltaire, et sur la Langue françoise en général; par d'Açarq. 1770, 1 *vol. in*-8°.

Remarques sur Wailly, par d'Açarq. 1787, 1 *vol. in*-8°.

Moyen de se préserver des erreurs de l'usage, par de Saint-Paul. 1781, 1 *vol. in*-4°.

Remarques sur quelques Expressions provin-

ciales des Lorrains, par Dubois de Launay. 1776, 1 *vol. in*-12.

Nouveau Dictionnaire portatif raisonné, relativement à ce qu'on appelle le Génie de la Langue; par Jacques Boulet. *Jéna*, 1773, 2 *vol. in*-8°.

Journal de la Langue françoise, par Urbain Domergue. *In*-8°, *commencé en* 1796.

Bibliothèque grammaticale, par P. Jacques Chaudon. 1773 *et suiv.*, 1 *vol. in*-8°.

Règles pour discerner les bonnes et les mauvaises Critiques, en ce qui concerne la Langue; par Arnaud. 1707, 1 *vol. in*-12.

OUVRAGES GÉNÉRAUX.

Encyclopédie méthodique. — Grammaire. 3 *vol. in*-4°. C'est l'ouvrage subsécutif de Dumarsais, Beauzée, d'Alembert, etc.

Dictionnaire de Grammaire et de Littérature, extrait de l'Encyclopédie; par Beauzée et Marmontel. *Liége*, 1789, 6 *vol. in*-8°.

Œuvres complettes de Dumarsais, édition de Duchosal. 1796, 7 *vol. in*-8°.

Dictionnaire grammatical de la Langue françoise, par Feraud. *Marseille*, 1788, 3 *vol. in*-4°.

Discours préliminaire du nouveau Dictionnaire (projeté), par A.-C. Rivarol. *Hambourg*, 1797, 1 *vol. in*-4°.

Notions sur la Grammaire françoise. 1802, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire grammatical de la Langue françoise. 1761, 1 *vol. in*-8°.

Traité du bon et du mauvais Usage de la Langue françoise, par Caillère.

De l'Universalité de la Langue françoise, Discours qui ont partagé le prix de l'Académie de Berlin; par Rivarol et Schwab. *Berlin*, 1789, 2 *vol. in*-4°.

Dictionnaire étymologique de la Langue françoise, à l'usage de la Jeunesse; par Jauffret, *An VII*, 2 *vol. in*-12.

Grammaire des Sciences philosophiques, par Martin, traduit par Puisieux. 1749, 1 *vol. in*-8°.

Éducation des Sourds et Muets. *Voyez* les ouvrages de MM. de l'Épée, Sicard, etc.

Essais sur les Langues, et sur la Langue françoise en particulier; par Sablier, 1781, 1 *vol. in*-8°.

DICTIONNAIRES.

Abrégé d'un Cours complet de Lexicogra-

phie; 1 *vol. in*-8°; de Lexicologie, 1 *vol. in*-8°; par P.-G. Buttel. 1801.

Dictionnaire de la Langue françoise (de l'Académie). 1697, 1ere *édit. in-fol.*; 1718, 2e *édit.*; 1740, 3e *édit.*; 1762, 4e *édit.*; 1799, 5e *édit.*; *Nismes*, 1786, 2 *vol. in*-4°., avec les additions de M. Lavaux. *Paris*, 1802.

Nouveau Dictionnaire françois, par Pierre Richelet. *Lyon*, 1679, 3 *vol. in-fol.* — Meilleur et moins surchargé. *Genève*, 1710, 2 *vol. in*-4°.

Dictionnaire universel de la Langue françoise, par Furetière. 1684, 1 *vol. in-fol.* — Édition de Basnage, 1725; — de Brutel de la Rivière. *La Haye*, 1727, 4 *vol. in-fol.* — De Trévoux. 1771, 8 *vol. in-fol.*

Dictionnaire de l'Académie françoise, augmenté à chaque volume d'un Supplément tiré du Dictionnaire de Richelet; par Wailly. *Strasbourg*, 1786, *in*-4°. — *Nouvelle édit.*, 1789.

Catholicon, ou Dictionnaire universel de la Langue françoise; par Schmiedelin. 9 *vol. in*-4°.

Dictionnaire de la Langue françoise, par Rondeau.

Dictionnaire portatif de Richelet, par Wailly. 1797, 2 *vol. in*-12, 2e *édition.*

Le Manuel lexique portatif de Mots dont la signification n'est pas familière; par Prevost.

1770, 1 *vol. in*-8°. — 1789, *édit. de Duboilé*, 2 *vol. in*-8°.

Supplément au Dictionnaire de l'Académie, par Volland.

Le vraiment parfait Dictionnaire royal, radical, étymologique; par Mathias Cramer. *Nuremberg*, 1702, 4 *vol. in-fol.*

Dictionnaire françois, latin et allemand, par Pomay. 1 *vol. in*-4°, *plusieurs édit.*

Dictionnaire poétique et de Rimes, par Testu. *An VII*, 1 *vol. in*-8°. Ce Dictionnaire est beaucoup au-dessus de celui de Richelet.

Dictionnaire des Rimes, par Lefèvre; augmenté par Taboureau des Accords. 1596.

VOCABULAIRES.

Le grand Vocabulaire françois, par Guyot. 1767, 50 *vol. in*-4°.

Dictionnaire des Sciences et Arts, étymologique des Mots techniques. *Chez Levrault*, 1805, 3 *vol. in*-8°.

Vocabulaire françois, ou Abrégé du Dictionnaire de l'Académie; par J. Goulin. 1772, 1 *vol. in*-8°.

Nouveau Vocabulaire françois, par Wailly. 1797—1802, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire universel, ou Manuel d'Orthographe et de Néologie; par Boiste et Bastien, 1800, 1 *vol. in*-8°.

Dictionnaire de l'Académie, par Cattel. *Berlin*, 4 *vol. in*-4°.

Dictionnaire de l'Académie, avec l'orthographe de Voltaire; par Catineau. 1798, 1 *vol. in*-16.

Nouveau Vocabulaire, par J.-L.-B. Cormon. 1743, 1 *vol. in*-12.

PROJETS.

Prospectus du Dictionnaire de M. Rivarol. *Hambourg*, 1797, 1 *vol. in*-4°.

Lettre sur un Projet de Dictionnaire étymologique raisonné.

GRAPHIQUE OU ÉCRITURE.

Pasigraphie, ou l'Art d'écrire en une langue, de manière à être entendu en toute autre; par M. l'abbé Sicard et M. de Mesmieux. 1797, 1 *vol. in*-8°.

Paléographie, ou Art de connoître l'ancienne Écriture. *Voyez* Diplomatie de Montfaucon, Court de Gébelin.

Tachygraphie, ou l'Art d'écrire aussi vîte que

la parole, par Coulon de Thévenot. 1790, 1 *vol. in*-8°.

Système complet de Sténographie, par Taylor, adapté à la Langue françoise; par T.-P. Bertin. 1796, 1 *vol. in*-8°. — 1803, 4e *édit.*

Recherches sur les Télégraphes, par Édéterant. 1801, 1 *vol. in*-8°.

Lettre de M. Chappe, sur le nouveau Télégraphe de Briguet et Betancour. 1798, 1 *vol. in*-8°.

Système télégraphique décimal, par Laval. 1799, 1 *vol. in*-4°.

Calligraphie. Catéchisme raisonnable sur l'Écriture, par Lacroix de Toulouse. 1799, 1 *vol. in*-12.

Introduction à l'Art d'écrire par principes, par J.-Fr. Kiechel. *Strasbourg*, 1799, 1 *vol. in*-8°.

L'Art d'écrire réduit en démonstration, par Paillasson. Encyclopédie méthodique.

Traité sur les Principes de l'Art d'écrire, par d'Autrèpe. 1749, 1 *vol. in-fol.*

L'Art d'écrire, par Bédigis. 1769, 1 *vol. in-fol.*

Histoire abrégée de l'Écriture, par J.-B. Dubois. 1772, 1 *vol. in*-12.

NOTES.

(A) Je fus si content de l'ouvrage de M. *Krug*, intitulé (*Versuch einer systematischen Encyclopœdié der Wissenschaften.* Léipsic, 1 vol. in-8.°, 1796—97, 2 parties, 174 et 242), que j'en fis aussitôt la traduction; mais la catastrophe de M. *Roch*, libraire de Léipsic, qui avoit acquis la propriété de mon manuscrit, n'a pas permis de l'imprimer. Cette matière du premier chapitre a une liaison si naturelle avec les réflexions qu'occasionne l'histoire de la Grammaire françoise, que je n'ai pas craint d'en traduire une seconde fois les principes, afin d'en présenter les idées au lecteur.

Une langue est en général l'expression des idées par certains signes déterminés par la nature ou par la convention (naturels ou arbitraires). Le moyen le plus facile et le plus généralement admis par le genre humain, c'est l'usage des signes perceptibles par l'ouie, et formés par des mots ou tons articulés. Ainsi le mot langue, dans son sens propre et universellement admis, est un système de mots au moyen desquels on communique à autrui ses sentimens et ses pensées selon une forme de liaison déterminée. Autant il y a de systèmes de mots et de formes déterminées de liaison, autant il existe de langues particulières.

Les langues sont mortes ou vivantes selon qu'elles ont existé ou sont actuellement en usage; étendues ou restreintes à un certain pays; originales (primitives) ou dé-

rivées, cultivées ou informes, riches ou pauvres, maternelles ou étrangères. Toutes ces différences sont relatives.

L'étude de ce qui embrasse dans toute leur étendue l'enseignement des langues, les recherches et leurs travaux, et de ce qui y tient immédiatement, s'appelle *philologie*. Les sciences philologiques comprennent tous les principes théoriques et pratiques des connoissances et de l'usage des langues sous tous leurs rapports, soit généraux, soit particuliers.

La science générale des langues contient tous les principes et toutes les données qui n'excluent aucune des langues connues, mais qui sont plus ou moins applicables à chacune, quoiqu'ils puissent se tirer de la connoissance et de la comparaison des langues dont les hommes se sont servis, ou se servent encore pour se communiquer leurs idées.

Elles ont pour objet ou la langue parlée ou la langue écrite, s'occupent soit de l'extérieur de la langue, telle qu'elle se trouve formée, ou par des loix naturelles, ou par des déterminations et des changemens arbitraires, soit de l'intrinsèque, selon que chaque langue a une forme déterminée, un objet certain, qui peut se déterminer par des règles générales.

Quant à l'extérieur des langues, il doit en être traité, ou dans l'histoire générale des langues, ou dans la science générale de l'écriture.

L'histoire générale des langues s'occupe de recherches sur la naissance et la formation de la langue même, et forme un ensemble systématique des changemens qu'elle a subis. Ainsi, après avoir examiné les différentes manières dont les hommes se communiquent leurs idées, elle recherche l'origine des langues et quel fut leur auteur, s'il

y a eu une langue primitive source de toutes les autres, et comment elles en sont sorties, et se sont formées de la manière dont elles se trouvent être en usage parmi les hommes. Mais, comme il ne reste point de monumens antérieurs à l'usage même de la parole, il s'ensuit que toutes ces recherches ne se font que par des raisonnemens philosophiques sur les loix auxquelles la pensée humaine peut être soumise, et qui se manifestent par la nature des dispositions naturelles à l'homme. Cependant, le peu de faits qu'on a pu recueillir étant bien saisis, coordonnés et comparés entre eux, peuvent présenter bien des solutions à ce problême, et diriger dans les conséquences formées par les principes du raisonnement.

Les sciences qui s'occupent de l'intrinsèque des langues sont la Grammaire générale et la lexicographie. La Grammaire générale a pour objet le contenu formel des langues, et conséquemment elle s'occupe de recherches sur le nombre et la qualité des parties du discours, où diverses espèces de mots servent de moyens pour exprimer la pensée; elle examine aussi la construction des phrases, et expose les règles les plus utiles pour faire l'application des principes aux diverses espèces de langues. Ainsi, la Grammaire générale est l'ensemble des règles grammaticales qui ont du rapport avec les langues en général, et c'est ce qui la distingue des Grammaires particulières de chaque langue. Comme elle s'appuie sur des principes généraux pour montrer ce qui est requis dans chaque langue pour la rendre plus *conforme à son but*, on l'appelle aussi Grammaire *philosophique*, ce qui la distingue d'une autre espèce de Grammaire, nommée *harmonique*, qui, faisant abstraction de tout ce qui est accidentel et caractéristique, prend de chaque langue ce qu'elle juge de plus propre pour

montrer ce que ces langues ont de commun. Nous verrons plus bas ce que l'auteur pense de la lexicographie.

(B) Il seroit à désirer qu'un maître éclairé, rassemblant les rayons de lumière répandus dans la *Grammaire* et la *Logique* de *Port-Royal*, le troisième livre de *Locke*, les *Mélanges* de *d'Alembert*, la *Grammaire générale* de *Beauzée*, les *Réflexions* de *Court de Gébelin* et de quelques autres modernes, en composât un Cours de logique grammaticale à la portée de la jeunesse, et propre à former un cours dans les écoles publiques.

Quelle qu'ait été la diversité des opinions purement doctrinales des illustres Solitaires de Port-Royal, il n'y a jamais eu qu'une voix sur leur mérite littéraire et sur les grands services qu'ils ont rendus à la langue, par leurs solides et éloquens écrits. Les deux *Arnaud*, *Le Maistre de Sacy*, *Nicole*, *Pascal*, *Hermant*, *Le Nain de Tillemont*, *le Tourneux*, *Lancelot*, sont comptés parmi les meilleurs écrivains de la nation. Leurs excellens écrits répandoient le bon goût, en même-temps qu'ils épuroient les mœurs et faisoient connoître toutes les beautés de notre langue. Port-Royal fut regardé comme une des meilleures écoles; l'esprit s'y nourrissoit de la lecture des meilleurs écrivains grecs et latins. Ce fut là que se formèrent les *Bignon*, les *Du Harlay de Bagnols*, les *Racine*, et tant d'autres dont les écrits ont à jamais fixé notre langue, et l'ont rendue propre à toutes les conceptions de l'esprit. L'esprit de parti a disparu, et notre âge a effacé le reste des préjugés que l'intrigue n'avoit que trop cherché à perpétuer. Nous avons vu l'illustre Sénateur, auquel nous devons la conservation de nos plus précieux monumens, s'empresser de faire leur éloge dès que l'occasion s'en est

présentée. « Communément, dit-il, on cite *les Provinciales* comme faisant époque pour la fixation de notre » langue. Dans tous les livres sortis de cette école, elle déploie sa grâce et ses richesses; on n'y voit ni ce style » pénible et entortillé que Thomas, auteur si estimable » sous d'autres rapports, a mis à la mode, ni ces prétentions à l'esprit qui donnent à une foule d'écrits le ton » d'une collection d'épigrammes; mais la fraicheur et l'éclat » d'un style approprié à la matière embellissent des ouvrages dont l'ordonnance bien conçue amène des raisonnemens qui, par leur solidité, leur enchaînement, » commandent à la raison* ». Il cite ce beau passage de Gerbier. Ce fut dans cette pépinière de grands hommes qu'*Arnaud, Pascal, Nicole, Racine*, etc., composèrent ces chefs-d'œuvre qui ont assuré à la France la supériorité dont elle jouit sur toutes les nations. Les savans y vont chercher encore les élémens de notre langue et de toutes les sciences; l'homme de lettres lui-même y puise, comme dans leur source, l'art du raisonnement et de l'éloquence, etc.

(C) Voici la liste des auteurs et des éditeurs de cette fameuse collection *ad usum*, qui a fait tant d'honneur à notre littérature, et préparé les voies à des traductions plus exactes et à des travaux plus importans.

Plaute, par *Jacques Louvrier; Térence*, par *Nicolas Camus; Lucrèce, Manilius*, par *Lafaye; Catulle, Tibulle, Properce*, par *Dubois; Cornelius Nepos*, par *Courtin*; les *Oraisons de Cicéron*, par *Mérouville*; *Lettres de Cicéron*, par *Quartier; Salluste* et *Ovide*, par *Crispin; César*, par *Godwin; Tite-Live*, par *Doujat; Virgile*, par *De Larue; Horace*, par *Desprez* et

* Ruines de Port-Royal, 1809.

Rondel; Velleius Paterculus, par *Riguer; Phèdre*, par *Danet; Pline* l'ancien, par *Hardouin; Valère-Maxime* et *Justin*, par *Coutelier; Juvénal* et *Perse*, par *Desprez; Sextus Pompeius Festus* et *Valerius Flaccus*, par *Dacier; Stace*, par *Berraut; Quinte-Curce*, par *Letellier; Martial*, par *Collet; Tacite*, par *Pichon;* les douze anciens *Panégyristes*, par *Delabeaume; Florus, Aurélius Victor, Dictys* de Crète, *Darès* le phrygien, et *Eutrope*, par Mme *Dacier; Suétone*, par *Babelon; Aulu-Gelle* et les *Rhétoriques de Cicéron*, par *Proust; Apulée*, par *Julien Fleuri; Claudien*, par *Pyrr; Prudence*, par *Chamillard; Boëce*, par *Cailly.* On pourroit y ajouter les excellentes éditions des Pères grecs et latins, des conciles, des historiens, commencées dès ce temps par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et d'autres particuliers; et que ne diroit-on pas des travaux de *Villoison*, de *Schweighaüsser*, etc., etc.?

(D) Bayle fait les réflexions suivantes au sujet de la perte des anciens mots de notre langue.

Il seroit à souhaiter que les auteurs les plus illustres de ce temps-là se fussent vigoureusement opposés à la proscription de plusieurs mots qui n'ont rien de rude, et qui serviroient à varier l'expression, à éviter les consonnances, les vers et les équivoques. La fausse délicatesse, à qui on lâcha trop la bride, a fort appauvri la langue. Les meilleurs écrivains s'en plaignent; je dis les auteurs qui sont le moins incommodés de cette indigence, et qui trouvent, dans le fond fertile de leur génie, de quoi la réparer. Voyez les *Réflexions* de M. de *La Bruyère*, chapitre *de quelques usages*. Quelques-uns d'eux donnent mille bénédictions à *Bossuet*, à *Fléchier*, et à telles autres plumes du premier rang, lorsqu'ils les voient se servir de quelque

tegme vieillissant. Cela le réhabilite et le rajeunit. C'est au-moins une barrière qui prévient la prescription, et qu'on peut opposer aux chicaneries des puristes. Notre langue doit beaucoup aux écrivains qui disent *certes* en prose, et qui se commettent pour lui dans leurs ouvrages. On pourroit faire la même observation par rapport à d'autres mots très-commodes, dont la fausse délicatesse de quelques esprits, ou le caprice de l'usage, nous ont privés et nous privent de jour en jour. La source du mal n'est pas toute entière dans cette inconstance des langues vivantes, que les anciens ont éprouvée et très-bien décrite (*Horace, Art poét.*). Il s'y fourre je ne sais quel complot, et cette machination ne vient pas tant des lecteurs qui sont auteurs, que de ceux qui ne le sont pas. Ceux-ci se donnent tout le plaisir de critiquer, sans sentir la peine de composer. Ceux qui sentent cette peine sont plus indulgens envers les mots. J'excepte deux sortes d'auteurs : les jeunes, et ceux qui ne font qu'un petit écrit en deux ou trois ans. Un jeune auteur, qui ne lit guère que les livres les plus nouveaux, ne traite de beau langage que les termes et les expressions qu'ils lui fournissent. Malheur auprès de lui à tout mot et à toute phrase qu'il trouve ailleurs; cela est de la vieille cour, dit-il, cela commence à sentir le gaulois. Pour ce qui est d'un écrivain de demi-page par jour, il n'a pas le temps de sentir la peine que cause le retranchement d'une infinité d'expressions, qui étoient bonnes sous le règne de *Henri IV* et de *Louis-le-Juste*. C'est pourquoi il se pique de dégoût à l'égard de tous les mots qui sont suspects de vieillesse. Mais, s'il avoit à composer un ouvrage de longue haleine, et sans beaucoup de lenteur, il ne feroit pas tant le dégoûté; les difficultés du travail, l'embarras des répéti-

tions, la nécessité presque inévitable de rimer en prose, etc lui feroient connoître le tort qu'on fait aux auteurs, en appauvrissant la langue dont ils se servent. *Bayle*, article *Gournay*.

M. *Caminade* cite à ce sujet *Rollin*, *Histoire anc.*, tom. XI, pag. 2. « Il y a, dans les vieux auteurs françois, » d'excellens mots, qui, par je ne sais quelle bizarrerie, » n'ont pas été adoptés des modernes. Parmi ces mots, les » uns sont clairs, simples, naturels; les autres, pleins de » force et d'énergie. J'ai toujours souhaité qu'une main » habile fît un recueil de ces mots, c'est-à-dire, de ce » qui nous manque, et de ce que nous pouvons acquérir, » pour nous montrer que nous avons tort de négliger » ainsi le progrès et l'avancement de notre langue. » (*Grammaire usuelle*, n.° 1090, note).

(E) On ne peut trop apprécier le genre de ce travail, qui peut devenir tous les jours plus considérable par les secours des voyageurs éclairés, sur-tout si, dans le cours des découvertes entreprises par les gouvernemens, les savans sont animés de l'esprit qui a dicté les questions proposées par M. *Fleuriet*, lorsqu'il fit équiper des vaisseaux pour visiter la côte de la nouvelle Hollande. Il insiste particulièrement sur les moyens de connoître à fond la langue des habitans du pays. Chacun pourroit rapporter un dictionnaire quelconque, tel que nous en voyons des parcelles dans *Cook*, dans quelques autres célèbres navigateurs, dans *Strahlemberg*, pour certaines parties jusqu'alors inconnues des états de la Russie. Voici les deux cents langues que M. *Pallas* s'est proposé de comparer.

slave russe.
vende.
Illyrien.
Bohémien.

Servien.
Vende.
Sorab.
Polab.
Câcholeb.
Polonois.
Petit-russe ou Malo-russe.
Sous dab.
Kelte ou Celte.
Bas-breton.
Basque.
Irlandois.
Esse-écossois.
Gallois.
Cornouaille.
Ancien grec.
Nouveau grec.
Latin.
Italien.
Napolitain.
Espagnol.
Romanche.
François.
Vallais ou Valesan.
Gothique.
Anglo-saxe.
Anglois.
Teuton.
Allemand.
Cimbre.
Danois.
Islandois.
Suédois.
Hollandois.
Frisien.
Lithuanien.
Lette.
Livonien.
Albanois.
Valaque.
Hongrois.
Avare.
Kousbatsck.
Lesggi Antzough.
— Djiar.
— Koutzey.
— Dido.
Tschoxoun.
Estonien.
Kotell.
Oconez.
Lopare.
Zilian.
Permien.
Mordève.
Mokchan.
Tchermisse.
Tschouvache.
Votiaque.
Vogoul tschousova.
— de Versolour.
— de Tshardima.
— de Berzova.
Ostine de Berzova.

Ostine de Nerina.
— d'Yougan.
— de Vusdougan.
— de la rivière de Taze.
Persan.
Kourde.
Afgan.
Ossetz.
Dougour.
Hébreu.
Juif rabinique.
Kaldéen.
Syriaque.
Arabe.
Maltois.
Assyrien.
Turc.
Tatar de Casan.
— de Mescherlec.
— Buschkir.
— Nogai.
— Kusag du Caucase.
— Tobolsk.
— Tscharkai.
— Tscholim.
— Yenisci.
— Kournetzca.
— Barabe.
Kangatz.
Teleupte.
Bulgare-Boukare.
Xivind.
Kirguise.
Turcoman-Trouxnus.
Jakoutsch.
Arménien moderne.
— du Caucase.
— Karlelin.
— Imret.
— Tschouamette.
— Circassien du Caharda.
— Altekesch.
— Koutschaxil d'Abala.
— Tschitekens.
— Ingouchevé.
— Louchetz.
— Andii.
— Asouchin.
Samoyède de Soustozev.
— Obdor.
— Dyourut.
— Mangazaïtz.
— Touroukonsk.
— Tomsk.
— Norinsk.
— Kelte-Getté.
— Timsk.
Korasin ou Kouresan.
Koibal.
Motove.
Mongol.
Brutscki.
Kalmouck.
Tongouse de Nerjinsk.

Tongouse de Mengazei.
— Borgouzinsk.
— Haut-Angesck.
— Jakonisch.
— Okotecks.
Tamont.
Giapaguir.
Arinsk.
Kotowa
Assausk.
Inbatz.
Lumpokold.
Koriatique de Kolinna.
— de la Tiguila.
Kasaguin.
Tjohosk.
Kamschadale oriental.
— méridional.
— de la Tiguila.
Japonois.
Kourile.
— Mantschoux.
Chinois Kitaïskai.
Tandoute.
Tzigan.
Indien du Mouthan.
— du Bengale.
— du Décan.
Ancien persan.
Pablevi.
Sanscrit.
Balaband.
Singal.
Koraï.
Kunare.
Malabare.
Tamoule.
Varougue.
Bohémien ou Tzingare.
Siamois.
Tonquinois.
Malais.
Javanois.
Savoan.
Pompan.
Mahindan.
N. Guinée.
N. Hollande.
N. Zéelande.
N. Calédonie.
Isle de Tana.
— de Malico.
Waignon.
Isle des Amis.
Obtscheva.
Kokosara.
Marquesas.
Sandwich.

Voyez aussi *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa, augustissimæ* (Cathar. II) *curá collecta*. Petrop., 1787—89, 2 vol. in-4°.

Quand on considère que, parmi ces différentes langues ou idiômes, il ne se trouve ni le portugais, ni la langue francque, ni les divers idiômes de l'Espagne, de la France, etc., on juge facilement ce que l'on pourroit y ajouter de l'Égypte, de toute l'Afrique, etc. Le dernier ouvrage de M. *Adelung*, *Mithridates*, ou *Encyclopédie des Langues*, imprimé à Berlin, 1806, offre un Pater polyglotte en près de cinq cents langues.

(F) On regrette tous les jours la perte d'anciens auteurs, occasionnée par la bévue des copistes ou des éditeurs; sous le prétexte que l'ancien langage est compris de peu de personnes, ils ont impitoyablement corrigé, sur l'usage du jour, les anciennes pièces qui leur tomboient entre les mains. Il s'est présenté plusieurs occasions de marquer nos regrets à ce sujet. Ni le *Roman de la Rose*, ni tant d'autres monumens précieux, n'ont pu échapper à cette barbarie; il ne sera pas inutile de rapporter les excellentes réflexions que *Bayle* (article *Ossat*) fait là-dessus. Le Dictionnaire étant entre les mains de si peu de jeunes gens, et si rarement consulté, par la crainte de souiller l'imagination, ce n'est pas être plagiaire que d'en détacher un morceau de quelque étendue.

« On doit savoir bon gré à M. *Amelot de la Houssaye*, de n'avoir pas voulu suivre le mauvais conseil de ceux qui étoient d'avis qu'il réformât la langue de M. *d'Ossat*. C'est une chose honteuse à la nation, qu'il se trouve tant de gens en France, qui ne sauroient souffrir le style du seizième siècle; mais le mauvais goût n'est pas si universel, qu'il ne se trouve encore bien des lecteurs qui veulent que l'on conserve les écrits de ce temps-là, tels que les auteurs les ont composés. On n'a rien changé au langage,

dit M. *Amelot*, dans son Avertissement; et ceux qui ont fait le contraire parmi le monde sont ceux mêmes qui vouloient qu'on le changeât, et qui, fâchés qu'on n'ait pas suivi leur avis, ont semé malignement ce bruit, pour décréditer cette édition auprès de ceux qui sont les admirateurs du cardinal, comme sont particulièrement tous les *gens d'État*, et je me suis d'autant plus roidi contre ce mauvais conseil, qu'il m'a toujours semblé que ce seroit défigurer le style nerveux d'un personnage qui étoit né pour la négociation, et dont la diction est toute consacrée à l'usage du cabinet, que de le faire parler autrement qu'il n'a parlé et qu'il n'a écrit, outre qu'on n'auroit pas eu pour mon langage le même respect que l'on a pour celui de ce grand cardinal. Témoin ce que M. *Despréaux* a dit d'un académicien qui avoit remanié quelques vies de *Plutarque*, traduites en françois par *Amyot;* témoin encore le refus que je sais que plusieurs des plus habiles libraires de Paris firent, il y a douze ans, d'imprimer les *Mémoires de Commines*, qu'une dame de bon esprit avoit mis en meilleur françois. Tant il est vrai que le monde est invinciblement persuadé qu'il y a des livres auxquels on ne peut retoucher sans les gâter, et qui ressemblent à ces beautés naturelles, qui ne brillent jamais davantage que dans leur négligé.

» Je crois (continue *Bayle*) que *Commines*, *Montaigne*, et quelques autres écrivains, dont les principales beautés sont inséparables de leur style, seront à couvert des attentats des traducteurs. Je crois aussi que la traduction qu'on a faite en nouveau françois de l'*Heptaméron de la Reine de Navarre*, sera rejetée par les personnes de bon goût; mais je crois en même-temps que les libraires se donneront plus de liberté à l'égard de quantité d'autres

livres; ils en feront des éditions retouchées et corrigées, quant aux phrases qui auront vieilli, et par-là ils fomenteront de plus en plus la fausse délicatesse et la fainéantise d'une infinité de gens: car c'est une honte à ceux qui se mêlent de lire, de ne vouloir pas savoir comment leurs ayeux parloient. Cet abus s'augmente et se fortifie tous les jours; on ne veut plus lire ce qui s'écrivoit sous le règne de *Louis XIII.* Il faut, si l'on veut trouver des acheteurs, que les libraires fassent rafraîchir ou renouveler le style des auteurs de ce temps-là. C'est ce qu'ils firent en 1699, à l'égard de l'histoire du dernier duc de *Montmorenci*, composée par le sieur *Ducros.* Il y a long-temps qu'ils se servent de cette pratique. J'ai vu une édition de *Josèphe*, traduite en françois par *Génébrard*, laquelle les libraires de Paris avoient fait purger de plusieurs mots, et de plusieurs expressions antiques, et cependant je ne pense pas qu'il y eût trente ans que *Génébrard* étoit mort. Ils ont pris la même liberté sur le *Plutarque* d'*Amyot*: ce que le sieur *Sorel* désapprouve avec beaucoup de justice. Il suffit, dit-il, de savoir que le langage d'*Amyot* a été estimé des plus vigoureux de son siècle, qu'on lui fait tort de penser le corriger, en lui ôtant quelques vieux mots, et en en substituant d'autres en leur place. C'est lui ôter toute sa force et toute sa naïveté; néanmoins il est arrivé que des libraires de Paris firent, il y a quelques années une impression de cette traduction ancienne en grand volume, et qu'on en ôta des vieux mots de côté et d'autre. Il a semblé à quelques personnes que cela rendoit ce livre plus agréable à la lecture, et qu'on auroit bien fait de le permettre; mais d'autres se figurent qu'il faudroit avoir plus de vénération pour les bons et anciens livres, et que c'est un sacrilége d'avoir touché à celui-ci de cette

sorte ; vu même que ceux qui étoient employés à cet ouvrage en étoient peu capables. On croit qu'il faut laisser l'ancienne traduction comme elle est, ou en faire une autre toute entière, si on prétend en pouvoir faire une meilleure à la mode de ce temps-ci. *Sorel* n'approuve pas même qu'on ait altéré l'original de *Joinville*. Rapportons ses paroles. De vrai l'on trouve, dans l'*Histoire de Joinville*, une grande marque de la simplicité de son siècle, et que les hommes de sa condition savoient fort peu comment il falloit arranger un discours. Néanmoins, je crois qu'on nous a fait tort d'avoir changé quantité de vieux mots dans son livre, comme cela se voit en diverses impressions, parce que ce n'est plus le même ouvrage, mais une ancienne traduction du vieux langage en langage moderne. Cela pourra être cause, enfin, de nous faire perdre l'original ; de sorte qu'on ne verra plus au naïf, comment on parloit au temps où il a été composé. Il valoit bien mieux laisser tout en son premier état : s'il y avoit des endroits qui ne fussent plus intelligibles, on eût mis leur explication en marge, ou bien ensuite avec des annotations : cela auroit fait un agréable assortiment par cette diversité. Il avoit dit à-peu-près la même chose dans la page 252 ; et notez qu'en cet endroit-là il remarque que l'*Histoire de Commines*, aussi-bien que celle de *Joinville*, a été imprimée de diverses manières, et que l'on y a changé des mots dont on croyoit que l'usage étoit aboli. Vous verrez, dans un passage d'*Étienne Pasquier*, combien est ancienne cette coutume parmi les François. « Pareille faute trouvons-nous aux anciens manuscrits de nostre *Roman de la Rose*, en chacun desquels le langage françois est tel qu'il estoit lorsqu'ils furent copiez, hormis la rime des vers auxquels ils ne purent donner aucun ordre. Vous y trouverez je ne

scay quoi du ramage de ceulx qui en feurent copistes, je veux dire de leur picard, normand, champenois. Qui sont choses auxquelles le lecteur doit avoir grand esgard premier que d'y interposer son jugement ».

(G) J'ai parlé de plusieurs anciennes traductions : je pourrois ajouter la nomenclature de celles des premiers temps, comme objet assez important dans l'histoire de la langue françoise; mais le style en est si suranné, la plupart des bons ouvrages de l'antiquité ont été si supérieurement traduits depuis, et les défauts des anciennes traductions sont si visibles, depuis que les éditeurs des Anciens ont si utilement travaillé à réintégrer, à corriger les originaux, qu'il seroit inutile de m'étendre davantage sur cette matière. On peut voir les listes que *Sorel* en donne dans la *Bibliothèque françoise;* mais il est plus important de connoître les nouvelles traductions; c'est étaler les richesses de la langue, que de citer ce nombre infini de bons ouvrages, qui, par ce moyen, sont devenus les nôtres.

En développant les progrès de la langue françoise, et en exposant les moyens par lesquels elle est parvenue à ce haut degré de perfection, j'ai fait remarquer combien les traductions avoient contribué à lui donner du lustre. L'on accuse la plupart des traductions françoises d'être frivoles, infidèles et incertaines. Il y en a néanmoins quantité d'estimables, tant par le fond même qui représente parfaitement l'original, que par les bonnes remarques et les excellentes dissertations dont elles sont accompagnées. Telles sont celles de *Vaugelas*, de *Perrot d'Ablancour*, des *Dacier*, de *Folard*, et de quantité de modernes. Il est peut-être, d'ailleurs, nuisible aux progrès des sciences, que l'on s'en tienne trop souvent aux traductions, et qu'on

cite d'après elles, sans consulter les originaux. C'est, en particulier, un reproche que les Protestans font aux Catholiques, par rapport à l'*Écriture-Sainte*; mais ceux-ci sont fondés sur l'authenticité de la Vulgate.

Plusieurs critiques ont recueilli les règles à observer dans la traduction. Il y a là-dessus différentes réflexions répandues dans les journaux; elles mériteroient d'être recueillies, et je n'ai pas hésité à en présenter un bon nombre. Les auteurs qui ont traité de cet art en particulier, sont:

Falconet, Dissertations sur les premiers Traducteurs françois, avec un Essai de Bibliothèque françoise. *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, tom. IV.

Dom Goulin, De la Traduction, comme moyen d'apprendre une Langue, etc. 1788, 1 *vol. in*-8°.

Jean A. Michel, Les vrais Principes de l'Art de traduire, extraits des meilleurs auteurs. 1797, 2e *édition.*

Gaspard de Tende; Traité de la Traduction. 1 *vol. in*-8°.

D'Alembert, Essai sur Tacite, Préface, Mélanges, tom. III.

Il est peu d'ouvrages excellens en quelque langue que ce soit, anciens ou modernes, dont nous n'ayons la traduction. Les plus célèbres classiques, les plus grands poëtes et orateurs de tous les siècles, de tous les climats, ont été traduits en tout ou en partie par d'excellens littérateurs. Il y a près de deux siècles que *Sorel* vouloit prouver que la quantité des traductions françoises dispensoit d'avoir recours aux langues étrangères.

(H) Le lecteur sera peut-être satisfait de trouver ici le

jugement qu'un journal estimé a porté du système de M. *Morel*. Ce jugement ne peut que donner de nouvelles lumières sur la formation des sons et sur la perfectibilité de l'harmonie du langage.

Voici le compte que ce journal rend de l'*Essai sur les Voix de la Langue françoise*, ou *Recherches sur l'Accent prosodique des Voyelles*; par M. *Morel*, associé de l'Institut, 15 germinal an x:

« M. *Morel* croit avoir découvert un rapport entre les tons de la musique et les voix de la langue, soit dans la quantité prosodique, soit dans le nombre. (J'ai dit que *Court de Gébelin* avoit trouvé ce rapport.)

» Les voyelles sont les signes des sons de la voix. Combien en faudroit-il compter pour avoir autant de signes que de sons vocaux? Tel est le problème que l'auteur a résolu. Il distingue, dans les syllabes, le son et la quantité. Il prouve que *d'Olivet*, qui, d'ailleurs, a répandu tant de lumières sur notre prosodie, s'est trompé, en ne mettant point de distinction entre la voix grave et la voix moyenne. De là vient que celui-ci a confondu l'accent prosodique avec la quantité prosodique.

» Pour éviter cette méprise, M. *Morel* examine, dans un premier chapitre, les différentes qualités de la voix, qu'il réduit à douze sons; le double rapport de l'élévation et de la gravité dont elles sont susceptibles. Il donne ensuite un tableau de la prononciation des voyelles nasales. C'est un morceau plein d'intérêt et de justesse. On y retrouve l'opinion des plus célèbres grammairiens, tels que *Lancelot*, *Fromant*, *Duclos*, *Beauzée*, *Boindin*.

» L'auteur compare successivement les voix de la langue aux tons de la gamme, relativement aux qualités des premières, et à leur ton prosodique. Ici l'on admire la variété

de la prononciation qui règne dans une même voyelle. On trouve, par exemple, quatre sortes d'A, six sortes d'E, deux sortes d'I, cinq sortes d'O, deux sortes d'U, deux sortes d'EU, et deux sortes d'OU, d'où résultent dix-sept voyelles *, comme l'avoit dit *Beauzée*.

» Notre langue n'a que quatre sons qui puissent être modifiés par l'accent prosodique; des règles précises déterminent chacune de ces modifications par un accent particulier, c'est le second chapitre. Il développe les grands avantages qui résulteroient de signes égaux en nombre aux sons principaux de la voix. Il trace l'histoire de tous les changemens que l'orthographe a éprouvés; il a soin d'en indiquer les motifs.

» Les deux causes principales du défaut de l'orthographe, sont: 1° une combinaison de signes connus pour la représentation de sons nouveaux, ou nouvellement aperçus; 2° l'emploi continu des mêmes signes qui représentoient des sons que d'autres avoient remplacés.

« A ces règles générales, succèdent deux articles sur les voix variables et sur les voix constantes. Le premier distingue les initiales, les voix dans le corps des mots et les finales. Il montre, avec *d'Olivet*, le pouvoir de l'euphonie dans la manière de prononcer ces trois sortes de voix; le second article traite des voix constantes. Il appelle ainsi les voix ouvertes ou graves, et s'attache à rendre raison de cette gravité, en discutant la forme de l'accent qu'il indique ».

---

* N'ayant pu me procurer ce livre intéressant, je ne puis ni donner le tableau des voix, ni ajouter à ce que j'ai dit de l'orthographe.

Voici un tableau pris d'une autre Grammaire, qui marque quelles sont les voix susceptibles de variations, et quelles sont les voix constantes ; le lecteur verra peut-être avec plaisir ce supplément.

On y trouve huit voix fondamentales, d'où dérivent, par des changemens fort légers, les autres voix usitées parmi nous ; elles sont rangées selon l'échelle graduelle de leur émission, et selon le plus ou moins d'ouverture du passage de l'air qui est nécessaire à cette émission ; de manière que le canal de l'air s'élargit ou se rétrécit pour effectuer la prononciation dans une progression géométrique égale à celle qu'on remarque dans la gamme, et qu'on peut représenter par un angle aigu, dont l'ouverture auroit huit parties proportionnées, les extrémités étant les

lèvres plus ou moins ouvertes, et le son ou l'air qui le procure sortant du fond de la glotte.

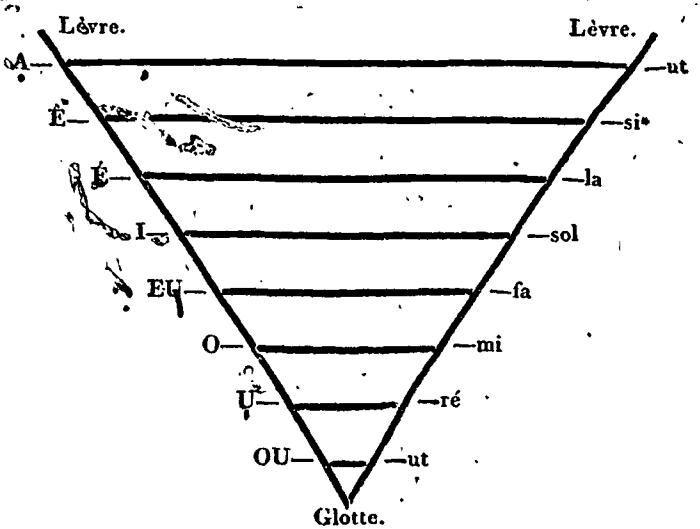

L'ouverture de la bouche se resserre insensiblement d'A jusqu'à OU. La bouche est simplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premières voix A, È, É, I, qui retentissent dans la cavité de la bouche. Ce sont les voix et voyelles retentissantes. L'ouverture de la bouche nécessaire à la prononciation de l'A est la plus aisée; elle laisse le cours plus libre à l'air intérieur, le canal se rétrécit de plus en plus pour les autres; la langue s'élève et se porte en avant pour È, et les mâchoires se rapprochent jusqu'à I. Pour la génération des quatre dernières voix, les lèvres se rapprochent, ou se reportent en avant d'une manière si sensible, que l'on pourroit donner à ces voix le nom de labiales, et aux voyelles qui les représentent, le nom de voyelles labiales.

Les lèvres forment autour de la bouche une espèce de cercle pour produire EU ; elles se serrent davantage et se portent en avant pour O, encore plus pour U ; mais pour le son OU, elles se serrent et s'avancent plus que pour aucun autre.

Les deux premières voix de chacune de ces deux classes, A, È, et EU, O, sont susceptibles de certaines variations que notre usage n'a pas données aux autres voix des mêmes classes, parce qu'apparemment elles s'en accommodoient moins aisément, ou qu'elles n'en seroient point du tout susceptibles. On pourroit donc, sous ce nouvel aspect, distinguer les huit voix fondamentales en deux autres classes, savoir : quatre variables et quatre constantes, et les voyelles auroient aussi cette épithète ; on en voit l'arrangement dans ce tableau. *Duclos* nomme les variables grandes voyelles, et les constantes petites voyelles. Les constantes seront brèves ou longues, et les constantes longues seront affectées de l'E muet, Ée, Ie, Ue, et si l'on veut encore OUe, qui seroit la dix-huitième voix.

ADDITION

à la note, page 195, *sur l'invention de l'Écriture, ou Extrait de la* Dissertation de M. Hug.

Über deutsche allgemeine Litteratur-Zeitung, 28 nov. 1801.

Die Erfindung der Buchstaben-Schrift, ihr Zustand und frühester Gebrauch im Alterthume; von Leonard Hug, *Professor der Theologie an der hohen Schule zu Freyburg.*

De l'Invention des Caractères alphabétiques, de leur État, et de leur premier Usage dans l'Antiquité; par Léonard Hug, Professeur en Théologie à Fribourg. *Ulm, Wohler,* 1801, 1 *vol. in-4°.*

EXTRAIT.

Il faudroit être bien indigne de profiter de l'invention de l'écriture, pour ne pas désirer de connoître l'époque de sa naissance. C'est sans doute, après l'invention des langues, la plus grande et la plus remarquable production de l'esprit humain, celle qui a le plus contribué à la culture, à la perfection, à la civilisation de l'espèce. Qui ne sera curieux de savoir comment s'est opéré ce changement, à quelle époque a commencé notre amélioration, et d'où elle tire son origine?

Cette question a encore l'avantage particulier de diriger notre jugement sur la valeur réelle des monumens qui remontent à une si haute antiquité, qu'on peut les considérer comme les premiers travaux de ce genre que les hommes ayent entrepris. Ces trésors, estimés pendant vingt siècles et davantage, sont perdus pour nous, si nous ne savons nous convaincre de l'industrie de ceux auxquels on les attribue.

C'est dans la vue de nous éclairer sur ce point important, que M. *Hug* entreprend sa Dissertation. On ne peut mieux exposer sa méthode qu'en copiant ses paroles, tout en se permettant d'abréger où il sera possible de le faire.

L'opinion générale est que les caractères phéniciens sont ceux qui ont l'ancienneté la plus avérée : on les trouve encore sur les monnoies, sur les marbres, et même dans les livres d'une nation composée de Syriens, d'Assyriens et de Juifs, et qui remonte à sept cents ans au-delà de l'ère vulgaire; ce sont en soi-même des chefs-d'œuvre, un antique exposé à nos regards, à notre critique. Ce que nous pouvons remarquer en les analysant, en les comparant, est aussi-bien un objet de profondes études que ce que nous en avons appris par le témoignage de gens instruits, et par les traditions les plus anciennes.

Les ruines de Thèbes et de Gisch instruisent plus l'observateur sur l'architecture, le style, et la manière des Égyptiens, que ne le pourroit faire tout ce que nous en ont dit les Grecs et les Romains. Tous les monumens qui nous restent de l'ancien monde, présentent, dans leurs examens, de grands résultats que nous pouvons calculer, indépendamment du secours de la tradition. Il suffit de ne pas anticiper sur leurs effets par une préoccupation déplacée, de n'y rien supposer qui ne s'y trouve, de laisser faire à l'objet toute l'impression qu'il peut produire, et

tre attentif à ce qu'il nous annonce, afin d'en profiter en faire un plus profond examen.

Avant Cyrus, les caractères hébreux ressembloient moins à ceux des Phéniciens. Admettons, pour éviter les longueurs, cette proposition déjà suffisamment prouvée.

Ce qui frappe d'abord, sans autre recherche, c'est la parfaite identité de dénomination des lettres juives, puniques et grecques.

Des nations dont les langues sont si diverses, même dans leur structure originelle, ne peuvent aucunement s'accorder dans les mots qui servent à désigner leurs caractères, sans faire supposer qu'elles se sont communiqué ces dénominations. On y trouve même un caractère très-significatif dans une langue, *gimmel*, *chameau*, qui ne désigne aucun objet dans la langue grecque.

Il y a pareillement rien de plus arbitraire que l'ordre dans lequel on peut ranger les caractères des voix ou signes, et cependant les puniques et les grecs sont dans la même série, ce que l'on voit par les anciens cantiques juifs dont les strophes commencent par une lettre rangée selon l'alphabet, et dans l'ordre que les Grecs employoient pour leurs nombres, ceux-ci conservant, même comme lettres numériques, les caractères puniques pour lesquels la langue grecque n'avoit point de son. Il est vrai que chez les Grecs on trouve après le T quelques caractères étrangers à l'alphabet punique; mais il faut les regarder comme ajoutés par les Grecs, et comme une propriété de leur langue.

M. *Hug* montre pareillement que quelques autres différences, qui se trouvent entre les deux alphabets, ne sont qu'accidentelles, et ne subsistoient pas anciennement. Outre le *san*, pour le nombre 6, il y avoit aussi le *sampi* ou Σ Π *zade* (*zéta*) pour le nombre 900, mais qui signi-

fioit d'abord 80; car le *kappa*, qui suivoit immédiatement, marquoit 90; ils avoient effectivement cette lettre qui est le *koph* punique, dont la figure nous est parfaitement décrite comme un P retourné, tel qu'il paroît dans l'écriture bustrophédone; ce qu'il montre par un des scholiastes sur les *Nues* d'*Aristophane*.

Les caractères de l'un et l'autre alphabets ont une ressemblance qu'il est impossible de méconnoître, et qu'on n'est pas maître de désavouer lorsqu'on les considère dans les monnoies et sur les monumens en pierres. C'est donc une proposition évidente que les deux alphabets étoient parfaitement semblables, avant que les Grecs y eussent ajouté quelques signes.

Mais, avant que la Grèce eût une série si considérable et si parfaite de signes des sons, elle avoit déjà de plusieurs caractères d'écriture, qu'on regardoit communément et constamment comme venus des Phéniciens. Ils étoient différens de ceux dont nous avons parlé; il faut donc que dans l'Orient, d'où ils tiroient leur origine, il y ait eu une époque où ces caractères n'étoient pas complets.

C'est ce que montre M. *Hug*. Les Phéniciens, dit-il, avoient trois Σ, deux T, deux aspirations ה et ח. Le כ et le ק sont à peine sensibles pour les oreilles des Occidentaux; le ץ ou Z n'est employé que pour la commodité, et peut être remplacé par le ΔΣ ou le TΣ (*Eustath.* in *Hom.*, t. III, p. 1562). Une distinction si recherchée des tons doit se rapporter à un temps où la langue devoit être déjà bien perfectionnée. Or, si l'on retranche ces lettres des vingt-deux grecques, il n'en reste que seize, et comme le *vau* ϝ punique ou digamma æolique peut également être retranché, il n'en reste plus que quinze. Aussi les Grecs avouent-ils qu'anciennement ils n'avoient pas quelques lettres, telles que le *zéta*.

M. *Hug* examine ces témoignages, dont quelques-uns réduisent l'alphabet à seize caractères ; d'autres, avec Cadmus, en supposent dix-huit, et il montre que la diversité du nombre doit s'attribuer à différens temps.

On y remarque particulièrement l'explication d'un passage de *Saint-Irénée*, liv. II, chap. xxiv, qui parle de la nature de l'ancien alphabet hébraïque : car, pour réfuter les Gnostiques qui, par une espèce particulière de cabale, cherchoient à trouver des mystères dans le texte de la Bible, en s'attachant à l'arrangement des lettres, des syllabes et des mots, *Saint-Irénée* dit : Que, quand même ces rêveries pourroient se vérifier au moyen de l'alphabet grec, ce ne seroit encore rien, et qu'il faudroit les rapporter au premier et au plus ancien alphabet des Juifs, entièrement différent de celui des Grecs. *Per omnia autem Hebræorum litteræ non conveniunt cum numero Græcorum, quæ maximè laborant, antiquiores et priores existentes, salvare supputationem eorum; ipsæ enim antiquæ et primæ Hebræorum litteræ sacerdotales nuncupatæ decem quidem sunt numero; scribuntur autem quoque per quindecim, novissima littera copulata primæ. Atideò quasdam secundùm consequentiam scribunt sicuti et nos, quasdam autem retrorsùm à dextrâ parte in sinistram retorquentes litteras.*

Ce passage a paru inintelligible; selon M. *Hug*, le sens de *Saint-Irénée* est que les anciens Hébreux avoient quinze caractères d'écriture pour former les syllabes et les mots, et dix seulement pour marquer les nombres ; que dans l'écriture, ils formoient leurs lettres de droite à gauche, et, sans s'arrêter, continuoient le texte de gauche à droite : ce qui s'appeloit sillonner (*bustrophedon*), et ce qu'on remarque encore dans les monumens phéniciennes et assamonéennes; que les nombres se marquoient par les dix

premières lettres, qui forment autant d'unités élevées, décades, centaines, etc., par des points ou obèles : qui se pratique encore en partie. Ne pourroit-on pas interpréter plus heureusement *Saint-Irénée*, en disant qu'ils avoient élevé le dixième nombre d'une unité, en y ajoutant les nombres 1, 2, 3, etc., comme font encore les Juifs אי״ 11, בי״ 12 : *Scribuntur autem per quindecim novissima littera copulata primæ.*

M. *Hug* ajoute encore une conjecture pour rectifier le texte. Quelque intelligible et quelque simple que soit cette opération arithmétique, on peut encore supposer que les Anciens, comme les Grecs, avoient donné une [illegible] numérique à chaque lettre de l'alphabet, il suffit de corriger le texte latin sur le grec, et de lire [illegible] au-lieu de *decapente; quindecim sunt numero* [illegible] *tur quoque per quindecim.* Ils ont autant de [illegible] nombres que de signes de sons, en quoi ils diffèrent de ceux qui emploient le point décadaire. Cette remarque sur ce moindre nombre de caractères alphabétiques, servant en même-temps de caractères numériques dans les anciens livres, est très-importante sous un autre rapport. En faisant cette distinction entre la manière de compter par 15 et celle de compter par 10 lettres numériques, on pourra rectifier les sommes monstrueuses qu'on trouve dans les écrits de l'*Ancien-Testament*, et occasionnées par la mauvaise interprétation des lettres numériques, les nouveaux copistes n'ayant pas fait attention à la diversité de leur emploi, lorsque, selon la nouvelle manière de nombrer, ils auroient dû en substituer d'autres. Ainsi, dans l'alphabet de 15 lettres, la lettre K ne vaut que 7; elle vaut 20 dans l'alphabet de 22. L ou ל-ʌ vaut 8 dans l'un, et 30 dans l'autre.

M. *Hug* démontre ensuite que les figures des anciennes

[illegible]res puniques et grecques avoient quelque analogie avec [illegible] objets dont elles étoient la dénomination : *beth* signifie [illegible]*on*, et représente une maison, une cabane de forme pyramidale, sorte de bâtiment d'usage en Égypte exclusivement; il fait dériver ces figures des caractères hiéro[illegible]phiques, et montre leur analogie; il n'en attribue [illegible]tion aux Égyptiens, mais aux Phéniciens qui s'é[illegible] Thèbes, d'où il explique facilement d'où [illegible]e les noms de ces lettres ne sont point tirés de la langue égyp[illegible]ne, mais de la langue punique. [illegible] ne décide pas si ces Phéniciens étoient Hykses ou [illegible] explique, à cette occasion, une inscription en [illegible]que dont il est question dans les *Transactions* [illegible] tom. LIV, année 1764; dans les *Mém.* J[illegible]*es Inscr.*, tom. LIII, *in*-8°. BARTHÉLEMY, *Lettre a*[illegible]*tem*[illegible]*arquis O*[illegible]*ieri*, 1766.

Gra[illegible]*Hug* examine ensuite l'antiquité de l'écriture grecque, d'où l'on préjuge facilement celle de la phénicienne. Il commence au temps de *Solon*, remonte à *Lycurgue*, à *Homère*, jusqu'au temps de la guerre de Troie, d'où il passe aux Phéniciens et aux Égyptiens.

Il est certain que l'écriture étoit en usage du temps de *Solon*; mais cet usage étoit-il bien étendu? La prose que l'on ne commença qu'alors à cultiver, ne paroit pas être favorable à un usage bien commun; mais il y avoit déjà de grands poëmes épiques; il eût été difficile qu'ils eussent été constamment retenus en ne faisant que passer de bouche en bouche. *Eschyle* dit, dans ses *Sept Chefs devant Thèbes*, que ses héros avoient des boucliers couverts de peintures effroyables, et que chacun des chefs y avoit écrit sa devise, contenant des imprécations terribles contre l'ennemi. M. *Hug* prétend qu'il n'y a point d'anachronisme dans cette assertion. *Platon* dit que l'*Hermès* d'*Hipparque* à Athènes

étoit couvert de maximes destinées à l'instruction, non citoyen, mais des gens de la campagne : ce qui marq l'usage commun de la lecture.

Temps de Lycurgue. Il apporta les poésies d'*Homère* à Sparte; il les avoit trouvées en Asie..... Elles étoient sans doute écrites : car il est incroyable qu'il les eût appri par cœur, et les eût enseignées à ses compatriotes, cependant M. *Hug* s'efforce d'éclaircir les inscriptions lapidaires déterrées à Amyclée en Laconie par M. *Fo* le jeune; il indique leur antiquité, montrant, d'abord, que M. *Fourmont* doit réellement les avoir découvertes, qu'il n'eût pu les avoir supposées, vu l'ignorance paléographie grecque, qu'on reconnoît dans de déterminer l'antiquité de ces monumens. Il ensuite que ces inscriptions sont de différentes signa car il y a une addition à l'ancienne liste des d'Apollon, addition très-remarquable par la nou de l'orthographe. Il fixe l'an 670 avant Jésus-Christ, l'époque de la seconde guerre de Messénie, le temps des inscriptions les plus anciennes; et il en donne des preuves qu'il seroit difficile de rejeter.

Temps d'Homère. M. *Hug* s'efforce d'éclaircir toute cette époque. Il demande si la lettre mentionnée au VIe livre de l'*Iliade*, v. 168, comme écrite d'Argos à l'ayeul de *Glaucus*, deux générations avant la guerre de Troie, est écrite en caractères alphabétiques, ou si ce n'est qu'un symbole ordinaire d'hospitalité. Les expressions γράψας, σήματα λυγρὰ rappellent les φοινικικα σήματα Καδμου; mais δεῖξαι et σῆμα ἰδέσθαι détruisent cette idée, à-moins qu'alors la langue n'eût point d'expressions claires dans cette signification, point de terminologie, telle qu'elle fut fixée dans la suite, opinion qu'on ne peut tout-à-fait rejeter: mais qui pourra décider là-dessus? Un autre indice de

sage subsistant alors de l'écriture, se trouve dans *κατάλογος νεων*, catalogue ou liste des vaisseaux, qui remplit la moitié du second livre de l'*Iliade;* catalogue difficile à retenir de mémoire, et qu'il n'est point croyable qu'*Homère* eût fait pour ce sujet. M. *Hug* montre ensuite que, quoique chacune des rapsodies paroisse d'elle-même faire un tout, ce seroit cependant un objet sans but et sans plan, si l'*Iliade* n'avoit été projetée pour en faire un poëme unique, tel que nous l'avons. Il fait voir que, dans chaque rapsodie, il y a une préparation pour le chant suivant; qu'il y a un fil démêlé qui parcourt et enchaîne toute la narration : ce qui prouve que toute l'*Iliade* n'a qu'un seul auteur. Or, est-il [illegible] qu'il ait composé tout cela de mémoire, et pour [illegible] dans la mémoire?

Chants de la guerre de Troie. Tout ce qu'a dit jusqu'à [illegible] M. *Hug*, donne les plus fortes présomptions qu'alors [illegible]ture existoit déjà; il les fait valoir, puis il rapporte [illegible] célèbre témoignage d'*Euripide*, dans les fragmens de *Palamède* rapportés par *Stobée*. *Palamède* y est dit avoir perfectionné l'écriture.

Τα τῆς γε λιθῆς φαρμακ' ὀρθώσας μόνον ἄφωνα, καὶ φωνοῦντα, σύλλαβος, Τιδεὶς ἐξευρὼν ἀνθρώποισι γράμματ' εἰδέναι. Il l'explique, en disant que *Palamède*, lorsque les caractères phéniciens, qui, n'étant composés que de consonnes, et appelés pour cela *λιθῆς φαρμακα*, ne présentoient que des moyens sans âme et sans ton, *ἄφωνα*, contre l'oubli, les avoit rendus vivans et sonores, *φωνοῦντα*, par l'invention des signes des voyelles : ce qui devenoit une seconde invention de l'écriture pour les Grecs, dont la langue est composée de beaucoup plus de voyelles que de consonnes. Ce n'est pas que certaines consonnes, telles que l'*aleph* et l'*ajou* n'ayent déjà servi à cet effet, sans quoi l'alphabet phénicien eût été absolument de nul usage pour les Grecs.

M. *Hug* passe à *Cadmus*. *Denys de Milet* (*Diod.*, l. I[illegible] p. 140) et *Hérodote* témoignent que *Cadmus* et sa colonie phénicienne ont porté les lettres en Grèce. M. *Hug* examine et fait valoir la force de ces deux témoignages. Mais d'où venoit cette colonie de *Cadmus*? Le fil des recherches, dit M. *Hug*, me ramène à l'Orient [illegible] l'Égypte. Nous retrouverons-nous par cette voie au même où la philologie nous avoit conduits? Il est certain que *Cadmus* étoit Phénicien; mais venoit-il de Phénicie? C'est l'opinion des écrivains des temps postérieurs; mais je n'y trouve ni garantie, ni autorité suffisante: ce n'est que la conséquence de cet argument: il étoit Phénicien, donc il venoit de Phénicie. Mais *Conon*, qui écrivit [illegible] chrétienne, puisqu'il dédia son ouvrage [illegible] *Iopator*, ami d'*Antoine* (*Photius*, Cod. 196) [illegible] une toute autre lumière. *Conon* avoit un grand [illegible] de livres très-anciens, d'où il puisoit des lumières [illegible] travailler à sa *Mythologie*; et il profitoit de leurs récits pour donner une base certaine à son histoire, et s'appuyer sur la comparaison des différentes opinions. Il applique sa méthode à l'histoire de *Cadmus*, et travaille à sa dissertation sur ce héros avec certitude, et avec une telle confiance dans les éclaircissemens qu'il a pris, qu'il nous fait tout attendre d'un critique aussi éclairé. Tout le reste, dit-il, n'est qu'un vain babil, et une fiction faite pour charmer les oreilles. Or, il nous apprend que les Phéniciens avoient fondé un état dans la haute Égypte. Thèbes en étoit la capitale, et c'est d'où est parti *Cadmus* pour venir en Europe, où, à son arrivée, il bâtit en Béotie une ville qu'il nomma Thèbes, en mémoire de sa chère patrie. *Conon* ajoute (*Diégème* 32) que *Protée* avoit émigré avec *Cadmus*, pour se soustraire, par la fuite, à la tyrannie de *Busiris*.

Le nom seul de Thèbes est déjà un préjugé en faveur de ce récit; c'est une chose très-ordinaire de voir des colonistes donner le nom de leur patrie à leur nouvel établissement; d'ailleurs, le sphinx, qui surprend les voyageurs dans les montagnes de Béotie, n'est qu'une imitation de ce que la théogonie, la symbolique ou l'imagination avoit inspiré aux Égyptiens. Enfin, les mythes s'accordent à dire qu'*Agénor*, père de *Cadmus*, étoit Égyptien, un de ces Phéniciens qui avoient des possessions en Égypte, ou au-moins qui s'y étoient arrêtés long-temps.

Les témoignages et les raisons en faveur de cette opinion [illegible] naissent par la comparaison des circonstances, et [illegible] nos recherches philologiques, en nous [illegible] heureuse harmonie qui est le caractère [illegible]

Cadmus et *Moyse* sortent de l'Égypte, tous deux vers *Grec* même temps. Il paroit que l'Égypte avoit résolu de secouer l'influence de toute domination étrangère, et de chasser les étrangers, ou au-moins de les affoiblir tellement par la tyrannie, qu'ils fussent dans l'impossibilité de penser à s'emparer de l'autorité souveraine, ou d'obtenir la supériorité dans le pays, par quelque révolution. *Moyse* et *Cadmus*, d'autres, peut-être, qui n'ont point eu un sort aussi avantageux, ni un nom aussi célèbre, auront tâché de se soustraire à la tyrannie par la fuite. Eux seuls, *Cadmus* et *Moyse*, auront emporté la connoissance de l'écriture et de l'industrie des Égyptiens en d'autres pays, et de là provient la conformité des deux alphabets, de l'hébraïque et du grec.

Mais, pour en revenir encore une fois à l'histoire de *Cadmus* et de son voyage, nous en trouvons un témoin plus ancien qu'*Hérodote*, c'est *Hécatée* le Milésien, dont *Hérodote* invoque souvent le témoignage. *Hécatée* avoit

parcouru plusieurs pays, entr'autres l'Égypte, pour y recueillir les connoissances suffisantes à l'entreprise de son histoire. Il avoit suivi en cela une coutume ordinaire aux Grecs, et qui ne contribuoit pas peu à leur former l'esprit. *Hécatée* parle des Juifs, et s'étend sur leur constitution et sur leur histoire. Selon ses observations, il paroît avoir voyagé dans leur pays, immédiatement avant la guerre de Perse. En parlant de leur origine, [illegible] qu'ils commencent à paroître sur la scène politique, il entremêle l'histoire de *Cadmus* avec celle de [illegible] législateurs, auteurs de leur existence en corps de nation. *Diodore de Sic[illegible]* nous a conservé un extrait de ses récits dans le mil[illegible] son trente-quatrième livre (Voyez aussi *Photius*, co[illegible] qui ne se scandalise pas peu de ces [illegible] payennes). *Hécatée* attribue l'émigration des Is[illegible] une peste qui ravageoit tout le pays, et étoit occas[illegible] le mépris que ces étrangers faisoient des Dieux du pay[illegible] plus valeureux, dit-il, suivirent *Cadmus* et *Danaüs* vers [illegible] Grèce; une grande foule de peuple se laissa conduire par *Moyse*, qui conquit le pays de Chanaan, et lui donna des loix.

Mais il reste à rechercher d'où les Égyptiens eux-mêmes avoient reçu leur écriture, ou s'ils en furent les inventeurs.

Le P. *Thomassin* (*Traité des Langues réduites à l'hébreu*, liv. II, ch. VIII) traite à fond cette question, et fait voir que les Égyptiens avoient reçu les lettres de *Theut* ou *Mercure*, qu'il croit être venu de l'Orient en Égypte; mais d'autres auteurs prétendent que *Mercure* y étoit venu de la Thrace, ou même de la Scythie, et en font même un Celte ou Gaulois. C'est ainsi que, dès qu'on veut passer des monumens écrits à de simples conjectures, on ne fait qu'embrouiller la matière au-lieu de l'éclaircir.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

I, première partie. — II, seconde partie.

A

Jurisprudence de la langue françoise peut augmenter par les Grammaires eux mots. II, pag. 84.

Académie de Baïf. *Voyez* Baïf. I, 175.

— de Berlin. Ses Mémoires écrits en françois. I, 253.

— françoise. Son établissement. I, 194. — Son éloge et son autorité. 198. — Ses travaux. 203. — Son Dictionnaire. 205. — Sa Grammaire. II, 15. — est cause de la bonté de nos Grammaires. 2. — Son orthographe justifiée. 221. — examine les ouvrages des meilleurs écrivains. 66.

Accens de l'orthographe. II, 235.

Accent aigu. II, 237.

— grave. *Ibid.*

— national, provincial. II, 263.

Ai, voix simple d'une prononciation équivoque. II, 229.

Alain Chartier. I, 153.

Albigeois (Les) traduisent la Bible, et donnent une forme à la prose françoise. I, 130.

Alcuin. I, 83, 69.

Aldrète. Histoire de la langue espagnole. I, 78.

Allemagne. Sa poésie ancienne. I, 253.

Allemands. Savans qui préfèrent d'écrire en françois. I, 254.

AMMIEN MARCELLIN. Ce qu'il dit des Bardes. I, note H, pag. 3
AMYOT enrichit notre langue. I, 90. — Mérite de ses traductions. II, 144.
ANCIENS et Modernes. Question sur leur précellence. II, 186.
ANDRÉ (Le P.). Essai sur le beau. II, 60.
APOLOGIE de la langue françoise. II, 178.
AQUITAINE. Ses habitans. I, 24.
ARNAUD revoit la Grammaire générale. II, 23, 24.
AUSIAS MARSCH, poëte limousin. I, 324.
AUTEURS anciens de France. S'il faut les imprimer sans changer leur style. II, note F, 342.

B

BACON. Plan d'une histoire littéraire. *Note de la préface*, IX. Ses idées sur la Grammaire philosophique. I, 17.
BAÏF. Son Académie. I, 175. — Son orthographe. [illegible] superlatifs. II, 207. — prétend que la poésie doit être mesurée. 277.
BALZAC. I, 181. — Son jugement sur Malherbe. 187. — comparé avec Voiture. 188, 190. — Son jugement sur le sonnet de Job et d'Uranie. 193. — inspire le goût de la pureté de la diction. 194. — Son sentiment sur l'usage. II, 82. — Critiqué. 163.
BARBAZAN. Son Fabliau. I, 126. — Castoyement; les deux Parasites. 125.
BARBE de Vérone. Sa romance. I, 105.
BARDES. S'il y en a eu en France. I, notes G, H, 295, 296.
BARDETTI. Premiers habitans de l'Italie, et leur langue. Addition après les notes. I, 323.
BASQUES et Gascons. Leur origine et leurs langues. Dans l'Aquitaine. I, 24.
BEAUZÉE. Ses sentimens sur la Grammaire générale. II, 23. — Encyclopédie. 33. — Grammaire générale. 34, 42. — Synonymes. 127.
BELLEGARDE. Sur le style. II, 44.
BÉLOT. Apologie de l'usage de la langue latine contre la langue vulgaire. II, 182.

Benevenuto Cellini, sculpteur. Ce qu'il dit de François Ier. I, pag. 159.
Bersérade. I, 191.
Bernard (Saint-). Ses sermons en langue françoise. I, 109.
Bible. Les plus anciennes traductions. I, 132. — Autres versions. 146, 155. — Pseaumes. 110. — Rois. 111.
Bibliographie de la langue françoise. II, 305.
Bibliothèque de Charles V. I, 143.
—— de Louis XII. I, 54.
Blondin, grammairien. II, 43.
Bocace emprunte des trouvères. I, 243.
Boiste et Bastien. Dictionnaire d'orthographe. II, 231.
Borel. Origine de notre langue. I, note Q, 316.
Boucher. Sur les traductions en vers. II, 191.
Bouchures. Doutes. Remarques. II, 67.
Boulogne. Sa description. I, 115.
Bretons. Leur origine, leur langue. I, 23.
Bruges (Jean de), peintre. I, 146.
Brunetti. I, 164. — Son témoignage en faveur de la langue françoise. 118.
Budée. II, 183. — Sa maison l'asile des savans. 184.
Bullet. Origine de la langue françoise. I, 20. — Son système sur la langue celtique. Note Q, 317.
Burlesque (Style). I, 212.

C

Caminade. Grammaire françoise. II, 36. — Mots à restituer. 84.
Canons et Capitulaires concernant la langue rustique. I, 83.
Caractères d'écriture. II, 249.
—— modernes. II, 252.
Celtes, Keltes. Pays occupés par eux. I, 12. — Leur poésie sacrée et traditionnelle. 21.
Censure. Elle illustre les savans. II, 34.
Charlemagne. Son amour pour les sciences. I, 60. — Ses études. *Ibid.* — Ce qu'il fait pour la langue de son temps. 65.
Charles-le-Chauve. I, 73. — Son serment. 91.
Charles V. Style. I, 125. — Honneurs qu'il portoit aux lettres. 150.
Charles VI. État de la langue sous son règne. I, 150.

Charles VIII. Savans de cette époque. I, pag. 154.
Charles IX. Style de son temps. I, 169.
Charles de Névers. Ses poésies. I, 156.
Charles-Quint harangue ses États en françois. I, 245.
Charron. Le Livre de la Sagesse. I, 178.
Chifflet. Sa Grammaire bonne pour son temps. II, 12.
Choisi (L'abbé de). Remarques et Recueil de Dissertations. II, 65.
Christine de Pisan. Éloge de Charles V. I, 150. — Ses écrits. 143.
Clémence Isaure institue les jeux floraux. I, 141.
Claude de Turin. I, 72.
Collége de France. Sa fondation. I, 144.
Commines. Son style. I, 243.
Condillac. Cours d'Études. II, 32.
Comparaison des langues françoise et angloise. I, 201.
—— des langues françoise, angloise et italienne. 203.
Confédération du Rhin propre à avancer les progrès de la langue. I, 271.
Consonnes. Leur emploi. II, 267.
Construction. Syntaxe. II, 134.
Conversation (La) est un moyen de bien parler. II, 286. — En vogue sous Louis XIV. *Ibid.*
Copier fréquemment est un moyen d'écrire correctement. II, 231.
Corneau. Sur la formation des langues. II, 35.
Corrébchon (Jean de), fameux traducteur. I, 149.
Corneille (Pierre). Jugement de l'Académie sur le Cid. II, 167. — mal connu de Boileau. 168.
Corneille (Thomas). Ses Observations. II, 67. — Son Dictionnaire des Arts et Métiers. *Ibid.*
Correction du style. II, 135.
Cournand. Les Styles. II, 45.
Court de Gébelin. Grammaire philosophique. II, 34.
Cramer. Dictionnaire radical. II, 113.
Critique (La). Ses espèces. II, 51. — doit être sage. 53. — Haute critique. 54. — applicable aux anciens auteurs françois. 57.
Critiques (Les) célèbres. Critiques françois. II, 57.
Croisades. Leur influence sur la langue. I, 139.

D

Daçarq. Grammaire philosophique. II, pag. 33.
Dacier (Madame). Son Apologie des Anciens. II, 189.
D'Arbais. Sa Grammaire, la première passable. II, 13.
Dangeau (L'abbé de). Système des voyelles et nasales. II, 30.
Déclamation. II, 284.
Dennys, auteur anglois. Son jugement sur notre langue. I, 261.
Despautère, grammairien. II, 12.
Dictionnaire de l'Académie. I, 205.
— de Trévoux, de Furetière, de Richelet. II, 90.
— della Crusca. II, 91.
— étymologique. II, 99. — Ses qualités. 102.
— d'Idiotismes. II, 115.
— des Arts et Métiers. II, 67.
— phraséologique. II, 121.
— radical. II, 112.
— d'Orthographe. II, 232.
Dictionnaires anciens, comparés aux modernes. II. 88.
Dites, père des Gaulois. I, note I, 297.
Domairon. Art d'écrire. II, 36.
Domergue. Grammaire. II, 36. — Méthode. 43. — Prosodie. 281.
Dorat, ancien poëte et grammairien. I, 173. — Poëme de la Déclamation. II, 285.
Douchet, grammairien encyclopédiste. II, 33.
Doberten. Grammaire françoise pour les Allemands. II, 43.
D'Olivet. Essais de Grammaire. II, 17. — favorise les traductions en vers. 192. — justifie l'orthographe de l'Académie. 221. — Prosodie. 281.
Druides. Leurs écoles. I, 16.
Dubellay. Sur la traduction. I, 137. — Ses sentimens sur l'orthographe. II, 205.
Duchêne (André). Son système sur l'origine des Francs. I, note P, 313.
Duclos. Mémoire sur la Grammaire. II, 23. — Son orthographe. 220.
Du Guesclin. Ses obsèques. I, 142.

Dumarsais. Son éloge et ses ouvrages. II, 32. — Tropes. pag. 133.
Dupleix (Scipion) attaque Vaugelas. II, 61. — Ses écrits. *Ibid.*
Duresnel. Comparaison de la langue angloise avec la langue françoise. I, 263.
Dutremblai. Perfection égale des langues. II, 78.
Duval (Jean). Sa Grammaire. II, 12.

E

Écoles d'anciens poëtes. II, 296.
—— de Charlemagne. I, 69.
—— de Paris. I, 70.
Écriture. II, 195. — Son ancienneté. 250.
Écrivains. Les meilleurs jusqu'à l'Académie. I, 204.
—— anciens, comparés avec les modernes. I, 210. — Bons écrivains du XVIIIe siècle. 216.
Edda. La langue de ces livres. I, 20.
Édit de Nantes sert à la propagation de la langue. I, 253.
Éditions *ad usum*. Liste des éditeurs. II, note C, 336.
—— des anciens auteurs, gâtées. II, note F, 342.
Éginhard. I, 64.
Égypte. L'Institut propage les connoissances. I, 225.
Éloquence. Son éloge. II, 289.
—— des assemblées populaires. I, 220.
—— de l'assemblée nationale. *Ibid.*
Estétique. II, 60.
Étienne de Ense traduit la Bible. I, 131.
Étienne Dolet. I, 162.
Étienne (Robert) et Henri, grammairiens. II, 11.
Étymologie. Ses fondemens. I, 88.
Études florissantes dans les Gaules. I, 51. — Leur décadence. 55, 58.
—— sous Charlemagne. I, 60.
Eustache-le-Peintre, poëte. I, 123; II, 229.
Évêques gaulois. Leur érudition. I, 45.

F

Falconet. Sur l'étymologie. II, 110.

Fauchet. Histoire des poëtes françois. I, pag. 114.
Fénélon. Le style épuré de son temps. I, 209.
Fenne. Singularité dans sa Grammaire. II, 13.
Flodoard. Épitaphe du XIIIe siècle. II, 229.
France (Anciens peuples de la). I, 7.
François I. protége les lettres. I, 158.
François de Neufchâteau soutient les études pendant son ministère. I, 224.
Francs (Les) dans les Gaules. Leur langue. I, 34, 36. — mêlée avec celle des habitans. I, note L, 307. — Leur origine. Note P, 313.
Frédéric-le-Grand, roi de Prusse. I, 254.
Fromant. Remarque sur la Grammaire générale. II, 23.
Furetière. Son procès avec l'Académie. II, 170.

G

Gasse, poëte. Son roman. I, 115.
Gaston de Foix. Traité de la Chasse. I, 148.
Gaules. Leur division suivant Jules César. I, 22.
Gaulois anciens. Leurs mœurs. I, 8. — Ils influent sur la langue d'Italie. 294. — Leurs études. Note F. 39. — sous les Druides. Note I, 296. — S'ils parloient grec. *Ibid.* 301. — Savans. note O, 31, 47. — Leur écriture. II, 196.
Génébrard. Sa Chronologie fabuleuse. I, note Q, 317.
Giannoni. Formation de la langue italienne. I, 77.
Girard. Langues analogues et mixtes. I, 27. — réforme la Grammaire. II, 30. — Synonymes. 125. — Orthographe. 218.
Glossaires. II, 116.
Goths. Leur influence sur les langues des Gaules. I, 38.
Gouget. Bibliothèque françoise. II, 299. — Établissement du Collége royal. I, 160.
Gout. Ses diverses époques. I, 138.
Grammaire. Quand elle commence dans une langue. II, 3. — Son antiquité. 5, 8.
— première philosophique. II, 6.
— universelle. II, 21.
— générale philosophique. II, 18.

Grammaire particulière. II, pag. 47.
—— éclaircie dans ses principaux points. II, 173.
—— encyclopédique. II, 33.
Grammaires, anciennes grecques-latines. II, 6.
—— faites en Allemagne. II, 43.
—— des XVIIe et XVIIIe siècles. II, 11.
—— comparatives. II, 27.
Grammairiens (Les), ne sont pas les meilleurs écrivains. II, 47.
Grégoire le sénateur détruit le vandalisme. I, 224.
Grégoire (Saint-) de Tours. Études de son temps. I, 54.
Guerre présente, utile aux sciences et aux arts. I, 224.
Guillaume-le-Conquérant. I, 238.
Guillaume de Lorris. I, 140.
Guyart-Desmoulins traduit la Bible. I, 132.
Guyot, poëte. Bible Guyot. I, 115.

H

Henri II, Henri III, rois d'Angleterre. I, 169. — Ils favorisent la langue françoise. 240.
Hercule, Gaulois. I, note I, 299.
Herder, linguiste, couronné à Berlin. II, 35.
Histoire de la langue. Ses qualités. Préface et note A. I, v, 273.
—— des langues étrangères. Préface, note B, I.
—— littéraire des écrivains de France. II, 298.
—— naturelle. Ses progrès. I, 221.
Homère. Disputes sur l'Iliade. II, 189.
Homonymes distingués par l'orthographe. II, 241.
Hôtels de Longueville et de Rambouillet. I, 191.
Huet. De la traduction. II, 141.
Hugues Capet. Ses bienfaits envers les lettres. I, 96.

I

Jacquemars Gielée. Fable du Renard. I, 131.
Idiômes françois. Leur origine. I, 98.
Jean Le Maire de Belges. Ses poésies. I, 242.

JEHAN DE MELUN. I, pag. 133.
JEUX floraux. I, 141.
IMPRIMERIE. Ses commencemens. I. 156.
INNOCENT III. Sur les traductions de la Bible. I, 130.
INSCRIPTIONS. Si elles doivent être en françois. II, 180.
INSTITUT impérial. Membres chargés du dépôt de la langue. I, 226.
JODELLE. [illegible]3. — Distique en vers mesurés. II, 275.
JOINVILLE. Son style. I, 130.
JOSÉPHINE favorise les sciences naturelles. I, 222.
JOURNAL projeté de l'Académie. II, 71.
JOURNALISTES. Quelques-uns ennemis des lettres. II, 172.
ITALIE. Langue de ses premiers habitans. I, addition, 323. — régénère la France. 102.

K

KIRCHMAYER. Origine des Scytho-Celtes. I, 5; note D, 283.
KRUG. Ses vues sur la Grammaire universelle. II, 21. — Science des langues. Note A, 331.

L

LA BRUYÈRE. Éloge de l'Académie françoise. I, 199.
LA CURNE-SAINTE-PALAYE. Glossaire. II, 116.
LAMOTHE. Homère et les Anciens. II, 189. — Prose poétique. 194.
LANCELOT. Grammaire générale. II, 23.
LANGIUS françois. II, 43.
LANGUE angloise. I, 250.
—— des Celtes, perdue. I, 19. — Sujette au changement. 14.
—— espagnole. I, 78. — Son analogie avec la nôtre. 165.
—— des Goths et Lombards. I, 76, 77.
—— françoise. D'où elle vient, selon Borelle et Bullet. I, note Q, 316, 317. — Origine et limites. 84. — Ce qu'elle tire du grec. 90. — des premiers rois. Note L, 307. — devenue françoise. 103. — Sa décadence. 152. — Son plus haut période. 212. — décline au XVIIIe siècle. 215. — sous Charles VI et VII. 153. — sous François Ier. 163. — sous Louis XIII. 181. — Chronologie de son établissement dans les provinces. 229. —

en Angleterre. I, pag. 238, 250. — en Italie. 243. — dans les Alpes. 244. — à Pétersbourg. 254. — enseignée par-tout. 265. — enseignée universellement. 247. — devient diplomatique et universelle. 248. — Ses défauts. 267. — Ses qualités. 270. — ancienne, traduite en moderne. 129. — enseignée dans les colléges. II, 39. — propre à traiter tous les genres. 297.

Langue grecque. Elle ne peut être la langue-mère. I, 57.
—— des Grisons. I, 81.
—— italienne en France. II, 178. — défectueuse. 272.
—— italienne. Ses commencemens. I, 77. — Ses *concetti*. 182.
—— languedocienne. I, 233.
—— limousine. I, 234.
—— latine. Ses commencemens et son étendue. I, 29. — se répand dans toutes les conquêtes des Romains. 46. — est en faveur dans les Gaules. 41. — corrompue. 74, 85. — négligée. 97. — Changement que les peuples y font dans l'emploi des mots. 87.
—— de la Normandie. I, 239.
—— des provinces. I, 98, 231.
—— romane rustique. I, note L, 307. — romane et francque, mêlée de gaulois. 48. — pure romane. 74, 81. — en vigueur. 90. — perfectionnée. 98.
—— vulgaire. S'il faut tout écrire en langue vulgaire. II, 182, 184.
—— wallone. I, 244.

Langues. (Science des). II, note A, 331. — Leur formation. I, note A, 273. — Leurs différences essentielles. 27.

Langues-Mères de l'Europe. I, 3.

Latins. Leur origine. I, 5.

La-Tour-d'Auvergne, Origine des Gaulois. I, 3.

Leclerc. Classification des lettres. I, 86. — Art de la critique. II, 59. — Dissertation étymologique. 108.

Lecture. Ses principes. II, 241.

Le Maire (Jean) de Belges. I, 161.

Lettres. Leur combinaison. II, 244. — Leur classification. I, 86.

Lévizac. Sur l'Oi, son simple. II, 224. — Grammaire. 36, 43.

Lexicographie, Lexicologie. II, 97.

Linguistes, savans. Ils préparent le perfectionnement de la Grammaire. II, 25.

Littérature françoise chez l'étranger. I, pag. 255.
Locke. Son essai traduit en françois. I, 252.
Loix des Francs, pleines de termes germains. I, note M, 310.
—— d'Angleterre, rédigées en françois. I, 238.
Lorraine. Langue. I, 236, 118.
Louis-le-Débonnaire fait traduire la Bible. I, 310. — Études de son [illegible]s. 71.
Louis [illegible]. I, 1[illegible].
Louis XIV. Ce qu'il fait pour les arts. II, 176.

M

Maître Eustage. Roman de Brut. I, 113.
Malherbe. I, note R, 318. — Ses travaux pour la langue. Note S, 321. — examiné par l'Académie. I, 187; II, 68.
Marbodus. Des pierres précieuses. I, 113.
Marguerite de Valois. I, 163.
Marini. La dépravation du goût. I, 182.
Marot (Clément). I, 160.
Masset, grammairien. II, 12.
Maupas. Grammaire. II, 11.
Mauvillon. Sur le style. II, 44.
Mégret. Grammaire. II, 11.
Ménage. Observations. II, 61. — Origines. 101. — attaque l'Académie. 170.
Mercier. Mots à rétablir. II, 84.
Méthode des études grammaticales. II, 29.
Minne-Singers, troubadours allemands. I, 127. — Morceaux de poésies. *Ibid.*
Modernes au-moins égaux aux Anciens. II, 188.
Montaigne. I, 178.
Morel. Sur les sons. Jugement de son système. II, note H, 348.
Motets, Poésie du XIIIe siècle. I, 135.
Mots anciens perdus. II, note D, 336. — celtes latinisés et devenus françois. I, 87. — techniques. S'ils doivent être pris de la langue. Note K, 306.
Mousset, inventeur des vers mesurés. II, 277.
Mozin. Grammaire pour les Allemands. II, 44.

MUSIQUE. Ses règles appliquées à la prononciation. II, note H, pag. 348.
—— ecclésiastique sous Charlemagne. I, 67.

N

NANCY. Grammairiens de cette ville. II, 36.
NAPOLÉON. La langue s'enrichit pour faire son panégyrique. I, 226. — Son règne. 222.
NATION françoise. Son éclat littéraire actuel. I, 221.
NÉOLOGIE. Néologisme. II, 72. — S'il est permis de faire des nouveaux mots. 74.
NICOD. Dictionnaire. II, 87.
NITHARD, Serment de Charles-le-Chauve et Louis. I, note L, 307. — Origine des Francs. 35.

O

OI, voix simple. II, 224. — Origine de cette orthographe. 228.
OPUSCULES sur la langue françoise. II, 65.
ORIGINE fabuleuse des nations. I, 6; note E, 294.
ORTHOGRAPHE vicieuse des langues étrangères, II, 233. — Défauts de la nôtre. 199.
—— ancienne. II, 202.
—— de Pelletier, Ramus, Baïf. II, 206.
—— réformée. II, 210.
—— nouvelle. II, 211. — Divers modèles. 213.
ORESME. Ses ouvrages. I, 145.
OTFRIED de Wissembourg. I, 64.
OTTON de Frisingue. Origine de la langue françoise. I, 84.
OUDIN (ANTOINE). Grammaire. II, 13.

P

PALLAS. Vocabulaire de deux cents langues. II, 96; note E, 338.
PARTICIPES. II, 174.
PASQUIER. Changement insensible des langues. I, 14. — Anciens monuments. 103. — Vers mesurés. Son sentiment. II, 275. — Ses vers mesurés. 276, 279.

Pélisson. Histoire de l'Académie. I, pag. 194.
Perraut considère la Grammaire comme un art moderne. II, 9.
— Anciens, Modernes. 185.
Pétitot. Grammaire générale. II, 23.
Pétrarque emprunte des Provençaux. I, 141, 243.
Pezron. Jugement de son système. I, 26.
Philippe-Auguste. État des études sous son règne. I, 139.
Philippe-le-Bel. Son temps. I, 132.
Philologie. II, 49.
Phocéens (Les) portent leur langue en Provence. I, note I, 299.
Picart (Jean). Celtopédie. I, 8, 26.
Pléiade françoise. I, 170.
Poésie françoise. Ses commencemens. I, 99. — imparfaite avant Malherbe. 185. Son éloge. II, 290. — Ses difficultés. I, 266. — mesurée. II, 274. — Ce qu'en disent Pasquier et Guéret. 275. — Les règles nous en sont inconnues. 279.
— provençale. I. 99, 168.
Poetes provençaux. I, 136. — S'il faut les traduire en vers. II, 150, 191.
Poitiers (Le Roy). Dictionnaire d'Orthographe. II, 232.
Ponctuation. II, 245.
Ponthus de Thiard. I, 173.
Port-Royal (Grammaire de). II, 22. — (Savans de). Note B, 334.
Prononciation. II, 253. — L'ancienne se trouve dans la poésie. 255. — Celle des Latins est perdue. 257. — dure des anciens François. *Ibid.* — adoucie. 259. — encore imparfaite. 263.
Prose françoise. Ses commencemens. I, 129.
Prosodie. II, 269. — (Point de langue sans). 271.
Pseaumes traduits en françois. I, 131.
Puristes. Le danger de leurs règles. II, 83.

Q

Quantité françoise des syllabes. II, 270.
Querelles littéraires grammaticales. II, 157. — Pourquoi si communes. 159.
Questions de grammaires non résolues. II, 161

R.

Raban Maur. Son Glossaire. I, pag. 66.
Racine. S'il est justement critiqué. II, 164.
Ramus. Ses recherches sur les langues des Gaules. I, 8; note H, 296. — Sa Grammaire. II, 10. — Démêlés sur la prononciation. 260.
Raoul de Prêle. I, 145.
Rapin, poëte. I, 177.
Réformation. Si elle est cause du progrès des sciences. I, note R, 318.
Règles. Ne doivent pas être trop rigoureusement observées. II, 47.
Regnier Desmarais. Grammaire. II, 15. — Sa défense contre Buffier. 16.
Régnier. Satires. Sentimens sur l'emploi des mots. I, 185.
Religionnaires propagent la langue françoise. I, 246.
Relly (Jean de). Bible françoise. I, 155.
Remarques sur la langue. II, 61, 64. — recueillies par Latouche et Wailly. 68, 69.
Remy Belleau. I, 173.
Remy d'Auxerre. I, 72.
Renard (Fable du). I, 131.
René d'Anjou. Ses poësies. I, 156.
Renouvellement des lettres. I, 158.
Restaut. II, 30. — Jugement de sa Grammaire. 31.
Rigoley de Juvigny. Son jugement sur les anciens et les modernes. II, 187.
Rime. Son origine et son emploi. II, 290. — françoise. 293.
Robert Gaguin. Bibliothèque de Louis XI. I, 153.
Rollin veut que les enfans apprennent la Grammaire françoise. II, 40.
Romains dans les Gaules. Leur influence sur la langue. I, 27. — Ils propagent le latin. 32.
Roman de la Rose. I, 133, 140; II, 229.
Romans en prose. I, 135.
Ronsard. I, 170. — corrompt la langue par le grec. 90. — Ses vers mesurés. II, 278.

Roubaud. Synonymes. II, p. 126. — Ses sentimens sur l'usage. 79.
Rousseau (J.-J.). Se plaint de la négligence des études grammaticales. II, 39.
Rutbeuf. Ses vers. II, 228.

S

Saint-Gelais (Le deux). I, 161, 162.
Sainte-Marthe. I, 168.
Saint-Pierre (L'abbé de). Projets sur l'orthographe. II, 200.
Sanctius (Minerva). II, 22.
Saron, chef gaulois. I, note I, 298.
Sarrazin. Caractère de ses écrits. I, 189.
Sciences au XVIIIe siècle. I, 221.
Scioppius. Grammaire philosophique. II, 22.
Schmiedelin. Vocabulaire. II, 98.
Schroeck. Invasion des Francs. I, note. P, 315.
Schulz. Cent alphabets. II, 99.
Scolastiques. Influence sur les lettres. I, 103.
Semnothès, chef gaulois. I, note I, 297.
Serment des rois Louis et Charles. I, 91.
Serres (Jean de). I, 146.
Sicard. Élémens de grammaire. II, 43.
Siècle XIV. Pétrarque et Dante empruntent de la langue. I, 141.
— XVII de Louis XIV. Propice à la pureté du style. I, 212.
— XVIII. Caractère des écrivains. I, 216.
— XIX. Ce que l'on a à espérer. I, 227.
Silvestre II introduit les chiffres arabes. Ses talens. I, 72.
Sons. Leur nombre. II, 264. — durs et doux. 266. — Leur valeur prosodique. 269.
Sonnets de Voiture et de Benserade. I, 192.
Sténographie. II, 253.
Stolberg. Son opinion sur la religion des Gaulois. I, note I, 304.
Strahlenberg. Sur les Celtes. I. 13.
Style. Épuré par l'Académie. I, 207, 209. — (Livres sur le). II, 44. — Ses qualités. 45. — Ses effets. 48.
Suisses. Leur origine et leur langue. I, note I, 303.
Syllabaire. II, 243.

Sylvestre de Sacy. Grammaire générale. II, pag. 85.
Synonymie. II, 123. — de l'Encyclopédie. 127. — étrangère. 129.
Syntaxe. II. 134.

T

Tabourеau des Accords. I, 174.
Tachygraphie. II, 253,
Temps du verbe. II, 176.
Termes techniques. II. 177. I, note K, 306.
Théâtres érigés sous Charles VI. I, 151.
Théophile. I, 180. — Son orthographe. II, 215.
Thibaut de Mailly. II, 230. — Roi de Navarre. I, 121.
Thiébaut (Dieudonné). Sur le style. II, 44.
Thomassin. Système sur l'origine des langues. II, 106.
Traduction. II, 138. — forme le style. I, 137; II, note G, 346.
en vers. II, 150.
Traducteurs principaux. II, 141, 147.
Transmigration des peuples. I, 50.
Trophées littéraires de la guerre dernière. I, 225.
Tropes. II, 131.
Troubadours. I, 99, 108. — Leurs poésies. 135.

U

Universalité de la langue. I, 255. — Ses causes: 258.
Université de Paris. I, 70. — Sous Philippe Auguste. 139.
Usage. Son autorité. II, 79.

V

Variabilité de la langue. II, 78.
Vassaux. Leurs cours influent sur la langue. I, 98.
Vater. Analogie des langues. I, 2.
Vaugelas. II, 61. — Observations sur ses remarques. 62, 63, 64.
critiqué. 164.
Versification. II, 294. — mauvaise jusqu'à Théophile. I, 180.
Ville-Hardouin. Son style. I, 103.
Vocabulaires. II, 95.

Voiture comparé à Balsac. I, pag. 188. — Contestation sur ses ouvrages. 189.
Vossius. Son Aristarque. II, 24.
Votelles. Leur qualité. II, note H, 348.

W

Wailly. Sa méthode. II, 31, 42. — Son orthographe. 213.
Wingle, dit *Pirot Picart*. Bible. I, 133.
Wolton. Antiquité de la Grammaire. II, 9.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

00066444

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016